

## Plan Climat Air Energie Territorial **Evaluation Environnementale Stratégique**



SAFEGE  
Parc de L'Ile  
15-27, Rue du Port  
92022 NANTERRE cedex

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Ile - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>10</b>
1.1	Le Plan Climat Air Energie Territorial	10
1.2	La démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique	10
<b>2</b>	<b>Objectifs du PCAET et son articulation avec les autres plans et programmes</b>	<b>12</b>
2.1	Le porteur du projet de PCAET : la CC du Pays d'Héricourt	12
2.2	Les objectifs du PCAET	13
2.2.1	Principe général du PCAET	13
2.2.2	Le PCAET CC Pays d'Héricourt	14
2.3	L'articulation du PCAET avec les autres instruments de planification	14
2.3.1	Les documents avec lesquels le PCAET doit être compatible	15
2.3.2	Les documents pris en compte lors de l'élaboration du PCAET	21
2.3.3	Les documents avec lesquels le PCAET a un lien	22
<b>3</b>	<b>Analyse de l'état initial de l'environnement</b>	<b>30</b>
3.1	Présentation du territoire	30
3.1.1	Topographie	30
3.1.2	Un climat océanique dégradé	31
3.1.3	Occupation des sols	32
3.1.4	Population	33
3.1.5	Infrastructures de transport	34
3.1.6	Patrimoine bâti	36
3.1.7	PATRIMOINE PAYSAGER	36
3.1.8	Synthèse du contexte du territoire	38
3.2	Les ressources en eau et milieux naturels	38
3.2.1	Les ressources en eau superficielle	38
3.2.2	Les eaux souterraines	39
3.2.3	Les milieux naturels remarquables	40
3.2.4	Les trames verte et bleue	43
3.2.5	Synthèse	46
3.3	Les énergies	46
3.3.1	Les consommations énergétiques du Pays d'Héricourt	46
3.3.2	Les émissions de gaz à effet de serre	47
3.3.3	La production d'énergie et les énergies renouvelables	48
3.3.4	Synthèse globale	50
3.4	Facteurs d'influence sur la santé humaine	50
3.4.1	La qualité de l'air	50
3.4.2	La qualité de l'eau potable	59

3.4.3 La gestion de l'assainissement .....	61
3.4.4 Les nuisances sonores .....	63
3.4.5 Les principaux risques sur la santé liés à l'eau potable et aux nuisances sonores .....	69
3.4.6 La gestion des déchets .....	72
3.4.7 Les risques naturels .....	73
3.4.8 Les risques technologiques .....	79
3.4.9 Synthèse des risques et nuisances .....	82
<b>3.5 Synthèse des enjeux environnementaux majeurs.....</b>	<b>84</b>
3.5.1 Les enjeux environnementaux sur le territoire .....	84
3.5.2 Les enjeux environnementaux retenus pour l'EES .....	86
<b>4 Incidences du PCAET sur l'environnement .....</b>	<b>88</b>
<b>4.1 Guide de lecture de l'analyse des incidences.....</b>	<b>88</b>
<b>4.2 Analyse des incidences.....</b>	<b>90</b>
4.2.1 Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments et la sobriété énergétique du territoire .....	90
4.2.2 Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacement doux .....	95
4.2.3 Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire .....	100
4.2.4 Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique .....	103
4.2.5 Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs .....	107
4.2.6 Orientation 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé .....	109
4.2.7 Orientation 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité .....	111
<b>4.3 Analyse des incidences Natura 2000 .....</b>	<b>113</b>
<b>5 Solutions de substitution raisonnables .....</b>	<b>114</b>
<b>5.1 Le scénario tendanciel .....</b>	<b>114</b>
<b>5.2 Les scénarios alternatifs : volontariste et intermédiaire .....</b>	<b>116</b>
<b>6 Justification des choix retenus.....</b>	<b>120</b>
<b>6.1 Scénario retenu : le scénario de transition .....</b>	<b>120</b>
<b>6.2 Stratégie et objectifs retenus.....</b>	<b>121</b>
<b>7 Les mesures de suivi et d'appréciation des incidences du plan.....</b>	<b>124</b>
<b>7.1 Indicateur de réussite globale du plan (incidences positives).....</b>	<b>124</b>
<b>7.2 Indicateurs spécifiques aux différentes orientations.....</b>	<b>124</b>
<b>8 Méthodes utilisées pour l'EES .....</b>	<b>129</b>
<b>8.1 Déroulement de l'EES.....</b>	<b>129</b>
8.1.1 Calendrier suivi .....	129

---

8.1.2 Principes suivis .....	129
8.1.3 Supports pour la réalisation de l'état initial de l'environnement.....	130
<b>8.2 Démarche d'élaboration du PCAET .....</b>	<b>130</b>
<b>Annexes – Fiches action.....</b>	<b>131</b>

# Liste des figures

Figure 1 : Carte du territoire de la CCPH .....	12
Figure 2 : Liens de compatibilité et de prise en compte relatifs au PCAET.....	14
Figure 3 : Extrait SRCE (rose : zones humides, bleu : cours d'eau, vert claire : trame herbacée, vert foncé : boisement) .....	24
Figure 4 : Classement sonore des structures sur la communauté de communes (les catégories font écho à des niveaux sonores et la largeur maximale des secteurs affectés, source DDT70) .....	25
Figure 5 : Périmètre du SAGE Allan sur le territoire de la CCPH (Données Gest'Eau et Carmen, Traitement SUEZ Consulting, 2020)..	27
Figure 6 : Périmètre du SLGRI Allan.....	28
Figure 7 : Topographie de la CCPH (source : PLUi de CCPH).....	30
Figure 8 : Climatologie de l'année 2019 à Belfort-Fontaine (infoclimat.fr).....	31
Figure 9 : Occupation des sols (Source : Corine Land Cover 2018).....	32
Figure 10 : Evolution de l'occupation des sols entre 2012 et 2018 (Source : Diagnostic du PCAET).....	32
Figure 11 : Evolution de la répartition de l'occupation des sols entre 2012 et 2018 (Source : Diagnostic du PCAET) .....	33
Figure 12 : Evolution de la population de la CCPH depuis 1965 (Source : PLUi de la CCPH).....	33
Figure 13 : Cartographie des infrastructures de transport de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH) .....	35
Figure 14 : Perception des unités paysagères (Source : PLUi de la CCPH) .....	37
Figure 15 : Hydrographie sur la CC du Pays d'Héricourt (Données Carmen, Traitement SUEZ Consulting, 2020) .....	38
Figure 16 : Milieux humides identifiés sur le territoire de la CCPH (Source : SIGOGNE – DREAL FC, SMAMBVO, CD70, CA70, EPTB Saône & Doubs) .....	42
Figure 17 : Milieux naturels remarquables (source : Suez Consulting).....	43
Figure 18 : Trame verte sur le territoire de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH).....	44
Figure 19 : Trame bleu sur le territoire de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH).....	45
Figure 20 : Répartition des consommations par secteur (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	46
Figure 21 : Types d'énergies consommées par le pays d'Héricourt (Source : Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022).....	47
Figure 22 : Emissions de GES (hors biotiques) par secteur du Pays d'Héricourt en 2018 (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022).....	47
Figure 23 : Répartition des émissions de GES par secteur du pays d'Héricourt (intérieur) et en Bourgogne Franche Comté (extérieur) (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	48
Figure 24 : Production d'EnR&R sur le pays d'Héricourt en 2018 (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	49
Figure 25 : Emissions de NO <sub>x</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022).....	51
Figure 26 : Concentration de NO <sub>x</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	52
Figure 27 : Emissions de PM <sub>10</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	53
Figure 28 : Concentration de PM <sub>10</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	53
Figure 29 : Emissions de PM <sub>2,5</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	54
Figure 30 : Concentration de PM <sub>2,5</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	54
Figure 31 : Emissions de NH <sub>3</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	55
Figure 32 : Emissions de COVNM du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	56
Figure 33 : Emissions de C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2012 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	56
Figure 34 : Concentration de O <sub>3</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022) .....	57
Figure 35 : Concentration annuelle en ozone (en moyenne annuelle) – OPTEER 2019 .....	58
Figure 36 : Volume prélevé par masse d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable entre 2012 et 2021 (source : AERMC).....	60
Figure 37 : Cartes du classement sonore des infrastructures du département de Haute-Saône (Source : DDT70) .....	64
Figure 38 : Cartes du classement sonore des infrastructures de la CCPH dans le département du Doubs (Source : DDT25) .....	65
Figure 39 : Zones d'intensité d'exposition au bruit - Jour (Source : DDT70) .....	67
Figure 40 : Zones d'intensité d'exposition au bruit - Nuit (Source : DDT70).....	67
Figure 41 : Zones de dépassement des valeurs limites - Jour (Source : DDT70) .....	68
Figure 42 : Zones de dépassement des valeurs limites - Jour (Source : DDT70) .....	68
Figure 43 : Evolution du nombre annuel des cas de légionellose en France et en Haute-Saône entre 1998 et 2022 (Source : Santé Publique France) .....	70
Figure 44 : Distribution géographique des cas de légionellose - taux d'incidence régional en 2022 en France (Source : Santé publique France, 2023) .....	70

Figure 45 : Décompte des inondations selon les communes (Données BD GASPAR 2018, traitement SUEZ Consulting, 2020).....	73
Figure 46 : Réseau hydrographique, tissu urbain et industries (Données CLC 2018, Traitement SUEZ Consulting, 2020) .....	74
Figure 47 : Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique (Données GEORISQUES, traitement SUEZ Consulting, 2020).....	75
Figure 48 : Décompte des cavités souterraines (Données Géorisques, Traitement SUEZ Consulting) .....	77
Figure 49 : Niveau des aléas liés au retrait-gonflement des argiles (Données Géorisques, Traitement SUEZ Consulting).....	78
Figure 50 : Descriptif du mécanisme d'évolution des retrait-gonflement des argiles.....	79
Figure 51 : évolution des consommations d'énergie finale selon le scenario tendanciel (GWh/an) (Traitement SUEZ Consulting).....	115
Figure 52 : Evolution des émissions de GES selon le scénario tendanciel (tCO <sub>2</sub> /an) (Traitement SUEZ Consulting) .....	115
Figure 53: Scénarios de diminution des consommations du territoire du pays d'Héricourt .....	118
Figure 54 : Scénarios de diminution des émissions de gaz à effet de serre du pays d'Héricourt .....	118
Figure 55 : Réduction des consommations par type d'énergie (en MWh) (SUEZ Consulting) .....	120
Figure 56 : Réductions des émissions par type d'énergie (TCO <sub>2eq</sub> /an) (SUEZ Consulting) .....	121
Figure 57 : Développement des EnR par filière pour atteindre l'objectif TEPOS 2050 (GWh/an) (SUEZ Consulting) .....	121

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Les chiffres-clés de la CC du Pays d'Héricourt.....	13
Tableau 2 : Compétences obligatoires, facultatives et optionnelles de CC Pays d'Héricourt.....	13
Tableau 3 : Articulation des orientations du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et du PCAET de la CCPH .....	15
Tableau 4 : Articulation des orientations du PPA de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle et du PCAET de la CCPH .....	19
Tableau 5 : Etat des masses d'eau superficielles (source : AERMC, Etat des lieux 2019) .....	39
Tableau 6 : Etat des masses d'eau souterraine (source : AERMC, Etat des lieux 2019).....	39
Tableau 7 : Qualité de l'eau du robinet (Source : SISPEA 2022) .....	60
Tableau 8 : Synthèse relative aux stations d'épuration du territoire de la CCPH.....	61
Tableau 9 : Catégories de classement des infrastructures.....	63
Tableau 10 : Typologie des cartes stratégiques de bruit .....	66
Tableau 11 : Synthèse des tonnages de déchets collectés sur le territoire de la CCPH de 2017 à 2019 (Source : rapport d'activité 2019 CCPH) .....	72
Tableau 12 : Nombre d'ICPE sur les communes du Pays d'Héricourt – Source : Géorisques (15/10/2024) .....	80
Tableau 13 : Nombre d'habitants impactés en cas de rupture du barrage de Champagney (Source : DDT 70, 2022).....	81
Tableau 14 : Risque de TMD sur le territoire par type de transport .....	82
Tableau 15 : Synthèse des enjeux environnementaux.....	84
Tableau 16 : Compartiments identifiés pour l'analyse des incidences du programme d'actions .....	88
Tableau 17 : Guide de lecture de la grille d'analyse des impacts .....	89
Tableau 18 : ORIENTATION 1 – Grille d'analyse des incidences .....	94
Tableau 19 : ORIENTATION 2 – Grille d'analyse des incidences .....	99
Tableau 20 : ORIENTATION 3 – Grille d'analyse des incidences .....	102
Tableau 21 : ORIENTATION 4 – Grille d'analyse des incidences .....	106
Tableau 22 : ORIENTATION 5 – Grille d'analyse des incidences .....	108
Tableau 23 : ORIENTATION 6 – Grille d'analyse des incidences .....	110
Tableau 24 : ORIENTATION 7 – Grille d'analyse des incidences .....	112
Tableau 25 : Hypothèses tendancielles socio-économiques .....	114
Tableau 26 : Hypothèses clés des différents scénarios étudiés .....	117
Tableau 27 : Réponse des scénarios alternatifs aux objectifs régionaux et nationaux .....	119
Tableau 28 : Indicateurs de suivi – Orientation 1 .....	125
Tableau 29 : Indicateurs de suivi – Orientation 2 .....	126
Tableau 30 : Indicateurs de suivi – Orientation 3 .....	127
Tableau 31 : Indicateurs de suivi – Orientation 4 .....	127
Tableau 32 : Indicateurs de suivi – Orientation 5 .....	128
Tableau 33 : Indicateurs de suivi – Orientation 6 .....	128
Tableau 34 : Indicateurs de suivi – Orientation 7 .....	128

## Liste des abréviations

AASQA	Agence Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AERMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité
AOT40	Accumulated Ozone over Threshold of 40 ppb
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ARS	Agence régionale de Santé
AUBMHD	Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle
BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de services
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BTP	Bâtiment et travaux publics
CA70	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
CC	Communauté de Communes
CCPH	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
CD70	Conseil Départemental de Haute-Saône
CE	Code de l'Environnement
CLC	Corine Land Cover
CLE	Commission locale de l'eau
CLS	Contrat local de santé
COVNM	Composés organiques volatils non méthaniques
CSB	Carte stratégique de bruit
DCE	Directive Cadre sur l'eau
DDRM	Dossier départemental des risques majeurs
DREAL	Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EnR&R	Énergies renouvelables et de récupération
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
FMD	Forfait Mobilité Durable
GASPAR	Base nationale de Gestion ASSistée des Procédures Administratives relatives aux Risques
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INVS	Institut de Veille Sanitaire
LAURE	Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LGV	Ligne à grande vitesse
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
NH3	Ammoniac
NOx	Oxydes d'azote
OMR	Ordures ménagères résiduelles
OMS	Organisation mondiale de la Santé

OPTEER	Observation et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondation
PLH	Plan local d'urbanisme
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PM2.5 et PM10	Particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm et 10 µm
PNSE	Plan National Santé Environnement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement
PSG	Plan Simple de Gestion
REOMI	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
RN	Réserve Naturelle
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SIA	Syndicat Intercommunal d'Assainissement
SIAEP	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
SISPEA	Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Métropole francilienne
SMAMBVO	Syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schémas Régionaux Climat-Air-Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
SYTEVOM	Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TVB	Trame verte et bleue
UE	Union européenne
ZIS	Zone d'inondation spécifique
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPI	Zone de proximité immédiate

## 1 PREAMBULE

### 1.1 Le Plan Climat Air Energie Territorial

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise à :

- Lutter** contre le changement climatique,
- Adapter** le territoire aux changements inévitables (malgré les politiques de lutte).

Instauré par le Plan Climat National puis repris par les lois Grenelle, le Plan Climat Energie Territorial a vu son champ élargi par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, avec l'ajout d'un volet « air ». Cette dernière a également impliqué la réalisation de PCAET par les EPCI-FP avec des échéances différentes suivant la population regroupée :

- ▷ Avant le 31/12/2016 pour les EPCI-FP de plus de 50 000 habitants, existant avant 2015.
- ▷ Avant le 31/12/2018 pour les EPCI-FP de plus de 20 000 habitants, existant avant 2017.

Le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial a précisé son contenu : il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation (chacun de ces items étant détaillé dans le décret).

Le PCAET doit également faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique, objet de ce rapport, et dont nous précisons les modalités dans le chapitre suivant.

### 1.2 La démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique

Le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire préexistant. Dès le début de son élaboration, ce cadre réglementaire doit être pris en compte afin d'évaluer les effets propres du PCAET sur l'environnement ainsi que les effets cumulés de ces plans et du PCAET.

La Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, a instauré le principe d'un regard porté sur les conséquences des politiques territoriales menées à des échelons globaux et locaux. La transcription progressive de la Directive dans le droit français a abouti à un contexte réglementaire cadré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le PCAET étant un document relevant des "plans et documents ayant une incidence sur l'environnement" (article R 122-17 du Code de l'Environnement), une évaluation environnementale stratégique est requise en application du Décret n°2012-616 du 2 mai 2012.

**L'article R.122-20 du Code de l'Environnement détaille le contenu de l'évaluation environnementale formalisée au travers du rapport environnemental.**

En résumé, l'évaluation requiert **9 éléments incontournables** :

1. Une présentation des objectifs du plan / programme et de leur articulation avec les autres plans et programmes
2. Un état initial de l'environnement du territoire et de ses perspectives d'évolution sans le plan / programme
3. L'évaluation des solutions substituables au plan / programme et leurs avantages et inconvénients,
4. Les arguments ayant conduit à retenir le plan / programme,
5. L'analyse des effets probables sur les compartiments de l'environnement et spécifiquement sur les zones Natura 2000,
6. La mise en œuvre de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » dans la conception du plan / programme,
7. Les mesures de suivi et d'appréciation des incidences du plan / programme,
8. Un exposé de la méthodologie retenue,
9. L'avis émis sur l'EES par l'Etat le cas échéant.

## 2 OBJECTIFS DU PCAET ET SON ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

### 2.1 Le porteur du projet de PCAET : la CC du Pays d'Héricourt

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a été créée le 1er janvier 2001. Elle est composée de 23 communes, dont 20 font partie de la Haute-Saône (70) et trois sont situées sur le département du Doubs (25). Le territoire de la CCPH s'inscrit également dans le périmètre du Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté qui a succédé à l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

Héricourt est la deuxième ville du Département de la Haute-Saône.

La CCPH se trouve confrontée aux difficultés et aux opportunités de son appartenance à deux géographies qui se regroupent : l'une administrative qui l'associe au Département de la Haute-Saône à dominante rurale, l'autre économique et sociale qui l'associe au bassin de vie du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté.

Les communes de la CCPH sont :

Aibre (25)	Coisevaux	Luze
Belverne	Courmont	Mandrevillars
Brevilliers	Couthenans	Saulnot
Chagey	Echenans sous Mont Vaudois	(Tavey, commune fusionnée à Héricourt)
Champey	Etobon	Trémoins
Châlonvillars	Héricourt	Verlans
Chavanne	Laire (25)	Villers sur Saulnot
Chenebier	Le Vernoy (25)	Vyans le Val

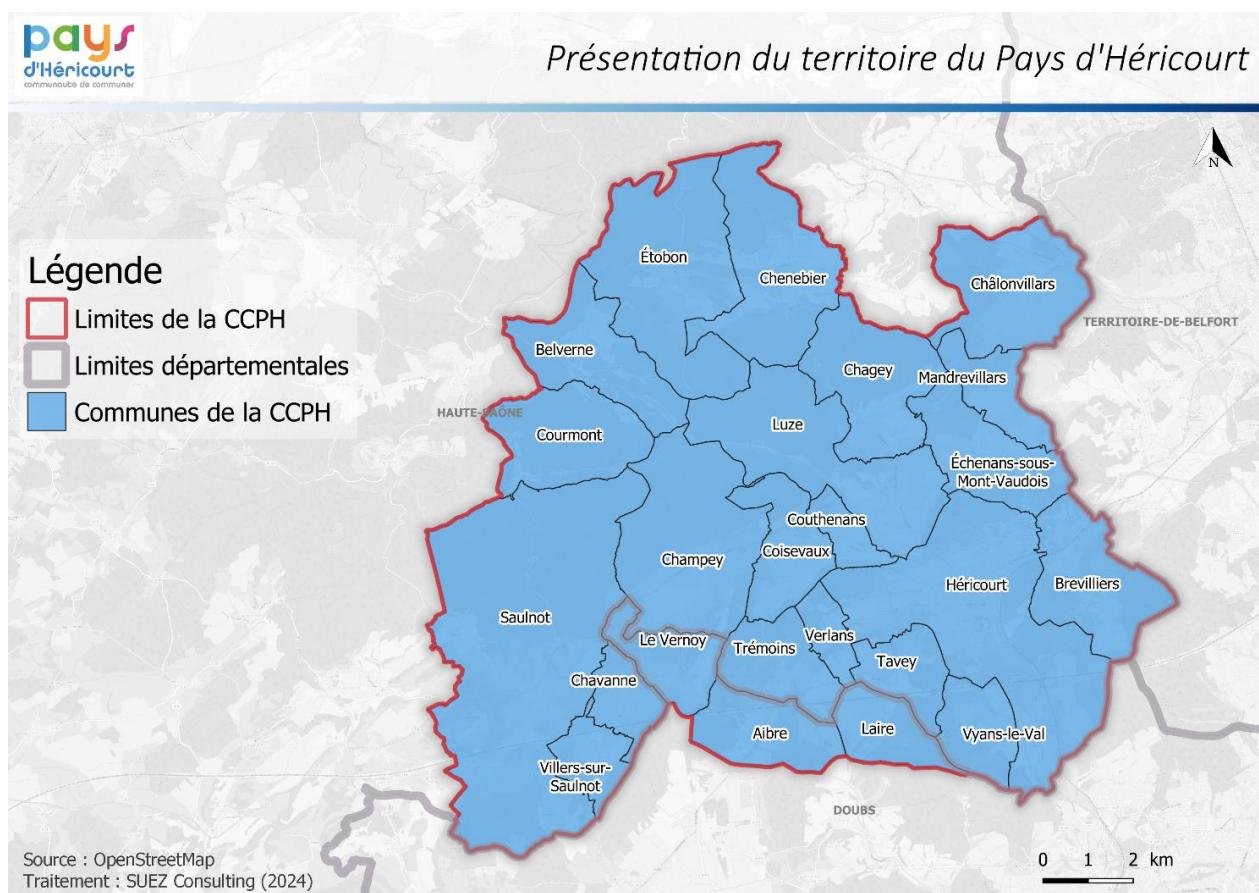


Figure 1 : Carte du territoire de la CCPH

Tableau 1 : Les chiffres-clés de la CC du Pays d'Héricourt

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>23 communes</b></li> <li>❖ <b>163,6 km<sup>2</sup></b></li> <li>❖ <b>21 021 habitants</b></li> <li>❖ <b>128,5 hab./km<sup>2</sup></b></li> <li>❖ <b>126 agents</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>61 exploitations agricoles</b></li> <li>❖ <b>70 industries et 787 entreprises</b></li> <li>❖ <b>9 575 actifs</b></li> <li>❖ <b>9 286 résidences principales et secondaires</b></li> <li>❖ <b>1 gare TER</b></li> </ul> |
|---|--|

La CCPH exerce 5 compétences obligatoires, 7 compétences facultatives et 7 compétences optionnelles.

Tableau 2 : Compétences obligatoires, facultatives et optionnelles de CC Pays d'Héricourt

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagement de l'espace ;</li> <li>○ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;</li> <li>○ GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;</li> <li>○ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;</li> <li>○ Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Environnement (protection et mise en valeur, soutien ou gestion d'action de protection sites naturels sensibles)</li> <li>○ Logement et du cadre de vie</li> <li>○ Culture et sport</li> <li>○ Création et gestion des maisons de services publics</li> <li>○ Voirie</li> <li>○ Action sociale</li> <li>○ Politique de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement des technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>○ Gestion et développement d'un SIG ;</li> <li>○ Participation par voie de subvention aux actions socioculturelles du Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt ;</li> <li>○ Aménagement rural d'intérêt communautaire ;</li> <li>○ Transport ;</li> <li>○ Développement du territoire ;</li> <li>○ Emploi Formation, insertion professionnelle</li> </ul>



Une grande partie des compétences exercées par CCPH ont des liens forts avec les objectifs d'un PCAET.

## 2.2 Les objectifs du PCAET

### 2.2.1 Principe général du PCAET

Le PCAET est une démarche de planification territoriale à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et d'adapter ce dernier aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité. Le volet « Air » du PCAET consiste à diminuer la quantité de polluants atmosphériques ainsi que leurs conséquences sur l'environnement et la santé. Enfin, la partie « Energie » est le principal levier d'actions pour le PCAET. Il se décompose en 3 axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

## 2.2.2 Le PCAET CC Pays d'Héricourt

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) conduit l'élaboration de son PCAET, lancée en 2019, dans une logique de mise en conformité avec la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015, mais également pour engager une dynamique de transition et d'adaptation de son territoire au changement climatique.

Le PCAET doit répondre aux objectifs fixés pour les PCAET bourguignons francs-comtois (SRADDET de Bourgogne Franche-Comté et Stratégie Nationale Bas Carbone) :

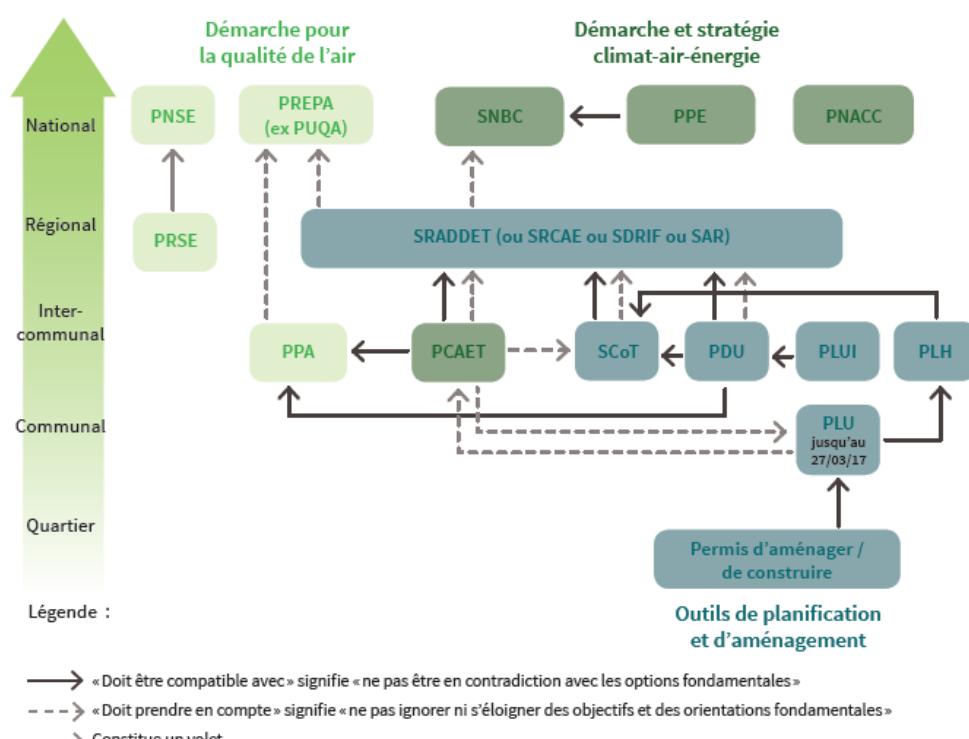
- Objectif régional de réduction d'au moins 79% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2008 ;
- Objectif régional de réduction d'au moins 54% pour la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.
- Objectif national de réduction des consommations énergétiques de 50% en 2050 ;
- Objectif régional d'atteindre 77 % de taux d'énergie renouvelable locale dans la consommation finale brut à l'horizon 2050.

## 2.3 L'articulation du PCAET avec les autres instruments de planification

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec les autres plans et programmes. L'Evaluation Environnementale Stratégique permet de vérifier si ces interactions ont bien été prises en compte et si cela aboutit à des synergies ou *a minima* à l'absence de contradictions.

Suivant leur portée et leurs liens juridiques, ces documents ont des interactions différentes avec le PCAET :

- Le PCAET doit être **compatible** avec certains documents (SRADDET et PPA) ;
- Certains documents doivent être **pris en compte** par le PCAET (SCoT, PLUi,...) ;
- D'autres documents ont également été **intégrés à la réflexion** (PLH, PRSE, SDAGE, SAGE, ...).



*Source :* guide ADEME : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016

Figure 2 : Liens de compatibilité et de prise en compte relatifs au PCAET

## 2.3.1 Les documents avec lesquels le PCAET doit être compatible

### 2.3.1.1 Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté

Les deux Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE) Bourgogne et Franche-Comté ont été remplacés par le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) unique pour la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

Le SRADDET est multithématisé et transversal ; il a un rôle « intégrateur » de nombreux champs d'intervention (12 domaines), et donc de simplification, puisqu'il rassemble en un seul et unique document plusieurs autres plans et schémas thématiques existants à l'échelle régionale. Ainsi, le SRADDET Ici 2050 s'organise autour des axes et orientations suivants :

- Axe 1 : accompagner les transitions
  - Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés
  - Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources
  - Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens
  - Conforter le capital de santé environnementale
- Axe 2 : organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région
  - Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires
  - Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités
- Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur
  - Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional
  - Optimiser les connexions nationales et internationales.

Le SRADDET décline ces grandes orientations en :

- **33 objectifs à atteindre d'ici 2050.** Par exemple, « placer la biodiversité au cœur de l'aménagement » ou « Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ».
- **40 règles, à portée prescriptive, qui s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification** ainsi qu'aux « acteurs déchets ».

Le tableau ci-dessous présentera un regard croisé des orientations du SRADDET, déjà renseignées, avec celles du PCAET du Pays d'Héricourt objet de la présente évaluation environnementale stratégique.

Tableau 3 : Articulation des orientations du SRADDET Bourgogne Franche-Comté et du PCAET de la CCPH

N°	Orientations et Objectifs du SRADDET Bourgogne Franche-Comté	Liens avec le PCAET
<b>Axe 1 : Accompagner les transitions</b>		
<b>Orientation 1 : Travailler à une structuration robuste du territoire avec des outils adaptés</b>		
Objectif 1	Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette	L'intégration des enjeux énergie-climat dans les outils de planification (PLUI en cours d'élaboration) visée dans l'action 4.8 tend vers cet objectif
Objectif 2	Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique	L'élaboration même du PCAET tend à cet objectif
<b>Orientation 2 : Préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources</b>		
Objectif 3	Développer une stratégie économie des ressources	Le PCAET porte de multiples actions visant la sobriété énergétique (Orientations 2 et 3) et la gestion intégrée des ressources en eau (Action 4.1)

N°	Orientations et Objectifs du SRADDET Bourgogne Franche-Comté	Liens avec le PCAET
Objectif 4	Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe	Le PCAET vise notamment à garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau, tout en préservant la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau (Orientation 4)
Objectif 5	Réduire, recycler, valoriser les déchets	Le PCAET promeut une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire (actions 4.7 et 1.6)
Objectif 6	Organiser le traitement des déchets à l'échelle régionale en intégrant les objectifs de réduction, de valorisation et de stockage	Le PCAET promeut une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire (actions 4.7 et 1.6)
Objectif 7	Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale	Le PCAET vise à accélérer la performance des bâtiments et la sobriété énergétique du territoire (Orientation 1)
<b>Orientation 3 : Redessiner les modèles existants avec et pour les citoyens</b>		
Objectif 8	Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique	L'élaboration même du PCAET tend à cet objectif
Objectif 9	Faire des citoyens les acteurs des transitions	Le PCAET prévoit de multiples études et actions d'accompagnement et de sensibilisation de la population en vue d'améliorer la résilience du territoire au regard du changement climatique. L'action 5.2 traite directement de la gouvernance politique et technique du PCAET, dont l'élaboration a sollicité la participation de nombreux acteurs dans le cadre notamment de la définition de la stratégie et du plan d'action.
Objectif 10	Réduire l'empreinte énergétique des mobilités	Le PCAET cherche à garantir l'accès à une mobilité alternative et aux déplacements doux (Orientation 2)
Objectif 11	Accélérer le déploiement des EnR en valorisant les ressources locales	Le PCAET cherche à encourager le déploiement des énergies renouvelables (Actions 1.3 à 1.7, action 3.3)
Objectif 12	Déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique	Non adressé
Objectif 13	Accompagner les citoyens et les acteurs régionaux dans leur transformation numérique, en les plaçant au cœur de la démarche	Non adressé
Objectif 14	Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable	Le PCAET porte de multiples actions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments (Orientation 1), à la prise en compte des mobilités douces et services associés dans l'aménagement du territoire (Orientation 3) et au développement d'un urbanisme adapté au changement climatique (Orientation 4)
<b>Orientation 4 : Conforter le capital de santé environnementale</b>		
Objectif 15	Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision	Les actions d'accompagnement et de sensibilisation portée par le PCAET répondent à cet objectif. L'action 6.1 assurera un meilleur suivi local de qualité de l'air afin d'améliorer la prise en compte de ce paramètre dans les divers projets locaux.

N°	Orientations et Objectifs du SRADDET Bourgogne Franche-Comté	Liens avec le PCAET
Objectif 16	Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement	Le PCAET vise à intégrer la biodiversité, le patrimoine naturel et les ressources du territoire dans son aménagement (action 4.3 à 4.5, 4.8)
Objectif 17	Préserver et restaurer les continuités écologiques	Le PCAET participe à cet objectif dans le cadre des actions 4.4 et 4.8

#### Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région

##### Orientation 5 : Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires

Objectif 18	Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipement de base	Le PCAET portent plusieurs actions visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments et favoriser la production locale d'énergie dans l'objectif notamment de permettre une baisse des factures énergétiques (orientation 1), à garantir l'accès à tous aux mobilités douces et services de transports associés (orientation 2) et à préserver les ressources en eau du territoire (orientation 4)
Objectif 19	Accélérer le déploiement des infrastructures numériques et innover par la donnée	Non adressé
Objectif 20	Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers	La mutation du territoire vers des mobilités douces (vélo, covoiturage, transports en commun) s'accompagnera de la mise en place d'infrastructures associées (Orientation 2, dont actions 2.2, 2.4, 2.5, 2.6, 2.10, et 2.12)
Objectif 21	Garantir la mobilité durable partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment	Le PCAET vise à garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux, en accompagnant l'offre de mobilité et structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale (Orientation 2)
Objectif 22	Redynamiser les centres bourgs et centres villes par une action globale	Le PCAET aborde ce point au travers de la rénovation et réhabilitation des bâtiments, du développement et de l'amélioration de l'accès aux équipements et services publics de transports (Orientations 1 et 2)

##### Orientation 6 : Faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités

Objectif 23	Renforcer le caractère multipolaire de la région en s'appuyant notamment sur un réseau de villes petites et moyennes	Non adressé
Objectif 24	Renforcer la capacité des territoires à définir leurs stratégies de développement	L'élaboration même du PCAET tend à cet objectif
Objectif 25	Amplifier le rayonnement des fonctions contribuant au fait métropolitain	Non adressé
Objectif 26	Valoriser les potentiels des ruralités	Le renforcement des mobilités douces et services associés pourra participer à améliorer l'attractivité de la CCPH.
Objectif 27	Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux	L'action 2.6 ( <i>Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt</i> ) tend à cet objectif

N°	Orientations et Objectifs du SRADDET Bourgogne Franche-Comté	Liens avec le PCAET
Objectif 28	Identifier les filières à potentiels et piloter leurs stratégies de développement à l'échelle régionale	Non adressé
Axe 3 : construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur		
Orientation 7 : Dynamiser les réseaux, les réciprocités et le rayonnement régional		
Objectif 29	Encourager les coopérations aux interfaces du territoire régional	Non adressé
Objectif 30	S'engager dans des coopérations interrégionales	Non adressé
Objectif 31	Impulser des dynamiques de coopération et de rayonnement aux niveaux européen et plus largement international	Non adressé
Orientation 8 : Optimiser les connexions nationales et internationales		
Objectif 32	Consolider les connexions des réseaux de transport régionaux aux réseaux nationaux et internationaux	Non adressé
Objectif 33	Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà du territoire régional	Non adressé

### 2.3.1.2 Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été introduit par la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) en 1996. Comme son nom l'indique, il permet de planifier des actions pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur un territoire. Ce document obligatoire est régi par le code de l'environnement (articles L. 222-4 à L. 222-7 et R. 222-13 à R. 222-36). Le PPA définit des objectifs à atteindre ainsi que les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettront de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées par l'Union Européenne.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (AUBMHD) a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 août 2013.

Ce plan a défini 22 actions pour réduire les émissions de particules et améliorer la qualité de l'air. Ces 22 actions sont :

- Pour 9 d'entre elles, des mesures d'accompagnement (information, sensibilisation, etc.) ;
- Pour 10 d'entre elles, des mesures réglementaires ;
- Pour 3, des mesures réglementaires d'urgence, à mettre en place en cas de pic de pollution.

*Nota : le plan n'a modélisé la qualité de l'air qu'à l'horizon 2015.*

Le tableau ci-dessous présente un regard croisé des mesures du PPA, déjà renseignées, avec celles du PCAET en cours d'élaboration.

Tableau 4 : Articulation des orientations du PPA de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle et du PCAET de la CCPH

N°	Résolutions du PPA de l'AUBMHD	Type d'actions	Liens avec le PCAET
Résolutions transversales			
Transversale -1	Sensibiliser la population et les collectivités à la qualité de l'air et aux moyens de réduire la pollution atmosphérique	accompagnement	Le PCAET réserve une part importante à la sensibilisation de la population (particuliers et professionnels) et des collectivités, concernant la qualité de l'air (Orientation 6), ainsi que certains moyens de réduire la pollution atmosphérique via la rénovation énergétique des bâtiments et la sobriété énergétique (Orientation 1, 3 et 5), ou la transition vers des mobilités douces (Orientation 2)
Transversale -2	Soutien à la mise en œuvre des filières de valorisation des déchets verts	accompagnement	Le PCAET inclue l'expérimentation du potentiel de développement d'unités de méthanisation, alimenté en partie par les déchets verts du territoire (Action 1.6), ainsi que la mise en place de points de compostage partagés (Action 4.7)
Transversale -3	Généralisation de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Transversale -4	Modifications des activités sportives lors d'épisodes de qualité de l'air dégradée	réglementaires d'urgence	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Résolutions dans le domaine Résidentiel Tertiaire			
Résidentiel Tertiaire - 1	Sensibiliser la population sur la combustion de la biomasse	accompagnement	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Résidentiel Tertiaire - 2	Promouvoir les appareils de chauffage au bois les moins polluants	accompagnement	La mise en œuvre de l'action 1.4 (promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés) tiendra compte de ce point.
Résidentiel Tertiaire - 3	Interdiction des foyers ouverts en zone urbaine	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Résidentiel Tertiaire - 4	Imposer des valeurs limites d'émissions pour les installations de combustion de puissance supérieure à 400 kW	réglementaires	La mise en œuvre de l'action 1.3 (promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés) tiendra compte de ce point.
Résidentiel Tertiaire - 5	Interdire l'installation d'appareil de chauffage au bois non performant (dont la performance n'atteint pas l'équivalent flamme verte 5*) sur la zone PPA	réglementaires	La mise en œuvre de l'action 1.3 (promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés) tiendra compte de ce point.
Résidentiel Tertiaire - 6	Recommandation ou interdiction des chauffages d'appoint ou d'agrément au bois lors des pics de pollution	réglementaires d'urgence	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>

N°	Résolutions du PPA de l'AUBMHD	Type d'actions	Liens avec le PCAET
Résolutions dans le domaine Agricole			
Agricole - 1	Sensibilisation des agriculteurs aux impacts des activités sur la qualité de l'air	accompagnement	Le PCAET inclue des actions de sensibilisation relatives à la qualité de l'air auprès de l'ensemble de la population (sans cibler particulièrement la profession agricole).
Agricole - 2	Interdire les épandages par pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Agricole - 3	Contrôle des engins agricoles	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Résolutions dans le domaine de la production			
Production - 1	Sensibilisation des professionnels du BTP à l'impact de leur activité sur la qualité de l'air	accompagnement	Le PCAET inclut un volet de sensibilisation et de formation des professionnels concernant en particulier la performance énergétique des bâtiments (cf. actions 1.1, 1.2 et 1.3)
Production - 2	Création d'une charte « chantier propre »	accompagnement	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Production - 3	Sensibilisation des carriers à l'impact de leur activité sur la qualité de l'air	accompagnement	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Production - 4	Réduction de l'impact des carrières et autres ICPE émettrices de particules	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Production - 5	Imposer des règles concernant la manipulation des matériaux pulvérulents sur les chantiers de BTP	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Résolutions dans le domaine des Transports			
Transport - 1	Adhésion à la charte « objectif CO2, les transporteurs s'engagent, les transporteurs agissent »	accompagnement	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Transport - 2	Réduction permanente de la vitesse sur l'ensemble du réseau interurbain	réglementaires	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>
Transport - 3	Imposer la réalisation de plans de déplacement entreprises et administrations	réglementaires	Le PCAET prévoit la structuration d'une stratégie de mobilité globale et intermodale (cf. actions 2.7 - plan de mobilité à l'échelle de la CCPH, et 2.8 - plan de déplacements inter-entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes)
Transport - 4	Réduction ponctuelle de la vitesse sur les axes structurants et renforcement des contrôles	réglementaires d'urgence	<i>Les propositions du PCAET ne s'opposent pas à cette action.</i>

## 2.3.2 Les documents pris en compte lors de l'élaboration du PCAET

### 2.3.2.1 La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

La SNBC a **deux ambitions** :

- Atteindre la neutralité carbone dès 2050 ;
- Réduire l'empreinte carbone des Français.

Pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire d'atteindre ces 4 objectifs :

- **Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050** et se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et l'électricité décarbonée ;
- **Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs** (réduction de plus de 40% par rapport à 2015), en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique et en développant la sobriété (des besoins de la population en légère diminution dans l'ensemble des secteurs par rapport au scénario tendanciel, associés à un changement important des modes de consommation, sans perte de confort) ;
- **Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie** par exemple de l'agriculture (réduction de près de 40% entre 2015 et 2050), ou des procédés industriels (division par deux entre 2015 et 2050) ;
- **Augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2 par rapport à aujourd'hui** pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050, tout en développant la production de biomasse.

### 2.3.2.2 Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale (ou intercommunale en cas de PLUi). Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi Solidarité Renouvellement urbain du 13 décembre 2000. Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants.

La CCPH a engagé en 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son périmètre.

L'élaboration du PLUi doit prendre en compte les éléments du PCAET. Les enjeux du PLUi sont en lien avec :

- La réduction des gaz à effet de serre (tenter ou stabiliser la consommation en énergie et sensibiliser les populations aux risques potentiels) ;
- L'émergence de nouvelles énergies renouvelables et le renforcement ou le maintien de celles présentes.

Un nouveau PLUi est en cours d'élaboration.

## 2.3.3 Les documents avec lesquels le PCAET a un lien

### 2.3.3.1 Plan Régional Santé-Environnement et Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté

Le 4ème Plan National Santé Environnement a été élaboré en 2020 et la consultation du public a été réalisée du 26 octobre au mercredi 9 décembre 2020.

Le PNSE4 comporte 19 actions, qui poursuivent 4 grands objectifs :

- S'informer sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter
- Réduire les expositions environnementales pouvant affecter notre santé
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations.

Le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) constitue la déclinaison au niveau régional du Plan National Santé-Environnement (PNSE). Les PRSE visent à limiter l'impact de l'environnement sur la santé à l'échelle de la région. Ces plans, conformément à l'article L.1311 du code de la santé publique, doivent être renouvelés tous les cinq ans. Ils assurent la mobilisation des acteurs des territoires autour des préoccupations de santé environnement propres aux spécificités de chaque région.

Co-piloté par le Conseil régional, par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement (DREAL), le quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4), décline sur la période 2023-2027, les actions du Plan National Santé Environnement 4 (PNSE4) jugées pertinentes en Bourgogne-Franche Comté. **S'inscrivant dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le PRSE3, le PRSE4 est un programme ambitieux orienté autour de 5 axes, 10 objectifs et 36 actions (contre 55 pour le PRSE3).**

- Axe Transversal :
  - ⇒ A pour objectif de renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé »
- Axe 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
  - ⇒ A pour objectifs de (I) mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants, de (II) sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter et (III) de favoriser les comportements favorables en protégeant les personnes vulnérables
- Axe 2 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé
  - ⇒ A pour objectifs de (I) prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier et (II) de préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural
- Axe 3 : Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux
  - ⇒ A pour objectifs de (I) renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques et (II) de renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les projets territoriaux
- Axe 4 : Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »
  - ⇒ A pour objectifs de (I) favoriser l'acculturation à « Une seule santé » et (II) de favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux pour mieux prévenir les effets indésirables sur la santé.

Par ailleurs, la politique de santé se coordonne à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard à travers le **Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté**.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil territorial engagé pour la mise en œuvre du projet régional de santé à l'échelle de l'intercommunalité, portant sur « la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » (article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique). Il permet notamment de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires.

Le CLS Nord Franche-Comté a été signé le 21 octobre 2019 et comprend 29 actions regroupées selon 5 axes :

- Axe 1 : Développer la prévention et la promotion de la santé (7 actions) ;
- Axe 2 : Promouvoir un environnement favorable à la santé (5 actions) ;
- Axe 3 : Améliorer les parcours de santé (8 actions) ;
- Axe 4 : Renforcer l'accès aux soins (6 action) ;
- Axe 5 : Animer et évaluer le contrat local de santé (3 actions).

### 2.3.3.2 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Franche Comté

Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue. Co-élaboré par l'État et le Conseil régional entre 2010 et 2013, il a pour objet principal la **préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**. A ce titre :

- Il identifie les **composantes de la trame verte et bleue** (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Il identifie les **enjeux régionaux de préservation et de restauration** des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- Il propose les **outils adaptés** pour la mise en œuvre de ce plan d'action.



Il a été adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015.

A large échelle, le SRCE positionne le territoire du Pays d'Héricourt au sein d'une région riche en réservoirs forestiers. Ces grands espaces boisés peu fragmentés sont particulièrement développés au nord (massif des Vosges) et au sud (massif du Jura) où ils assurent des relais importants avec les pays frontaliers. Entre ces deux massifs, des corridors boisés traversent la région selon un axe préférentiel nord-est /sud-ouest.

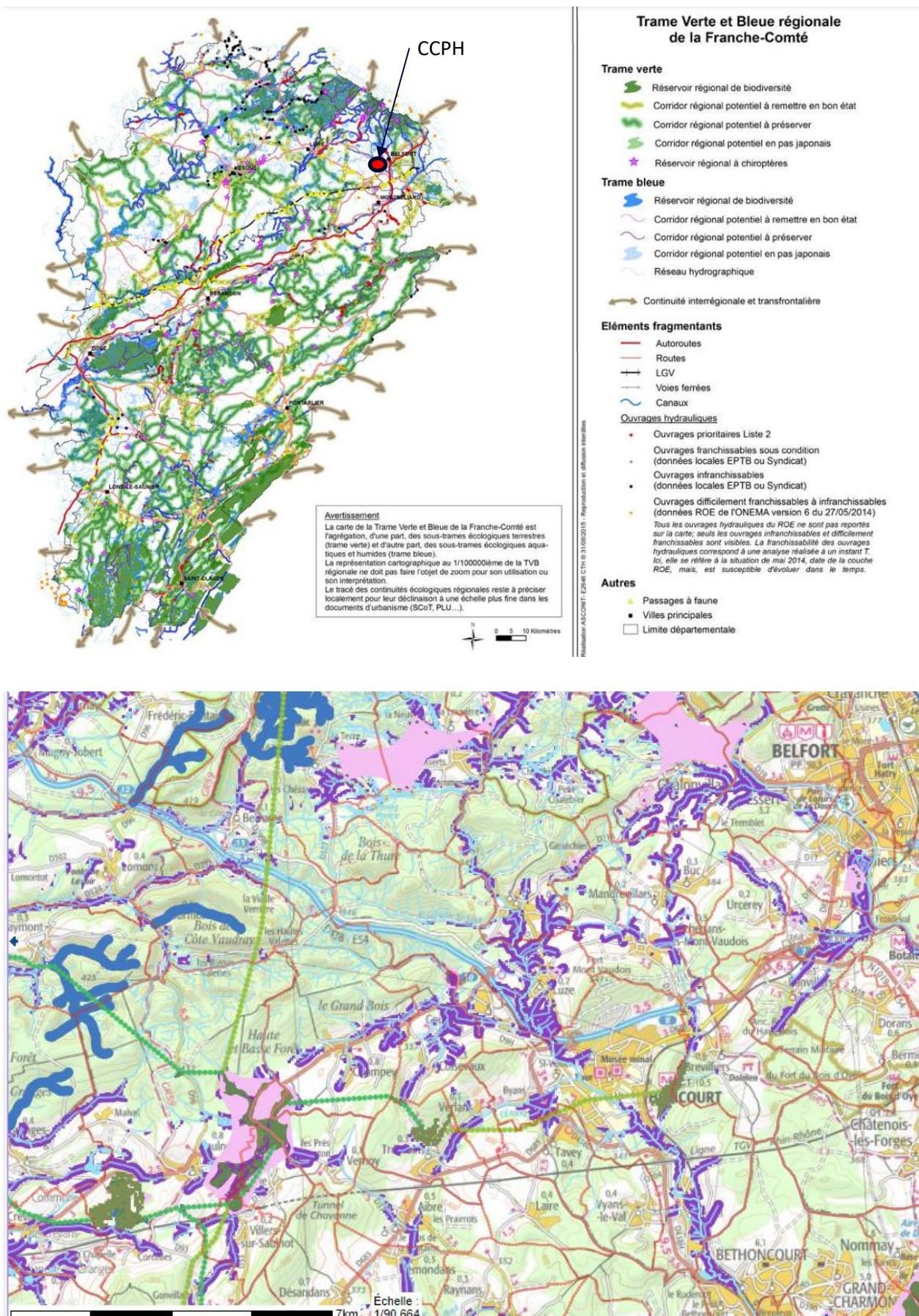
Les réservoirs aquatiques se localisent au niveau du réseau hydrographique (dominé par des cours d'eau importants tels que le Doubs et la Saône) et au sein de zones humides d'importance régionale, constituant un patrimoine naturel fort.

Le SRCE fait état également d'infrastructures majeures de transport, l'A36, le canal du Rhin-Rhône et la LGV Rhin-Rhône, marquant une « diagonale de fragmentation » importante contraignant le déplacement des espèces.

Concernant le territoire de la CCPH :

- Les réservoirs forestiers de biodiversité sont à la marge (sud de la CC) ;
- La trame herbacée n'est représentée que par deux axes à l'ouest et au sud de la CC ;
- Le territoire est drainé par un réseau hydrographique bien développé, dont le cours d'eau principal et la Lizaine ;
- La trame zone humide est particulièrement importante au nord du territoire.

Le SRCE comporte un « Plan d'action stratégique » qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du SRCE dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans les maîtrises d'ouvrage adaptées.



### 2.3.3.3 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prend en compte les nuisances induites par le bruit routier, ferroviaire, aérien et industriel. Elle instaure une démarche en deux étapes :

- La réalisation de cartes de bruit stratégiques afin d'évaluer l'exposition des populations au bruit ;
- L'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement présentant les plans d'actions.

Le contenu des cartes du bruit et les plans de prévention de bruit dans l'environnement sont définis pour les agglomérations et les infrastructures concernés dans le décret n°2006-361 du 24 mars 2006.

Dans le cas de la Haute-Saône, ce sont les infrastructures du réseau routier national non concédées qui font l'objet de cartes, approuvées par arrêté préfectoral N° DDT 161 au 15 avril 2013.

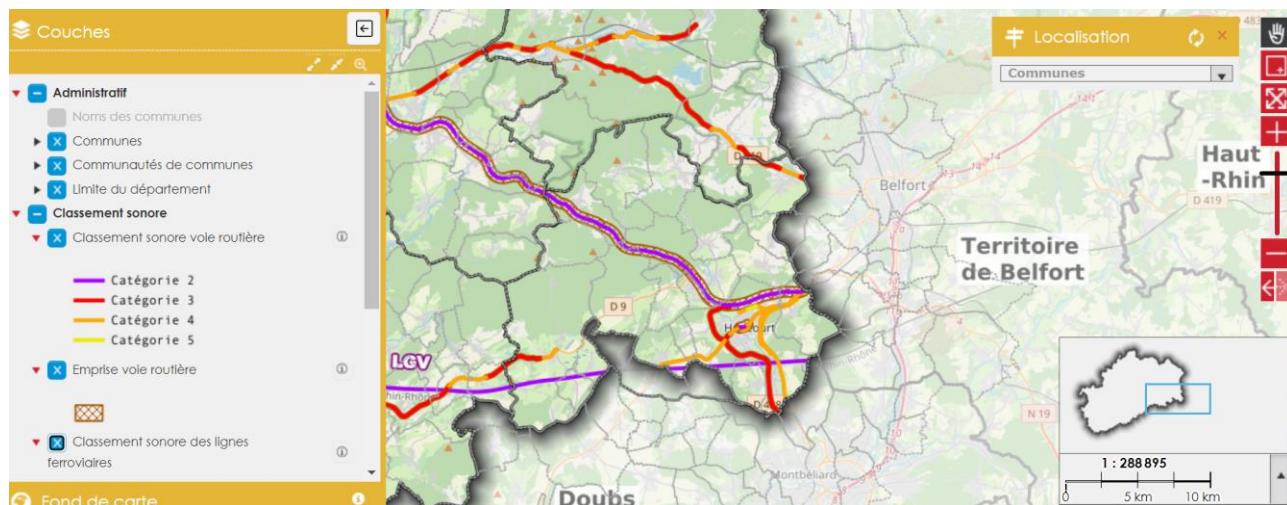


Figure 4 : Classement sonore des structures sur la communauté de communes (les catégories font écho à des niveaux sonores et la largeur maximale des secteurs affectés, source DDT70)

### 2.3.3.4 Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Bourgogne Franche Comté a été voté en novembre 2019 à l'issue d'un travail en concertation avec le territoire de près de 3 ans.

Les principaux objectifs du plan sont :

- Améliorer la connaissance des gisements par la mise en place d'un observatoire régional sur les déchets.
- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 de 15% en 2025 et de 20 % en 2031 et stabiliser les productions de déchets d'activité économique et de déchets inertes du BTP.
- Valoriser en 2025 66 % des déchets non dangereux et 75 % des déchets du BTP
- Diviser par deux les capacités de stockage et les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010.
- Mettre en place des actions de prévention et de valorisation : réduction des déchets verts et du gaspillage, éco-conception, réparation, réemploi, éco-exemplarité, formation, sensibilisation, déploiement de la tarification incitative, extension des consignes de tri plastiques, lutte contre les décharges sauvages...

La CCPH, ayant la compétence déchet, s'est emparée de cette thématique et la développe sur son territoire. Les éléments sont présentés dans le paragraphe 3.4.6 La gestion des déchets, page 72. Elle a par exemple mis en place la tarification incitative.

### 2.3.3.5 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

#### SDAGE

Le SDAGE est un outil de planification élaboré pour répondre à la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2003) dont la transposition en droit français est la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. Il développe la DCE à l'échelle d'un bassin hydrographique et planifie des orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et l'atteinte du bon état qui est le principal objectif.

Le Pays d'Héricourt est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée, couvrant la période 2022 – 2027, adopté le 18 mars 2022 par le comité de bassin.

Le SDAGE fixe des objectifs de bon état pour tous les milieux et décline des orientations fondamentales pour le bassin versant. Les orientations fondamentales (OF) du SDAGE sont au nombre de 9 :

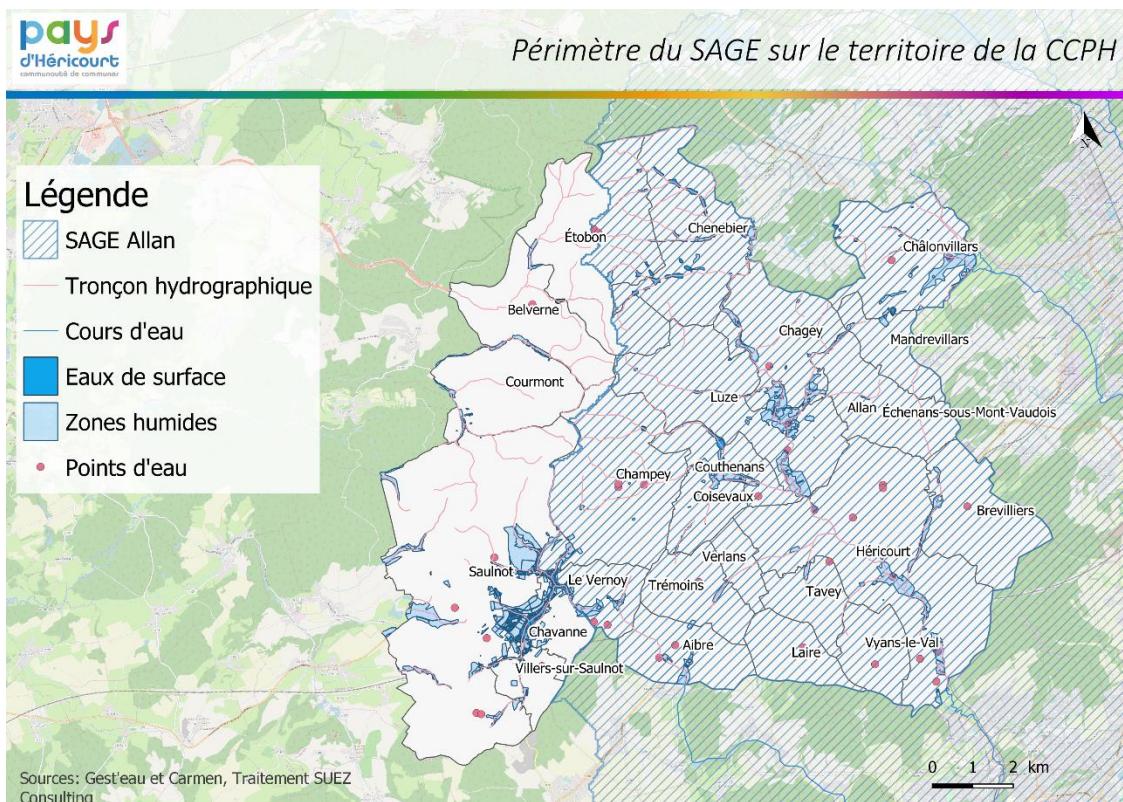
- OF 0 : S'adapter au changement climatique ;
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau ;
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux ;
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

#### SAGE

Chaque SAGE est issu d'une initiative locale et élaboré de manière collective, il constitue un **outil privilégié pour répondre localement aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau** et permet, à l'échelon d'un sous-bassin, de décliner les objectifs du SDAGE. Conçu par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du secteur, qui rassemble élus, usagers et services de l'Etat, le SAGE est approuvé par le ou les Préfets de département concernés. Le SAGE vise, d'une façon générale, à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) avec les objectifs de protection et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que ceux relatifs à la préservation des zones humides, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, le SAGE se compose de deux parties : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) avec lequel les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles, et le règlement, opposable aux tiers.

Le territoire de la CC du Pays d'Héricourt est concerné par le SAGE Allan, qui a été approuvé le 28 janvier 2019 par l'arrêté n°90-2019-01-28-002.



**Figure 5 : Périmètre du SAGE Allan sur le territoire de la CCPH (Données Gest'Eau et Carmen, Traitement SUEZ Consulting, 2020)**

Certains articles et dispositions des SAGE visent spécifiquement les documents d'urbanisme. Le règlement d'un SAGE approuvé et ses documents cartographiques sont directement opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution des installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à autorisation ou déclaration en application de la réglementation sur l'eau.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Améliorer la qualité de l'eau
- Prévenir et gérer les risques d'inondation
- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Il a aussi approuvé des règles suivantes :

- Règle 1 : Répartition des volumes prélevables
- Règle 2 : Interdiction de remplissage des plans d'eau
- Règle 3 : Interdiction de création de plans d'eau > 0,1 ha
- Règle 4 : Interdiction de création de plans d'eau < 0,1 ha.

### 2.3.3.6 Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) et Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Métropole francilienne (SLGRI)

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) est le document de référence de la gestion et de la planification des inondations pour le bassin Rhône-Méditerranée et pour la période 2022-2027. Ce document fixe des objectifs concernant la gestion du risque inondation et les moyens pour y parvenir afin de réduire les conséquences humaines et économiques. Les objectifs prioritaires du PGRI de bassin Rhône-Méditerranée, adopté le 21 mars 2022, sont les suivants :

- GO 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- GO 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- GO 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- GO 4 : Organiser les acteurs et les compétences ;
- GO 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques inondations.

Le bassin Rhône-Méditerranée compte 31 territoires à risque importants d'inondation (TRI), dont le périmètre a été arrêté le 12 décembre 2012, suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation menée en 2011. Le TRI Belfort/Montbéliard en fait partie.

La CC du Pays d'Héricourt est en dehors du périmètre de ces TRI mais est comprise dans la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du TRI de Belfort/Montbéliard.

Cette SLGRI décline des objectifs et des actions à mener par les différents acteurs. Elle est organisée en 4 grandes orientations (GO) reprenant intégralement les 5 grands objectifs du PGRI rappelés plus haut.

Les grandes orientations de la SLGRI sont :

- GO 1 : Connaissance et sensibilisation au risque inondation ;
- GO 2 : Réduction de la vulnérabilité et aménagement du territoire ;
- GO 3 : Gestion de crise et retour à la normale ;
- GO 4 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

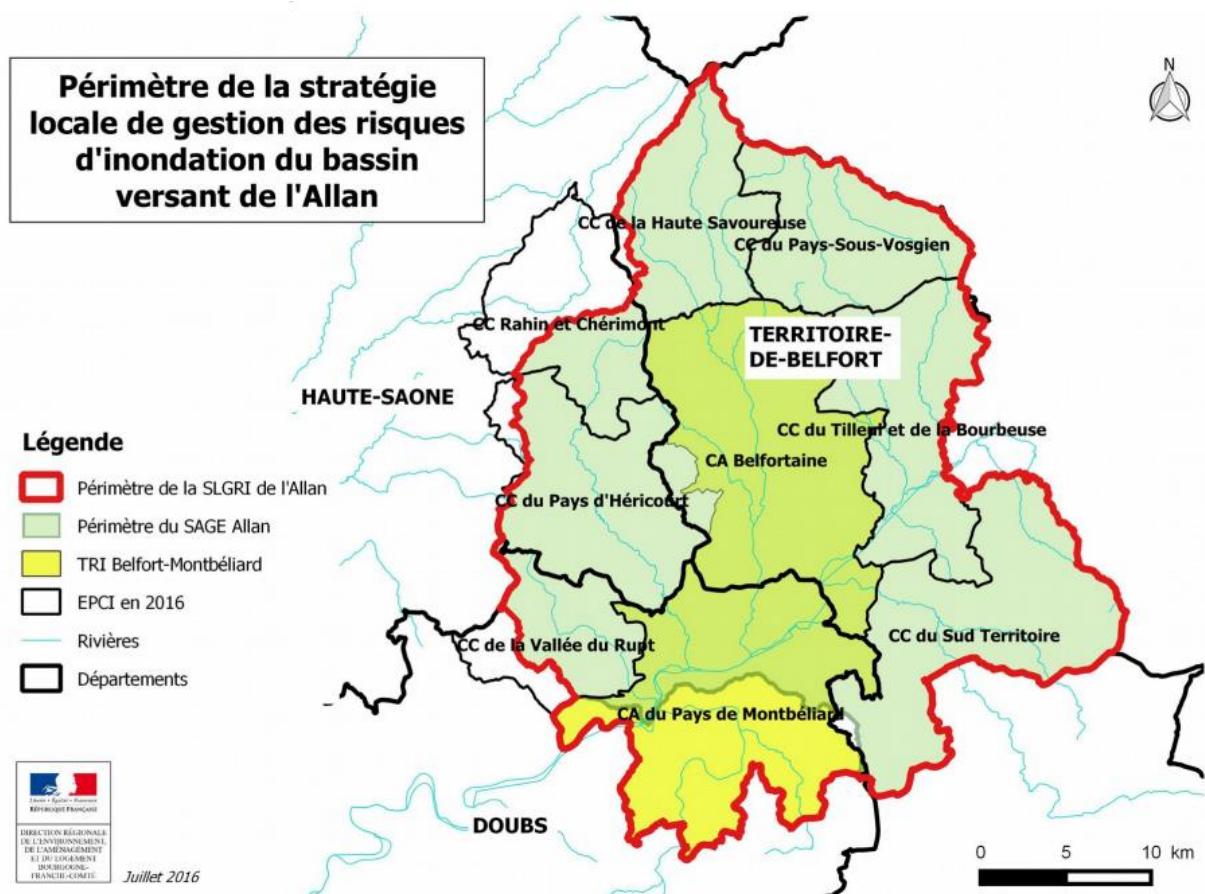


Figure 6 : Périmètre du SLGRI Allan

### 2.3.3.7 Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document qui a été créé par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 et qui a pour objectif de définir les règles de gestion durable des forêts privées de la région.

Le SRGS de Franche Comté, approuvé le 25 avril 2006, comporte deux parties :

- Un document général sur la Franche-Comté, qui constitue le SRGS proprement dit. Il est consacré au contexte forestier de la région (chapitre 1) et à l'orientation de la gestion forestière (chapitre 2) ;
- Douze "fascicules" concernant les différentes régions naturelles. Ils sont conçus comme une aide directe à la rédaction des plans simples de gestion (PSG). Le propriétaire y trouvera ainsi :
  - Des informations générales et environnementales
  - Des données techniques de gestion sylvicole appliquées au contexte local.

Le territoire de la CCPH est concerné par deux régions naturelles :

- Les Avant-Monts et les Coteaux préjurassiens à l'ouest
- Pays de Belfort - Montbéliard, Sundgau à l'est.

Les orientations de gestion locale sont les suivantes :

- Dans les Avant-Monts et les Coteaux préjurassiens :
  - Entreprendre le rajeunissement des peuplements feuillus vieillissants
  - Transformer ou convertir les peuplements inadaptés aux conditions climatiques et stationnelles
  - Pratiquer des dépressions et des éclaircies en temps utile dans les nombreuses plantations résineuses en plein
  - Ne pas omettre de relever le couvert dans les plantations sous coupe d'abri
  - Préparer le renouvellement des plantations résineuses arrivant à maturité en privilégiant un mélange avec des essences feuillues, voire en les remplaçant par du feuillu
  - Favoriser les traitements en futaie irrégulière et mélangée partout où cela est envisageable.
- Dans le Pays de Belfort – Montbéliard :
  - Entreprendre le rajeunissement des peuplements feuillus vieillissants
  - Convertir ou transformer les peuplements inadaptés tels que les taillis et les taillis sous futaie
  - Intensifier les interventions sylvicoles précoces, notamment en feuillus précieux
  - Éviter les coupes rases sur des surfaces importantes qui risquent de favoriser le développement de la ronce ou des plantes herbacées concurrentes (molinie, crin végétal, junc, ...) et la remontée du plan d'eau dans le Sundgau, compromettant l'installation de la régénération naturelle ou artificielle.
  - Proscrire, sur les sols limoneux, le passage d'engins lourds en période humide à cause du tassemement du sol qui compromettra dans l'avenir la régénération
  - Purger les peuplements de ce qui reste d'arbres mitraillés.

## 3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.1 Présentation du territoire

#### 3.1.1 Topographie

La topographie de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se structure autour de 2 axes principaux :

- Dans la partie Est, la vallée de la Lizaine forme un axe Nord-Sud qui structure le paysage et traverse les différents reliefs, orienté Sud-Ouest/Nord-Est. L'altitude y varie de 355 m à l'entrée de Chagey à 320 m à la sortie d'Héricourt. Les reliefs environnants sont assez marqués, s'élevant jusqu'à 400 m, avec des pointes à 550 m d'altitude (Bois de la Thure, Mont Vaudois).
- Dans la partie Ouest, les vallées du ruisseau du Pont du Rond (Saulnot), de la Sapote (Marais de Saulnot) et du ruisseau de la Carpière (Champey, Coisevaux, Couthenans) forment une dépression linéaire continue comprise entre 300 et 400 m d'altitude, s'inscrivant entre les reliefs orientés Sud-Ouest/Nord-Est, avec au Sud une "barre" rocheuse et au Nord des collines assez marquées, culminant à 500 m.

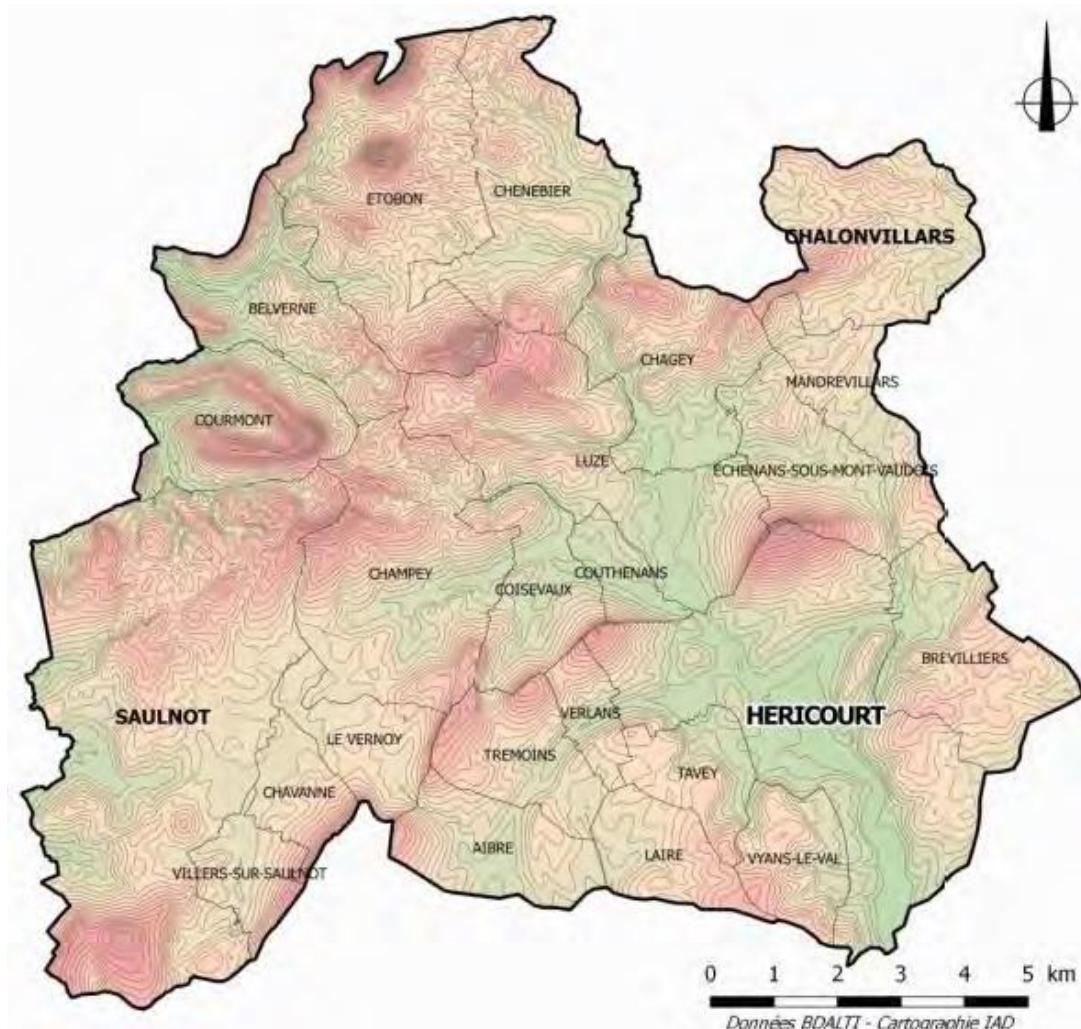


Figure 7 : Topographie de la CCPH (source : PLUi de CCPH)

### 3.1.2 Un climat océanique dégradé

Le climat du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est **océanique dégradé voire semi-continentale**, caractérisé par la douceur des températures et l'humidité. Infoclimat indique quelques données de climatologie à Belfort, située sur à quelques kilomètres du territoire de la Communauté de Communes. En 2019, les températures ont été très proches de la moyenne nationale : température maximale moyenne de 27,8°C en juillet (contre 26,2°C à l'échelle nationale) et température minimale moyenne de -1,2°C en janvier (contre -1,7°C pour la France). Les extrêmes enregistrés sont de 38,1°C et de -7,7°C en 2019.

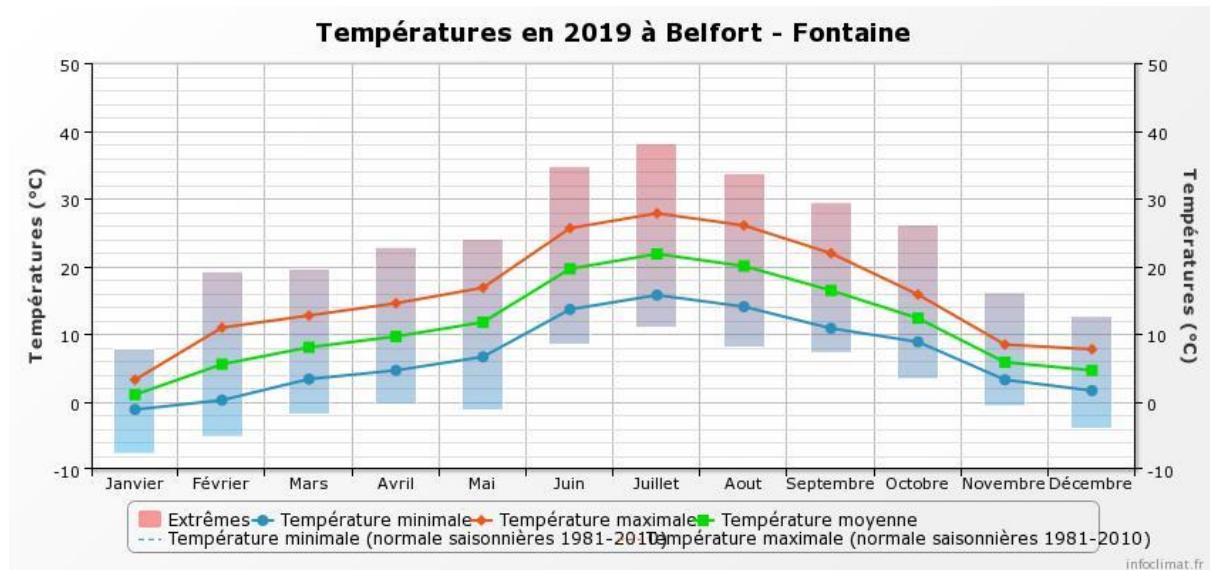


Figure 8 : Climatologie de l'année 2019 à Belfort-Fontaine ([infoclimat.fr](http://infoclimat.fr))

Pour la même année, 997,8 mm de précipitations ont été enregistrés sur la commune de Belfort, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 700 mm. Le territoire n'est pas exposé à des vents intenses. Un record de vitesse de vent a été enregistré à 95 km/h en 2019.

### 3.1.3 Occupation des sols

Source : Diagnostic du PCAET

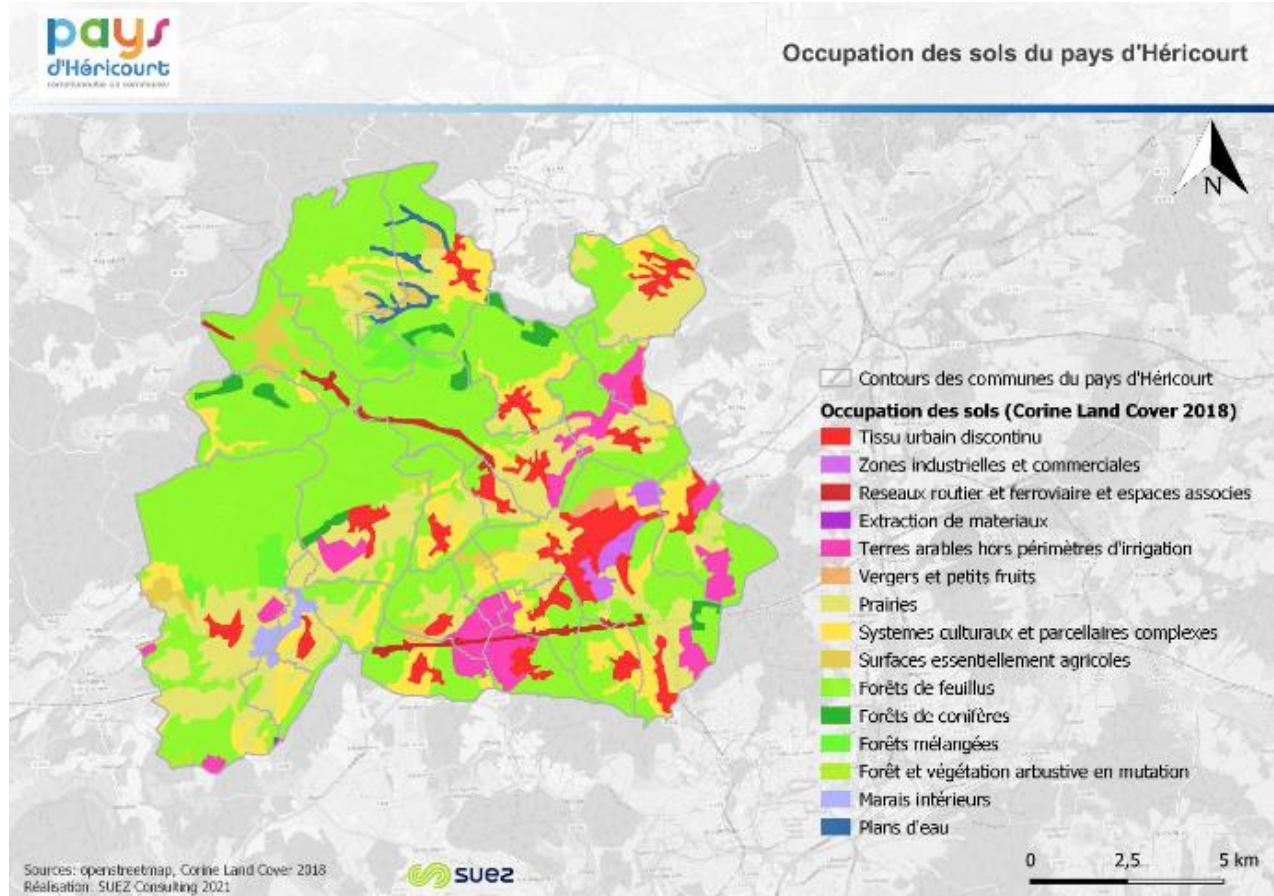


Figure 9 : Occupation des sols (Source : Corine Land Cover 2018)

Le territoire de la CC du pays d'Héricourt (données CLC 2018) est caractérisé par :

- 56,1 % de forêt ;
- 34,8% d'agriculture ;
- 9,1% en tissu urbain.

Le territoire a vu une légère évolution de son occupation des sols entre 2012 et 2018, avec une augmentation de l'artificialisation de 17% au détriment des surfaces agricoles, tel que visible sur les figures ci-dessous.

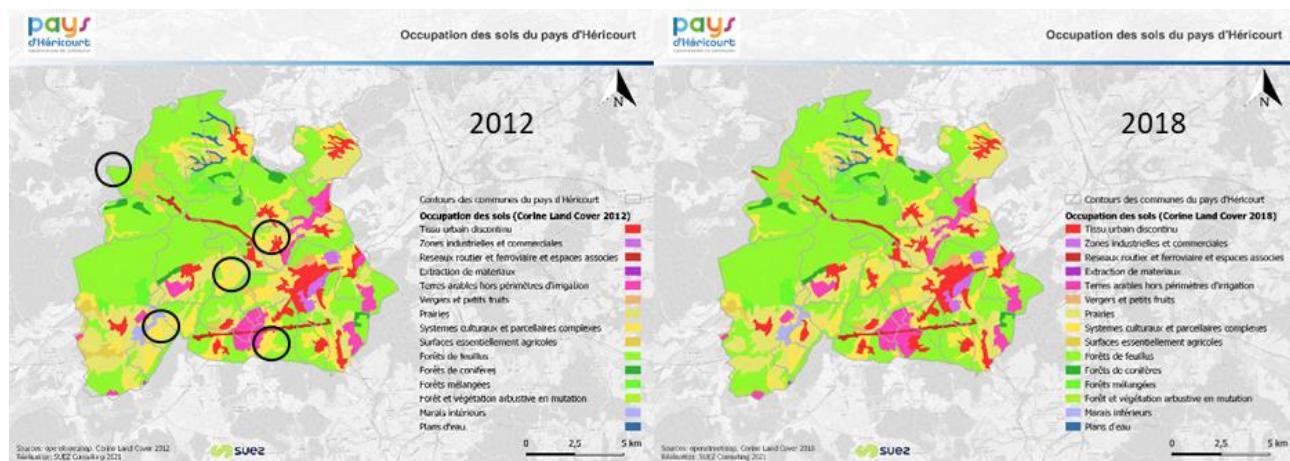


Figure 10 : Evolution de l'occupation des sols entre 2012 et 2018 (Source : Diagnostic du PCAET)

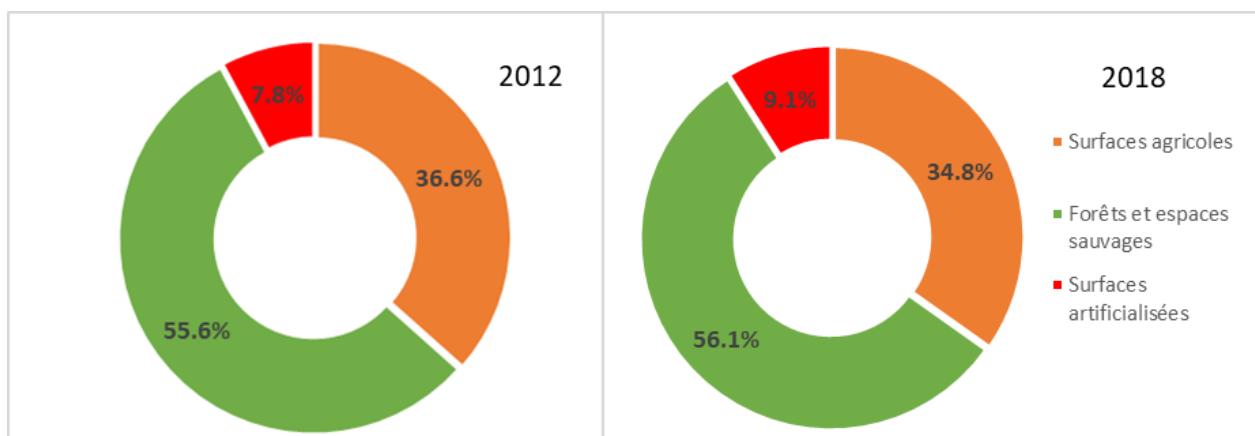


Figure 11 : Evolution de la répartition de l'occupation des sols entre 2012 et 2018 (Source : Diagnostic du PCAET)

### 3.1.4 Population

Source : Diagnostic du PLUi de la CCPH

De manière générale, le territoire du Pays d'Héricourt a toujours été attractif. De par sa proximité avec les principaux pôles d'emplois du Nord Franche-Comté, la CCPH a bénéficié pleinement du phénomène de périurbanisation ce qui s'est matérialisé par une plus ou moins forte croissance démographique selon les périodes :

- Très forte croissance jusque dans les années 1982 (+2% par an) ;
- Période de stabilité de 1982 à 1990 ;
- Période de croissance modérée depuis les années 1990 :
  - 1990 et 1999 +0,4% par an,
  - 1999 et 2008 +0,8% par an,
  - 1999-2014 (période de référence) : +0,36% par an.

Malgré une période de légère diminution enregistrée entre 2008 et 2014 (-0,2% par an), principalement liée à un déséquilibre de la croissance interne et aux pertes subies par la ville centre (et que le solde naturel n'a pas réussi à d'infléchir), le territoire accueille aujourd'hui 20 913 habitants dont 9 967 à Héricourt et 10 946 dans les villages (+0,36% entre 1999 et 2014).

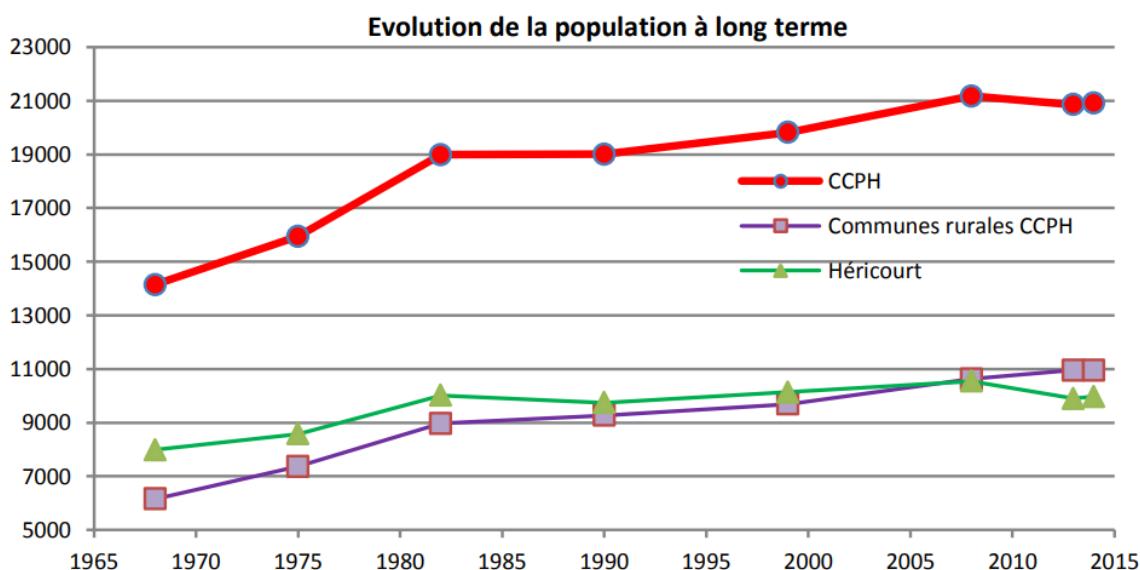


Figure 12 : Evolution de la population de la CCPH depuis 1965 (Source : PLUi de la CCPH)

Cette population vieillit de plus en plus rapidement. En 1999, 4% de la population était âgée de plus de 75 ans. En 2008, cette part atteignait 7%, et en 2013, 8%. Les personnes âgées de 60 à 74 ans sont également plus nombreuses sur le territoire alors que les classes d'âges plus jeunes (0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans) tendent à diminuer. Ces évolutions impliqueront dans les prochaines années des besoins différents pour les habitants, tant en termes de logements, que de mobilité, d'équipements ou de services.

Autre phénomène important : la baisse de la taille des ménages. En effet, non seulement le nombre de ménages ne cesse de progresser (107 nouveaux pas an) mais leur taille diminue et passe de 3,6 en 1999, à 2,46 en 2008 et enfin 2,32 en 2013. Bien qu'il existe des disparités entre ville et villages (une diminution moins importante dans les villages), ce phénomène touche l'ensemble du territoire et semble ne pas ralentir.

### 3.1.5 Infrastructures de transport

Source : *Diagnostic du PLUi de la CCPH*

La CCPH, de par sa position privilégiée au sein d'un axe transitoire, bénéficie d'un accès à de grandes infrastructures (plus ou moins proches) lui garantissant des conditions d'accessibilité remarquables aux villes voisines mais aussi plus lointaines (Besançon, Dijon, Lyon, Mulhouse, Strasbourg, Fribourg, etc.). D'autres infrastructures locales complètent ce réseau et irriguent le Pays d'Héricourt permettant aux habitants de se déplacer facilement qu'il en soit des déplacements domicile-travail/étude ou de loisirs.

- Axes routiers : D9, D16, D96, D483 et 438D, D619, D683, RN1019, A36.
- Axes ferroviaires : Ligne TER desservant Héricourt et Gare TGV.
- Transports collectifs : TAD mis en place sur la CCPH et dont le succès est conséquent, lignes de bus départementales (Haute-Saône).
- Liaisons douces :
  - Réseau d'itinéraire cyclable départementale (boucle 9 « les portes du lion », proximité de la Coulée verte et de l'eurovélo),
  - 18 itinéraires de promenades et de randonnées départementaux (dont 3 sentiers de grandes randonnées : GR5, GR59, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle),
  - 15 circuits pédestres locaux.
- Autres : Euroairport.

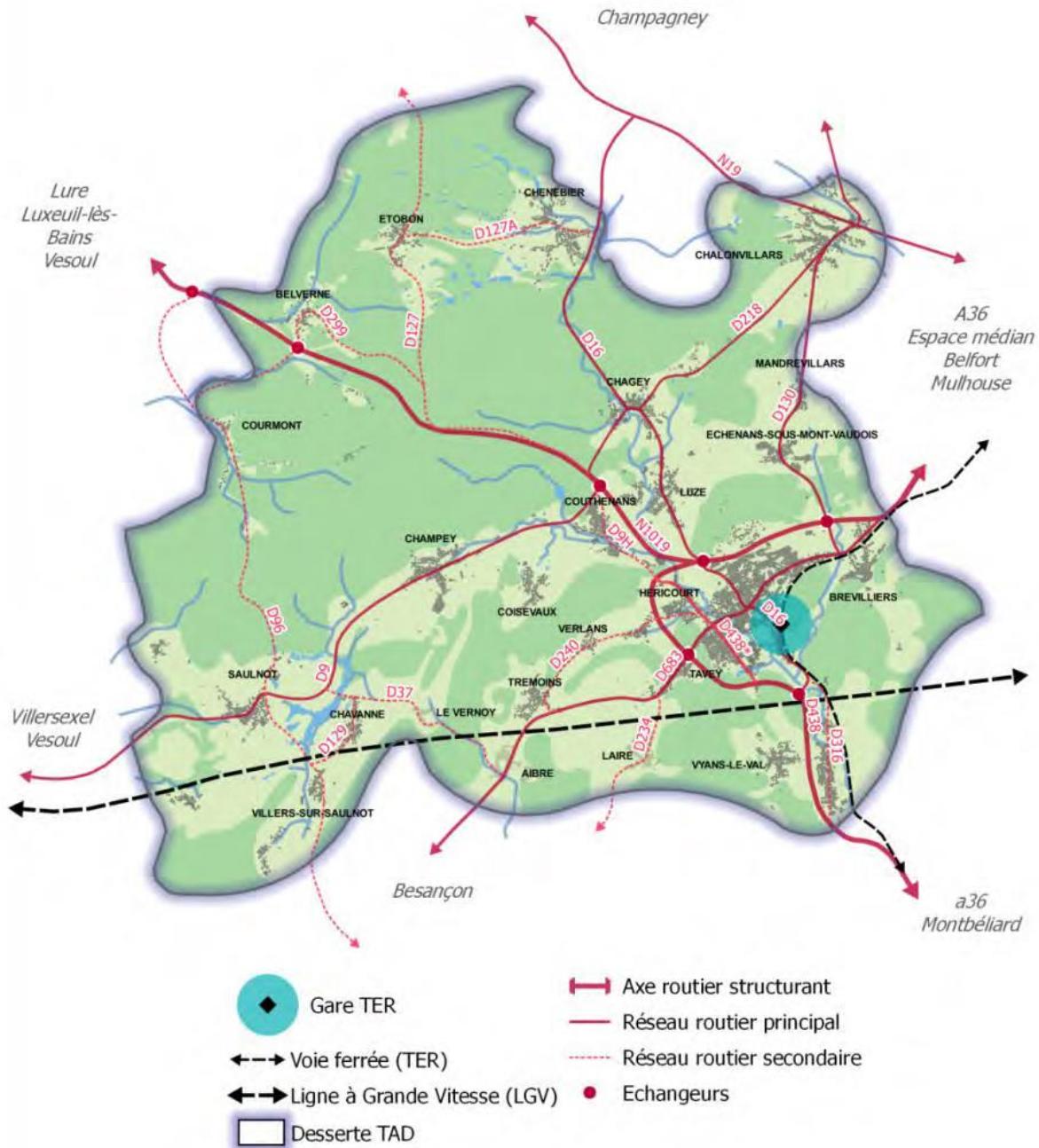


Figure 13 : Cartographie des infrastructures de transport de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH)

Lorsque l'on se concentre sur les déplacements des habitants, on remarque qu'ils effectuent un peu plus de 50 000 déplacements quotidiens (travail, études, accès aux services, ...).

- Plus des deux tiers se font à l'intérieur de l'espace communautaire, dont près de 30 000 au sein même de la ville d'Héricourt.
- Le tiers restant se fait avec les territoires voisins, en particulier avec les agglomérations de Belfort et de Montbéliard, mettant bien en évidence la logique fonctionnelle de la métropole Belfort - Montbéliard – Héricourt (pôles d'emplois majeurs).

Ces analyses sont d'autant plus importantes que la voiture reste le principal mode utilisé aujourd'hui par les ménages. A titre d'exemple, en 2013, 47% des ménages étaient équipés de deux voitures, 43% d'une voiture et 10% n'en possédaient pas.

### 3.1.6 Patrimoine bâti

Trois communes ont un patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques :

- Héricourt (3) : Tour carrée du Château, Eglise St Christophe, Fontaine-Lavoir du Savourot ;
- Chagey (2) : Haut-Fourneau « Forges de Chagey », ancien atelier de tissage Schwob Frères ;
- Brévilliers (1) : Dolmen.

Toutefois, la CCPH compte plusieurs éléments de patrimoine bâti remarquable non protégés. Ce patrimoine peut être classé en 5 grandes catégories :

- Patrimoine historique proprement dit : Fort du Mont Vaudois, Dolmens et assimilé ;
- Patrimoine industriel : industries textile & métallurgie, cités ouvrières, maisons des industriels ;
- Patrimoine religieux : édifices cultuels (temples, églises), petit patrimoine (calvaires, croix, ...) ;
- Patrimoine lié à l'eau : moulins, fontaines, lavoirs, ponts ;
- Bâti rural traditionnel : majoritairement ferme du XIXème, notamment maison bloc du Pays de Montbéliard et de Belfort.

Aujourd'hui, très peu de documents d'urbanisme protègent ce patrimoine.

### 3.1.7 PATRIMOINE PAYSAGER

Le territoire est découpé en plusieurs unités paysagères dans l'atlas des paysages de Franche-Comté. Ainsi, le Pays d'Héricourt comprend 4 sous-unités paysagères différentes, décomposées elles-mêmes en sous-unités :

- **L'avant Pays d'Héricourt** (unité principale, concernant 17 communes) ;
  - Sous-unités « Bassins et chaînons du Jura » (15 communes),
  - Sous-unité « Héricourt » (6 communes),
- **Le Dôme sous-Vosgien** (10 communes) ;
  - Sous-unité « Bassin de Chenebier » (4 communes) ;
  - Sous-unité « Le relief du Dôme » (10 communes) ;
- **La Dépression sous-vosgienne** (ne concerne qu'une petite partie de Châlonvillars) ;
  - Sous-unité « Pays de Champagney »,
- **Entre Doubs et Ognon** (3 communes) ;
  - Sous-unité « d'Arcey à Grand-Charmont ».

En croisant les éléments précédents, une carte déterminant les unités et ambiances paysagères perçues a pu être réalisée. Trois grandes unités ont pu être définies (elles sont d'ailleurs très proches des unités de références de l'atlas régional des paysages) et opposent deux grands « ensembles » du Pays d'Héricourt :

- Le massif boisé sous-vosgien « Sud Chérémont », caractérisé par des ambiances forestières permanentes et une fermeture des paysages comme règle générale. Seules quelques petits vallons bâtis viennent diversifier et animer ces paysages ;
- Les dépressions agricoles et urbaines qui s'inscrivent dans les reliefs de transition entre Vosges et Jura, dont les ambiances paysagères contrastent très fortement avec l'ensemble précédent : grande diversité des ambiances avec comme règle générale l'ouverture des paysages. La complexité est telle que chaque dépression pourrait être assimilée à une sous-unité, avec des spécificités par rapport aux autres.

En ce qui concerne les entrées du territoire, 6 entrées jouent un rôle théoriquement important dans la perception du Pays d'Héricourt :

- L'entrée Est par la RN1019 (depuis l'A36),

- L'entrée Nord par la RN1019 (depuis Lure),
- L'entrée Sud par la RD483 (depuis Montbéliard),
- L'entrée Sud par la RD683 (depuis l'Isle sur le Doubs),
- L'entrée Nord par la RD619 (ancienne RN19, depuis Belfort),
- L'entrée Nord par la RD619 (ancienne RN19, depuis Lure).

De manière générale, ces entrées de territoire sont peu marquées par l'urbanisation ou par des spécificités paysagères.

 Unités et sous-unités paysagères percues

 Lignes de crêtes et côtes influençant les perspectives

 Principales entrées du territoire

 Grandes infrastructures de transport influençant le paysage

 Axes de lecture du paysage

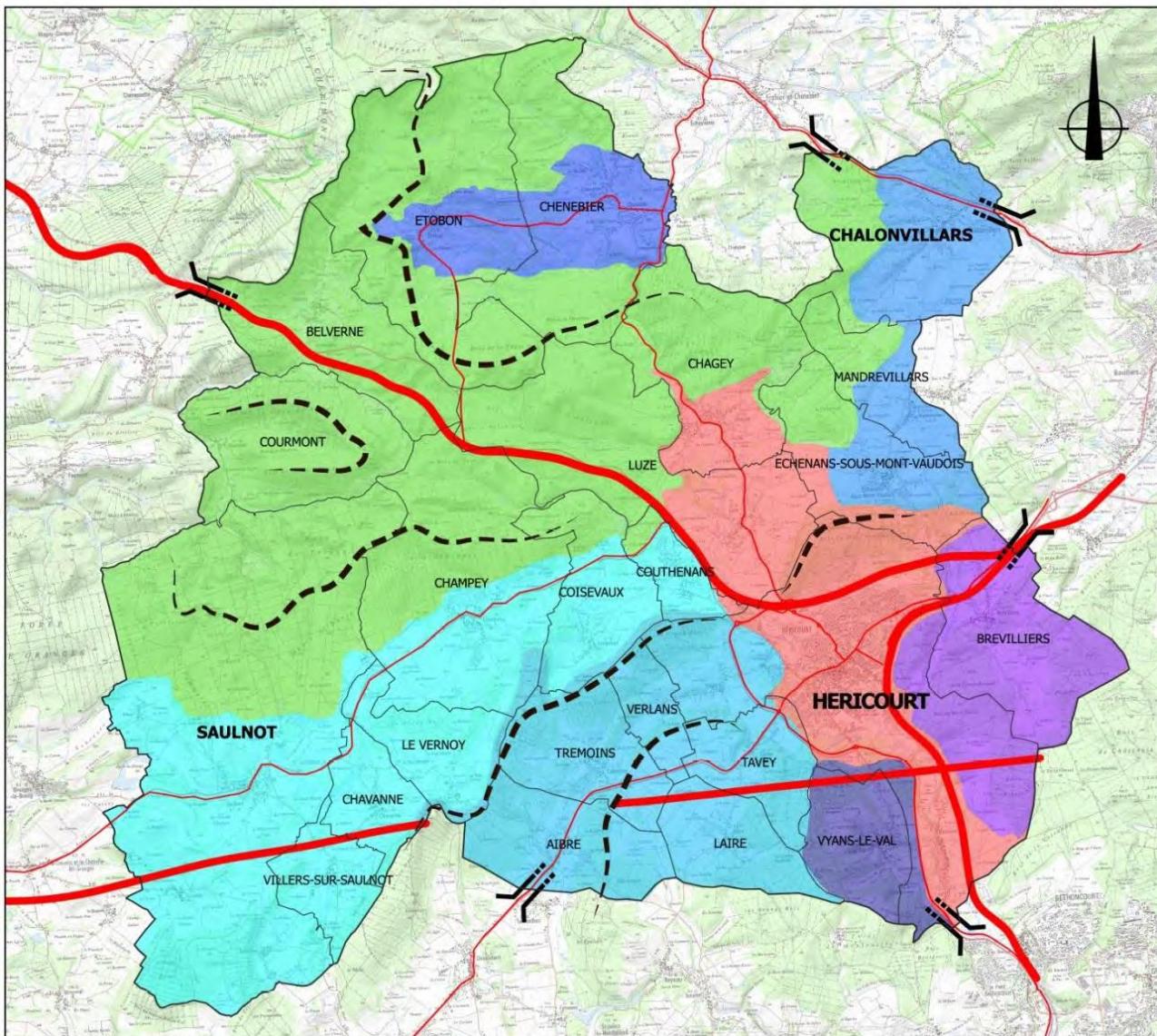


Figure 14 : Perception des unités paysagères (Source : PLUI de la CCPH)

### 3.1.8 Synthèse du contexte du territoire



Un territoire présentant un climat océanique dégradé, avec des précipitations relativement abondantes qui irriguent par un réseau hydrographique important serpentant au sein d'un relief plutôt marqué.

Une surface boisée importante (moitié du territoire) et une urbanisation à la marge (< 10%). Cette urbanisation a vu accueillir un développement de la population à la croissance modérée depuis les années 1990. Ceci peut être mis en corrélation avec la proximité de la CCPH des grands bassins de vie nord franc-comtois.

Une position privilégiée sur un axe de circulation important, à l'échelle locale et à l'échelle inter-régionale (Lyon, Dijon...). Des grandes infrastructures traversent donc le territoire.

Un patrimoine riche mais ne bénéficiant pas toujours de protection.

## 3.2 Les ressources en eau et milieux naturels

### 3.2.1 Les ressources en eau superficielle

Le réseau hydrographique est bien représenté à l'échelle du territoire et réparti entre 3 zones hydrographiques (cf. figure suivante), 5 sous bassins et 7 masses d'eau.

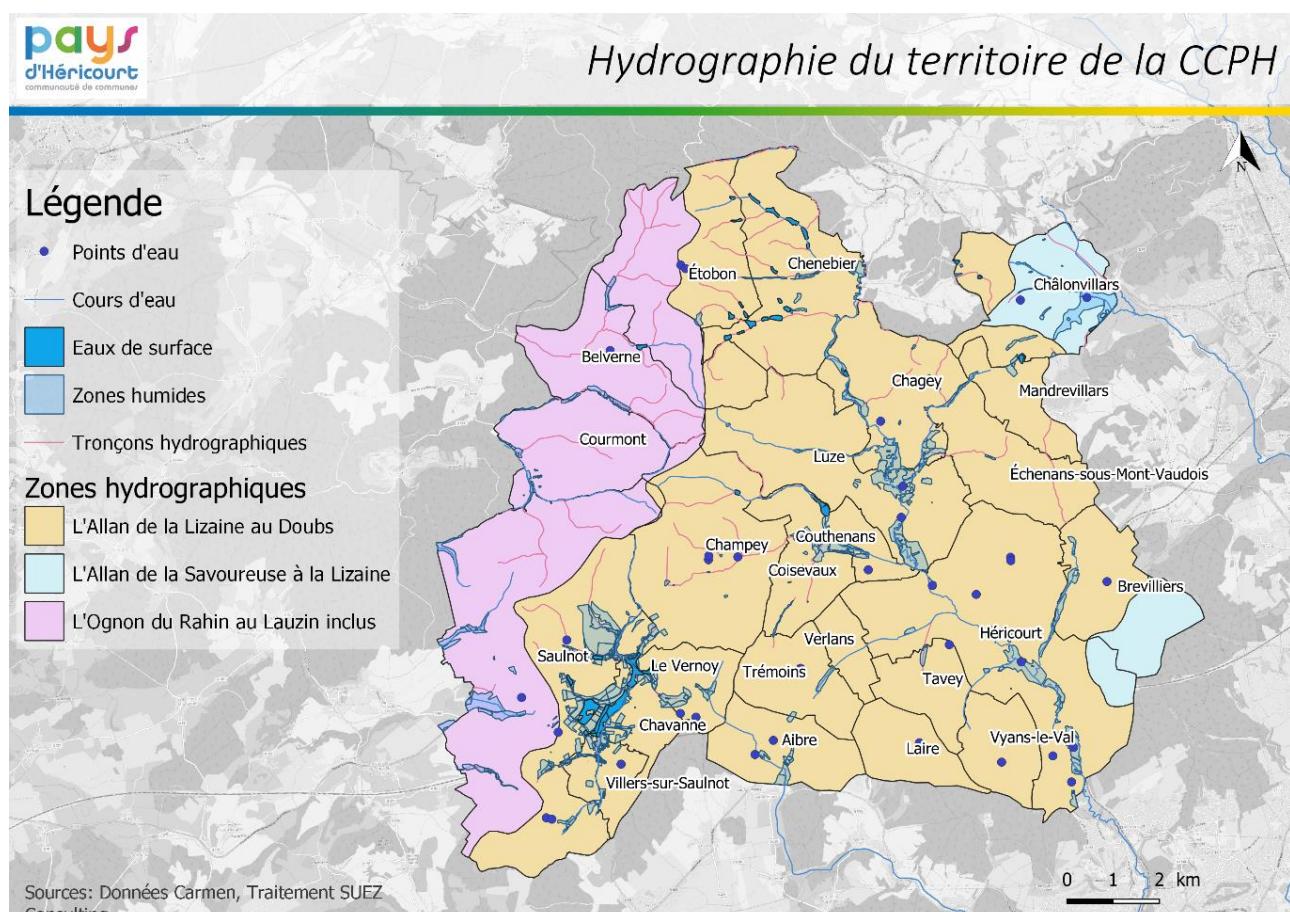


Figure 15 : Hydrographie sur la CC du Pays d'Héricourt (Données Carmen, Traitement SUEZ Consulting, 2020)

Les données de l'état des lieux 2019 (publié en 2020) des masses d'eau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 5 : Etat des masses d'eau superficielles (source : AERMC, Etat des lieux 2019)**

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Bassin versant	Etat écologique	Etat chimique
ruisseau de Courmont	FRDR10017	Ognon	Médiocre	Bon
ruisseau de l'étang Rechalle	FRDR10366	Lizaine	Médiocre	Bon
ruisseau le Fau	FRDR10596	Ognon	Bon	Bon
ruisseau la Sapvoie	FRDR10812	Doubs moyen	Médiocre	Bon
le Rupt	FRDR10948	Allaine - Allan	Moyen	Bon
ruisseau de Brevilliers	FRDR11546	Lizaine	Médiocre	Bon
La Lizaine	FRDR1679	Lizaine	Médiocre	Mauvais
rivière la Douce	FRDR10019	Savoureuse	Moyen	Mauvais

De manière générale, les stations de mesures installées sur la CCPH montrent que la qualité des eaux est plutôt bonne à l'exception de la Lizaine, sujette à une pollution chronique importante aux hydrocarbures et qui présente un mauvais état chimique des eaux.

Les facteurs de pressions qui pèsent sur les ressources en eau sont liés à ses différents usages : domestique (eau potable), agricole (irrigation des cultures), industriel (eau de process) et conséquences associées (altération de la qualité des eaux, de la morphologie, de la continuité écologique, du régime hydrologique, ...).

D'autre part, des pressions d'ordre naturel existent aussi et sont reliées à :

- L'assèchement des cours d'eau,
- La transformation des paysages,
- La modification des écosystèmes,
- Le changement climatique.

La sévérité des étiages en fin d'été produit des pressions sur les cours d'eau de la communauté de communes. D'autre part, l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes entraîne une accentuation des étiages ou des crues, amplifiant les tensions et une accentuation de la variabilité saisonnière. Enfin, le changement climatique pourra entraîner la hausse des taux de pollution dans les cours d'eau du fait d'une moindre dilution lié à une diminution des précipitations.

### 3.2.2 Les eaux souterraines

Le territoire est concerné par quatre masses d'eau souterraines (cf. tableau suivant). **Leurs états chimique et quantitatif sont bons.** La qualité des masses d'eau souterraines est évaluée sur des paramètres chimiques qui sont liés à la concentration de nitrates et de pesticides. Un autre critère de bon état est basé sur un paramètre quantitatif.

Les données de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de l'état des lieux 2019 (publié en 2020) sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 6 : Etat des masses d'eau souterraine (source : AERMC, Etat des lieux 2019)**

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif
Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	FRDG178	Bon	Bon
Grès Trias inférieur BV Saône	FRDG217	Bon	Bon
Formations variées de la bordure primaire des Vosges	FRDG500	Bon	Bon
Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	FRDG524	Bon	Bon

### 3.2.3 Les milieux naturels remarquables

#### 3.2.3.1 Le réseau Natura 2000

Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale du fait de la faune et de la flore qu'ils abritent. L'objectif de ce réseau est de maintenir une diversité biologique des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Ce réseau s'appuie sur la mise en place de deux directives européennes :

- La directive « Oiseaux » adoptée en 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées menacées, rares ou vulnérables.
- La directive « Habitat » adoptée en 1992 prévoit la création de Zones Spéciales de conservation (ZSC) qui ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant des habitats naturels et des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire de par leur rareté.

Le territoire de la CC du Pays d'Héricourt **ne comporte pas de site Natura 2000**.

Deux sites Natura 2000 sont situés à proximité relative (7 à 8 km) de la CCPH (Site « Piémont vosgien » dans la partie septentrionale du Territoire de Belfort et la zone « étangs et vallées du territoire de Belfort »).

#### 3.2.3.2 L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un arrêté pris par le Préfet dans le but de protéger un biotope qui participe à l'accueil d'espèces animales ou végétales patrimoniales et/ou protégées.

L'APPB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces y vivant. Il s'agit d'une protection règlementaire forte.

Le territoire de la CCPH est **concerné par les quatre APPB** : la mine de Bussurel (protection des Chiroptères) et Biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la Truite fario sur les ruisseaux de l'Alluet, des Prés Meuniers et du Fau.

#### 3.2.3.3 Inventaires de la biodiversité

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) permet d'identifier et de décrire des secteurs ayant de fortes capacités biologiques tout en étant en bon état de conservation. Il est possible de distinguer deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I (ZNIEFF I), secteurs de grand intérêt biologique et écologique ;
- Les ZNIEFF de type II (ZNIEFF II), grands ensembles naturels riches et peu modifiés par l'Homme.

Le territoire **compte quatre ZNIEFF de type I** :

- Marais de Saulnot,
- Étang Rechal,
- Carrière de pré Renaud,
- Pelouse de la bruyère.

Le territoire **ne compte pas de ZNIEFF de type 2**.

#### 3.2.3.4 Les Réserves Biologiques

Une réserve biologique est un espace protégé en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes). Ce statut s'applique aux forêts gérées par l'Office National des Forêts et a pour but la protection d'habitats remarquables ou représentatifs.

**Il n'existe pas actuellement de Réserve biologique sur le territoire.**

#### 3.2.3.5 Parc Naturel Régional

**Il n'existe pas actuellement de parc naturel régional sur le territoire.**

### 3.2.3.6 Réserves Naturelles

Les réserves naturelles (RN) englobent des parties de territoire où la conservation de la faune, de la flore et des éléments naturels (sol, eaux, gisements...) présente une importante particulière. Il convient de n'y engager aucune opération susceptible de la dégrader. Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature, des Conservatoires d'espaces naturels, des établissements publics ou des collectivités locales. Elles peuvent être d'envergure régionale ou nationale.

**Il n'existe pas actuellement de Réserve Naturelle nationale ou régionale sur le territoire** mais la communauté de communes est localisée à environ une quinzaine de kilomètre de la RN nationale « Ballon Comtois ».

### 3.2.3.7 Espaces Naturels Sensibles

**Il n'existe pas actuellement d'espace naturel sensible départementaux sur le territoire.**

### 3.2.3.8 Les zones humides

Les zones humides permettent une gestion équilibrée de la ressource en eau. En effet, elles permettent notamment l'autoépuration des eaux superficielles et souterraines, la prévention des inondations et la réalimentation des nappes. Elles jouent également un rôle essentiel pour de nombreuses espèces (habitat, zone de reproduction...).

La Loi sur l'Eau (1992) puis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 ont instauré et renforcé la protection des zones humides.

L'application de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » s'applique particulièrement aux Zones Humides qu'il convient d'identifier en respectant notamment des critères précis : ces critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement sont précisés dans l'arrêté ministériel modifié du 24 juin 2008. Ce dernier liste notamment les habitats, les sols et la végétation caractéristiques des zones humides. La circulaire du 18 janvier 2010 et la note ministérielle du 26 juin 2017 précisent les modalités de mise en œuvre de l'arrêté précédemment cité.

La plateforme SIGOGNE recense à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté les inventaires de milieux humides réalisés. Sur le périmètre de la CCPH, un inventaire des milieux humides de plus d'un hectare a été réalisé sous la direction de l'ancienne DREAL Franche Comté entre 1998 et 2004. Ce dernier a été mis en œuvre sur la base de la méthode indiciaire, qui repose sur le calcul d'un indice d'humidité par unité de végétation identifiée, avec des compléments basés sur la photo-interprétation.

Différents autres inventaires viennent compléter ce dernier, conduits en application du cahier des charges franc-comtois par différentes structures maîtresses d'ouvrages, ici :

- L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs – entre 2013 et 2014.
- Le syndicat mixte d'aménagement de la basse et de la moyenne Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) – en 2016,
- Le Conseil Départemental de Haute-Saône (CD70) – entre 2016 et 2020,
- La Chambre d'Agriculture de Haute-Saône (CA70) – en 2021,

Ce cahier des charges combine une concertation préalable, une analyse phytosociologique couplé au calcul d'un indice d'humidité, et une analyse pédologique des traces d'hydromorphie.

Différents types de milieux humides sont ainsi identifiés catégorisés de la façon suivante (voir carte ci-après) :

- Forêts humides
- Marais et tourbières
- Prairie humides
- Cultures et plantations (dont cultures, plantations de feuillus ou de résineux)
- Rivières, plans d'eau, mares et milieux humides associés,
- Milieux humides anthropiques
- Autres types de milieux humides.

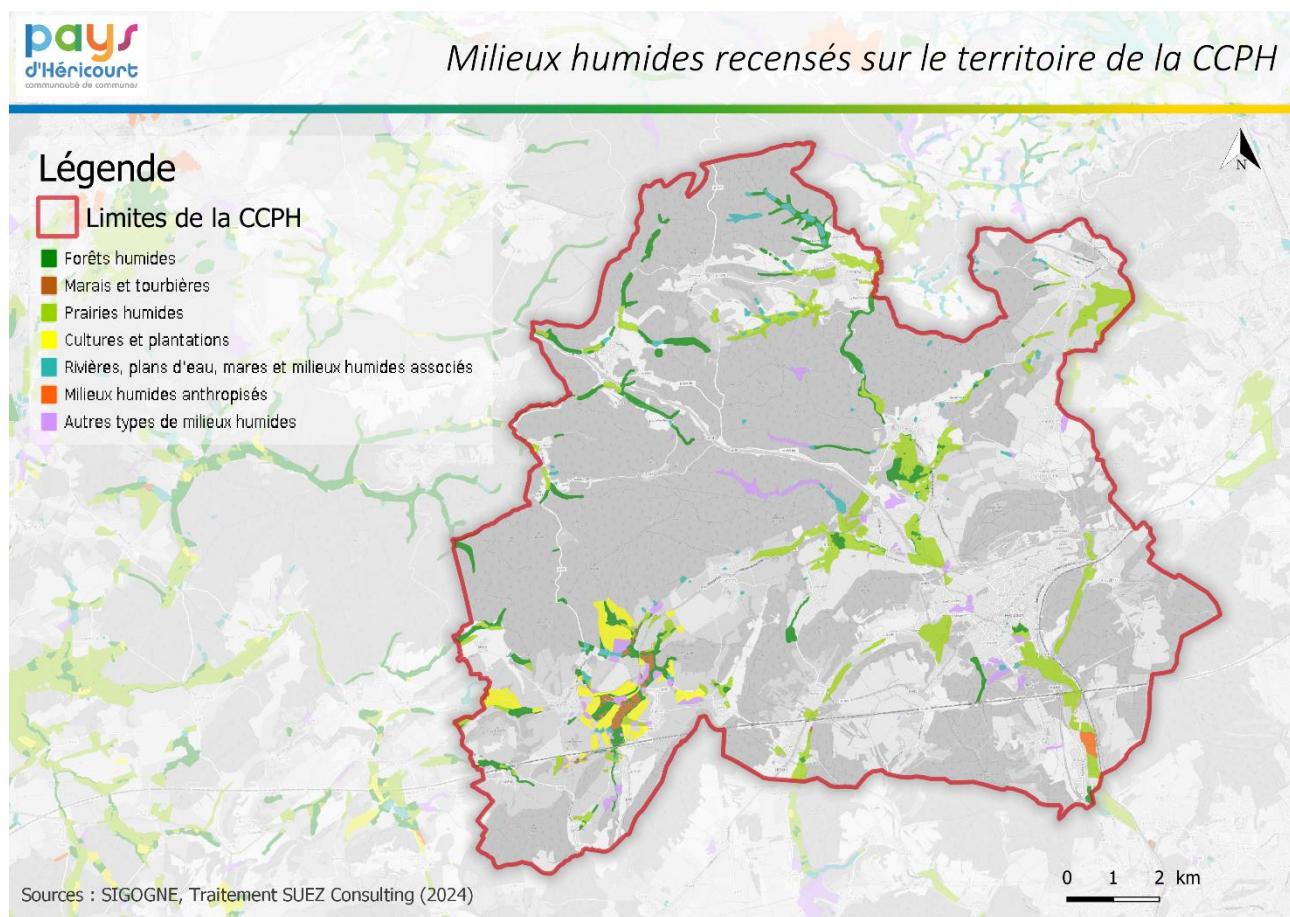


Figure 16 : Milieux humides identifiés sur le territoire de la CCPH (Source : SIGOGNE – DREAL FC, SMAMBVO, CD70, CA70, EPTB Saône & Doubs)

Sur le territoire de la CCPH, on recense de nombreux milieux humides couvrant une surface d'environ **26,7 km<sup>2</sup>**, soit **16% du territoire**. Les milieux humides identifiés sont localisés à proximité du réseau hydrographiques, et concernent essentiellement des prairies humides, des forêts humides ainsi que des cultures et plantations de feuillus ou résineux.

### 3.2.3.9 Synthèse

Ainsi, différents zonages environnementaux attestent de la richesse du territoire de la CCPH :

- Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope : la mine de Bussurel (protection des Chiroptères) et Biotope de l'écrevisse à pattes blanches et de la Truite fario sur les ruisseaux de l'Alluet, des Prés Meuniers et du Fau
- Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I :
  - Marais de Saulnot,
  - Étang Rechal,
  - Carrière de pré Renaud,
  - Pelouse de la bruyère.

La richesse des milieux naturels de la communauté de communes témoigne donc :

- D'une diversité d'habitat élevée avec une dominance d'habitats forestiers et humides.
- D'une diversité faunistique et floristique également remarquable due à la diversité d'habitats (49 espèces animales et 38 végétales d'intérêt communautaire présentes).

De nombreuses zones humides sont présentes sur le territoire, essentiellement constituées de prairies et forêts humides.

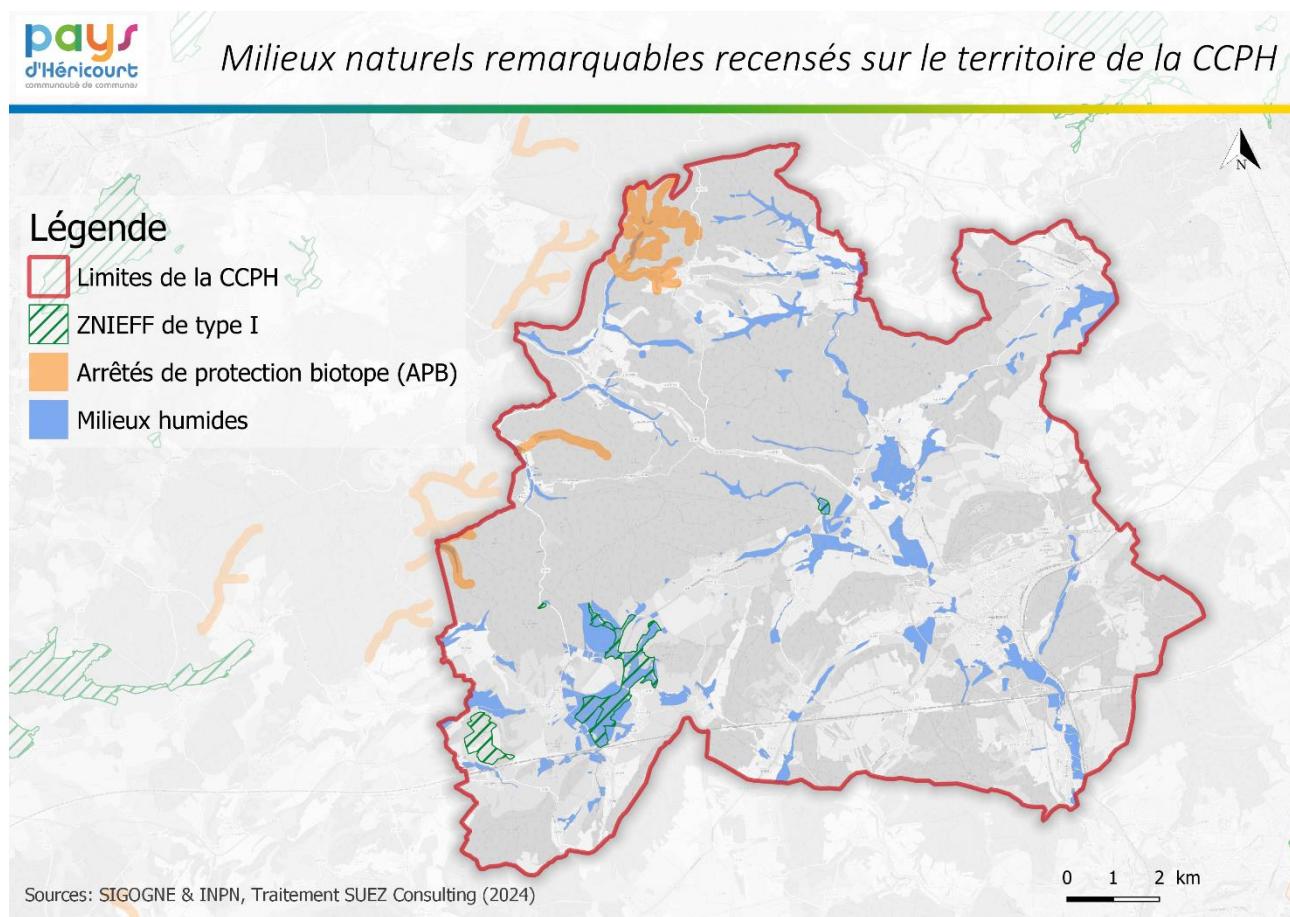


Figure 17 : Milieux naturels remarquables (source : Suez Consulting)

### 3.2.4 Les trames verte et bleue

Afin de protéger ce patrimoine naturel, une trame verte et bleue a été réalisée d'après la trame régionale du SRCE. Elle a ensuite été complétée par des analyses plus fines. La trame verte et bleue (TVB) de la CCPH comprend ainsi les trames suivantes :

- Trame verte / sous-trame des milieux forestiers.
- Trame verte / sous-trame des milieux ouverts.
- Trame verte / sous-trame des milieux semi-ouverts.
- Trame bleue / sous-trame des milieux aquatiques.
- Trame bleue / sous-trame des milieux humides.

Elle comprend également des corridors d'intérêt régional et locaux. Des obstacles, à la fois pour la trame verte et la trame bleue sont également présents (2x2 voies, ligne LGV, seuils aquatiques).

Les cartes des trames verte et bleue au niveau de la CCPH sont présentées ci-après.

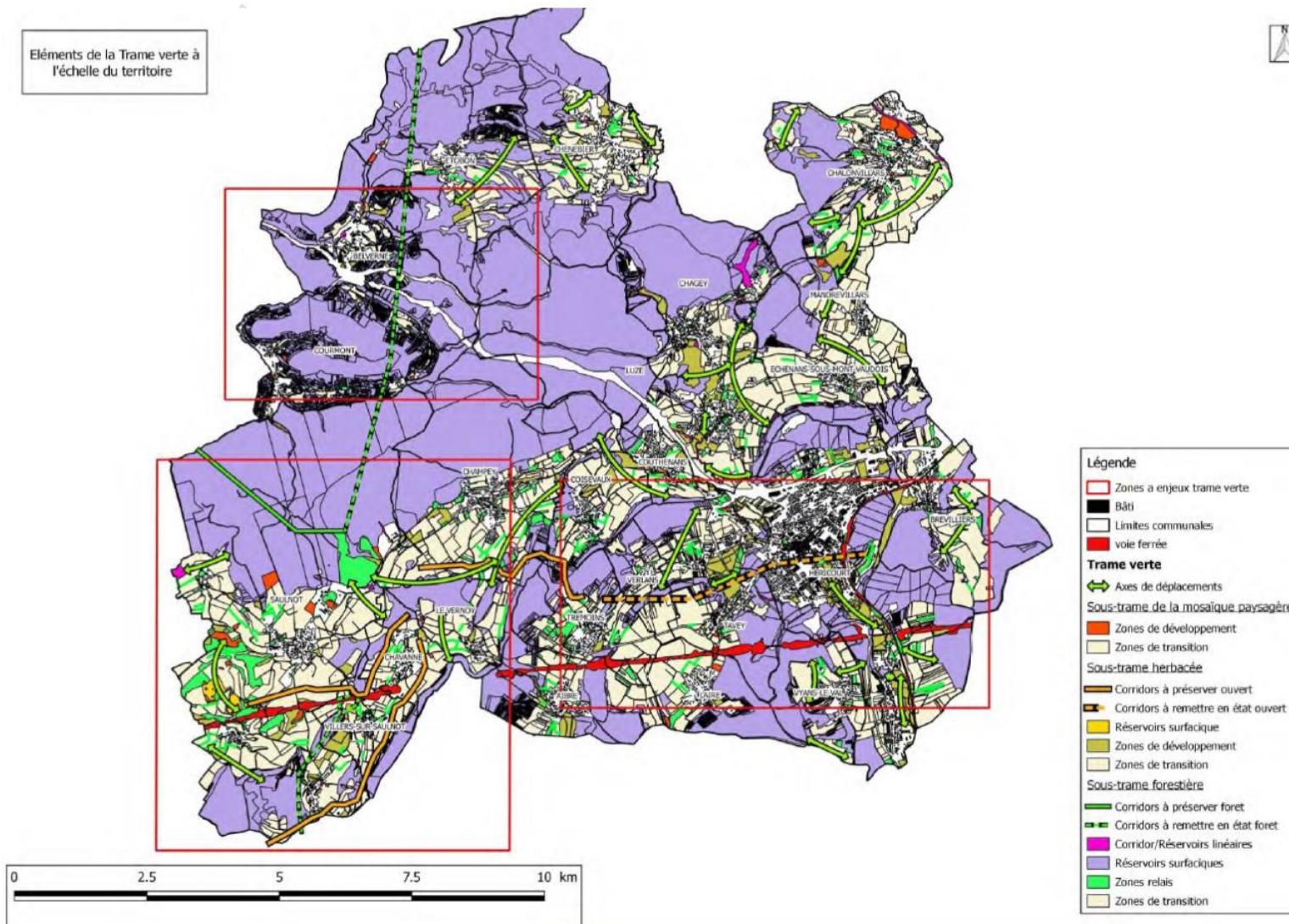


Figure 18 : Trame verte sur le territoire de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH)

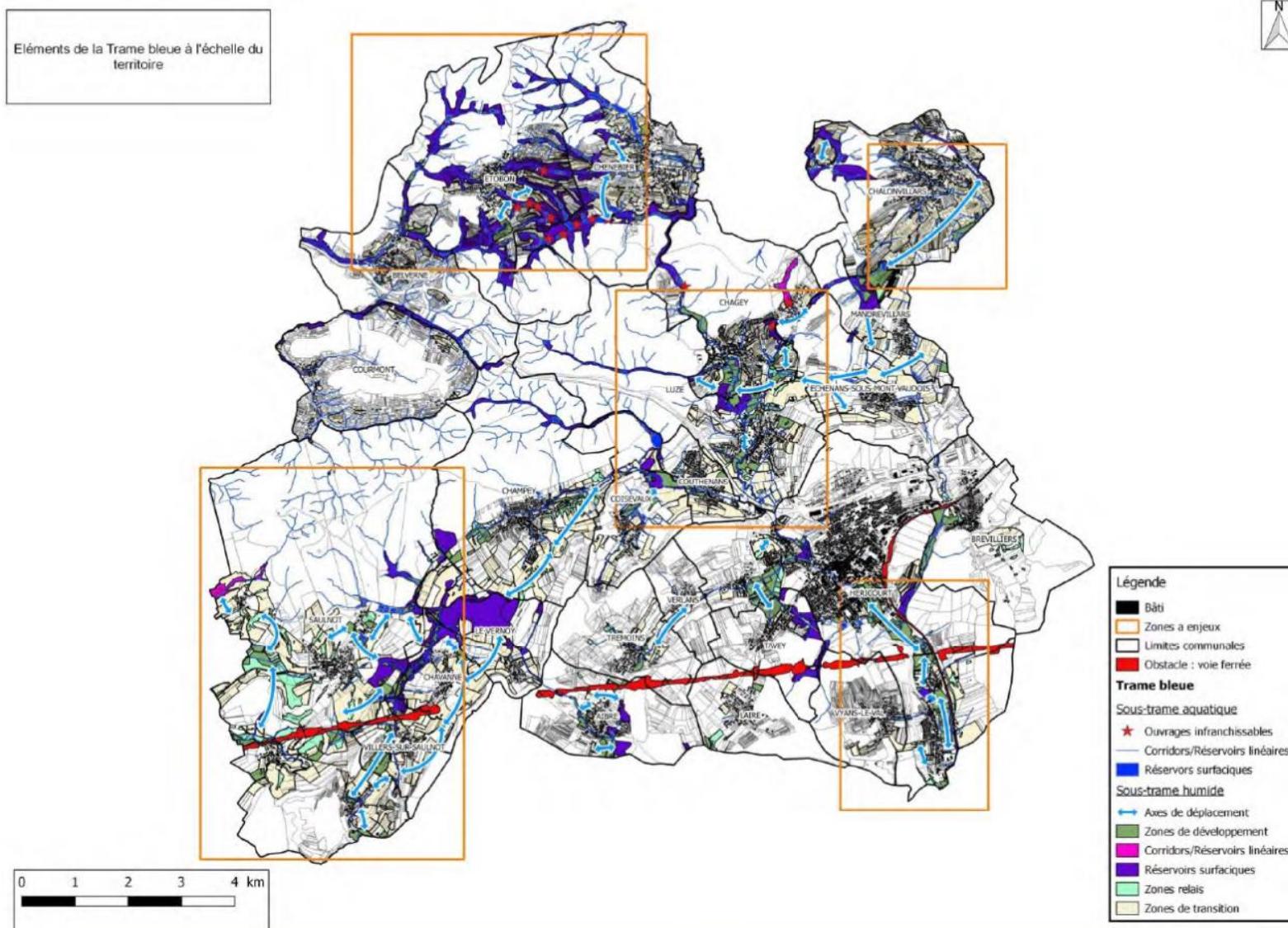


Figure 19 : Trame bleu sur le territoire de la CCPH (Source : PLUi de la CCPH)

### 3.2.5 Synthèse



Le territoire recoupe les bassins versants de l'Allan, de la Lizaine de l'Ognon, du Doubs et de la Savoureuse. Les masses d'eau associées présentent un état écologique bon à médiocre (Lizaine), et un état chimique majoritairement bon.

Le territoire est concerné par quatre masses d'eau souterraines, présentant toutes un bon état chimique et quantitatif.

Quatre ZNIEFF de type I et quatre arrêtés de protection de biotope (APPB) y sont recensés. Des milieux humides sont également inventoriés, constitués essentiellement de prairies et de forêts humides localisées à proximité du réseau hydrographique.

## 3.3 Les énergies

### 3.3.1 Les consommations énergétiques du Pays d'Héricourt

Le diagnostic du PCAET a permis d'estimer que la consommation énergétique annuelle du Pays d'Héricourt s'élève en 2018 à **468 GWh** soit **23 MWh/habitant** (**inférieure à la moyenne régionale**).

*N.B. : Le détail des résultats et des analyses relatifs aux consommations énergétiques est consultable dans le Diagnostic du PCAET. Des éléments sont présentés dans les figures suivantes.*

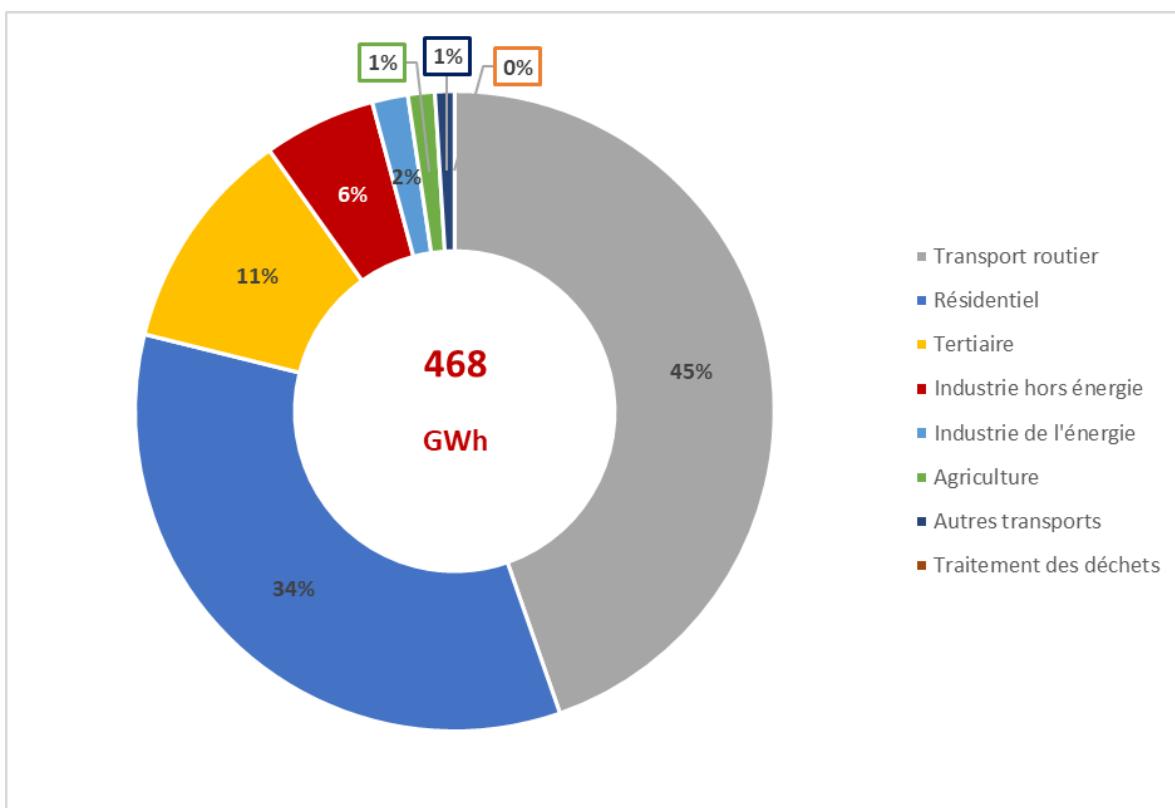


Figure 20 : Répartition des consommations par secteur (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

**Les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les principaux enjeux** avec respectivement 45% et 34% des consommations.

Les consommations sont **globalement constantes depuis 2012** voire en légère augmentation (463 GWh en 2012 selon les données de l'OPTEER).

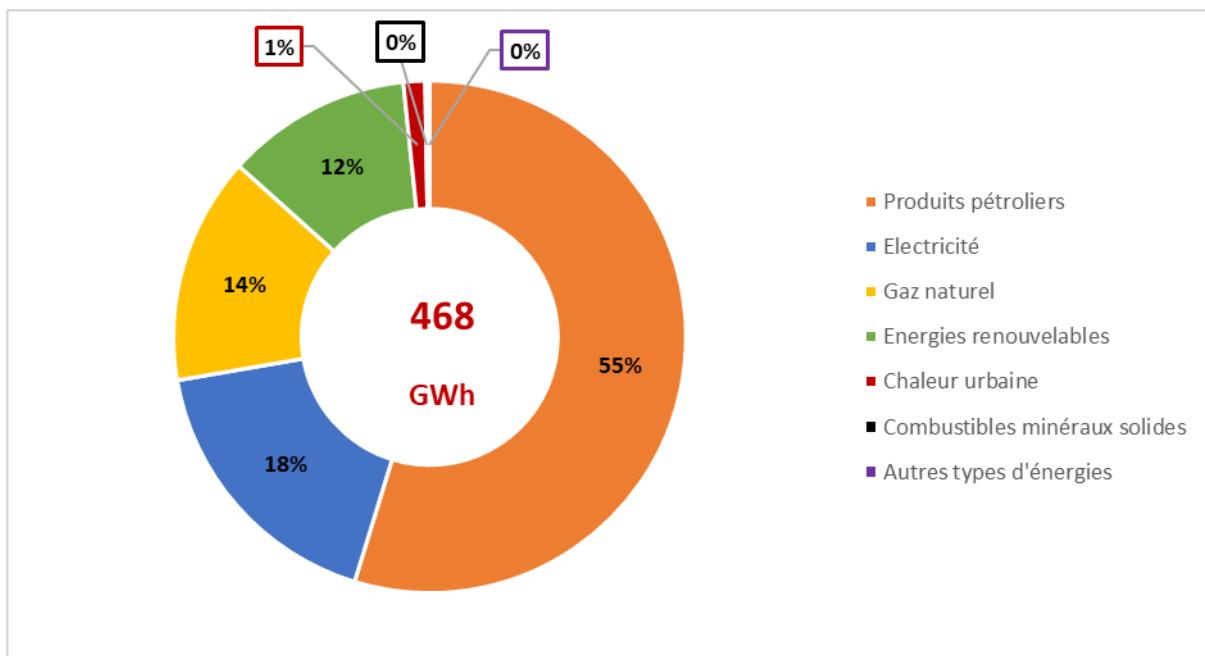


Figure 21 : Types d'énergies consommées par le pays d'Héricourt (Source : Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

**Les consommations reposent majoritairement sur les produits pétroliers (55%)** (dont la majorité proviennent des transports routiers). Viennent ensuite l'électricité (18%), le gaz naturel (16%) et les énergies renouvelables (12%).

### 3.3.2 Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays d'Héricourt ont connu une légère baisse de 1,7% entre 2012 et 2018, pour atteindre un total de **97 kteqCO<sub>2</sub> par an en 2018** d'après les données OPTEER.

*N.B. : Le détail des résultats et des analyses relatifs aux émissions de GES est consultable dans le Diagnostic du PCAET. Des éléments sont présentés dans les figures suivantes.*

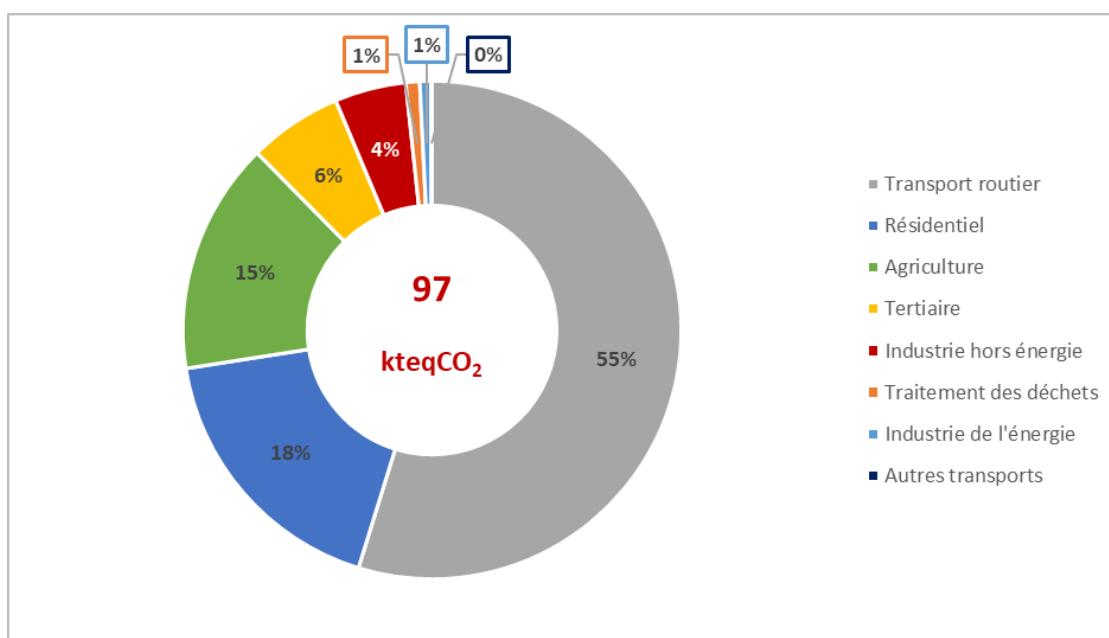


Figure 22 : Emissions de GES (hors biotiques) par secteur du Pays d'Héricourt en 2018 (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Le bilan présenté ici se focalise sur les émissions directement liées aux activités ayant lieu à l'intérieur des limites du pays d'Héricourt (approche cadastrale).

Le principal secteur d'émission est le secteur des transports routiers (55% du total des émissions cadastrales) suivi par les secteur résidentiel (18%) et agricole (15%). Ils représentent à eux trois le principal potentiel de réduction des émissions pour le pays d'Héricourt.

Le secteur des transports routiers est le premier contributeur (55%), incluant les déplacements des résidents du territoire mais également d'actifs habitant hors du territoire et travaillant dans le Pays d'Héricourt, ainsi que le transport de marchandises par voie routière sur la communauté de communes. Ce secteur a connu un forte hausse ces dernières années, augmentant de 14% entre 2012 et 2018.

Le secteur résidentiel est le deuxième contributeur (18%), avec pour principale source d'émission le chauffage (87%). Ces émissions présentent une nette amélioration ces dernières années, avec une baisse de 29% entre 2012 et 2018.

Le secteur agricole est le troisième contributeur (15%), avec des émissions liées à l'élevage (déjections animales), aux cultures (apports azotés sur les sols, épandage de fertilisant minéraux et d'origine animale) et aux émissions liées aux consommation énergétique des engins et bâtiments d'exploitation. Bien que ce secteur ne représente que 2% des emplois du territoire, les surfaces agricoles comptent pour 35% de la superficie du territoire, dont 69% dédiées à l'élevage bovin qui est un secteur très émetteur. Ces émissions ont connu une légère baisse de 1,6% entre 2012 et 2018, notamment du fait de la baisse des émissions de N<sub>2</sub>O associée à la diminution de l'utilisation des engrains azotés sur les cultures du pays d'Héricourt.

Le secteur tertiaire – premier secteur d'activité du pays d'Héricourt – est le quatrième poste d'émission (8%), avec une forte baisse entre 2012 et 2018 (-36%) liée à la baisse des consommations énergétiques.

La comparaison avec les émissions de la région Bourgogne-Franche-Comté permet de mettre en évidence les spécificités de la CCPH, notamment ses caractéristiques périurbaines. On retrouve ainsi des émissions de GES reposant aux trois quarts sur les transports routiers et le résidentiel (73% contre 50% pour la Région), et au contraire des émissions agricoles et industrielles plus faibles (19% pour ces deux secteurs combinés contre 42% pour la Région).

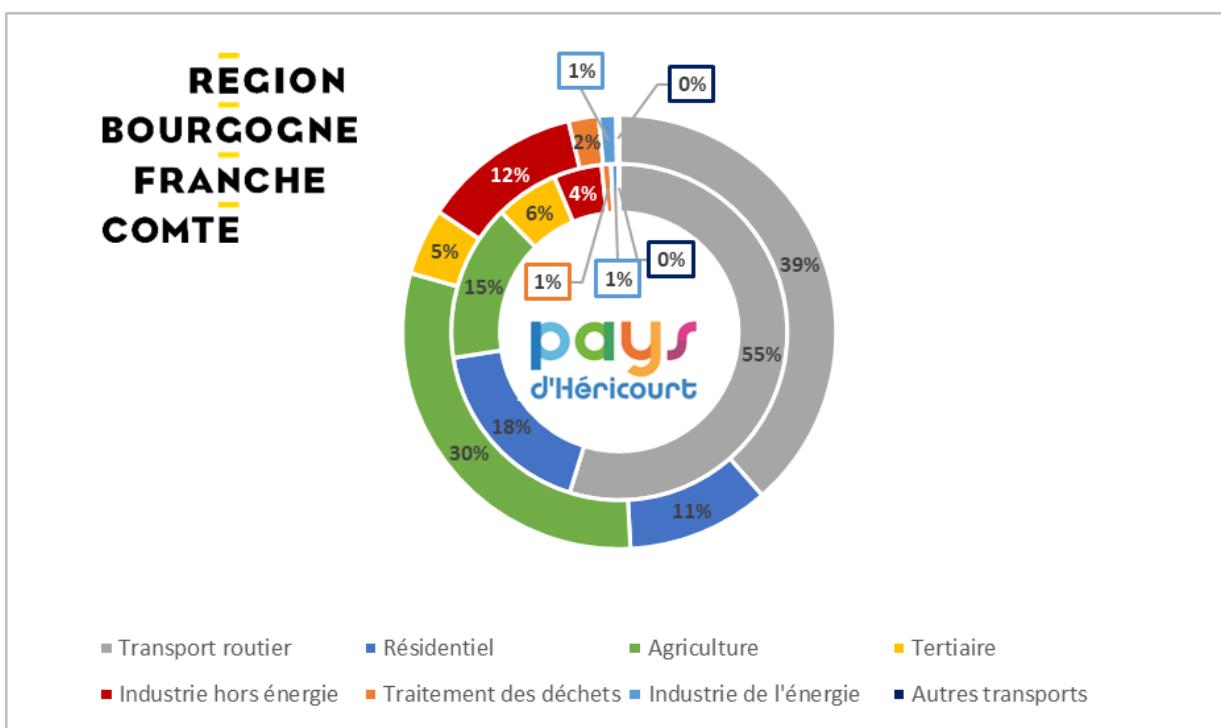


Figure 23 : Répartition des émissions de GES par secteur du pays d'Héricourt (intérieur) et en Bourgogne Franche Comté (extérieur) (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

### 3.3.3 La production d'énergie et les énergies renouvelables

La production d'EnR&R sur le pays d'Héricourt est encore très faible et couvrait en 2018 moins de 10% des consommations énergétiques du territoire (environ 41,5 GWh).

La majeure partie de cette production provient du bois énergie : 98% de la production, dont la quasi-totalité de bois individuel (99,9%). Le reste est consommé dans des chaufferie collectives ou du chauffage urbain.

Cette énergie émet très **peu de GES** mais peut rejeter des quantités importantes de **polluants atmosphériques** (particules fines, NOX, COVNM, SO2), surtout en usage individuel.

Le reste de la production est assuré par le solaire (2%), dont 1,6 % en solaire photovoltaïque (production d'électricité) et 0,4 % en solaire thermique (production de chaleur).

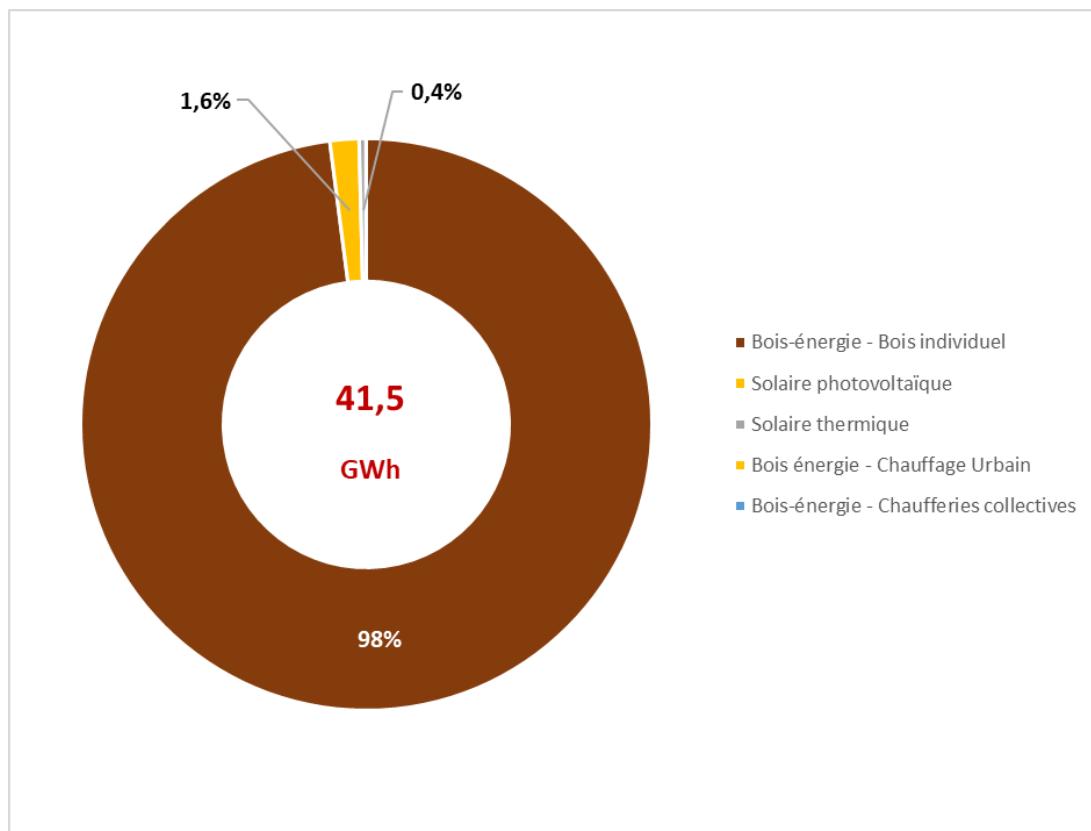


Figure 24 : Production d'EnR&R sur le pays d'Héricourt en 2018 (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

### 3.3.3.1 Biomasse / bois-énergie

Le bois est la première énergie renouvelable utilisée sur le territoire d'Héricourt. Ses émissions de GES sont très basses et le bois est une ressource facile à se procurer, la Bourgogne-Franche-Comté comportant de nombreuses forêts. D'après une étude menée par l'INSEE et l'Agreste en mai 2008, la Franche-Comté avait le 4ème potentiel en bois-énergie de France métropolitaine.

Cette énergie présente cependant un inconvénient majeur qui est la production de **polluants atmosphériques** lors de la combustion (particules fines, NOX, COVNM, SO2). Ces émissions sont surtout dues au chauffage individuel au bois, principalement les foyers ouverts ou foyers fermés anciens. Les chaufferies collectives et les foyers récents sont généralement moins émetteurs de polluants, grâce à des technologies garantissant une meilleure combustion et parfois un filtrage.

La production de bois-énergie du pays d'Héricourt en 2018 était de **41,5 GWh**.

### 3.3.3.2 Géothermie

L'OPTEER ne recense aucune installation géothermique sur le territoire du pays d'Héricourt.

### 3.3.3.3 Aérothermie

L'OPTEER ne recense aucune installation aérothermique sur le territoire du pays d'Héricourt.

### 3.3.3.4 Solaire photovoltaïque

En 2016, **173 installations solaires photovoltaïques** étaient raccordées au réseau d'après les données du Syndicat Mixte d'Aire Urbaine (SMAU). La puissance installée était de 0,69 MW en 2018 et sa production de **682 MWh/an** d'après les données de l'OPTEER. Cette production est faible et couvre approximativement 0,2% de la consommation électrique totale du territoire.

### 3.3.3.5 Solaire thermique

La production d'énergie thermique est moins importante, avec **162 MWh/an** en 2018 d'après l'OPTEER. En tout **463 m<sup>2</sup> de panneaux solaire thermiques** étaient installés en 2018 et près de 60% étaient situés sur la commune d'Héricourt. Cette production couvre moins de 0,2% de la consommation hors-électricité du seul secteur résidentiel.

### 3.3.3.6 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

L'OPTEER ne recense aucune installation de valorisation énergétique ou thermique venant de l'incinération des ordures ménagères sur le territoire du pays d'Héricourt.

### 3.3.3.7 Biogaz

L'OPTEER ne recense aucune installation de production de biogaz sur le territoire du pays d'Héricourt.

### 3.3.3.8 Hydroélectricité

L'OPTEER ne recense aucune installation hydroélectrique sur le territoire du pays d'Héricourt.

## 3.3.4 Synthèse globale

  
**Les principales consommations énergétiques sont aujourd'hui dues aux secteurs du transport routier et du résidentiel, et, dans une moindre mesure, les secteurs du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture, ce qui retranscrit les caractéristiques périurbaines du territoire. La consommation par habitant, destinée principalement au transport individuel et au chauffage, reste inférieure à la moyenne régionale.**

**Le territoire est dépendant pour sa consommation des produits pétroliers, d'électricité et de gaz naturel (en lien avec les secteurs de consommation). Seuls 10% de la consommation d'énergie sont produits localement par des énergies renouvelables.**

**Les émissions de GES les plus importantes concernent également les secteurs des transports routiers, du résidentiel et agricole.**

## 3.4 Facteurs d'influence sur la santé humaine

### 3.4.1 La qualité de l'air

La population est de plus en plus sensible à la qualité de l'air qu'elle respire. En effet, d'après Enquêtes service de l'observation et des statistiques (SoeS), la pollution de l'air reste l'une des préoccupations premières des Français parmi les problèmes liés à la dégradation de l'environnement. De nombreuses études mettent en évidence des impacts directs et indirects de la pollution atmosphérique sur la santé humaine.

Ainsi, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé, **la pollution de l'air en milieu urbain peut avoir divers effets à court et à long terme sur la santé**. La pollution de l'air en milieu urbain accroît le risque de maladies respiratoires aiguës (pneumonie, par exemple) et chroniques (cancer du poumon, par exemple) ainsi que de maladies cardio-vasculaires. Différents groupes d'individus sont touchés différemment par la pollution de l'air. Des effets plus graves sur la santé sont observés chez les personnes déjà malades. En outre, les populations plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgées et les ménages à faible revenu

ayant un accès limité aux soins de santé sont plus sensibles aux effets préjudiciables de l'exposition à la pollution de l'air.

Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à chacun. Pour protéger la qualité de l'air, la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition de normes de qualité de l'air (objectifs de qualité, valeurs limites...) et l'information du public. Des normes de qualité de l'air par polluant sont aujourd'hui fixées à l'échelle européenne par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008.

Pour le territoire d'Héricourt, l'Agence Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) qui mesure les émissions et les concentrations de polluants est ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

### 3.4.1.1 Emissions d'oxydes d'azote (NOx)

#### 3.4.1.1.1 Fiche d'identité

Description & Sources	Les oxydes d'azotes (NOx) sont un ensemble de gaz hautement réactifs. Dans le cas de la qualité de l'air les oxydes d'azote regroupent essentiellement : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Issus de la combustion de produits fossiles, ils peuvent provenir des installations de chauffage domestique, de véhicules à moteurs diesel ou de certains procédés industriels tels que la fabrication d'engrais.
Impacts sanitaires	Le NO <sub>2</sub> est un gaz irritant pour les bronches. Il favorise les infections pulmonaires chez les enfants, et augmente la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques.
Impacts environnementaux	Les NO <sub>x</sub> (NO et NO <sub>2</sub> ) participent aux phénomènes de pluies acides (dégâts sur la végétation et les bâtiments), à la formation d'ozone dans la basse atmosphère (troposphère), à la dégradation de la couche d'ozone stratosphérique, et à l'effet de serre.

#### 3.4.1.1.2 Bilan des émissions et concentrations

Le pays d'Héricourt a émis **248 tonnes de NO<sub>x</sub> en 2018**. Les trois quarts de ces émissions sont liées au secteur du **transport routier**, très émetteur de ce polluant. Les autres secteurs sont plus anecdotiques avec 9% des émissions pour le secteur du résidentiel, 6% pour le secteur agricole et moins de 5% pour les autres secteurs.

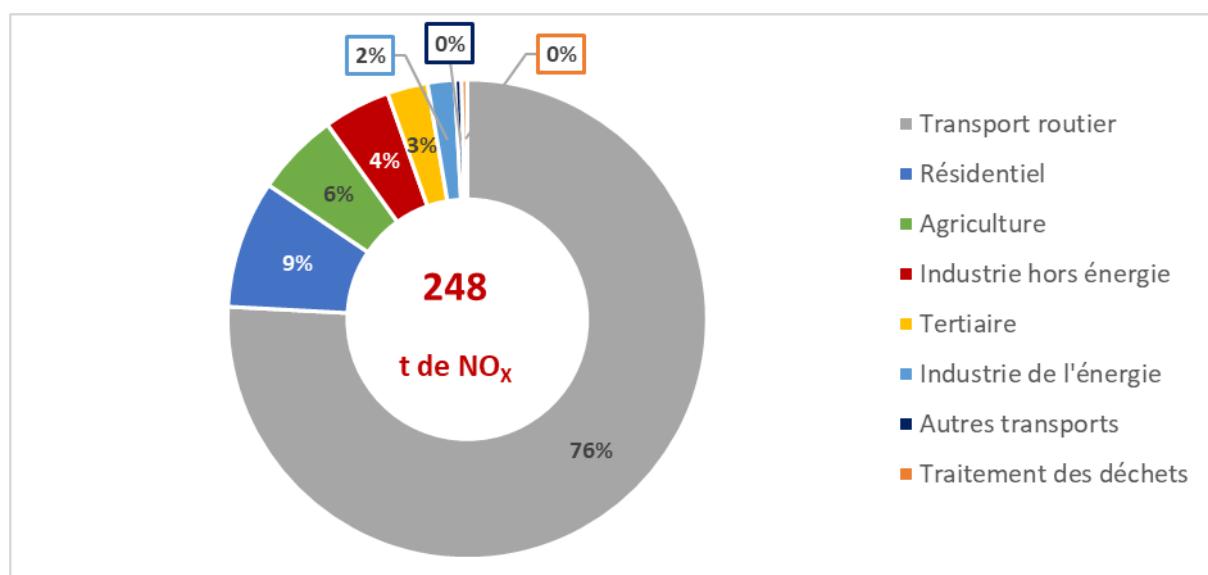


Figure 25 : Emissions de NO<sub>x</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Sur le territoire du pays d'Héricourt, la moyenne annuelle de concentration de NO<sub>2</sub> est **en dessous de la valeur limite fixée par l'UE et l'objectif de qualité fixé par la France à 40 µg/m<sup>3</sup>**.

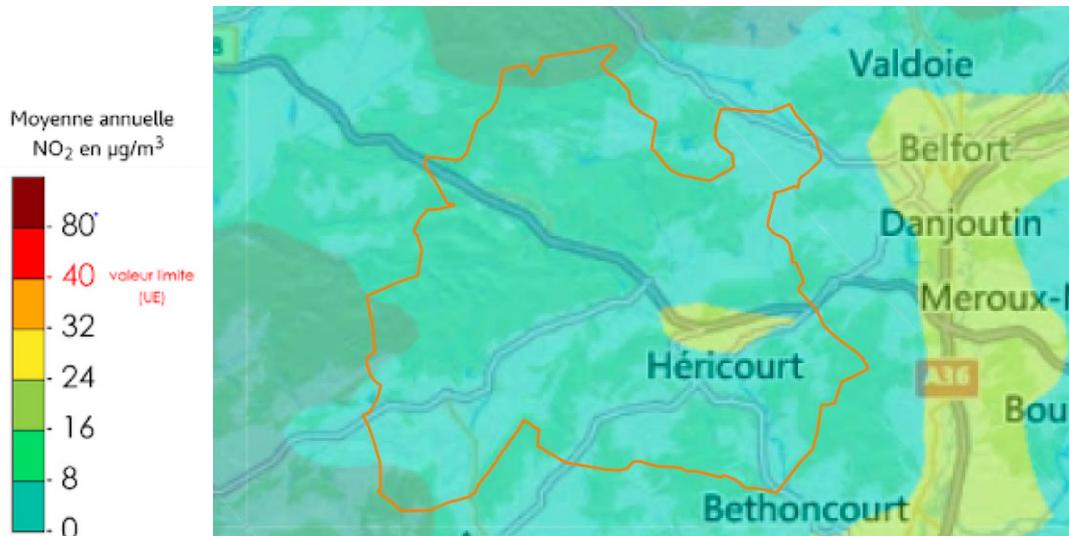


Figure 26 : Concentration de NO<sub>x</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Les concentrations de NO<sub>2</sub> ne sont donc a priori pas à des niveaux préoccupants pour la santé de la population du territoire.

### 3.4.1.2 Emissions de particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>)

#### 3.4.1.2.1 Fiche d'identité

Description & Sources	Ces particules en suspension dans l'air peuvent avoir des tailles, compositions et caractéristiques physico-chimiques très variées. Elles peuvent être produites naturellement (cendres, poussières, réactions chimiques dans l'atmosphère) ou par des activités humaines, comme la combustion de matières fossiles, la combustion de bois, ou encore l'abrasion des pneus de voiture. Les PM <sub>10</sub> correspondent aux particules inférieures ou égales à 10 µm, les PM <sub>2.5</sub> à 2,5µm.
Impacts sanitaires	Selon leur taille, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans le système respiratoire, avec un temps de séjour plus ou moins long. Les plus dangereuses sont les particules les plus fines. Elles peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont aussi des propriétés allergènes, mutagènes et cancérogènes.
Impacts environnementaux	Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus évidentes.

#### 3.4.1.2.2 Bilan des émissions et concentrations

Au total, le pays d'Héricourt a émis **86,8 tonnes de PM<sub>10</sub>** en 2018. 52% de ces émissions sont liées au **secteur résidentiel**. Le secteur des transports routiers représente quant à lui plus d'un quart de ces émissions, le secteur agricole 9% et le secteur de l'industrie hors énergie 7%. Les émissions des autres secteurs sont inférieures à 5%.

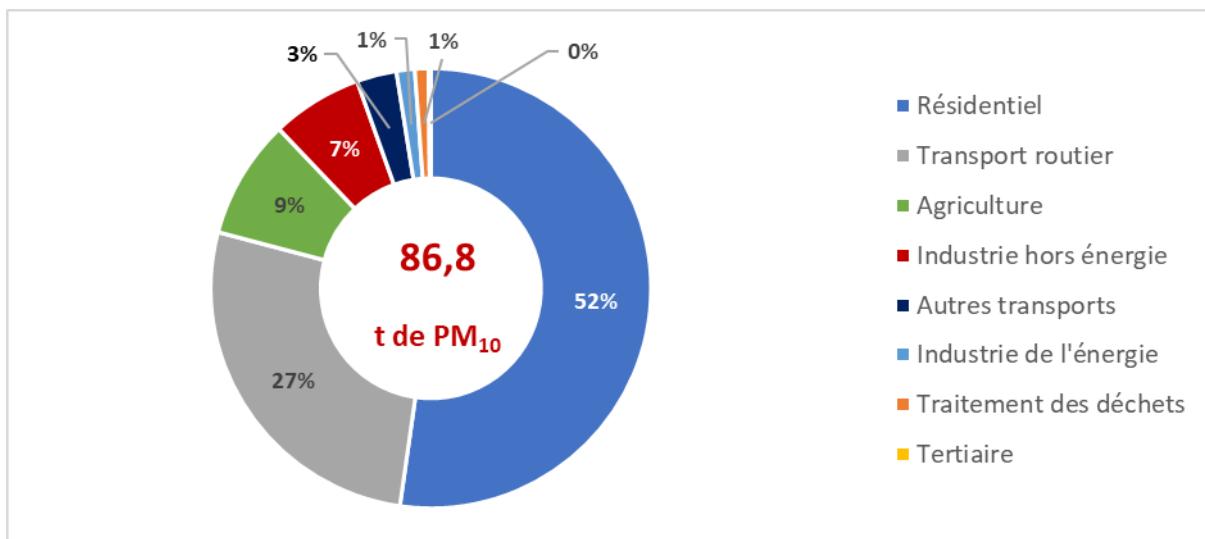


Figure 27 : Emissions de PM<sub>10</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Sur la majorité du territoire du pays d'Héricourt, la moyenne annuelle de concentration de PM<sub>10</sub> est en dessous de l'ancien objectif de qualité<sup>1</sup> fixé par l'OMS à 20 µg/m<sup>3</sup>. La France fixe, quant à elle, un objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup>. Les niveaux de concentration de PM<sub>10</sub> respectent ces objectifs annuels sur la plupart du territoire, sauf dans quelques zones des communes d'Héricourt et de Vyans-le-Val. Les populations résidant ou travaillant dans ces zones sont donc potentiellement exposées à des niveaux de concentrations de PM<sub>10</sub> préoccupants pour leur santé, et il faut veiller à la protection des personnes les plus vulnérables (enfants, seniors, personnes asthmatiques...).

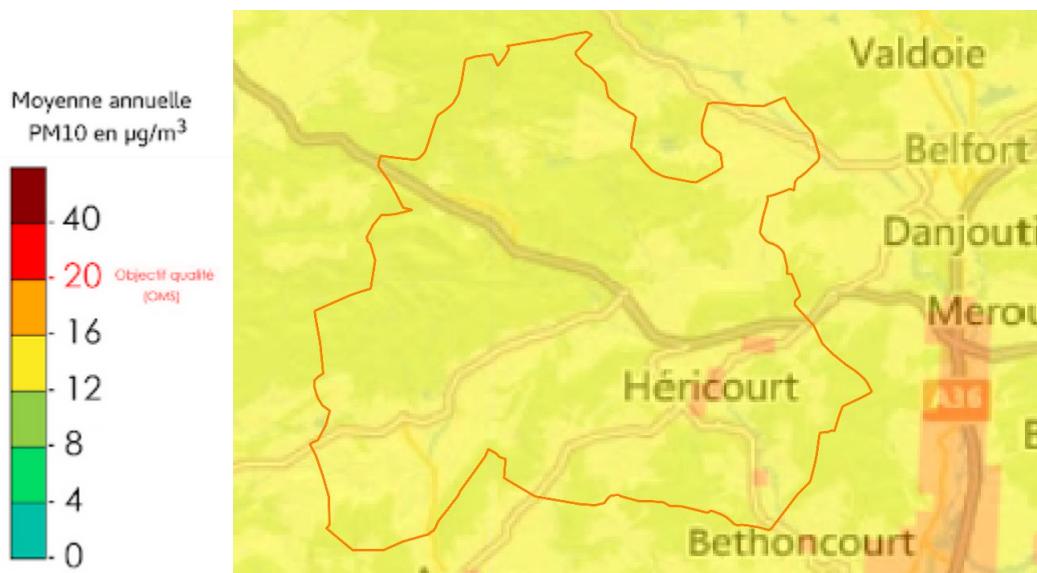


Figure 28 : Concentration de PM<sub>10</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Le pays d'Héricourt a par ailleurs émis **69,8 tonnes de PM<sub>2,5</sub>** en 2018. Le principal secteur connu responsable de ces émissions est le secteur résidentiel avec 64% des émissions.

<sup>1</sup> A noter que les nouvelles recommandations de l'OMS de 2021 recommandent une concentration en dessous de 15 µg/m<sup>3</sup>

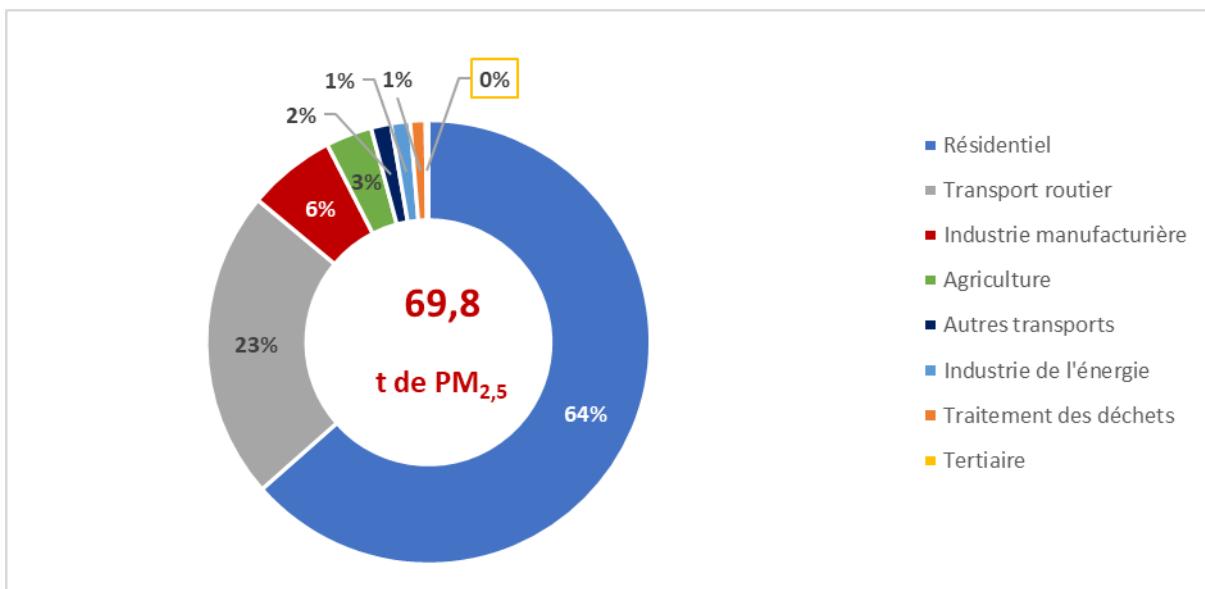


Figure 29 : Emissions de PM<sub>2,5</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Le territoire du pays d'Héricourt enregistre une moyenne annuelle de concentrations en PM<sub>2,5</sub> supérieures à l'objectif de qualité fixé par l'OMS sur une partie significative de son territoire, notamment autour de la commune d'Héricourt et des communes proches de Belfort et de Montbéliard. Les populations habitant ou travaillant dans ces zones peuvent donc être sujettes à des problèmes de santé causés ou aggravés par la pollution de l'air aux PM<sub>2,5</sub>.

D'après les données OPTEER 2019, **63,55 %** de la population du pays d'Héricourt était exposés à des concentrations en PM<sub>2,5</sub> supérieures à l'objectif de qualité fixé par l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>). Cependant, 0% de la population était exposé à des valeurs supérieures à la valeur limite de protection de la santé humaine (25 µg/m<sup>3</sup>) fixée par l'Union Européenne.

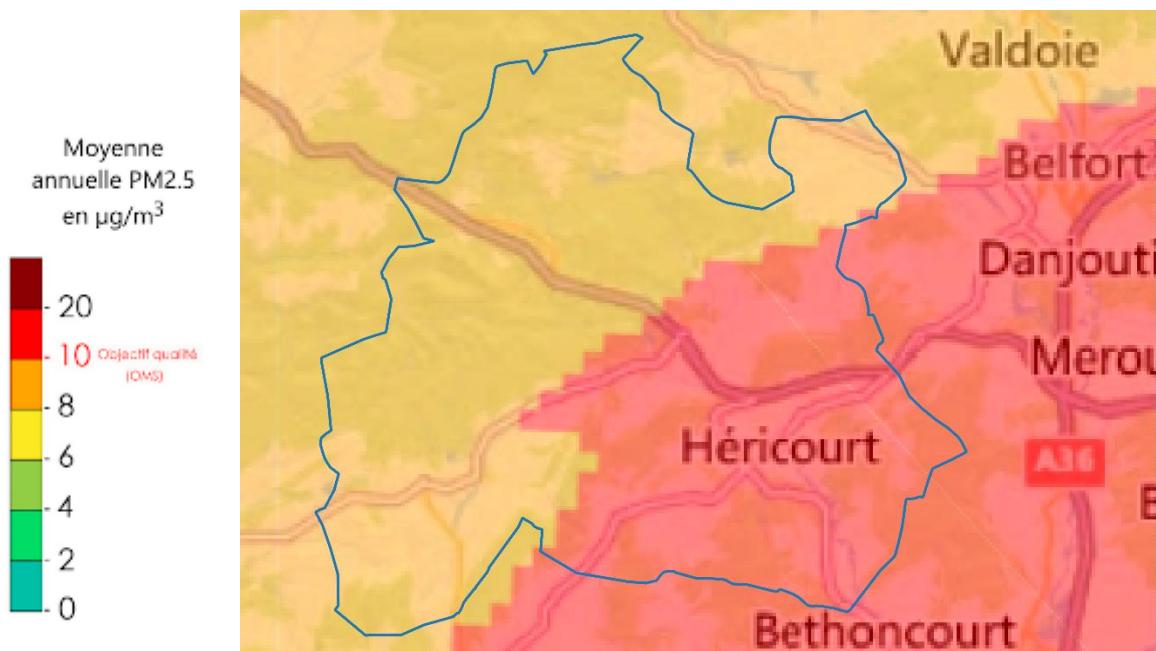


Figure 30 : Concentration de PM<sub>2,5</sub> sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

### 3.4.1.3 Emissions d'ammoniac NH<sub>3</sub>

#### 3.4.1.3.1 Fiche d'identité

Description & Sources	L'ammoniac (NH <sub>3</sub> ) est une molécule provenant majoritairement des déjections d'animaux et des engrains utilisés pour la fertilisation des cultures. L'agriculture est responsable de 94% des émissions d'ammoniac en France, qui est le premier producteur d'ammoniac en Europe. Les 4% restants sont dus au transport routier, à l'industrie et à la gestion des déchets. L'ammoniac peut aussi être un polluant secondaire, résultant généralement de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère (en particulier, NOx et COV) sous l'effet des rayonnements ultra-violets. La pollution par l'ozone augmente régulièrement depuis le début du siècle et les pointes sont de plus en plus fréquentes en été, notamment en zones urbaine et périurbaine.
Impacts sanitaires	Gaz toxique potentiellement mortel à l'inhalation. Il est corrosif pour les yeux et la peau et peut provoquer des inflammations et irritations des voies respiratoires dans le cas d'une exposition chronique.
Impacts environnementaux	Peut participer à la formation de particules fines. Impact sur l'environnement à travers l'acidification des sols et les pluies acides.

#### 3.4.1.3.2 Bilan des émissions

Le pays d'Héricourt a émis **85,7 tonnes de NH<sub>3</sub>** en 2018. 97% de ces émissions sont liées au secteur agricole. Les émissions d'ammoniac sont d'autant plus préoccupantes qu'elles participent à la formation des PM<sub>2,5</sub> qui sont aussi très nocives pour la santé humaine et qui sont présentes en concentration élevée sur le territoire.

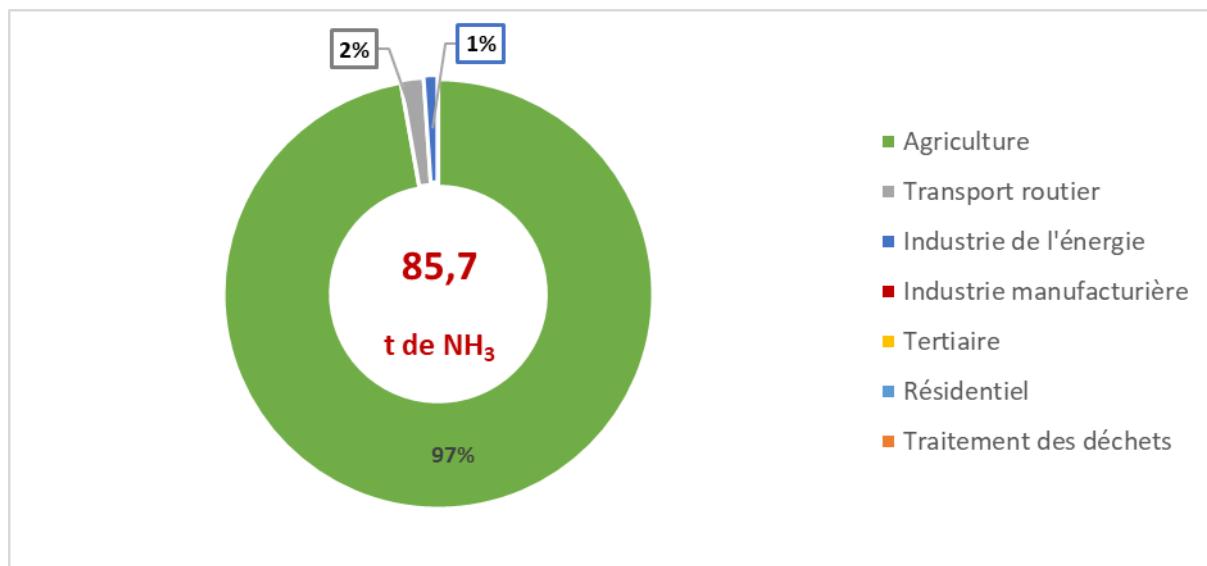


Figure 31 : Emissions de NH<sub>3</sub> du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Les données de concentrations de NH<sub>3</sub> ne sont pas disponibles.

### 3.4.1.4 Emissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

#### 3.4.1.4.1 Fiche d'identité

Sources	Les composés organiques volatiles non-méthaniques (COVNM) regroupent une multitude de substances provenant de l'industrie le plus souvent sous formes de solvants organiques (peintures, encres), du transport routier (véhicule à essence) et du chauffage domestique. Ces substances sont, par exemple, le butane, le toluène, l'éthanol, l'acétone ou le benzène. Leur particularité est leur volatilité, leur permettant de se répandre facilement dans l'atmosphère.
Impacts sanitaires	Substances toxiques, dont certaines comme le benzène sont considérées comme cancérogènes. Provoquent des irritations et des gênes respiratoires.
Impacts environnementaux	Formation de l'Ozone, effet de serre

#### 3.4.1.4.2 Bilan des émissions

Le pays d'Héricourt a émis **197,2 tonnes de COVNM** en 2018. Ces émissions sont dues à 2 secteurs connus : le résidentiel (66%) et l'industrie hors énergie (19%). La forte émission de COVNM favorise notamment la formation d'ozone qui est un polluant dangereux pour la santé humaine et végétale.

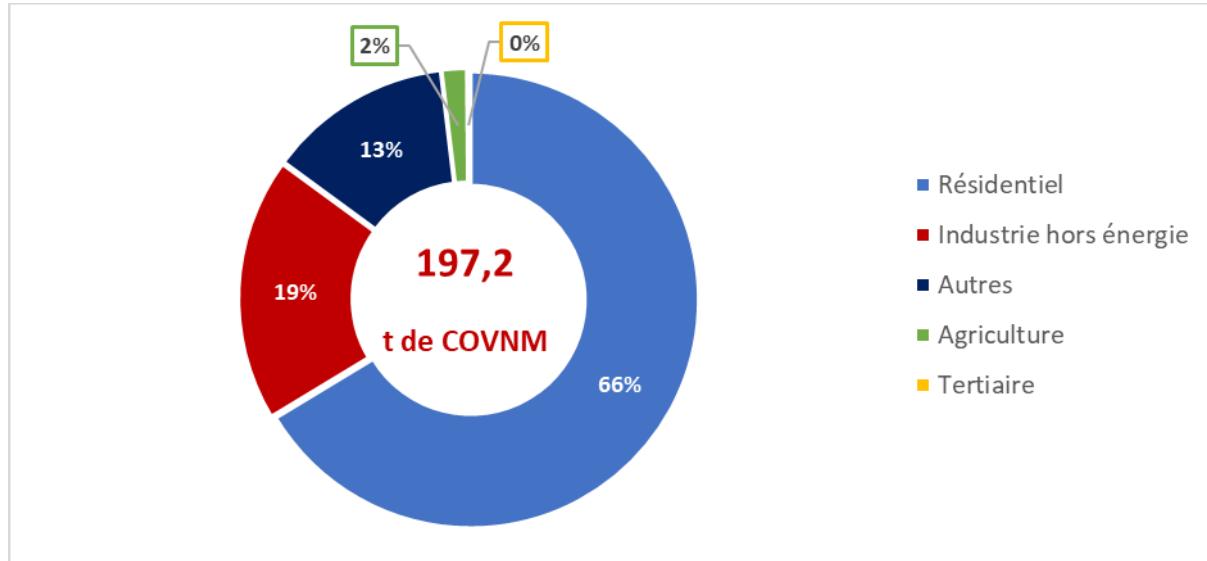


Figure 32 : Emissions de COVNM du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2018 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

Le benzène ( $C_6H_6$ ) est l'un des COVNM les plus toxiques, il est donc intéressant de s'intéresser à ses émissions. Au total, le pays d'Héricourt a émis **16 tonnes de benzène** en 2012 (donnée indisponible pour les années plus récentes). Le secteur résidentiel est le principal responsable avec 94% des émissions. Les autres secteurs représentent moins de 5% des émissions.

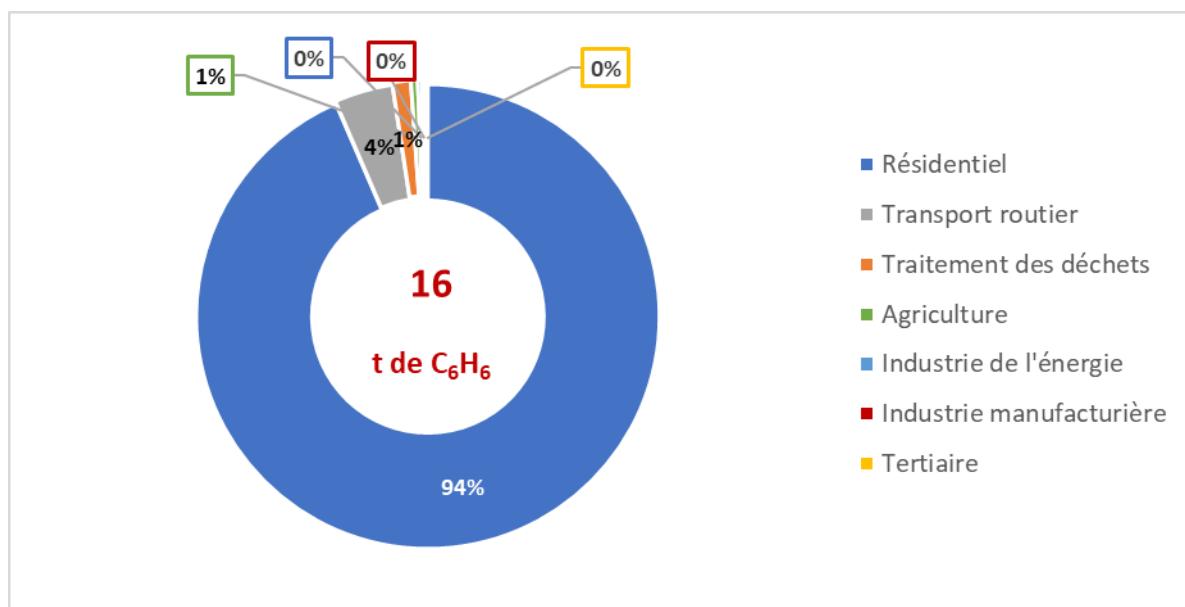


Figure 33 : Emissions de  $C_6H_6$  du pays d'Héricourt en t/an (Source : OPTEER 2012 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

### 3.4.1.5 Emissions d'Ozone ( $O_3$ )

#### 3.4.1.5.1 Fiche d'identité :

Sources	Contrairement aux précédents polluants dits primaires, l'ozone, polluant secondaire, résulte généralement de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère (en particulier, $NO_x$ et COV) sous l'effet des rayonnements ultra-violets. La pollution par l'ozone augmente régulièrement depuis le début du siècle et les pointes sont de plus en plus fréquentes en été, notamment en zones urbaines et périurbaines.
Impacts sanitaires	L'ozone est un gaz agressif qui pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il provoque toux, altérations pulmonaires et irritations oculaires. Ses effets sont très variables selon les individus.
Impacts environnementaux	Ce gaz a un effet néfaste sur la végétation (notamment sur le rendement des cultures) et sur certains matériaux, comme le caoutchouc. Il contribue également à l'effet de serre.

#### 3.4.1.5.2 Bilan des concentrations

L'ozone est un polluant secondaire, il n'est donc pas possible de mesurer ses émissions directement. Néanmoins, il se forme par une réaction chimique entre les  $NO_x$  et les CONVNM dont fait partie le benzène. **La pollution à l'ozone est donc principalement causée par le secteur des transports routiers et le secteur résidentiel.**

L'OPTEER permet de visualiser sur le territoire les valeurs de l'AOT40 (Accumulated Ozone over Threshold of 40 ppb), un indice fondé sur l'utilisation des niveaux critiques d'ozone pour évaluer sur de vastes territoires le risque des dommages à la végétation des suites de la pollution de l'air par l'ozone. Il s'agit du calcul de la somme des différences entre les concentrations horaires d'ozone supérieures à  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et le seuil de  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (soit 40 parties par milliard) durant une période donnée (valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures).

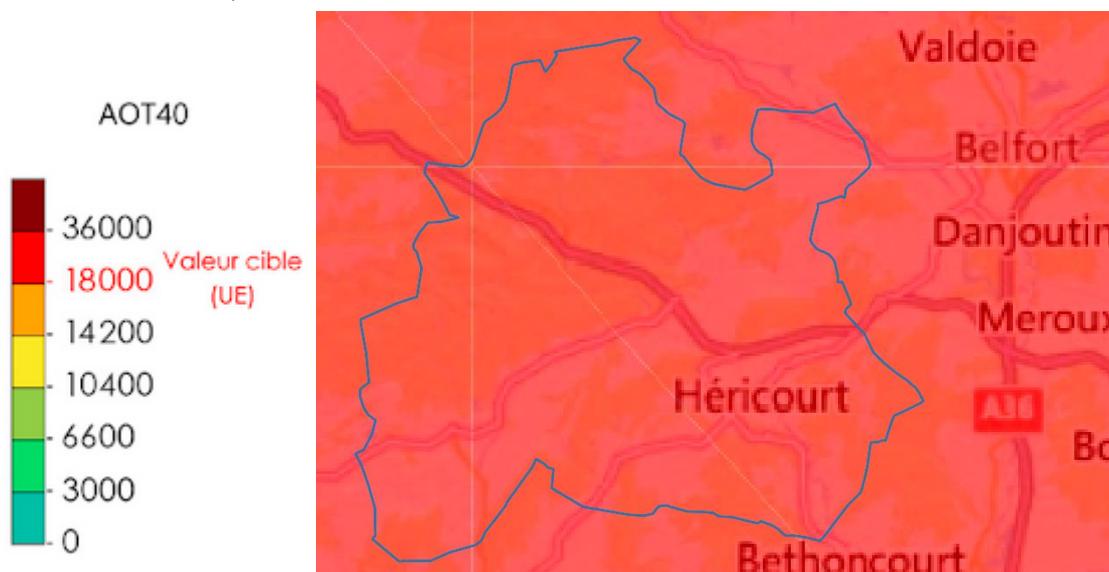


Figure 34 : Concentration de  $O_3$  sur le territoire du pays d'Héricourt (Source : OPTEER 2019 / Diagnostic PCAET, Suez Consulting, 2022)

L'une des principales problématiques posées par l'ozone est les dommages qu'une forte concentration peut faire subir à la végétation. Or l'ozone dépasse la valeur cible fixée à  $18 000 \mu\text{g}/\text{m}^3 \cdot \text{h}$  (AOT40) sur l'ensemble du territoire ce qui peut nuire à sa végétation.

Les fortes concentrations en ozone sont également susceptibles d'avoir une incidence néfaste sur la santé humaine. Les normes fixées par la France et l'UE afin d'évaluer l'impact sur la santé sont fixées sur des temps courts (moyenne sur plusieurs heures ou plusieurs jours). Néanmoins, les données de l'OPTEER permettent uniquement de visualiser les concentrations en moyenne annuelle, ce qui ne permet pas de comparer la

concentration en ozone du territoire aux réglementations nationales et européennes – mais suggère néanmoins une concentration plutôt élevée sur le territoire.

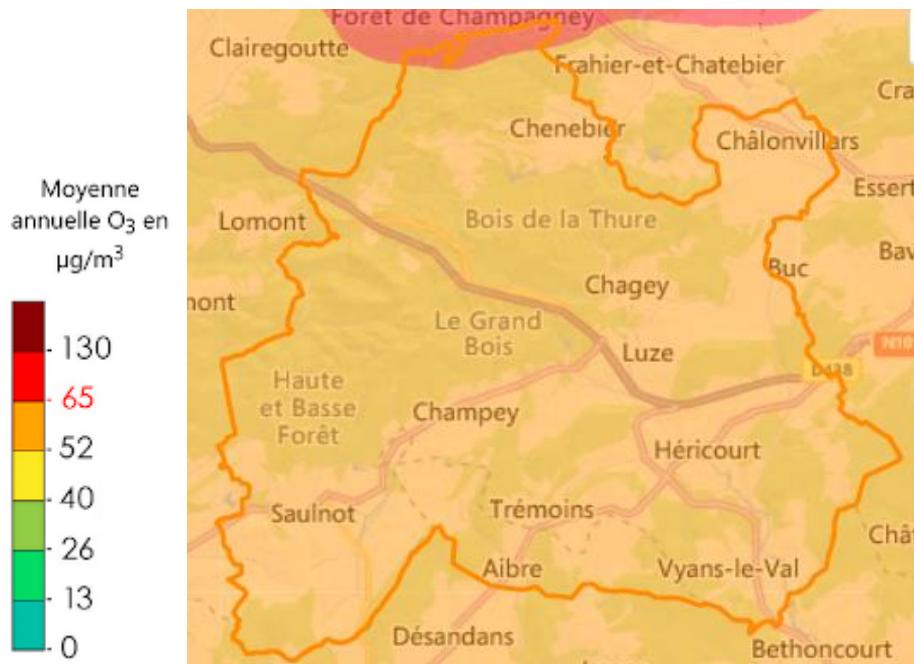


Figure 35 : Concentration annuelle en ozone (en moyenne annuelle) – OPTEER 2019

### 3.4.1.6 Synthèse de la qualité de l'air

#### Emissions de polluants atmosphériques

Les secteurs les plus préoccupants en termes d'émissions de polluants atmosphériques sont les secteurs des **transports routiers** (NO<sub>x</sub>, PM<sub>10</sub> et O<sub>3</sub>), **du résidentiel** (PM<sub>10</sub>, COVNM (dont C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) et O<sub>3</sub>) et le **secteur agricole** (NH<sub>3</sub>). Ces secteurs correspondent aux secteurs les plus émetteurs de GES pour le pays d'Héricourt.

La réduction de leurs émissions de GES par la baisse des consommations énergétiques du résidentiel, par une mobilité plus verte et par la mise en place d'une agriculture raisonnée permettra également une réduction des émissions de polluants atmosphériques associées.

#### Concentrations de polluants

Les concentrations mesurées sur le territoire respectent les normes fixées par la France et l'union européenne sauf pour les concentrations en PM<sub>2,5</sub> et en ozone où l'on observe un dépassement de l'objectif qualité sur le territoire. Les données de concentration en NH<sub>3</sub>, qui est un polluant émis en grande quantité sur le territoire, ne sont pas disponibles.

La concentration en ozone est également préoccupante pour la santé des végétaux car la valeur cible fixée par l'Union Européenne est dépassée sur tout le territoire. Cette concentration peut être réduite en fournissant des efforts sur le secteur du transport routier et du résidentiel respectivement très émetteurs de NO<sub>x</sub> et de C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>.



### 3.4.2 La qualité de l'eau potable

Source : SISPEA (millésime 2022)

L'alimentation en eau potable des communes est assurée par plusieurs collectivités :

- Le SIAEP de Champagney (10 communes – Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Couthenans, Échenans-sous-Mont-Vaudois, Héricourt (en partie), Luze, Mandrevillars, Laire)
- Le SIAEP du Vernoy (5 communes – Chavanne, Trémoins, Verlans, Villers-sur-Saulnot, Le Vernoy),
- Le Syndicat de la Vallée du Rupt (1 commune - Aibre),
- 8 communes sont en régie, exploitant leurs propres ressources (Belverne, Champey, Coisevaux, Courmont, Etobon, Héricourt (en partie), Saulnot, Vyans-le-Val).

D'après les données de l'ARS, 43 captages actifs pour l'alimentation en eau potable sont recensés :

- 19 captages sur la commune de Champey :
  - Captage de la Feuillée ;
  - Champ captant de la Source de la Bergerie (3 captages) ;
  - Champ captant de la Source de Champey (10 captages) ;
  - Champ captant de la Source de la Goutte Morel (3 captages) ;
  - Sources du Tunnel de Champey (2 captages) ;
- 2 captages sur la commune de Coisevaux : Forage du Moulin de la Cude & Source du Tronchet ;
- 1 captage sur la commune de Courmont : Source de la côte des Chênes ;
- 2 captages sur la commune d'Etobon : Source Bardot & Source de la fontaine qui saute ;
- 18 captages sur la commune de Saulnot :
  - Forage de la Coupotte ;
  - Forages du pré du Taureau (2 captages) ;
  - Forages de Saulnot (8 captages) ;
  - Source Pouspillard ;
  - Source Pouspille ;
  - Sources des Bousottes (2 captages) ;
  - Sources de Pommerey Goutte Loups (3 captages) ;
- 1 captage sur la commune de Vyans-le-Val : Source des Barrots.

Selon les données de l'Agence de l'eau Rhône-méditerranée-Corse (AERMC), ces prélèvements sont réalisés dans les eaux souterraines, au niveau des masses d'eau suivantes (Figure 36) :

- Formations variées de la bordure primaire des Vosges (FRDG500) – en grande majorité ;
- Calcaire Jurassiques Chaîne du Jura (FRDG120).

L'information n'est pas disponible concernant le captage situé sur la commune de Courmont.

Le volume prélevé est d'environ 858 300 m<sup>3</sup>/an sur la période 2012-2021, variant entre 819400 m<sup>3</sup> en 2017 et 916 900 m<sup>3</sup> en 2021.

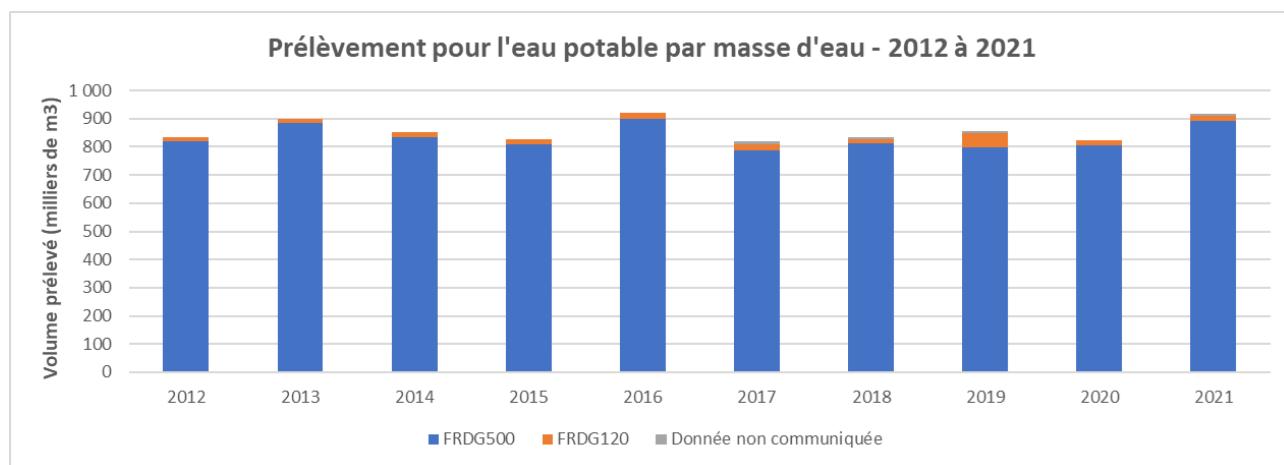


Figure 36 : Volume prélevé par masse d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable entre 2012 et 2021 (source : AERMC)

Tous les captages du territoire possèdent un périmètre de protection et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation. Selon le diagnostic du PLUi du Pays d'Héricourt, la majeure partie des sources alimentant les communes connaissent des problèmes d'agressivité ou de turbidité. On note également la présence parfois de bactéries en très faible quantité.

Les données issues des rapports qualité-prix des services d'eau potable (RPQS) indique globalement une bonne conformité physico-chimique et microbiologique de l'eau distribuée.

Tableau 7 : Qualité de l'eau du robinet (Source : SISPEA 2022)

Collectivité	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet (%)	Conformité microbiologique de l'eau du robinet (%)
<b>Belverne</b>	Donnée non communiquée	Donnée non communiquée
<b>SIAEP de Champagney</b>	98.9	100
<b>SIAEP du Vernois</b>	100	100
<b>SIE de la Vallée du Rupt</b>	93.9	84
<b>Champey</b>	100	100
<b>Coisevaux</b>	100	100
<b>Courmont</b>	Donnée non communiquée	Donnée non communiquée
<b>Étobon</b>	87.5	100
<b>Héricourt</b>	100	100
<b>Saulnot</b>	100	100
<b>Vyans-le-Val</b>	100	100



43 captages actifs sont recensés sur le territoire pour l'alimentation en eau potable, prélevant dans les eaux souterraines à hauteur d'environ 860 000 m<sup>3</sup>/an.

L'eau potable sur le territoire du Pays d'Héricourt est plutôt de bonne qualité physico-chimique et microbiologique, malgré certains problèmes d'agressivité et de turbidité.

### 3.4.3 La gestion de l'assainissement

La compétence « assainissement » n'est pas exercée par la CCPH, et reste morcelée sur le territoire.

En ce qui concerne l'assainissement, les stations collectives sont conformes malgré quelques problèmes d'eaux claires parasites sur certains réseaux (SIA Buc-Echenans-Mandrevillars) ou de capacité (Coisevaux, Chagey, Chenebier). Pour les communes en assainissement autonome, la plupart d'entre elles n'ont pas encore mis en place de Service public d'assainissement non collectif (SPANC), dont la compétence sera à termes assurée par la communauté de communes.

Les communes de Belverne et Étobon sont en assainissement non collectif.

Tableau 8 : Synthèse relative aux stations d'épuration du territoire de la CCPH

Nom STEP	Commune d'implantation	Maître d'ouvrage	Exploitant	Capacité nominale (EH)	Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	Charge maximale en entrée (2019) (EH)	Débit entrant moyen (2019) (m <sup>3</sup> /j)	Filière de traitement		Respect de la réglementation nationale en 2019	Milieu récepteur	
								Eau	Boue		BV	Cours d'eau
Brevilliers	Brevilliers	Brevilliers		750	120	18	201	Lagunage naturel	-	oui	Ruisseau de Brévilliers	Lizaine
Echenans Sous Mont Vaudois	Echenans Sous Mont Vaudois	SIVU Buc Echevenans Mandrevillars		600	90	435	109	Lagunage naturel	-	oui		
Mandrevillars	Mandrevillars			800	120	30	784	Lagunage naturel	-	oui		
Chalonvillars	Chalonvillars	Chalonvillars		1300	225	321	134	BAAP (très faible charge)	Stockage boues liquides	oui	Ruisseau de la Bénade	
Champey	Champey	Champey		1200	150	864	99	BAAP (très faible charge)	Epaississement statique gravitaire	oui		
Coisevaux	Coisevaux	Coisevaux		270	40	347	44	Lagunage naturel	-	oui	Ruisseau de l'Etang Rechalle	
Couthenans	Couthenans	Couthenans		1000	180	36	306	BAAP (très faible charge)	Stockage boues liquides	oui		

Nom STEP	Commune d'implantation	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Capacité nominale (EH)	Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	Charge maximale en entrée (2019) (EH)	Débit entrant moyen (2019) (m <sup>3</sup> /j)	Filière de traitement		Respect de la réglementation nationale en 2019	Milieu récepteur		
								Eau	Boue		BV	Cours d'eau	
Chavanne - Versant 1	Chavanne	Chavanne		170	26	35	0	Lagunage naturel	-	oui		ruisseau la Sapое	
Chavanne - Versant 2				70	11	6	0	Lagunage naturel	-	oui		ruisseau la Vêvre	
Frahier-et-Chatebier	Chenebier	SIACEFC		2300	1463	2107	518	Boue activée faible charge	Table d'égouttage	non	Lizaine	Lizaine	
Héricourt Nouvelle	Héricourt	Héricourt	Veolia Eau	18917	11343	16734	5907	BAAP (très faible charge)	Epaississement statique gravitaire	oui			
Bussurel	Bussurel	Héricourt	Veolia Eau	1100	250	583	480	BAAP (très faible charge)	Stockage boues liquides	oui			
Luze-Chagey	Luze	Syndicat d'épuration de la Luzine		1500	225	832	132	BAAP (très faible charge)	Stockage boues liquides	oui			
Saulnot	Saulnot	Saulnot		650	107	87	29	Filtres Plantés	-	oui	Ognon	Le Scey	
Villers Sur Saulnot	Villers Sur Saulnot	Villers Sur Saulnot		180	27	64	0	Lagunage naturel	-	oui	Doubs	Infiltration	

### 3.4.4 Les nuisances sonores

Le territoire du Pays d'Héricourt est concerné par deux types de nuisances sonores principales : routières et ferroviaires. Le territoire n'est pas impacté par le bruit aérien.

#### 3.4.4.1 Le classement sonore des infrastructures terrestres

Conformément au décret n° 95.21 du 9 janvier 1995 et à l'arrêté du 30 mai 1996 précisant les modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, un classement acoustique des infrastructures de transports terrestres a été arrêté pour l'ensemble des 23 communes du pays d'Héricourt.

L'arrêté préfectoral n° 70-2022-05-04-00003 du 04 mai 2022 précise les infrastructures concernées en Haute Saône. Sur le territoire du Pays d'Héricourt, les voies concernées sont les suivantes :

- La route nationale RN19 (communes : Belverne, Brevilliers, Champey, Héricourt, Luze) ;
- Les routes départementales RD9 (Saulnot), RD316 (Héricourt), RD438D (Héricourt), RD483 (Héricourt), RD619 (Belverne, Brevilliers, Châlonvillars, Champey, Luze), et RD683 (Brevilliers, Héricourt, Trémoins, Verlans),
- Certaines rues au sein de la commune de Héricourt : Rue Pierre et Marie Curie, Rue du 11 Novembre, Rue A. Bouloche, Place de l'Europe.

Dans le Doubs, l'arrêté préfectoral n°25-2021-07-27-00005 du 27 juillet 2021 liste les infrastructures concernées. Sur les trois communes incluses dans la CCPH (Aibre, Laire, Le Vernoy), seule la Ligne à Grande Vitesse (LGV) est concernée.

Afin de limiter les nuisances sonores occasionnées par la présence de ces voies largement empruntées, les constructeurs doivent tenir compte d'une réglementation spécifique d'un point de vue acoustique pour l'ensemble des constructions autorisées à proximité.

**Tableau 9 : Catégories de classement des infrastructures**

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence Laeq (6h-22h) en dB (A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h-6h) en dB (A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	300 m
2	76 < L < 81	71 < L < 76	250 m
3	70 < L < 76	65 < L < 71	100 m
4	65 < L < 70	60 < L < 65	30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60	10 m

# Evaluation Environnementale Stratégique Plan Climat Air Energie Territorial

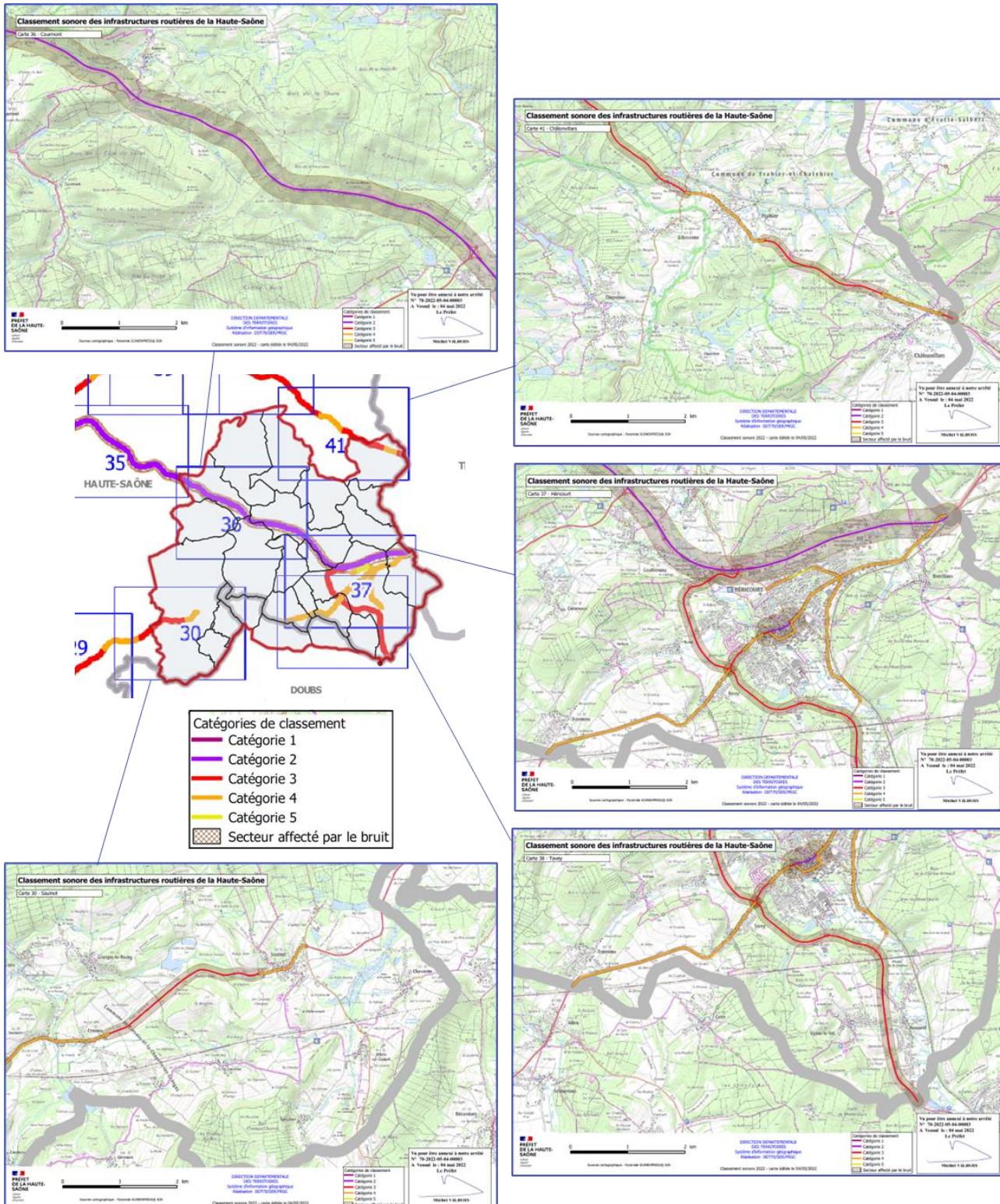


Figure 37 : Cartes du classement sonore des infrastructures du département de Haute-Saône (Source : DDT70)

Annexe 2-2

**Classement sonore du réseau ferroviaire - 2021**  
**CC du Pays d'Héricourt**

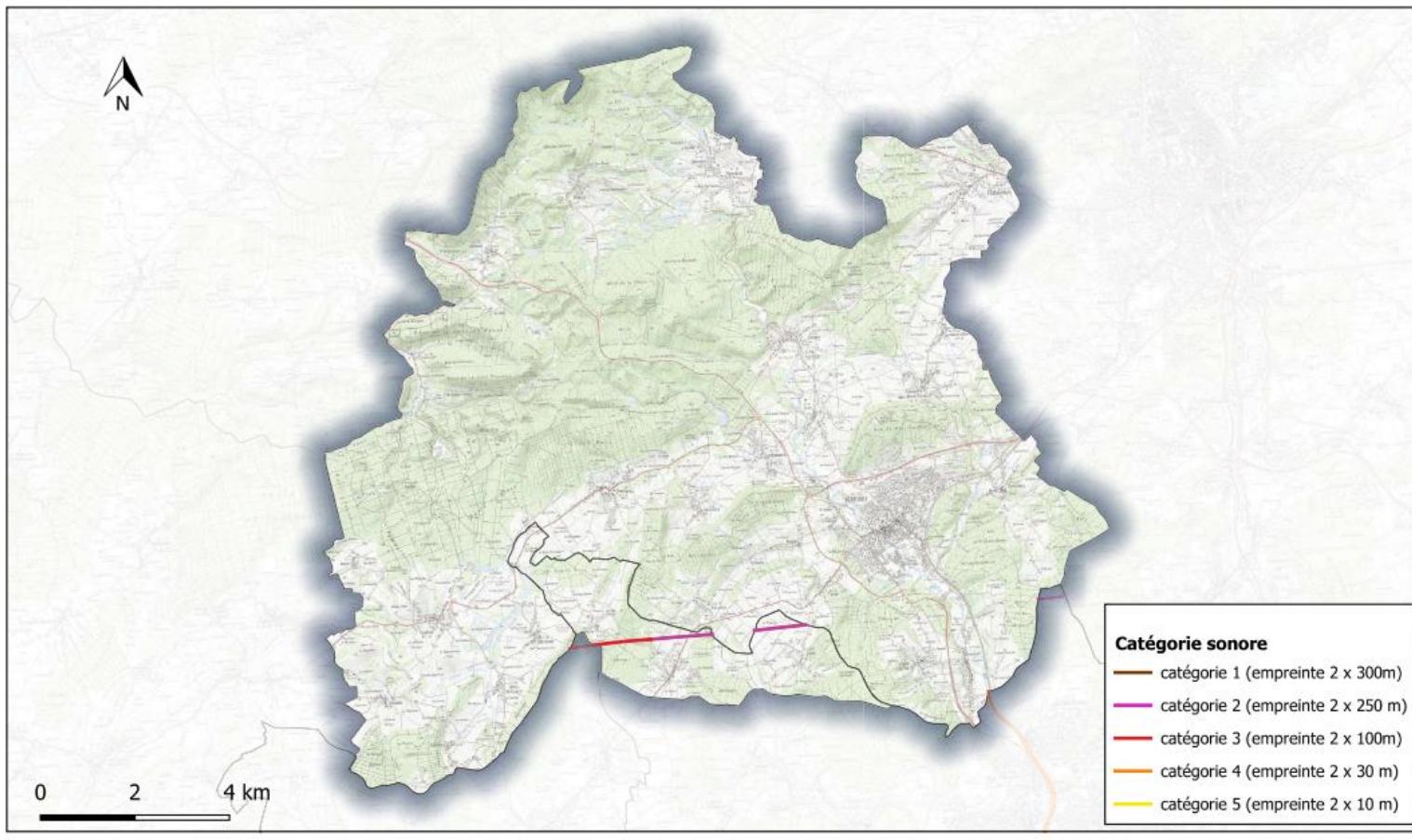


Figure 38 : Cartes du classement sonore des infrastructures de la CCPH dans le département du Doubs (Source : DDT25)

### 3.4.4.2 Les plans liés au bruit

Dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'État français s'est engagé à réaliser des plans de préventions du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transports, révisés tous les cinq ans et associés à des cartes stratégiques de bruit (CSB). Sur le territoire d'étude, on recense :

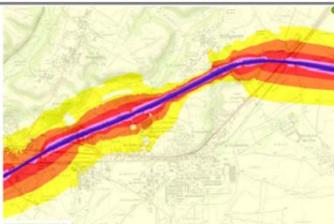
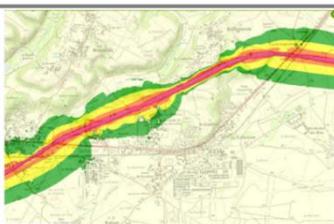
- Le PPBE Etat du réseau routier national de la Haute-Saône (3<sup>ème</sup> génération) approuvé par arrêté préfectoral du 17 juin 2019 – concernant la RN19 sur le territoire ;
- Le PPBE du réseau routier départemental de la Haute-Saône (2<sup>ème</sup> génération).

La réalisation d'un PPBE Etat de 4<sup>ème</sup> génération (échéance 2024-2029) est en cours dans le département de Haute-Saône. Les cartes de bruits relatives aux grandes infrastructures ont été arrêtées par le préfet le 9 mars 2023.

Les cartes stratégiques du bruit (CSB) sont établies suivant les indicateurs harmonisés à l'échelle de l'Union Européenne,  $L_{den}$  (pour les 24 heures) et  $L_n$  (pour la nuit). Les niveaux de bruit sont évalués au moyen de modèles numériques intégrant les principaux paramètres qui influencent sa génération et sa propagation. Les cartes de bruit ainsi réalisées sont ensuite croisées avec les données démographiques afin d'estimer la population exposée.

Quatre types de cartes de bruit existent, décrites ci-après (extrait du PPBE 4<sup>ème</sup> échéance – document soumis à consultation de juillet à septembre 2024) :

Tableau 10 : Typologie des cartes stratégiques de bruit

	<b>Carte de type « a » indicateur <math>L_{den}</math></b> Carte des zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transport selon l'indicateur $L_{den}$ (période de 24 h), par pallier de 5 en 5 dB(A) à partir de 55 dB(A) pour le $L_{den}$ .
	<b>Carte de type « a » indicateur <math>L_n</math></b> Carte des zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transport selon l'indicateur $L_n$ (période nocturne), par pallier de 5 en 5 dB(A) à partir de 50 dB(A).
	<b>Carte de type « c » indicateur <math>L_{den}</math></b> Carte des zones où les valeurs limites mentionnées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées, selon l'indicateur $L_{den}$ (période de 24h) Les valeurs limites $L_{den}$ figurent pages suivantes
	<b>Carte de type « c » indicateur <math>L_n</math></b> Carte des zones où les valeurs limites sont dépassées selon l'indicateur $L_n$ (période nocturne) Les valeurs limites $L_n$ figurent pages suivantes

Les cartes stratégiques de bruit dans le département de Haute-Saône sont reprises à l'échelle du pays d'Héricourt ci-dessous.

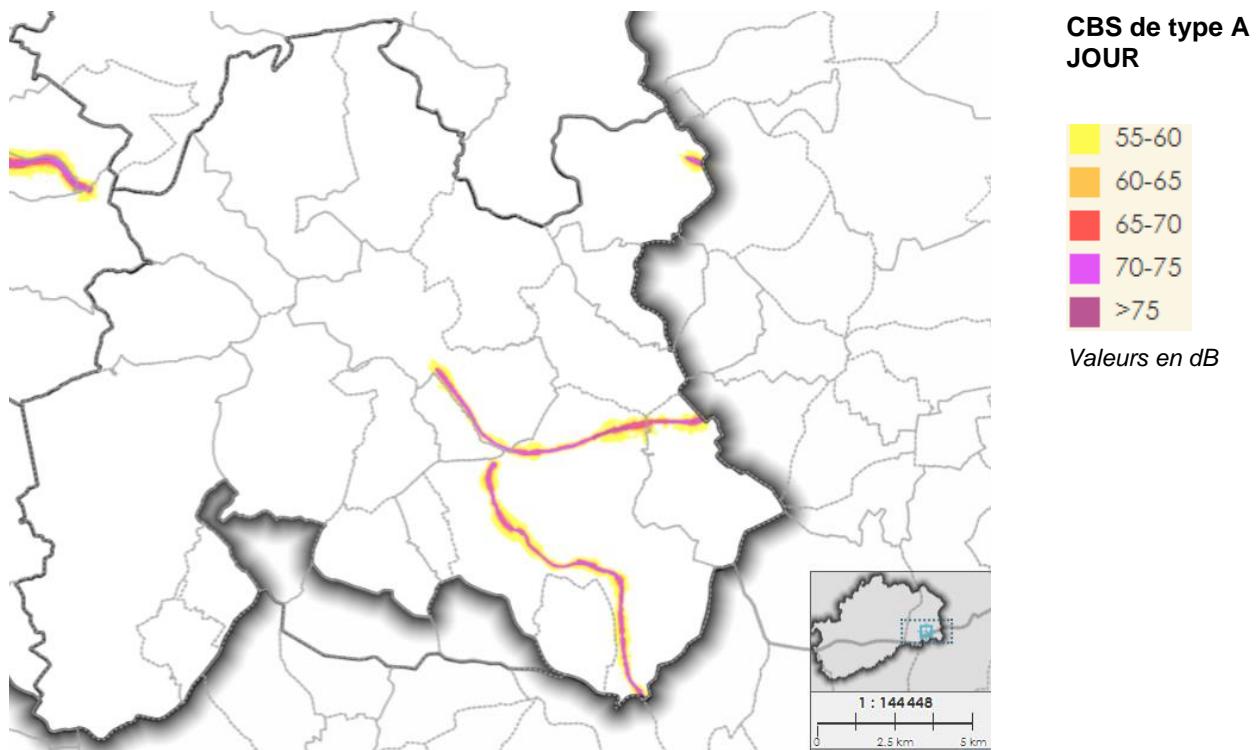


Figure 39 : Zones d'intensité d'exposition au bruit - Jour (Source : DDT70)

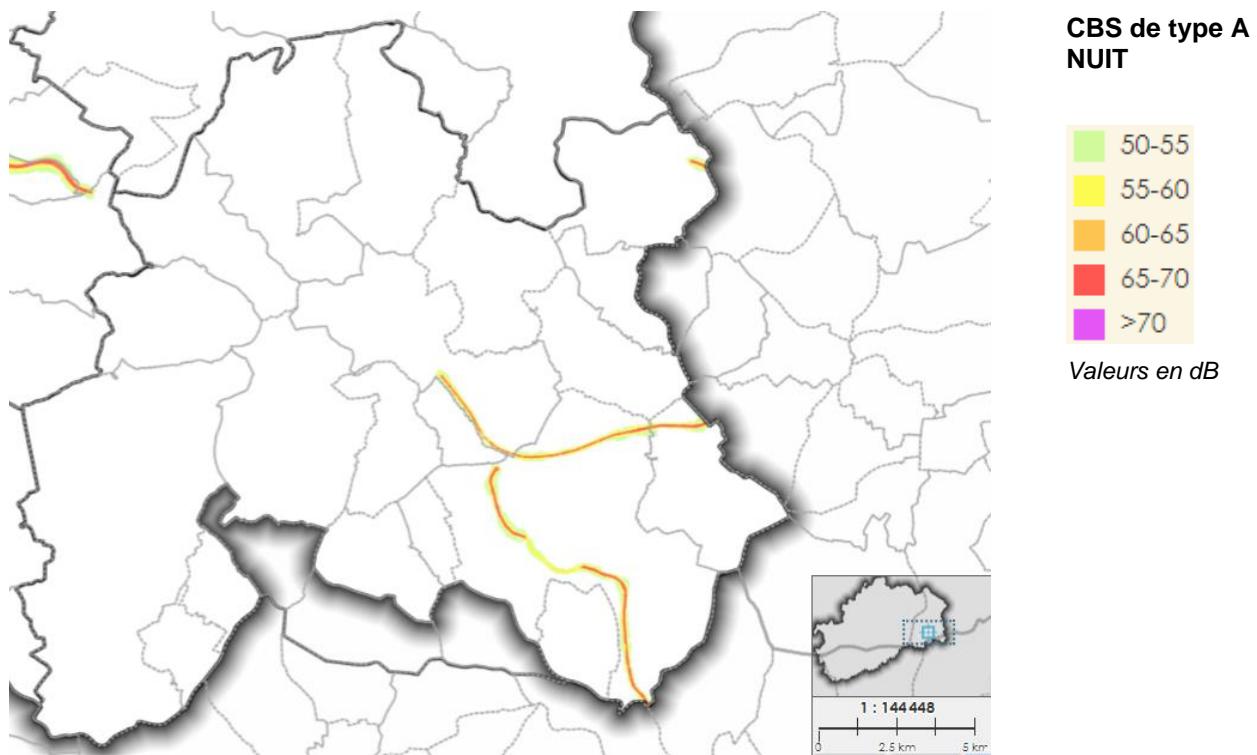


Figure 40 : Zones d'intensité d'exposition au bruit - Nuit (Source : DDT70)

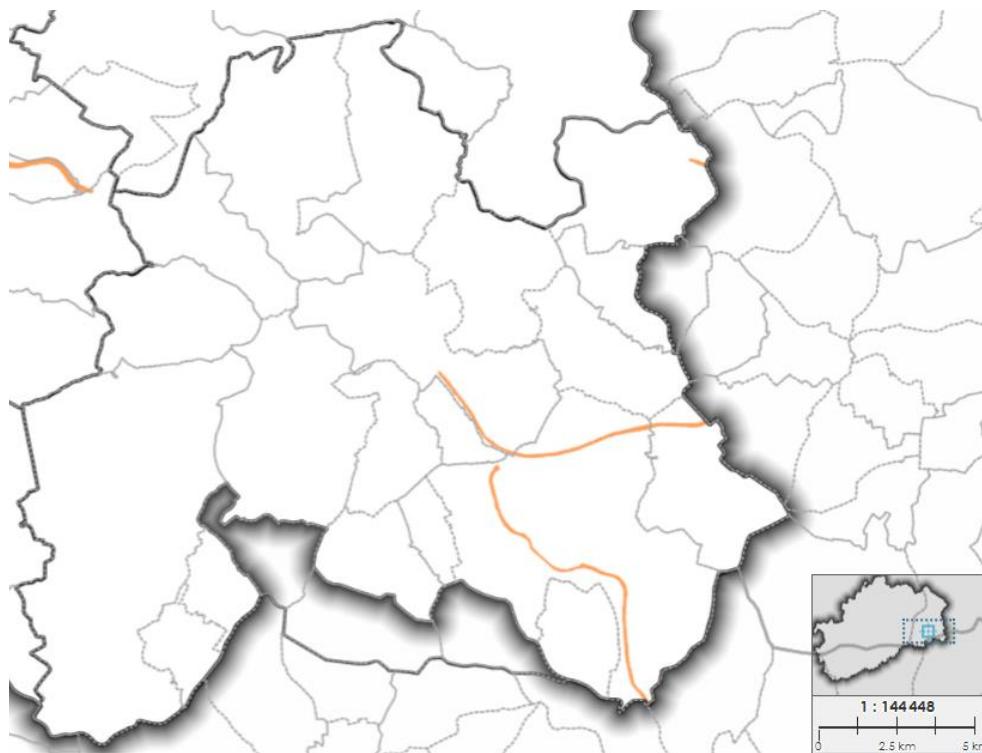


Figure 41 : Zones de dépassement des valeurs limites - Jour (Source : DDT70)

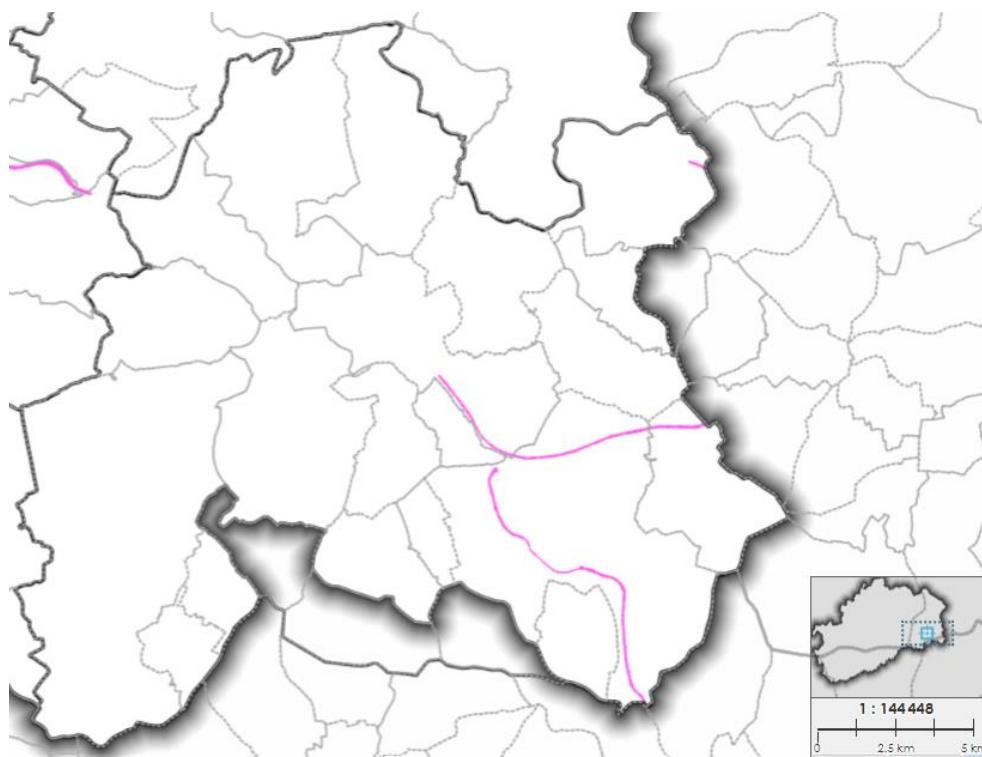


Figure 42 : Zones de dépassement des valeurs limites - Jour (Source : DDT70)

Les communes les plus exposées au bruit sont les communes de Brevilliers, d'Héricourt, et de Luze.

Des cartes stratégiques de bruit et PPBE ont également été élaborés à l'échelle du département du Doubs. Les trois communes du pays d'Héricourt situées sur ce département ne sont toutefois pas concernées par les zonages définis dans les cartes stratégiques de bruits.



**Les nuisances sonores sont concentrées au niveau des axes routiers principaux (départementales, axes urbains), et des voies ferrées.**

### 3.4.5 Les principaux risques sur la santé liés à l'eau potable et aux nuisances sonores

#### 3.4.5.1 Principaux risques sur la santé liés à l'eau potable

En France, l'eau du robinet bénéficie d'un contrôle de qualité permettant de surveiller sa conformité alimentaire. Quelques populations sensibles font l'objet de préconisations restrictives. Par exemple, il est déconseillé aux **sujets immunodéprimés sévères**, comme les porteurs du VIH, de consommer l'eau du robinet afin d'éviter tout risque infectieux. **L'eau dont la teneur en nitrates est supérieure à 25 mg/L est déconseillée aux nourrissons et aux femmes enceintes.** (Source : Institut de Veille Sanitaire - INVS)

Le **risque principal** lié à l'eau potable est la contraction d'une maladie infectieuse, mortelle dans 11% des cas en France : la **légionellose**. Cette maladie, causée par la légionelle - bactérie qui vit naturellement dans les eaux douces et les milieux hydriques artificiels - est une maladie grave des poumons (**infection pulmonaire**) surtout chez des personnes âgées, les personnes atteintes de maladies pulmonaires, tabagiques ou alcooliques. La contamination de l'homme se fait par inhalation d'eau contaminée diffusée sous forme de **microgouttelettes ou d'aérosols**, à l'occasion de douches par exemple. Cette maladie ne se contracte pas au contact d'une personne infectée, ni en buvant une eau contenant des légionelles.

Les légionnelles peuvent proliférer dans les installations où la **température de l'eau est comprise entre 25°C et 45°C**, ou dans une **eau stagnante en présence de tartre ou d'éléments de corrosion** : réseaux d'eau chaude sanitaire, tours aéroréfrigérantes, bassins et fontaines décoratives, eaux thermales, spas.

Les recommandations portent sur la conception et la maintenance des installations à risque et sur les modalités de surveillance de l'état de contamination. Le suivi de la température et l'analyse bactériologique de l'eau, en des points spécifiques, avec leurs niveaux cibles, d'alerte et d'action, permettent de vérifier que les diverses mesures préventives mises en œuvre limitent de manière significative le risque pour la population générale et les patients à risque.

Le nombre de cas de légionellose déclaré aux délégations territoriales de l'ARS a fortement augmenté depuis ces vingt dernières années sur l'ensemble du territoire français, dont la Haute-Saône. Les professionnels de santé sont mieux sensibilisés aux techniques de dépistage, et à l'importance de la déclaration.

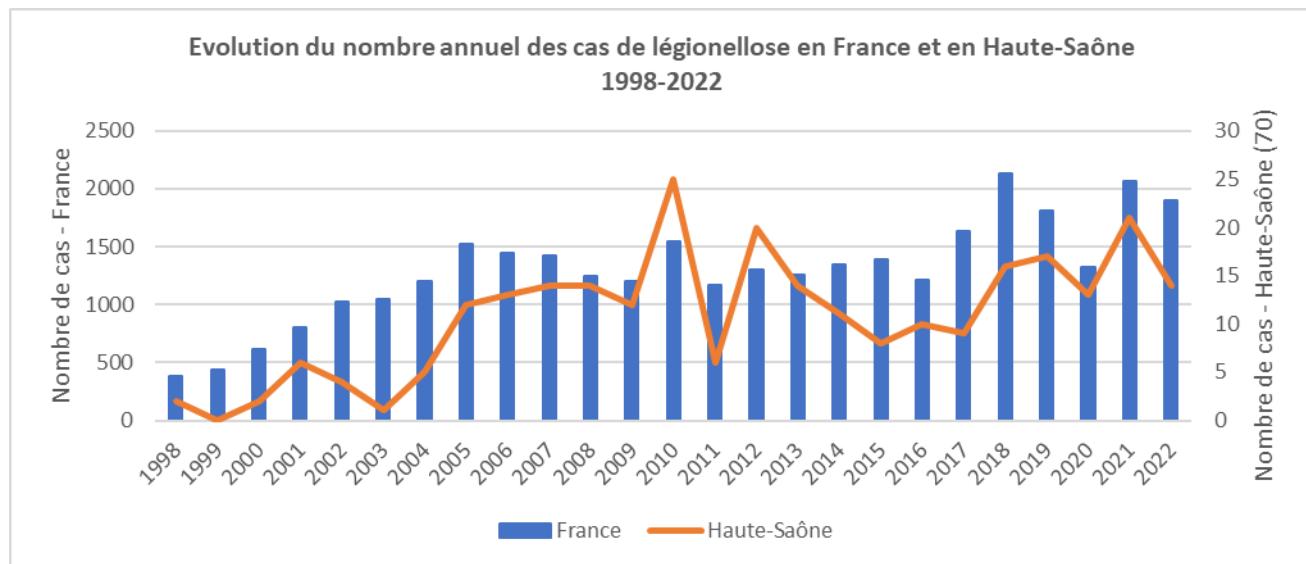


Figure 43 : Evolution du nombre annuel des cas de légionellose en France et en Haute-Saône entre 1998 et 2022  
(Source : Santé Publique France)

La réglementation a évolué ces dernières années et la surveillance dans les installations à risque a été fortement renforcée (réseaux d'eau chaude sanitaire, bains à remous, tours aéroréfrigérantes...).

Le taux d'incidence de la légionellose pour la région Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 4,2 cas pour 100 000 habitants en 2022, soit le deuxième taux le plus élevé après celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

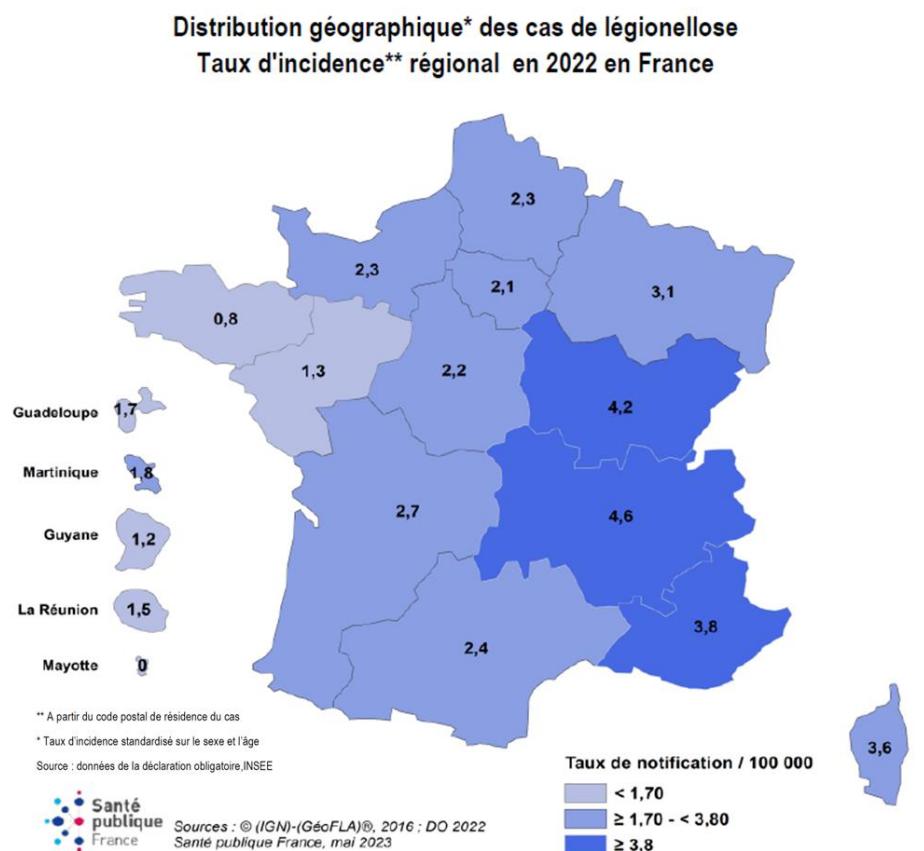


Figure 44 : Distribution géographique des cas de légionellose - taux d'incidence régional en 2022 en France  
(Source : Santé publique France, 2023)

### 3.4.5.2 Les effets du bruit sur la santé

Les bruits de l'environnement, générés par les routes, les voies ferrées et le trafic aérien au voisinage des aéroports ou ceux perçus au voisinage des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de loisir sont à l'origine **d'effets importants sur la santé des personnes exposées**. La première fonction affectée par l'exposition à des niveaux de bruits excessifs est le **sommeil**.

Les populations **socialement défavorisées** sont plus exposées au bruit, car elles occupent souvent les logements les moins chers à la périphérie de la ville et près des grandes infrastructures de transports. Elles sont en outre les plus concernées par les expositions au bruit cumulées avec d'autres types de nuisances : bruit et agents chimiques toxiques pour le système auditif dans le milieu de travail ouvrier ; bruit et températures extrêmes - chaudes ou froides dans les habitats insalubres - ; bruit et pollution atmosphérique dans les logements à proximité des grands axes routiers ou des industries, etc. Ce cumul contribue à une **mauvaise qualité de vie** qui se répercute sur leur état de santé.

La liste des **principaux effets du bruit sur la santé humaine** est la suivante :

► **Perturbations du sommeil - à partir de 30 dB(A).**

Les répercussions à long terme d'une réduction quotidienne de la durée du sommeil sont plus critiques : elle entraîne une fatigue chronique excessive et une somnolence, une réduction de la motivation de travail, une baisse des performances, une anxiété chronique. Les perturbations chroniques du sommeil sont sources de baisses de vigilance diurnes qui peuvent avoir une incidence sur les risques d'accidents.

► **Interférence avec la transmission de la parole – à partir de 45 dB(A).**

Les interférences par le bruit rendent la compréhension difficile voire impossible. Effet important pour les établissements d'enseignement où la compréhension des messages pédagogiques est essentielle.

► **Effets psycho physiologiques – 65-70 dB(A).**

Après une exposition prolongée, les individus sensibles peuvent développer des troubles permanents, tels que de l'hypertension et une maladie cardiaque ischémique.

► **Effets sur les performances**

Le bruit peut compromettre l'exécution de tâches cognitives, principalement chez les travailleurs et les enfants. La lecture, l'attention, la résolution de problèmes et la mémorisation sont parmi les fonctions cognitives les plus fortement affectées par le bruit.

► **Effets sur le comportement avec le voisinage et gène**

Le bruit au-dessus de 80 dB(A) peut réduire les comportements de solidarité et accroître les comportements agressifs. Il est particulièrement préoccupant de constater que l'exposition permanente à un bruit de niveau élevé peut accroître le sentiment d'abandon chez les écoliers.

► **Effets biologiques extra-auditifs : le stress**

La stimulation auditive, si elle est répétée et intense, entraîne une multiplication des réponses de l'organisme qui, à la longue, peut induire un état de fatigue, voire d'épuisement, qui constitue le signe évident du « stress » subi par l'individu.

► **Effets subjectifs et comportementaux du bruit**

En dehors de la gène, d'autres effets du bruit sont habituellement décrits : les effets sur les attitudes et le comportement social (agressivité et troubles du comportement, diminution de la sensibilité et de l'intérêt à l'égard d'autrui), les effets sur les performances (par exemple, dégradation des apprentissages scolaires), l'interférence avec la communication.

- ▶ **Déficit auditif dû au bruit - 80 dB(A) seuil d'alerte pour l'exposition au bruit en milieu de travail**  
La conséquence principale du déficit auditif est l'incapacité de comprendre le discours dans des conditions normales, et ceci est considéré comme un handicap social grave.

### 3.4.6 La gestion des déchets

La collecte des déchets est assurée en régie par les services de la Communauté de Communes, leur traitement est délégué au Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM).

#### 3.4.6.1 Les points de collectes

Le territoire possède deux déchèteries fixes gérées par le SYTEVOM situées à **Héricourt** et à **Saulnot**. Elles sont ouvertes pour les particuliers « gratuitement » et pour les professionnels, commerçants et artisans de manière payante. Ces deux déchèteries comptent une ressourcerie.

Les déchets acceptés sont : encombrants, déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, ampoules et néons, piles et accumulateurs portables, déchets végétaux (hors fruits et légumes), ferraille, bois, huiles usagées, produits ménagers spéciaux, textiles, pneumatiques véhicules légers non jantés, emballages en carton, en plastique, en métal et en verre, documents en papier, autres petits flux (les bouchons en liège, les cartouches d'imprimante usagées, les livres, les films radiographiques).

La déchèterie d'Héricourt collecte également le plâtre, le polystyrène et les huisseries pour un recyclage spécifique.

#### 3.4.6.2 Bilan des tonnages, ratio et évolution

Source : rapport d'activité 2019 de la CCPH

Les tonnages d'Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectés par habitant sont passés de 205,05 Kg en 2013 – avant mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) – à 140 Kg en 2019 ce qui témoigne de la réussite des choix qui ont été effectués. Selon les chiffres de l'ADEME, le ratio national par habitant est de 255 Kg (chiffres 2017), la CCPH figure donc parmi les très bons élèves. Sur la même période les tonnages de collecte sélective par habitant sont passés de 40,69 Kg à 65,38 Kg soit une progression de 60 %. Au niveau national selon les données de l'ADEME, le ratio est de 49 Kg, bien en deçà du ratio du territoire communautaire.

En 2019, 3 029,34 tonnes d'OMR ont été collectées soit une baisse de 1,01 % des tonnages par rapport à l'année précédente soit une baisse de 1,06 kg par an par habitant.

Les résultats de l'année 2019 confirment l'efficacité des mesures mises en place au cours des dernières années (mise place d'une redevance incitative et généralisation de la collecte sélective en porte à porte sur l'ensemble du territoire, réduction des fréquences de collecte des bacs OMR, vente de composteurs à prix modique, ...etc.).

**Tableau 11 : Synthèse des tonnages de déchets collectés sur le territoire de la CCPH de 2017 à 2019 (Source : rapport d'activité 2019 CCPH)**

Type de déchets (en tonnes)	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019
OM	3 051,08	3 059,98	3 029,34	-1,01 %
Collecte sélective en porte-à-porte	1 379,13	1 444,21	1 407,68	-2,53 %
Verre	733,64	753,69	754,1	+0,05 %
Mixte	0	0	0	0
Déchetteries	5 664,53	6 343,80	6 707,12	+5,73 %
Totaux	10 828,38	11 601,68	11 898,24	+2,56 %

### 3.4.7 Les risques naturels

#### 3.4.7.1 Inondations

Les inondations sont le fait de la réalisation de l'un ou plusieurs des trois aléas suivants : concentration du **ruisselement** superficiel, dans les vallées sèches à forte pente ; **débordement de cours d'eau**, dans le fond de vallée et à proximité des cours d'eau ; **remontée de nappe**, dans le fond de vallée et aux endroits où la nappe est proche de la topographie.

Ces trois types d'inondation présentent des cinétiques de déroulement différentes (différentes vitesses de propagation notamment), qui conditionneront la préparation des populations humaines et les dommages éventuels.

L'analyse passée des périls indique une récurrence des inondations, touchant un nombre élevé de communes, notamment en 1982 et en 1999, d'après la base de données GASPAR. Les inondations sont divisées en différentes classes différencierées selon l'origine (remontée par nappe phréatique) ou leurs conséquences (en termes de coulées de boue et mouvements de terrain). A noter par ailleurs que toutes les communes du territoire ont au moins été frappées une fois par une inondation depuis 1982 (Figure 45).

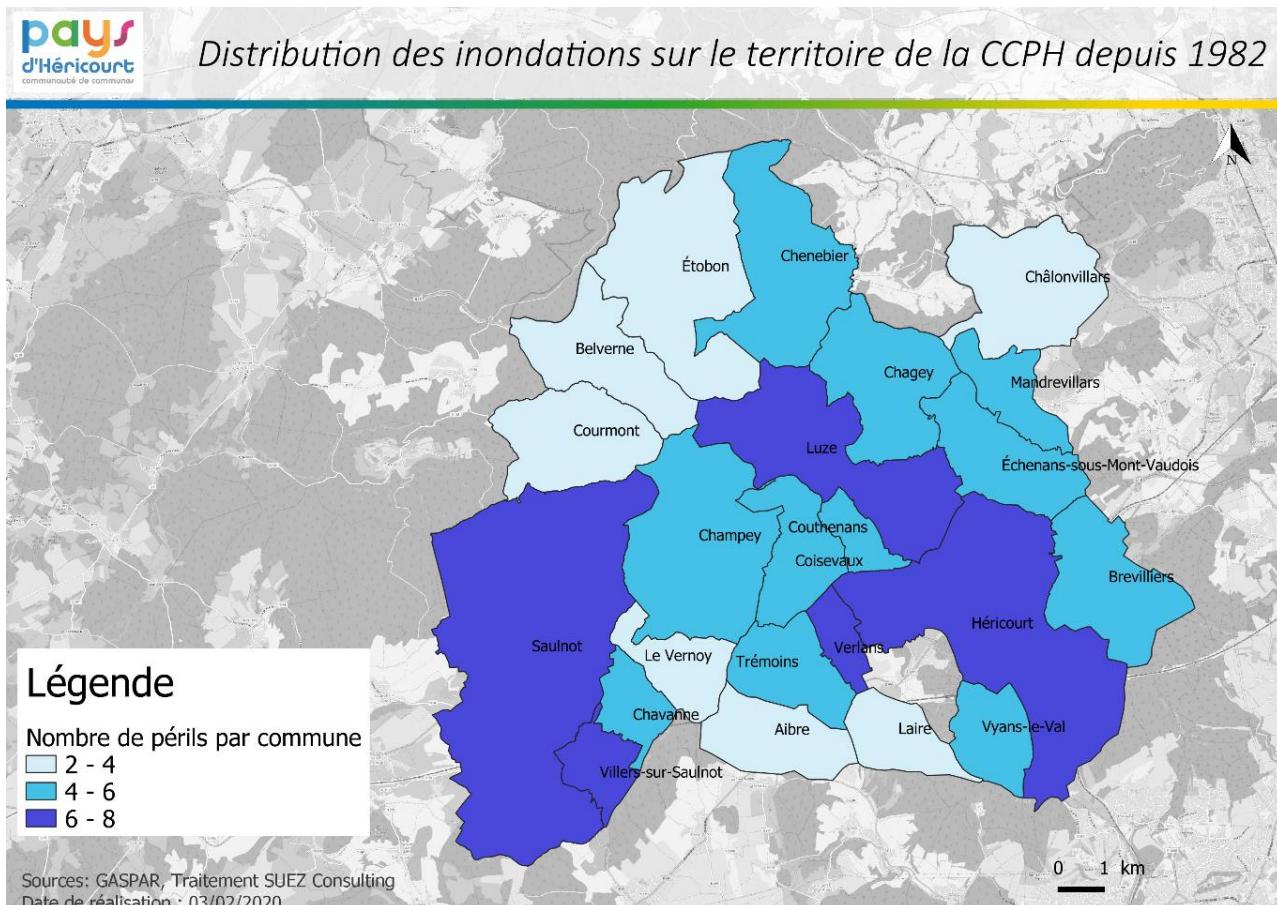


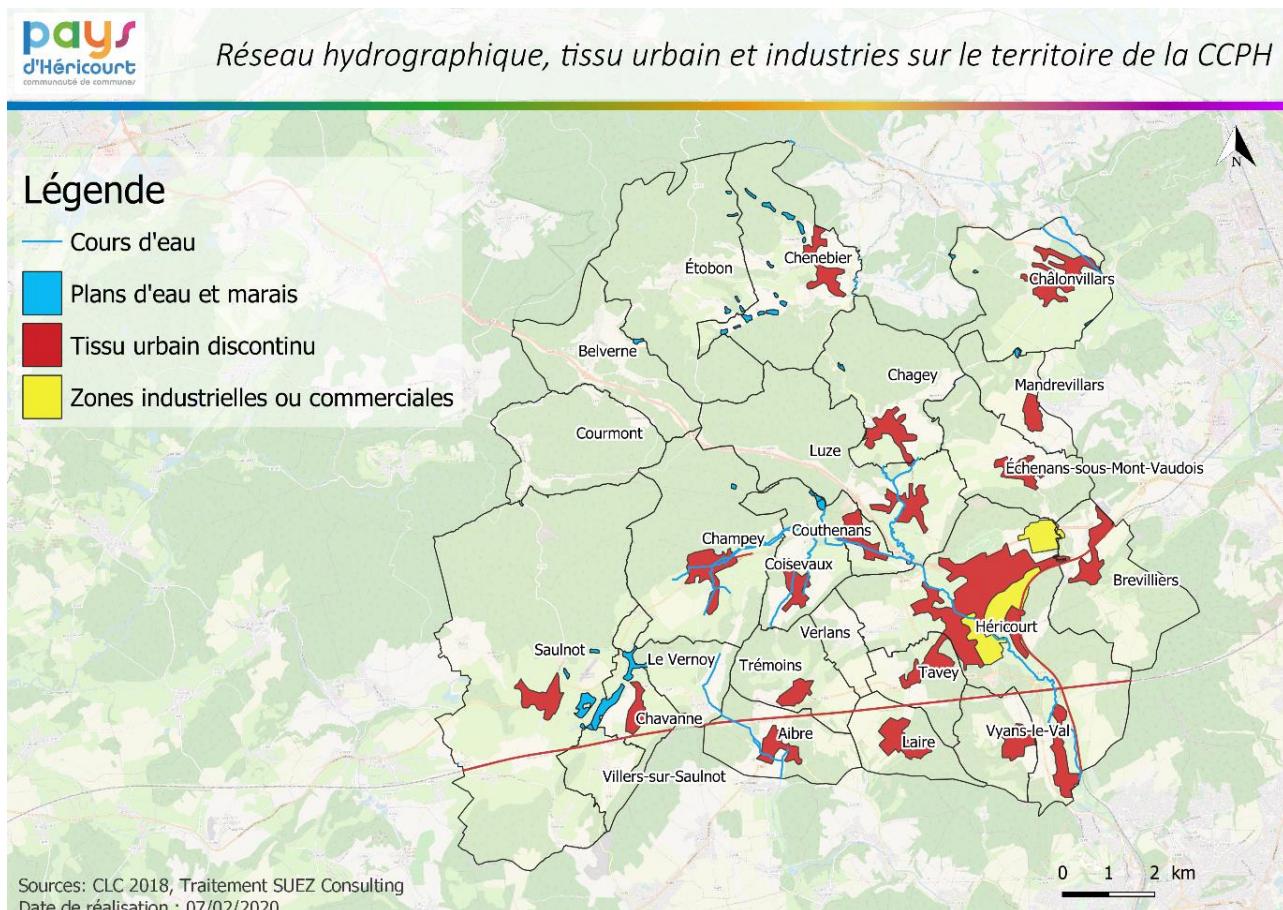
Figure 45 : Décompte des inondations selon les communes (Données BD GASPAR 2018, traitement SUEZ Consulting, 2020)

Les communes d'Héricourt et Luze sont les plus touchées par les inondations, avec respectivement 8 épisodes enregistrés depuis 1982. Les communes de Saulnot, Verlans et Villers-sur-Saulnot comptent également 7 événements chacune. De façon générale, les communes à proximité immédiate de cours d'eaux et zones humides sont les plus fréquemment touchées. Le cours d'eau de la Lizaine, qui traverse notamment les communes d'Héricourt et de Luze et dont les nombreux affluents parcouruent une majorité des communes de la CCPH, est le plus susceptible de contribuer à l'émergence d'inondations sur le territoire.

Les terrains situés le long de cours d'eau sont particulièrement affectés en cas de crues fréquentes et très fréquentes, tandis que les crues exceptionnelles peuvent toucher des zones beaucoup plus éloignées du lit

du cours d'eau. Les zones habitées situées dans le lit majeur de la Lizaine, comme la commune d'Héricourt, sont les plus menacées.

Le territoire de la CCPH n'est pas concerné par un PPRI.



**Figure 46 : Réseau hydrographique, tissu urbain et industries (Données CLC 2018, Traitement SUEZ Consulting, 2020)**

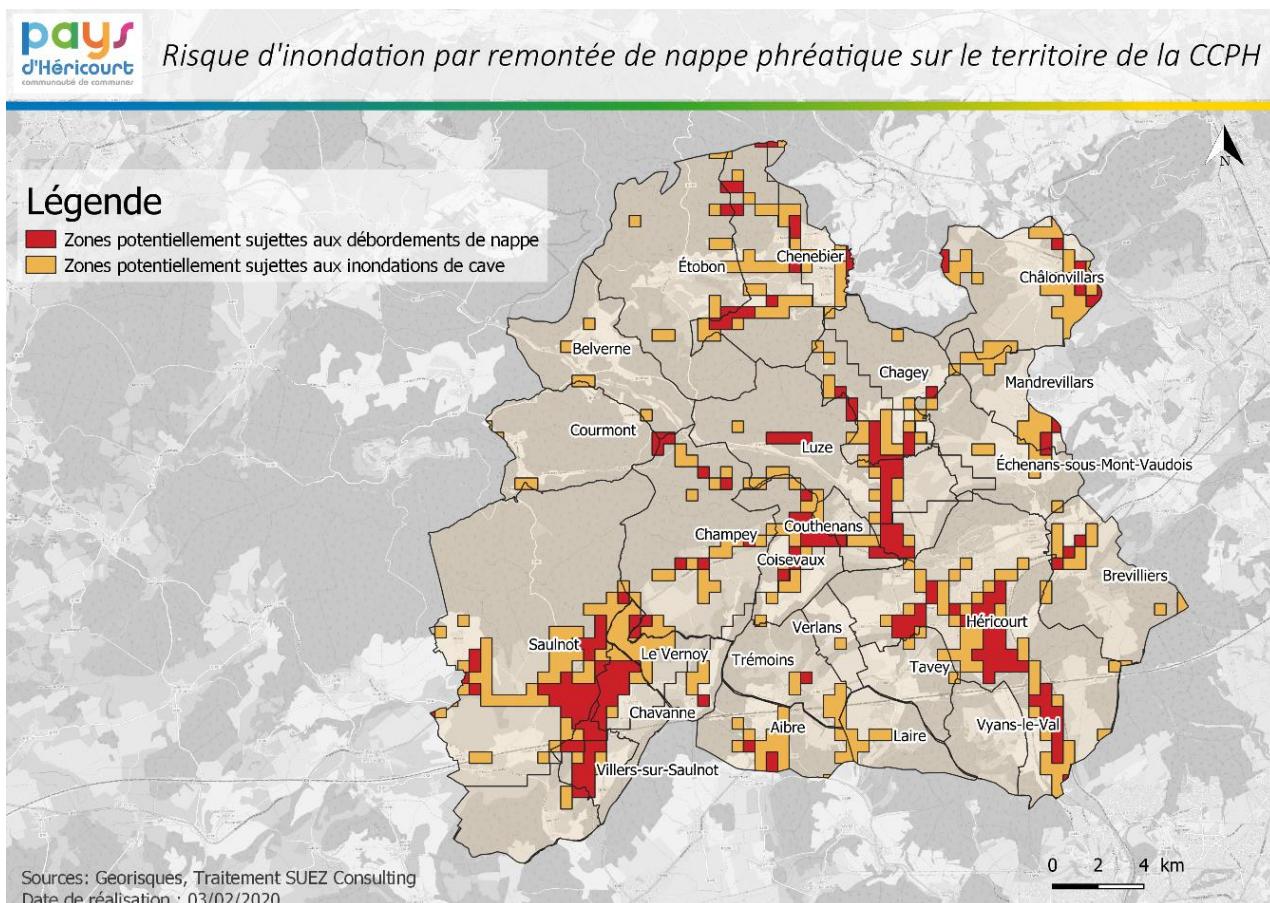
Pour la population, la montée des eaux peut entraîner des dysfonctionnements sur les réseaux de gaz et d'électricité, qui peuvent provoquer explosions, électrocutions et pertes de biens.

Les inondations causent également des dommages matériels et économiques importants. Les sinistres peuvent perturber voire arrêter l'activité des entreprises (y compris sur le long terme), et le montant des dommages peut se révéler très élevé (les assurances peuvent être amenées à verser des sommes très importantes pour réparer les dégâts). De plus, toutes les infrastructures urbaines sont la cible de potentiels dommages, tant au niveau des aménagements publics que des logements.

Les risques de ruissellement et de rupture du barrage de Champagney (commune limitrophe au nord de la CCPH) sont également identifiés sur le territoire.

Les fortes précipitations peuvent saturer les nappes sensibles et causer des dégâts dans les caves ou provoquer des inondations en surface si la nappe déborde. D'après les données de GéoRisques une grande partie des communes du territoire de la CC du Pays d'Héricourt est sujette à des remontées de nappes. Les communes les plus touchées sont celles situées sur les cours d'eau et les zones humides. Ainsi Héricourt et Luze, traversées par la Lizaine, sont exposées à ce risque. La commune de Saulnot, avec la présence de marais, y est également exposée (cf. figure suivante).

Sur les sols non-urbains (agricoles par exemple), des croûtes de battance peuvent être formées si un épisode de sécheresse intervient après de fortes précipitations. Ces boues sèches imperméables empêchent l'infiltration des précipitations dans le sol et provoquent des ruissellements pouvant causer des dégâts. En outre, la formation de telles structures empêche l'infiltration et le rechargeement des nappes phréatiques, accentuant ainsi les périodes de sécheresse.



**Figure 47 : Risque d'inondation par remontée de nappe phréatique (Données GEORISQUES, traitement SUEZ Consulting, 2020)**

Par ailleurs, en période hivernale, la débâcle est également à craindre : lorsque le sol est gelé et que la neige fond rapidement, l'eau ruisselle jusqu'à la rivière et provoque souvent d'importantes inondations.

**En prenant en compte l'analyse du climat futur du territoire de la CC du Pays d'Héricourt**, marqué par une plus grande fréquence des précipitations intenses, les inondations risquent de provoquer des dommages plus fréquents, et ce en dépit d'un recul de la pluviométrie moyenne annuelle. Au niveau des nappes phréatiques, l'augmentation des précipitations hivernale pourrait provoquer des épisodes de remontée d'eau. Les risques de ruissellement/ coulées boueuses sur le territoire pourraient s'intensifier dans une perspective de plus grande fréquence d'épisodes de sécheresse généralisés sur le territoire (les sols secs sont favorables au ruissellement lors des épisodes orageux).

**En conclusion, les phénomènes d'inondations restent occasionnels sur le territoire, mais risquent de s'intensifier à l'avenir. Trois types d'inondation sont recensées :**

- Les débordements de cours d'eau lors de crues et de précipitations violentes
- La saturation de nappes phréatiques sensibles en période de fortes précipitations
- Le ruissellement à cause de l'imperméabilité des sols.



Tous les secteurs sont affectés par ce risque sur le territoire, car les cours d'eau et zones sujettes aux débordements de nappes sont situés à proximité des zones urbaines et d'activité. Cependant, le paysage naturel marqué par un grand nombre de zones humides et de massifs forestiers et une faible artificialisation des sols permet de limiter le risque de ruissellement sur le territoire.

Le risque est évalué à 3 sur échelle de 1 à 4 (faible, moyen, important et très important), soit un risque important.

### 3.4.7.2 Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain peuvent se produire lors d'éboulement de falaises et en cas de sécheresse, dans les zones exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles. De plus, la présence de cavités souterraines peut aboutir à la formation de mouvements de terrains et risques liés aux inondations.

#### Risque de glissement de terrain et éboulement :

Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain qui se déplacent le long d'une pente.

L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume < 1dm<sup>3</sup>), des chutes de blocs (volume >à 1dm<sup>3</sup>) ou des écroulements de masse (volume pouvant atteindre plusieurs millions de m<sup>3</sup>).

#### Retrait-gonflement des argiles :

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche). Les sols argileux ont en effet la caractéristique de voir leur consistance changer en fonction de leur teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'ils sont secs, ils deviennent malléables dès lors qu'ils atteignent un certain niveau d'humidité tout en augmentant de volume. Cette dynamique peut entraîner des variations du niveau de surface spectaculaires et provoquer des dégâts importants aux constructions qui y sont sisées.

- Les facteurs de prédisposition sont la nature du sol (composition minéralogique), le contexte hydrogéologique (teneur en eau et degré de saturation), le contexte géomorphologique (topographie de surface), la végétation (présence de racines profondes qui soutiennent l'eau du sol) et des défauts de construction des bâtiments.
- Les facteurs de déclenchement sont les phénomènes climatiques (précipitations et évapotranspiration (transfert d'eau du sol vers l'atmosphère par évaporation des eaux de surface et transpiration des plantes) et les facteurs anthropiques (du type modification des écoulements superficiels dans le cadre de travaux de drainage qui modifient les teneurs en eau de la tranche superficielle des sols).

#### Cavités souterraines :

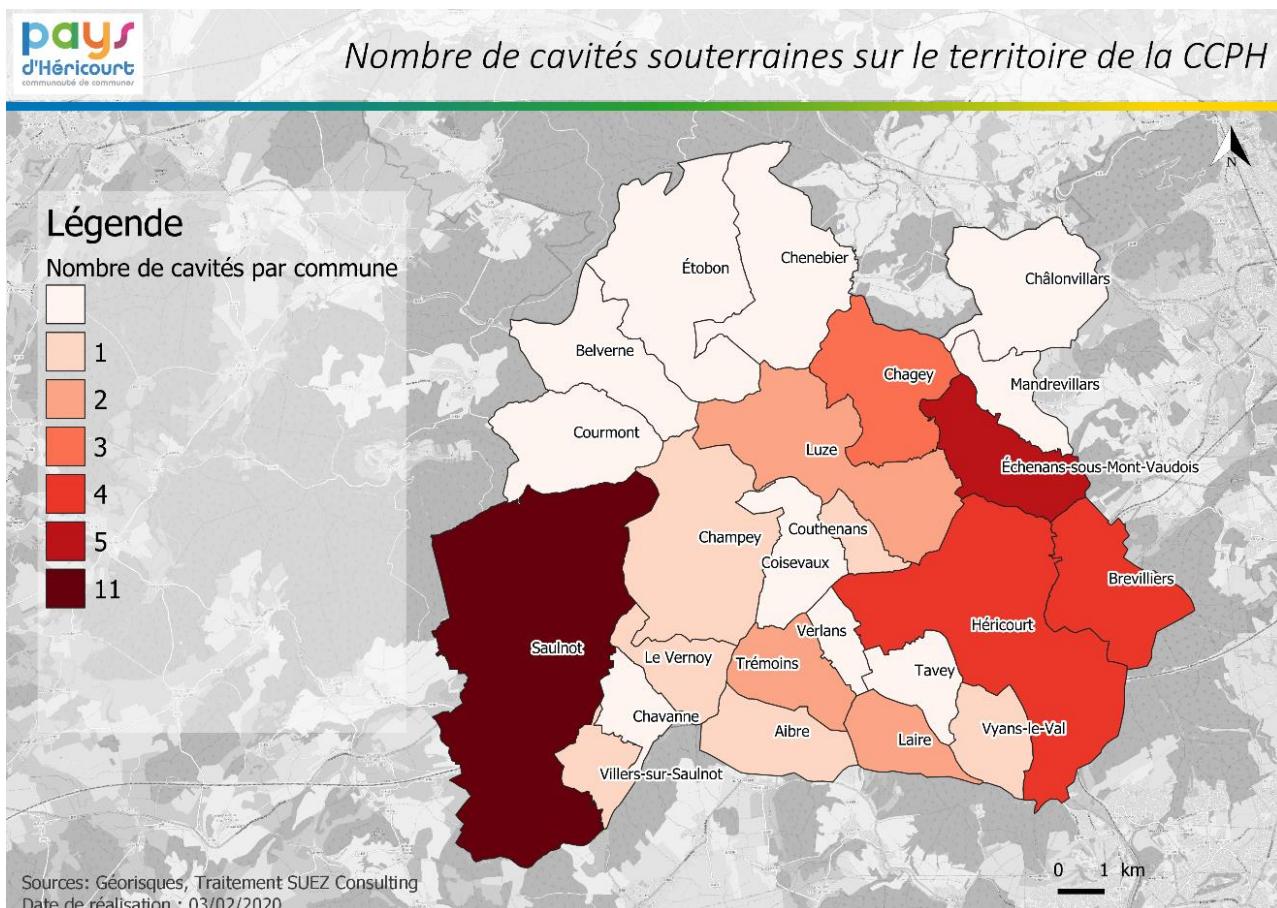
Deux types de mouvements de terrain sont liés à la présence de cavités souterraines :

- Les affaissements sont des mouvements de terrain lents et continus : les sols s'affaissent sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage). Ces affaissements peuvent être liés à des cavités mal remblayées ou à l'évolution de cavités dont la chute est amortie par la souplesse des terrains superficiels.
- Les effondrements sont des mouvements de terrain rapides et discontinus : il s'agit de déplacements verticaux instantanés de la surface du sol par rupture des cavités souterraines préexistantes avec ouverture d'excavations cylindriques.

Les mouvements de terrain répertoriés sur le territoire sont principalement provoqués par le **retrait-gonflement des argiles** qui se produisent lors d'épisodes de sécheresse et la **présence de cavités souterraines**.

La majorité des cavités présentes sur le territoire de la Haute-Saône sont des cavités naturelles (à 96%) ; les cavités d'origine anthropique sont très peu nombreuses. Ceci est dû aux formations géologiques karstiques du jurassique présentes sur le territoire, favorables à la formation de cavité naturelle par dissolution des roches calcaires.

La Figure 48 présente les cavités souterraines présentes sur le territoire de la CC du Pays d'Héricourt. 15 communes sur 24 sont concernées par la présence de cavités souterraines. La commune la plus concernée est celle de Saulnot avec 11 cavités répertoriées. Ensuite, ce sont les communes situées à l'est du territoire : Echenans-sous-Mont-Vaudois avec 5 cavités, puis Héricourt et Brevilliers qui comptent 4 cavités chacune. Au total, 38 cavités souterraines issues d'anciennes crayères ont été enregistrées sur le territoire de la CC.



**Figure 48 : Décompte des cavités souterraines (Données Géorisques, Traitement SUEZ Consulting)**

D'après les données de Géorisques, il existe plusieurs types de cavités souterraines sur les communes de la CCPH :

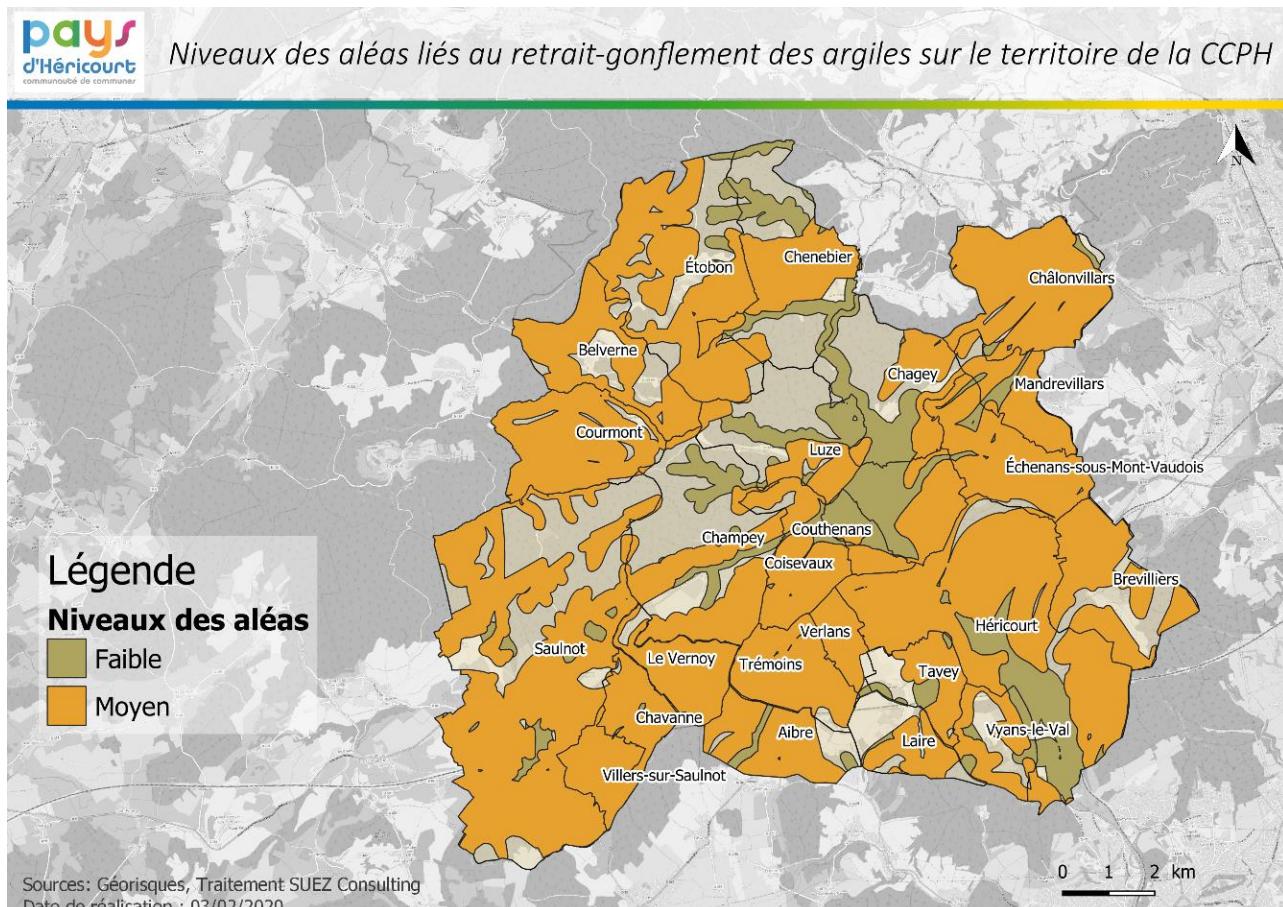
- Les cavités de type naturelles, généralement des orifices (grottes, trous)
- Les caves
- Les cavités anthropiques comme les carrières, les ouvrages civils ou militaires.

Les cavités souterraines soutiennent grâce aux sols et roches les composants des terrains superficiels. Leur structure se détériore avec les infiltrations d'eau dues aux précipitations et inondations potentielles. Cela génère un risque latent pouvant entraîner des chutes de personnes ainsi que de possibles mise en péril des installations en surface. Les causes les plus constatées dans ce genre d'incident sont les effondrements, rupture de toits et affaissements.

En ce qui concerne le retrait-gonflement des argiles, à l'avenir, dans le contexte climatique territorial de la CCPH où les températures suivent nettement une évolution à la hausse et les précipitations une évolution légèrement à la baisse au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, le phénomène de tassemement des argiles pourrait s'accentuer, à cause de la diminution des apports hydrologiques, de l'augmentation de l'évaporation directe et de l'augmentation des phénomènes de drainage, dans le cas où des racines traversent les formations argileuses notamment.

Le niveau d'aléa (probabilité de la réalisation) de ces phénomènes dépend de facteurs de prédisposition (par exemple nature du sol) et des facteurs de déclenchement. Or, ces facteurs de déclenchement peuvent être climatiques, principalement des phénomènes météorologiques exceptionnels (sécheresse ou inondation par exemple). Les deux paramètres importants sont l'évapotranspiration (qui dépend, entre autres, de la température) et les précipitations). Sous les climats tempérés, les argiles sont généralement proches de leur point de saturation ce qui limite leur potentiel de gonflement mais permet une forte amplitude en période sèche. Cependant, comme évoqué précédemment, les phénomènes de réchauffement climatique, de sécheresse et d'inondations sont amenées à s'intensifier dans les prochaines années sur le territoire de la CCPH. Ceci aurait un impact sur le niveau des aléas du territoire.

L'aléa lié au retrait-gonflement est moyen sur une bonne partie du territoire (environ la moitié de sa surface). Certaines communes voient même l'intégralité de leur superficie concernée par ce risque, comme la commune de Châlonvillars. Enfin, certaines zones présentent un risque faible ; les zones ne présentant pas de risque sont rares sur le territoire de la CCPH.



**Figure 49 : Niveau des aléas liés au retrait-gonflement des argiles (Données Géorisques, Traitement SUEZ Consulting)**

Ces zones sont donc à surveiller attentivement en cas de sécheresse ou de forte teneur en eau dans le sol – situation qui risque de devenir plus fréquente en raison du changement climatique. En effet, les dérèglements climatiques (notamment les aléas température, pluviométrie et vent) auront des impacts sur les facteurs déclenchant du phénomène de retrait-gonflement des argiles ainsi que des mouvements de terrain. Le mécanisme d'évolution des retrait-gonflement des argiles est décrit par la Figure 50.

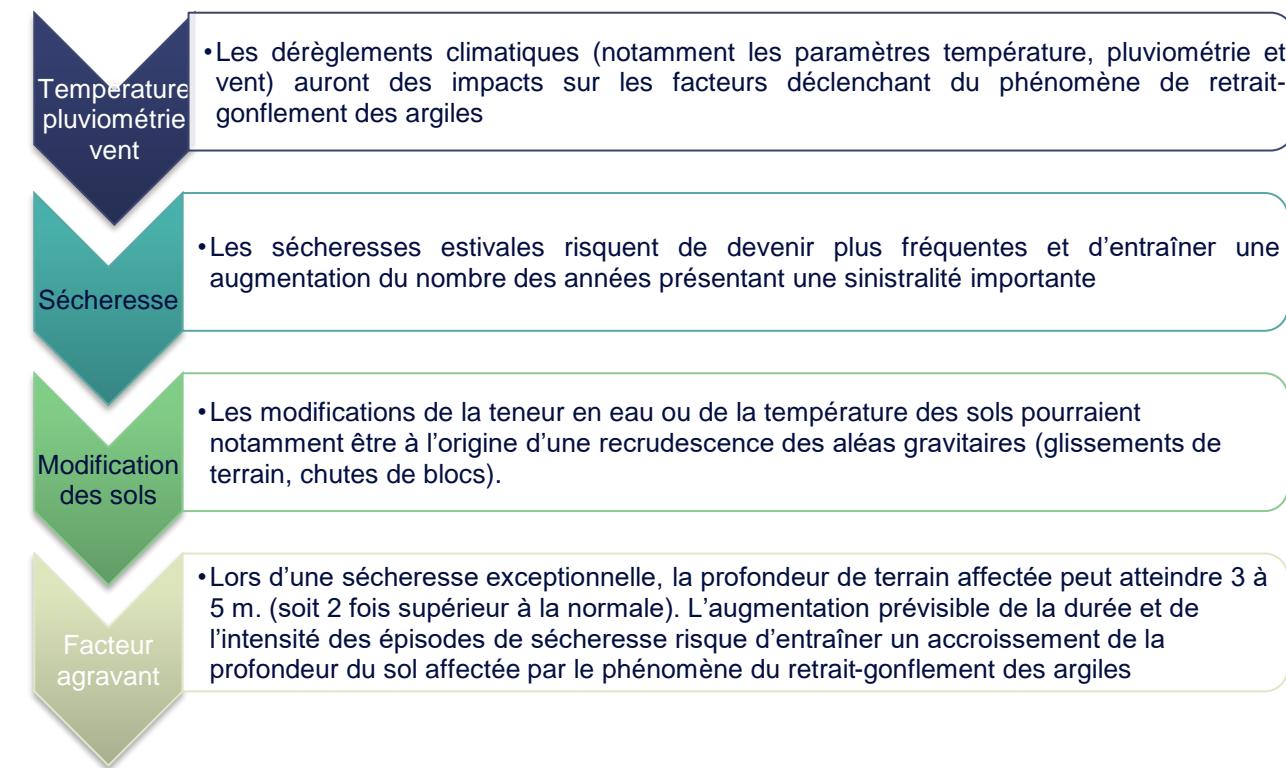


Figure 50 : Descriptif du mécanisme d'évolution des retrait-gonflement des argiles



En conclusion, les mouvements de terrain ont très peu touché le territoire par le passé (3% des arrêtés de catastrophes naturelles). Cependant, le territoire apparaît largement concerné par ce risque, et la forte variabilité du climat futur (augmentation des pluies torrentielles et des épisodes de sécheresse) va d'autant plus exposer le territoire. Le risque de mouvement de terrain s'applique notamment aux zones présentant des cavités souterraines, comme sur la commune de Saulnot. La mise en place d'une vigilance systématique autour de ces cavités pourrait faire l'objet de mesures stratégiques.

Les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (retrait gonflement des argiles) peuvent impacter le tissu urbain et les transports en premier lieu, ainsi que la santé pour les effets de la sécheresse.

Le risque est évalué à 2 sur une échelle de 1 à 4, soit un risque moyen pour le territoire.

### 3.4.8 Les risques technologiques

Le territoire du Pays d'Héricourt est soumis à différents types de risques technologiques. Les dossiers départementaux des risques majeurs de Haute-Saône (DDRM 70, édition de 2020) et du Doubs (DDRM 25, édition 2020) font ainsi état de trois risques technologiques majeurs sur le territoire : le risque industriel, le risque de rupture de barrage et le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

#### 3.4.8.1 Risque industriel et pollution des sols

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Aucun établissement SEVESO Seuil haut ou bas classé au titre de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite directive Seveso 3 n'est présent sur le territoire. En revanche, plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la loi n° 76-663 du 19/07/76 relative aux ICPE, sont recensées sur le périmètre du territoire. Le tableau suivant recense le nombre d'ICPE par commune sur le territoire.

Tableau 12 : Nombre d'ICPE sur les communes du Pays d'Héricourt – Source : Géorisques (15/10/2024)

Commune	ICPE			BASIAS		
	Autorisation	Enregistrement	Autre régime	Arrêt	Etat indéterminé	
HAUTE-SAÔNE	Belverne	0	0	1	2	0
	Brevilliers	1	1	1	1	4
	Chagey	0	0	0	1	3
	Champey	0	0	1	1	5
	Châlonvillars	0	0	0	2	7
	Chavanne	0	0	0	1	2
	Chenebier	0	0	0	0	5
	Coisevaux	0	0	0	1	1
	Courmont	0	0	0	0	1
	Couthenans	0	0	0	1	8
	Échenans-sous-Mont-Vaudois	0	0	1	3	4
	Etobon	0	0	0	0	3
	Héricourt	6	1	1	18	69
	Luze	0	0	0	1	3
	Mandrevillars	0	0	0	0	0
	Saulnot	1	2	1	1	11
	Trémoins	0	0	0	0	1
	Verlans	0	0	0	1	0
	Villers-sur-Saulnot	0	0	0	1	3
	Vyans-le-Val	0	0	0	0	1
DOUBS	Aibre	1	0	0	2	3
	Laire	0	0	0	4	2
	Le Vernoy	0	0	0	2	2
<b>CC Pays d'Héricourt</b>		<b>9</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>138</b>

En ce qui concerne la pollution des sols, **aucun site BASOL n'est recensé sur le territoire**. Plusieurs sites sont néanmoins recensés dans la base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS), susceptibles de présenter une pollution des sols.

### 3.4.8.2 Risque de rupture de barrage

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a homogénéisé la réglementation en termes de sécurité des ouvrages hydrauliques. Le décret d'application du 11 décembre 2017 a mis en place une classification des barrages et digues, révisée dans le décret du 12 mai 2015. Des obligations d'entretien et de surveillances ont été définies pour chacune des trois classes de barrages et digues existent (de A à C).

La rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou total d'un barrage, dont l'origine peut être technique (vieillissement, défaut de fonctionnement des vannes, etc.), naturelles (séisme, crues exceptionnelles, glissements de terrain) ou humaines (erreurs d'exploitation, surveillance, entretien, malveillance etc.). Elle entraîne une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau d'eau à l'aval.

Le DDRM 70 indique la présence d'un barrage de classe A (hauteur supérieure à 20m) sur son territoire : le **barrage de Champagney**, d'une capacité de retenue de 13 millions de m<sup>3</sup>. Cinq communes du pays de Héricourt sont concernées en cas de rupture du barrage de Champagney : Chagey, Chenebier, Couthenans, Héricourt et Luze.

Le barrage est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI), applicable aux communes précitées. Ce dernier précise les risques encourus, ainsi que les conditions d'intervention à mettre en œuvre par les autorités pour protéger la population et les biens en cas de rupture. Trois types de zones sont définies :

- Zone de proximité immédiate (ZPI), correspondant à des zones à cinétique très rapide (temps d'arrivée de l'onde après rupture inférieure à 15 minutes) limitant les possibilités d'alerte et d'évacuation ;
- Zone d'inondation spécifique (ZIS), correspondant à des zones à cinétique rapide (temps d'arrivée de l'onde inférieur à 90 minutes) au niveau desquelles une évacuation est possible
- Zone d'inondation (ZI), correspondant à des zones à cinétique rapide (temps d'arrivée supérieur à 90 minutes), au niveau desquelles une évacuation est également possible, dans des conditions similaires à une inondation naturelle.

La commune de Chenebier est concernée par une ZPI, tandis que les communes de Chagey, Couthenans Héricourt et Luze sont concernées par une ZIS. Le nombre d'habitants impactés par une rupture de barrage est précisé par commune dans le tableau suivant.

**Tableau 13 : Nombre d'habitants impactés en cas de rupture du barrage de Champagney (Source : DDT 70, 2022)**

Zone de submersion	Commune	Nombre d'habitants impactés
<b>ZPI</b>	<b>Chenebier</b>	264
<b>ZIS</b>	<b>Chagey</b>	349
<b>ZIS</b>	<b>Couthenans</b>	255
<b>ZIS</b>	<b>Héricourt</b>	425
<b>ZIS</b>	<b>Luze</b>	5619
<b>Total - Pays d'Héricourt</b>		6912

### 3.4.8.3 Risque de Transport de Matières Dangereuses

Le territoire du Pays d'Héricourt est traversé par plusieurs voies de communication (ferroviaires et routières) et canalisations induisant un risque de transport de matières dangereuses (TMD).

Le DDRM 70 et le DDRM 25 précisent que la **route** représente le vecteur de transport prépondérant. Compte tenu de la diversité des produits transportés, des moyens de transports et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où sur ces départements. Les axes présentant une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic sont, sur le territoire, la **RN19** (Belverne, Champey, Luze, Couthenans, Héricourt, Brevilliers), et la **RD438** (Belverne, Champey, Luze, Héricourt, Tavey).

Les communes d'Aibre, Chavanne, Héricourt, Laire, Le Vernoy, Saulnot, Trémoins, Villers-sur-Saulnot, Vyans-le-Val, traversées par la **ligne à grande vitesse Rhin-Rhône**, sont concernées par le risque de TMD par voie ferrée.

Des **canalisations** de transport d'hydrocarbures parcourent le territoire d'étude :

- Le réseau de transport de **gaz naturel** haute pression, exploité par GRTgaz ;
- Le **pipeline sud-européen** (hydrocarbures) exploité par la société du même nom (SPSE).

Le tableau suivant synthétise le risque de TMD sur le territoire par type de transport.

Tableau 14 : Risque de TMD sur le territoire par type de transport

	Commune	TMD routière	TMD ferroviaire	TMD Canalisation
HAUTE-SAÔNE	Belverne	Oui		Hydrocarbures
	Brevilliers	Oui		Gaz, Hydrocarbures
	Chagey	Oui		Gaz, Hydrocarbures
	Champey	Oui		Gaz
	Châlonvillars	Oui		
	Chavanne	Oui	Oui	Gaz
	Chenebier	Oui		
	Coisevaux	Oui		Gaz
	Courmont	Oui		Hydrocarbures
	Couthenans	Oui		Gaz
	Échenans-sous-Mont-Vaudois	Oui		Gaz, Hydrocarbures
	Etobon	Oui		
	Héricourt	Oui	Oui	Gaz, Hydrocarbures
	Luze	Oui		Gaz, Hydrocarbures
	Mandrevillars	Oui		Gaz
	Saulnot	Oui	Oui	Gaz
	Trémoins	Oui	Oui	Gaz
	Verlans	Oui		
	Villers-sur-Saulnot	Oui	Oui	Gaz
	Vyans-le-Val	Oui	Oui	Gaz, Hydrocarbures
DOUBS	Aibre	Oui	Oui	Gaz
	Laire	Oui	Oui	Gaz, Hydrocarbures
	Le-Vernoy	Oui	Oui	Gaz

### 3.4.9 Synthèse des risques et nuisances

#### Qualité de l'air :

Les secteurs les plus émetteurs sur le territoire sont le transport routier, le résidentiel et l'agriculture. Si les concentrations mesurées sur le territoire respectent globalement les normes fixées par la France et l'union européenne, les concentrations en PM2,5 et en ozone dépassent l'objectif qualité sur le territoire. Un effort doit être apporté sur ces secteurs pour limiter ces émissions de polluant et leur impact sur le territoire.

#### Nuisances sonores :

Les nuisances sonores sont concentrées au niveau des axes routiers principaux (départementales, axes urbains), et des voies ferrées.



#### Gestion des déchets :

La quantité de déchets ménagers collectés a diminué ces dernières années, tandis que les tonnages de collecte sélective ont augmenté, ce qui permet à la communauté de communes de figurer parmi les bons élèves au niveau national. Le territoire ne compte aucune usine de traitement et ne présente donc pas de risque sur la santé lié à ces process.

#### Risques naturels et technologiques :

Le territoire est soumis au risque inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et par remontée de nappe. La localisation des centre urbains et activités à proximité des zones d'aléa explique l'importance du risque d'inondation par débordement

de cours d'eau et par remontée de nappe, cependant, le paysage naturel marqué par un grand nombre de zones humides et de massifs forestiers et une faible artificialisation des sols permet de limiter le risque de ruissellement sur le territoire. Ce risque est susceptible de s'accroître sous l'effet du changement climatique.

Le risque de mouvement de terrain est présent sur la plupart des communes du territoire, majoritairement par retrait et gonflement des argiles. La vulnérabilité des habitations exposées tend à s'accroître sous l'effet du changement climatique et de la succession d'évènements extrêmes associée.

Le risque technologique est principalement dû au transport de matières dangereuses (transport routier et canalisations de gaz à haute pression) qui concerne tout le territoire.

Le risque industriel est limité puisqu'aucune installation classée SEVESO n'est recensée. Cependant, le risque reste présent du fait de l'identification de plusieurs ICPE et anciens sites industriels susceptibles de présenter une pollution des sols (BASIAS) sur les communes du territoire.

Plusieurs communes sont soumises au risque de rupture de barrage de Champagney.

## 3.5 Synthèse des enjeux environnementaux majeurs

### 3.5.1 Les enjeux environnementaux sur le territoire

Suite à la description de l'état initial de l'environnement, les **enjeux environnementaux majeurs sur le territoire du Pays d'Héricourt** sont présentés dans le tableau suivant, par thématique et sous-thématique.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Sous-thématique	Enjeu identifié dans l'Etat Initial de l'Environnement	Impact du PCAET et capacité du plan à y répondre
Sols	Occupation des sols	Maitriser l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Enjeu pour le PCAET
		Limiter les consommations d'espace par le renouvellement urbain et la densification	Enjeu pour le PCAET
	Qualité des sols	Tenir compte des sites et/ou sols pollués	Enjeu pour le PCAET
Patrimoine et paysages		Poursuivre le développement d'itinéraires de tourisme et de découverte du territoire pour favoriser les modes doux	Enjeu pour le PCAET
		Favoriser l'accès aux centre-bourgs, valoriser les entrées de ville et les traversées de bourgs et de zones d'activité	Enjeu pour le PCAET
		Valoriser les éléments de patrimoine paysager et requalifier les entités dégradées	Enjeu pour le PCAET
		Créer des espaces urbains de qualité favorisant le « bien vivre ensemble »	Enjeu pour le PCAET
Biodiversité	Milieux naturels remarquables (dont zones humides)	Protéger et valoriser les milieux naturels remarquables présentant une richesse écologique	Enjeu pour le PCAET
		Accompagner les mesures existantes en cours (ZNIEFF, APPB)	<i>Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu</i>
		Promouvoir l'application de mesures agro-environnementales.	Enjeu pour le PCAET
	Milieux naturels urbains	Offrir des espaces de nature à vocation sociale, récréative et culturelle	Enjeu pour le PCAET
		Elaborer une véritable stratégie globale d'intégration de la nature en ville	Enjeu pour le PCAET
	Espaces boisés	Maintenir la valeur biologique des boisements par des mesures de gestion appropriées. Eviter les pertes d'espaces boisés	Enjeu pour le PCAET
		Sensibiliser à une plantation et une gestion respectueuse du milieu forestier	Enjeu pour le PCAET
	Corridors écologiques	Préserver et renforcer la trame verte et bleue naturelle du territoire (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques) pour maintenir la biodiversité	Enjeu pour le PCAET

Thématique	Sous-thématique	Enjeu identifié dans l'Etat Initial de l'Environnement	Impact du PCAET et capacité du plan à y répondre	
Ressources en eau	Cours d'eau et canaux	Accompagner les démarches engagées pour la restauration et l'entretien des cours d'eau	Enjeu pour le PCAET	
		Poursuivre les efforts sur la qualité d'aménagement des cours d'eau	Enjeu pour le PCAET	
		Maîtriser les pollutions, notamment issues des rejets domestiques et industriels, et des activités agricoles	Enjeu pour le PCAET	
		Garantir l'approvisionnement en eau potable en protégeant et en préservant la ressource tout en anticipant les besoins	Enjeu pour le PCAET	
	Eaux souterraines	Maintenir le bon état des masses d'eau souterraines	Enjeu pour le PCAET	
		Maîtriser les pollutions d'origine agricole	<i>Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu</i>	
	Eau potable et qualité de l'eau	Limiter les problèmes de turbidité et d'agressivité de l'eau distribuée	<i>Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu</i>	
		Limiter le développement de légionnelles dans les réseaux d'eau potable par de la sensibilisation auprès de la population et des entreprises privées et publiques	<i>Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu</i>	
	Assainissement et pollution des eaux	Garantir la performance présente et future du réseau de collecte et du traitement des eaux usées et des boues de STEP	<i>Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu</i>	
		Maîtriser les effets de l'imperméabilisation des sols, les rejets des eaux pluviales et valoriser l'eau de source non exploitée se déversant dans le réseau pluvial	Enjeu pour le PCAET	
Energie et autres ressources		Assurer la disponibilité et l'accès à l'énergie à la population	Enjeu pour le PCAET	
		Développer la production d'énergie renouvelables sur le territoire	Enjeu pour le PCAET	
Santé humaine et population	Qualité de l'air	Limiter la pollution de l'air due au trafic routier ainsi que l'exposition des habitants à cette pollution	Enjeu pour le PCAET	
		Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments	Enjeu pour le PCAET	
	Nuisances sonores	Limiter les nuisances sonores dues aux transports routiers en maîtrisant les déplacements	Enjeu pour le PCAET	
		Adapter l'urbanisation aux enjeux liés au bruit : localisation et composition des zones urbaines afin de limiter l'exposition au bruit routier	Enjeu pour le PCAET	
		Définir et préserver des zones de calme et les inscrire dans un cadre réglementaire	Enjeu pour le PCAET	
	Déchets	Optimiser le réseau de collecte et de traitements des déchets et anticiper les nouveaux besoins	Enjeu pour le PCAET	
		Poursuivre la démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés	Enjeu pour le PCAET	
		Accompagner les industriels dans une meilleure gestion de leurs déchets	Enjeu pour le PCAET	

Thématique	Sous-thématique	Enjeu identifié dans l'Etat Initial de l'Environnement	Impact du PCAET et capacité du plan à y répondre
Adaptation au changement climatique	Risques naturels	Développer la « culture du risque inondation » par l'information de la population	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
		Mettre en cohérence la destination des sols avec les aléas, notamment inondation et mouvements de terrain	Enjeu pour le PCAET
		Limiter le risque inondation par ruissellement en réduisant l'imperméabilisation des sols	Enjeu pour le PCAET
		Anticiper les débordements par remontée de nappe sur le territoire	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
	Risques technologiques	Mettre en cohérence les zones d'urbanisation et les grands équipements avec la présence de risques technologiques	Le PCAET ne permet pas d'agir sur cet enjeu
	Aménagement du territoire	Favoriser un abaissement des températures, contrer la formation d'îlots de chaleur urbains	Enjeu pour le PCAET
		Améliorer le confort du bâti et les incidences de la hausse des températures sur les populations sensibles	Enjeu pour le PCAET
	Résilience du territoire	Rafraîchir la ville grâce à l'évapotranspiration des plantes, réduire les sources de chaleur anthropiques	Enjeu pour le PCAET
		Coordonner et favoriser la mise en relation des différents acteurs (réduction des risques, politique d'adaptation équilibrée sur le territoire et avec les territoires voisins)	Enjeu pour le PCAET

### 3.5.2 Les enjeux environnementaux retenus pour l'EES

Les enjeux du PCAET sont les suivants :

1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. Le renforcement du stockage de carbone
3. La maîtrise de la consommation d'énergie finale
4. La production et la consommation d'énergies renouvelables et valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage
5. La livraison d'énergie renouvelable et de récupération
6. Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
7. La réduction des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques
8. L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
9. L'adaptation au changement climatique

Ceux en lien avec les **enjeux environnementaux** identifiés précédemment peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Adapter le territoire au **changement climatique** (cadre de vie, îlot de chaleur urbain) dans la **manière de consommer, de construire et d'aménager** le territoire ;
- ✓ Anticiper les **nouveaux modes de vie et les déplacements** au sein du territoire (transports en commun, modes doux, ...) ;
- ✓ Favoriser l'**intégration des projets** (rénovation, réhabilitation, énergies renouvelables et de récupération, etc.) dans l'environnement paysager et patrimonial du territoire ;

- ✓ Réduire l'impact sur les **milieux naturels et forestiers** afin de favoriser le stockage carbone ;
- ✓ Adapter le développement des **énergies renouvelables** en fonction des ressources disponibles localement pour **limiter la dépendance énergétique** du territoire ;
- ✓ Favoriser **l'économie circulaire** (réemploi, recyclage) ;
- ✓ Minimiser les **risques et les nuisances** pour les populations (mouvement de terrain, inondations, bruit, ...).

L'état initial de l'environnement permet donc de dégager la **problématique environnementale majeure** du territoire, qui est de **trouver un équilibre** permettant la **continuation du développement économique** du territoire tout **en préservant le cadre de vie et la santé de sa population**. Cela nécessite :

- ▶ De limiter la consommation des espaces naturels et agricoles ;
- ▶ De préservant son patrimoine et ses ressources naturelles, dont notamment les enjeux de biodiversités ;
- ▶ De protégeant et développer ses ressources locales, dont la production d'énergie renouvelable ;
- ▶ De limiter les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores ;
- ▶ De prendre en compte les différents risques naturels ou technologique dans la planification du territoire, au regard notamment des potentiels impacts du changement climatique ;
- ▶ D'anticiper et d'adapter son territoire au changement climatique, via l'intégration des enjeux dans l'aménagement du territoire ou le renforcement de la résilience du territoire.

## 4 INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

### 4.1 Guide de lecture de l'analyse des incidences

L'analyse des incidences du PCAET est une étape centrale de l'évaluation environnementale stratégique. Son objectif est de vérifier la **cohérence globale du programme avec ses objectifs recherchés prioritairement**, c'est-à-dire :

- La limitation des émissions de GES et des effets du changement climatique sur le territoire (qui impacte négativement l'ensemble de l'environnement),
- L'amélioration de la qualité de l'air (cette dernière ayant des incidences notables sur la santé humaine et la santé des écosystèmes),
- La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques,
- L'amélioration du cadre de vie global de la population.

Parallèlement, l'**analyse des incidences doit vérifier que le programme ne va pas, dans l'accomplissement de ses actions, générer des impacts sur les compartiments de l'environnement qu'il ne cible pas**. On recherche ici les externalités négatives, c'est-à-dire, au final, le passage d'une problématique à une autre par le biais des actions mises en œuvre.

L'analyse des incidences porte sur le **plan d'actions** du PCAET et non sur la stratégie. Le résultat de cette analyse est présenté sous la forme d'un tableau pour chaque orientation définie : on parle de blocs d'actions.

Les incidences sont étudiées au travers de cinq compartiments qui sont :

- Le contexte territorial,
- La biodiversité,
- Les ressources,
- La santé humaine et population,
- Le changement climatique.

Ces secteurs sont eux-mêmes divisés en items.

**Tableau 16 : Compartiments identifiés pour l'analyse des incidences du programme d'actions**

Contexte territorial				Biodiversité			Ressources				Santé humaine et population			Changement climatique				
Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milleux naturels urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie, ...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques	Aménagement du territoire	Résilience du territoire & gouvernance

Il est à noter que les incidences peuvent être de deux sortes :

- **Directes** : la mise en œuvre de l'action génère elle-même des impacts qui entraînent des conséquences immédiates sur les compartiments de l'environnement (par exemple, la construction d'une infrastructure consomme des terres naturelles ou agricoles...),
- **Indirectes** : l'action ne génère pas elle-même d'impact mais contribue à dégrader ou améliorer une situation par les actions qu'elle favorise et qui ont, elles, des impacts directs (par exemple en changeant des pratiques ou en favorisant la réalisation de projets).

Par ailleurs, suivant les compartiments, une action peut avoir des incidences directes et des incidences indirectes.

Les incidences seront :

- **Négatives** si elles renforcent dans ce cas la problématique, par des consommations ou des rejets en hausse,
- **Positives** si elles captent des polluants ou des émissions, créent des milieux perdus ou préparent ceux en place, limitent la raréfaction de ressources...
- **Neutres** si elles n'induisent pas d'effet notable identifiable.

Enfin, l'appréciation de l'incidence se fait à partir de la nature de l'action et de son niveau de description. Par conséquent, **l'analyse est tributaire de la fiche action rédigée** et du niveau de détail de cette dernière. Si l'action est par exemple peu décrite, si les modalités de mise en œuvre ne sont pas précisées, ou si l'implantation géographique n'est pas indiquée, alors nous ajoutons à l'analyse des incidences, un point de vigilance.

Un **point de vigilance** est une alerte donnée par l'EES sur des critères à respecter pour la mise en œuvre de l'action. Il s'agit d'un rappel pour les maîtres d'ouvrage, de façon à ce que ces derniers mettent en œuvre les principes de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Un exemple serait une action prévoyant le développement d'une filière éolienne sans toutefois avoir pré-ciblé des zones d'implantation. Un tel déploiement, par sa réalisation opérationnelle, peut impacter aussi bien des milieux naturels que du foncier agricole ou générer des nuisances paysagères.

Il est à rappeler que dans de tels cas, chaque projet fera, bien entendu, l'objet d'études d'impacts spécifiques en respect de la réglementation.

Par essence, le PCAET répond à l'application locale des grands objectifs environnementaux climat fixés à l'échelle nationale puis régionale. **La plupart des actions ont donc une incidence positive sur l'environnement** (voir analyse ci-après).

A ce stade, le plan d'actions du PCAET garde une certaine plasticité afin de s'adapter aux potentialités du territoire. Par conséquent, les incidences négatives identifiées sont définies comme « potentielles », puisqu'associées à l'estimation d'un impact potentiel dans le cas d'action mal définie, évaluée ou dimensionnée. Il s'agit plus d'une interrogation sur la fiabilité de l'action en l'absence d'éléments de précision.

La légende des tableaux suivants (Lecture des incidences du plan d'actions du PCAET) est la suivante :

**Tableau 17 : Guide de lecture de la grille d'analyse des impacts**

Impact négatif direct	Impact négatif indirect	Impact neutre ou sans objet	Impact positif indirect	Impact positif direct	Point de vigilance
					⚠

## 4.2 Analyse des incidences

### 4.2.1 Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments et la sobriété énergétique du territoire

#### 4.2.1.1 Bilan de l'Orientation

L'amélioration de la performance des bâtiments et la sobriété énergétique constituent des leviers d'action importants sur le territoire du Pays d'Héricourt afin de diminuer les émissions de GES. En effet, le secteur résidentiel représente 6% des émissions de GES du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Par ailleurs, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Aujourd'hui, seuls le bois-énergie et le solaire sont exploités. Ces secteurs présentent néanmoins des potentiels de développement à mettre à profit. Par ailleurs, d'autres types d'énergie renouvelables mériteraient d'être exploités, tels que l'éolien, le biogaz (méthanisation) ou l'hydroélectricité au regard des potentialités existantes ou à préciser.

L'orientation 1 comprend 12 actions organisées selon 5 groupes :

- Faciliter l'accès à l'information auprès du grand public :
  - Action 1.1 : Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétiqueLa communication joue un rôle crucial dans la transition énergétique. Le territoire du Pays d'Héricourt compte d'ores et déjà plusieurs réseaux d'information et de conseil à l'énergie (permanences régulières de ADERA et SOLIHA Haute-Saône). Cette action consiste à approfondir ces moyens de sensibilisation, via la mise en place d'un programme complet d'actions d'information quant à la rénovation énergétique, et le déploiement de supports de communication. Ces actions de sensibilisation, par la mobilisation des habitants dans cette démarche d'amélioration énergétique, améliore directement la résilience du territoire via l'instauration de dynamiques territoriales (action **positive directe**). Elle permettra *in fine* (action **positive indirecte**) une meilleure efficacité énergétique et donc une meilleure gestion des ressources énergétiques, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants du fait des potentielles baisses d'émission de GES attendues (qualité de l'air), des économies financières, voire dans le cas des bâtiments rénovés, d'un meilleur confort thermique en cas de canicule dans les bâtiments rénovés (aménagement du territoire et adaptation au changement climatique).
- Faciliter et simplifier les démarches liées à la rénovation :
  - Action 1.2 : Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtimentsCette action consiste à proposer et animer une offre locale d'actions de formation sur le Pays d'Héricourt et d'accompagnement à la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur même des métiers du bâtiment. Elle permet ainsi de bénéficier localement d'une offre de formation de qualité et qualifiante, et d'être au fait des innovations technologiques majeure à développer sur le territoire, contribuant donc à l'amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique (action **positive directe**). Comme précédemment des incidences **positives indirectes** sont attendues sur la gestion des ressources énergétiques du territoire, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique (aménagement du territoire).

○ **Encourager le déploiement des énergies renouvelables :**

□ **Action 1.3 :** Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

Le bois-énergie est la première énergie renouvelable utilisée sur le territoire et présente de réelles perspectives de développement pouvant aller jusqu'à multiplier par 2,5 la consommation sans peser sur la capacité de production locale. Cette action vise à promouvoir son déploiement sur le territoire via l'installation d'équipements dédiés notamment dans les bâtiments publics ou certains quartiers. Cette mesure aura une incidence **positive directe** sur la disponibilité de la ressource énergétique, ce qui impact de manière **positive et indirecte** la résilience du territoire face au changement climatique. Par ailleurs, l'utilisation de cette énergie, a priori peu émettrice en comparaison des énergies fossiles, pourra améliorer in fine la qualité de l'air (incidence **positive indirecte**).

□ **Action 1.4 :** Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)

L'énergie solaire est d'ores et déjà exploitée sur le pays d'Héricourt. Toutefois, le potentiel du territoire, qui présente un gisement solaire plutôt bon, est aujourd'hui sous-exploité. L'action consiste à installer des équipements de production d'énergie décentralisée en solaire photovoltaïque et solaire thermique, en généralisant ces installations sur les bâtiments. Comme précédemment, cette action aura une incidence **directe et positive** sur la disponibilité de la ressource, ainsi qu'une incidence **positive indirecte** dans la lutte contre le changement climatique et sur la qualité de l'air.

□ **Action 1.5 :** Créer les conditions d'une expérimentation de parc éolien – Identifier les opportunités à travers la compilation des données à l'échelle du territoire

A ce jour, le territoire ne dispose d'aucun parc éolien. Pourtant, le potentiel est réel, dans la mesure où la majorité du Pays d'Héricourt est classée comme zone favorable à l'implantation de parc éolien – excepté l'ouest du territoire qui comprend des zones d'exclusion. Cette action consiste à dresser un état des lieux du potentiel et des actions d'implantation d'un parc éolien. Du fait de sa typologie (étude), cette action présente uniquement à ce stade des incidences **positives indirectes**, attendues à l'instar des autres types d'énergie renouvelable sur la disponibilité des ressources, la résilience du territoire, et la qualité de l'air.

□ **Action 1.6 :** Accompagner le développement d'unités de méthanisation

A ce jour, le territoire ne dispose d'aucun parc éolien. Néanmoins, le potentiel évalué sur le pays d'Héricourt permettrait de couvrir 50% des consommations actuelles de gaz du secteur tertiaire. Cette action propose ainsi l'expérimentation du développement d'unité de méthanisation sur le territoire, d'un travail de réflexion avec des partenaires locaux à déterminer, jusqu'à l'installation et l'exploitation d'unité de méthanisation. Par ailleurs, la valorisation du méthane s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, permettant de capter ce résidu de la fermentation et de le valoriser comme source d'énergie renouvelable directement injectée dans le réseau (usage domestique et entreprises) ou pouvant alimenter des systèmes de cogénération. Cette action induit ainsi des impacts **positifs directs** sur la disponibilité de la ressource énergétique locale, ainsi que sur la gestion des déchets. La baisse des émissions de méthane et d'autres GES lors de la collecte des déchets résulte en des incidences **positives indirectes** concernant la qualité de l'air et la résilience du territoire face au changement climatique.

□ **Action 1.7 :** Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt – identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité

L'héritage du passé industriel et textile d'Héricourt permet d'envisager l'existence de droits d'eau fondés en titre, ouvrant des perspectives de réhabilitation et d'exploitation de microcentrales hydro-électriques. L'action consiste en la réalisation d'une étude préliminaire pour préciser le potentiel hydroélectrique sur le territoire. Du fait de sa typologie (étude), cette action présente uniquement à ce stade des incidences **positives indirectes**, attendues, à l'instar des autres types

d'énergie renouvelable, sur la disponibilité des ressources, la résilience du territoire et la qualité de l'air.

○ Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics :

□ Action 1.8 : Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

L'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux représente un axe d'intervention direct de la collectivité. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités. L'action consiste à poursuivre et accélérer la dynamique de rénovation engagée sur les communes du territoire. Elle aura pour incidence la réduction des consommations énergétiques, des coûts et des émissions associées, et donc l'amélioration de la qualité de l'air (**incidence positive indirecte**). La rénovation des bâtiments permettra également de garantir un meilleur confort thermique aux occupants, notamment en période de canicule, et contribuera donc à l'adaptation du territoire au changement climatique (**incidence positive directe**).

□ Action 1.9 : Développer un réseau de bâtiments exemplaires

La Maison des Energies, bâtiment à énergie positive et biosourcée situé sur le Pays d'Héricourt, est l'un des premiers bâtiments exemplaires et de rayonnement régional. Conçue à valeur démonstrative, elle permet une sensibilisation accrue auprès des professionnels et élèves en formation, et conforte le rôle d'exemplarité de la collectivité. L'action consiste à engager la réalisation de bâtiments exemplaires supplémentaires, et à coordonner leur mise en réseau, de manière à sensibiliser la population de manière pédagogique. Par l'amélioration de la connaissance de la population, cette action participe **directement** à l'amélioration de la résilience du territoire face au changement climatique. Elle aura également des incidences **positives indirectes** liées à la baisse des consommation énergétiques et à la baisse des émissions de GES (qualité de l'air).

□ Action 1.10 : Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)

Cette action consiste à initier une mission d'accompagnement des communes, à travers la mise à disposition d'une ingénierie à vocation de « Conseiller en Energie Partagé » dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, et ce pour l'ensemble des étapes du processus (de l'état des lieux énergétique à la mise en œuvre et le suivi des projets). Elle contribue ainsi à l'amélioration de la résilience du territoire via l'instauration de dynamiques territoriales (**action positive directe**). Elle permettra *in fine* (**action positive indirecte**) une meilleure efficacité énergétique et donc une diminution des consommations, des émissions (qualité de l'air) et une amélioration du confort des occupants via l'adaptation des bâtiments au changement climatique.

□ Action 1.11 : Economiser l'énergie dans l'éclairage public

L'action consiste à mener des actions de réduction des consommations d'énergie liée à l'éclairage public, par la rénovation des équipements ou des actions de sobriété telle que l'extinction de l'éclairage sur certaines tranches horaires. Elle a ainsi des incidences **positives directes** via la baisse des consommations énergétiques. Des incidences **positives indirectes** peuvent également être relevées sur la biodiversité et les milieux naturels environnant, via la limitation des pollutions lumineuses (trame noire).

○ Lutter contre la précarité énergétique :

□ Action 1.12 : Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH

Cette action consiste en l'élaboration d'un plan de réduction de la précarité énergétique, via des actions d'information d'accompagnement ou d'aide à l'habitat. L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique a pour effet direct de réduire le nombre d'habitants

concernés, tout en ayant pour effet indirect de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES. Cet engagement permet l'amélioration de la qualité de vie des habitants, notamment par l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie des ménages, et la résilience globale du territoire face au changement climatique.

En favorisant des logements sains à haute performance environnementale, ainsi que le déploiement des énergies renouvelables, les actions de cet axe contribuent à réduire la facture énergétique et à améliorer la santé des habitants du territoire (pollution de l'air, canicules). Elles jouent un rôle direct sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, et contribuent à la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

#### 4.2.1.2 Points de vigilance

La mise en œuvre des actions de sensibilisation et des travaux de rénovation énergétique soulève certains points de vigilance nécessitant une attention particulière :

- Les moyens de communication retenus (consommation de papier) et de déplacement (pollution de l'air) dans le cadre des actions de communication et de sensibilisation ;
- Les matériaux de construction, qui peuvent avoir un impact potentiellement négatif sur la qualité de l'air intérieur, en raison des émissions de Composés Organiques Volatils (COV) provenant des additifs contenus dans certains matériaux ou de réactions chimiques secondaires ;
- La gestion des nuisances et des déchets sur les chantiers ainsi que la pollution de l'air et les émissions de GES associées à ces activités ;
- La rénovation de bâtiment, l'isolation thermique par l'extérieur et la destruction des bâtis anciens pour construire des bâtiments modernes plus performants d'un point de vue énergétique peuvent engendrer la destruction des habitats des espèces qui nichent, se reproduisent ou s'abritent dans des cavités, des combles, ... L'intégration de gîtes et de nichoirs dans le nouveau bâti peut être envisagé pour limiter cet impact ;
- La rénovation énergétique et la meilleure intégration des problématiques environnementales dans les projets ne doit pas générer un effet-rebond des modes de consommation (augmentation des consommations énergétiques par exemple).

De même, plusieurs points de vigilance ont été soulevés dans le cadre du déploiement des énergies durables sur le territoire :

- La prise en compte de la présence de biens patrimoniaux lors de la rénovation ou de la transformation de bâtiments (dans le cadre du solaire notamment), en veillant à préserver et mettre en valeur l'existant.
- Lors des réflexions liées à l'implantation des projets, une attention particulière doit être portée aux enjeux d'occupation des sols, de patrimoine bâti et naturel et paysagé : le développement de ces installations (solaire, éolien, méthanisation) peut compromettre l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette si elles sont implantées au sein de milieux naturels ou dans des espaces verts. Cela peut nécessiter des mesures spécifiques de protection, de restauration ou de compensation pour minimiser l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes.
- Dans le cadre du déploiement du bois énergie : la bonne gestion des espaces forestiers, et l'impact de la combustion sur la qualité de l'air en veillant à la bonne qualité des installations utilisées ;
- Concernant l'implantation d'unité de méthanisation : l'apparition de risques industriels et de pollution, l'absence de mutation des pratiques agricoles (transition des cultures nourricières vers les cultures énergétiques) ;
- Concernant les projets de petite hydroélectricité : la préservation ou a minima la non-aggravation de la continuité écologique des cours d'eau.

Il est capital de rappeler que les 12 actions qui composent cet axe ont de nombreux impacts positifs, directs et indirects, qui prévalent sur les points de vigilances identifiés.

Tableau 18 : ORIENTATION 1 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique				
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques	Aménagement du territoire
Faciliter l'accès à l'information auprès du grand public																				
1.1	Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique													⚠						
Faciliter et simplifier les démarches liées à la rénovation																				
1.2	Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtiments																			
Encourager le déploiement des énergies renouvelables																				
1.3	Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés	⚠		⚠	⚠	⚠			⚠						⚠					
1.4	Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)			⚠	⚠	⚠														
1.5	Créer les conditions d'une expérimentation de parc éolien : Identifier les opportunités à travers la compilation des données à l'échelle du territoire	⚠		⚠	⚠	⚠														
1.6	Accompagner le développement d'unités de méthanisation	⚠		⚠							⚠		⚠				⚠			
1.7	Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt : identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité					⚠				⚠										
Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics																				
1.8	Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics					⚠									⚠		⚠			
1.9	Développer un réseau de bâtiments exemplaires					⚠									⚠		⚠			
1.10	Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)					⚠														
1.11	Economiser l'énergie dans l'éclairage public						⚠													
Lutter contre la précarité énergétique																				
1.12	Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH																			

## 4.2.2 Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacement doux

### 4.2.2.1 Bilan de l'Orientation

Le territoire est fortement impacté par les nuisances (sonores, pollutions de l'air...) liés aux trafics routiers et ferroviaires. En effet, le transport routier représente plus de la moitié des émissions totales (55%) de GES du Pays d'Héricourt. Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Promouvoir des modes de circulation douce et moins polluants est donc un réel enjeu pour le territoire.

L'orientation 2 comprend 13 actions organisées selon 8 groupes :

- **Poursuivre le développement d'une offre de transports en commun intégrée à l'échelle de l'aire urbaine :**
  - **Action 2.1** : Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine  
La réalisation d'une étude d'opportunité pour la constitution d'une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté doit permettre une meilleure articulation des solutions de transports en commun à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, en alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Cette action a des incidences **positives directes** sur l'amélioration de la gouvernance concernant la mobilité sur le secteur, améliorant de ce fait la résilience du territoire. Cette coordination permettra in fine de réduire la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisances sonores et des consommations d'énergie.
- **Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux :**
  - **Action 2.2** : Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)  
La Communauté de Communes a élaboré son Schéma des Voies Cyclables en 2018, dont la mise en œuvre doit permettre, à terme, de mailler l'ensemble du territoire. L'amélioration du maillage du territoire permettra à terme de développer la pratique du vélo, mode de déplacement bas carbone, ce qui aura pour incidences **positives indirectes** l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores, ainsi qu'une diminution des consommations d'énergie. Par ailleurs, le développement des voies cyclables sera une occasion de mettre en valeur le patrimoine paysager du secteur (tourisme vert).
  - **Action 2.3** : Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable (FMD)  
L'action consiste à instituer le Forfait Mobilité Durable (FMD) au sein de la CCPH, et selon les modalités encadrées par la loi. Ce soutien financier aux agents de la collectivité, en encourageant la pratique des mobilités alternatives dans les déplacements « domicile – travail » permettra comme précédemment de réduire in fine la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisances sonores et des consommations d'énergie.
  - **Action 2.4** : Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo  
Cette action consiste à soutenir le développement d'ateliers vélo et de services de réparation (fourniture de pièces détachées, conseils, etc.) afin de développer un réseau de services autour

du vélo nécessaire pour promouvoir son utilisation comme moyen de transport privilégié. En accélérant l'adoption des pratiques de déplacement doux, via des solutions pratiques, sécurisées et conviviales, cette action permettra comme précédemment de réduire in fine la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie.

○ **Coordonner une stratégie de développement du covoiturage :**

- **Action 2.5** : Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoiturage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées

Le développement de modes de transports partagés pour les trajets domicile-travail comme le covoiturage apparaît comme axe d'intervention prioritaire, au regard de la part des émissions du transport attribuée aux véhicules particuliers sur le territoire (48%). La pratique du covoiturage est d'ores et déjà constatée sur le Pays d'Héricourt, mais de manière non structurée en l'absence d'aires dédiées. L'action consiste à créer trois aires de covoiturage sur des sites pré-identifiés, ce qui permettra in fine de favoriser une mobilité durable en réduisant les émissions de GES liées aux déplacements professionnels et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie.

○ **Reconquérir la place du train dans les déplacements :**

- **Action 2.6** : Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'offre ferroviaire reste déterminante et constitue un atout majeur pour le territoire. Ainsi, la gare d'Héricourt bénéficie d'une desserte d'allers-retours quotidiens vers Belfort / Montbéliard/ Besançon. Cette situation favorable appelle à une vigilance constante dans une recherche d'amélioration continue du cadencement et nécessite un dialogue permanent avec la Région BFC, ainsi que la SNCF. Ces discussions, en permettant de conforter et développer l'offre quotidienne, doivent concourir comme précédemment à diminuer la circulation motorisée individuelle polluante et auront ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie. Elles participent directement à l'amélioration de la gouvernance concernant la mobilité sur le secteur, améliorant de ce fait la résilience du territoire.

○ **Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale :**

- **Action 2.7** : Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

L'action consiste à structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale via l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mobilité à l'échelle de la communauté de communes. Un plan d'actions sera notamment défini en concertation avec les acteurs socio-économique, avec l'identification potentielle d'aménagements spécifiques à engager. Comme précédemment, cette action permettra in fine de réduire la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie. Elle aura également des incidences **positives directes** sur la résilience du territoire via l'amélioration de la gouvernance concernant la mobilité sur le secteur.

- **Action 2.8** : Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes

Le Pays d'Héricourt, gestionnaire des zones d'activité dont celle des Guinnottes, souhaite élaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises. En favorisant le dialogue entre les entreprises et en identifiant les opportunités de mutualisation des déplacements, cette action contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et renforcer la compétitivité

économique de la zone d'activités. Comme précédemment, cette action permettra in fine de réduire la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie. Elle aura également des incidences **positives directes** sur la résilience du territoire via l'amélioration de la gouvernance concernant la mobilité sur le secteur.

○ **Accompagner les changements de comportement :**

□ **Action 2.9** : Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité

La communication est essentielle pour assurer une transition durable et rapide vers les mobilités douces et alternatives. Il s'agit ici de développer un soutien personnalisé aux divers publics via le développement d'un conseil en mobilités, le développement et la diffusions de supports spécifiques pour mieux informer, ainsi que l'aménagement d'un espace central d'information au cœur de la gare d'Héricourt. En encourageant et en accompagnant les usagers vers une mobilité plus durable, cette action doit permettre comme précédemment de réduire la circulation motorisée individuelle polluante et aura ainsi des incidences positives indirectes sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie.

□ **Action 2.10** : Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre d'autopartage

Parmi les solutions alternatives envisageables, les dispositifs d'autopartage, actuellement inexistant sur le Pays d'Héricourt, permettent un usage occasionnel de l'automobile, en complément des modes doux. En facilitant cette transition vers les modes alternatifs, cette action doit permettre de limiter l'utilisation des véhicules motorisé individuels à des usages ponctuels et non plus systématique et aura donc in fine des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie.

□ **Action 2.11** : Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables : accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »

Les futurs aménagements cyclables prévus dans le cadre de l'action 2.2 représentent un atout majeur dans les déplacements du quotidien, en priorité pour les élèves des établissements scolaires. La présente action consiste en la proposition de séquences pédagogiques dédiées à la pratique du vélo auprès des scolaires, afin d'assurer leur utilisation en pleine autonomie et sécurité de ces facilités. Comme précédemment, cette action doit permettre de réduire la circulation motorisée polluante (accompagnement par les parents) et aura ainsi des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, accompagnées d'une baisse des nuisance sonores et des consommations d'énergie. Cette sensibilisation des jeunes citoyens permet également d'inscrire les bons comportements dans le quotidien de la population et ainsi d'améliorer la résilience du territoire.

○ **Accompagner le déploiement des nouvelles technologies de la mobilité :**

□ **Action 2.12** : Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

La transition du thermique vers l'électrique apparaît nécessaire pour une diminution suffisante des émissions de GES liées au transport. Pour ce faire, le déploiement d'un réseau de bornes de recharges électriques est donc indispensable, de manière à accompagner les évolutions du parc automobile et d'encourager la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire. Cette action permettra in fine la réduction des émissions de GES liées aux véhicules thermiques, et aura donc des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, ainsi qu'une diminution de la consommation des énergies fossiles.

○ Développer une offre de mobilité à vocation sociale :

- **Action 2.13** : S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Cette action consiste à engager une réflexion à l'échelle de l'aire urbaine dans la mise en œuvre d'un dispositif mutualisé de type garage solidaire. Ces dispositifs proposent divers services accessibles notamment pour les plus précaires, et permettent ainsi de maintenir des solutions de déplacement complémentaires aux modes alternatifs. Cette action contribue ainsi à assurer un confort de vie suffisant aux populations les plus précaires face à une augmentation du coût de la vie, et induit donc des **impacts positifs indirects** sur la résilience de la population et du territoire.

Les incidences de ces actions sont **positives et indirectes** puisqu'elles permettront de réduire *in fine* la circulation motorisée individuelle polluante. Ces incidences portent notamment sur la gestion des ressources (diminution de l'utilisation d'énergie fossile) la santé humaine et la lutte contre le changement climatique. En effet, l'utilisation de mode de déplacements actifs ou collectifs et de moyens motorisés moins polluants permettra de réduire le trafic routier et donc les émissions de GES.

#### 4.2.2.2 Points de vigilance

La mise en place de ces actions peut nécessiter la réalisation de plusieurs aménagements pouvant avoir des effets non désirés sur l'environnement. Une étude de prise en compte de ces impacts est à mettre en œuvre lors de leur conception, notamment au regard des points de vigilance suivants :

- La création de nouveaux itinéraires cyclables ou l'implantation des aires de covoiturages est susceptible d'occasionner une éventuelle imperméabilisation des sols. Il est préférable, en milieu naturel, de privilégier les chemins perméable (en terre par exemple) plutôt que bitumé.
- La création (travaux) et ou l'utilisation des aménagements prévus pour faciliter l'utilisation de moyens de mobilités alternatifs (aires de covoiturage, voirie etc.) est susceptible d'augmenter les nuisances sonores à proximité de ces installations.
- Les aménagements (voirie, aires de covoiturage, bornes électriques, etc.) doivent s'intégrer dans le paysage, sans en dégrader la nature, et au sein du patrimoine existant.

Les points de vigilance suivants sont également à prendre en compte :

- Le choix des lieux d'implantation des bornes de recharges électriques, qui doit prendre en compte la capacité du réseau local à assurer et supporter l'alimentation de ces dernières.
- Les moyens de communication retenus (consommation de papier) et de déplacement (pollution de l'air) dans le cadre des actions de communication et de sensibilisation.

Tableau 19 : ORIENTATION 2 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique			
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques
ORIENTATION 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux		Poursuivre le développement d'une offre de transports en commun intégrée à l'échelle de l'aire urbaine																	
	2.1	Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine																	
		Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux																	
	2.2	Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)	⚠		⚠		⚠		⚠	⚠			⚠			⚠			
	2.3	Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable (FMD)																	
	2.4	Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo																	
		Coordonner une stratégie de développement du covoiturage																	
	2.5	Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoiturage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées	⚠		⚠		⚠		⚠	⚠			⚠		⚠		⚠		
		Reconquérir la place du train dans les déplacements																	
	2.6	Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt																	
		Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale																	
	2.7	Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt	⚠		⚠		⚠		⚠	⚠					⚠				
	2.8	Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guimottes	⚠		⚠		⚠		⚠	⚠					⚠				
		Accompagner les changements de comportement																	
	2.9	Informier et communiquer autour de l'offre de mobilité												⚠					
	2.10.	Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre d'autopartage																	
	2.11	Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables : accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »																	
		Accompagner le déploiement des nouvelles technologies de la mobilité																	
	2.12	Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire	⚠		⚠		⚠		⚠	⚠				⚠					
		Développer une offre de mobilité à vocation sociale																	
	2.13	S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire																	

## 4.2.3 Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire

### 4.2.3.1 Bilan de l'Orientation

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments.

Le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Les axes de travail à privilégier concernent ainsi la réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process, et la modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables.

L'orientation 3 comprend 5 actions organisées selon 3 groupes :

- **Informer et sensibiliser les entreprises de manière à promouvoir une gestion optimisée de l'énergie :**
  - **Action 3.1** : Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie  
L'organisation d'une communication spécifique auprès des entreprises doit, outre une réduction de la facture énergétique permettant de préserver la capacité d'investir, contribuer à lever les freins et encourager l'engagement dans les projets d'optimisation énergétique. L'action consiste ainsi en l'organisation de séquences de rencontres et de partage de bonnes pratiques destinés aux entreprises. Ces échanges auront in fine une incidence **positive indirecte** sur la gestion des ressources via une diminution des consommations d'énergie fossiles, ainsi que sur les émissions associées (qualité de l'air). Elle permettra par ailleurs de renforcer les dynamiques interentreprises et la résilience globale du territoire.
- **Inciter et accompagner les entreprises permettant de faciliter la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables :**
  - **Action 3.2** : Conseiller les entreprises pour une gestion économe et optimisée de l'énergie  
L'action consiste à développer une mission de conseil énergétique auprès des entreprises, de sorte à ce qu'elles puissent optimiser leur consommation énergétique et identifier des solutions d'efficacité énergétique adaptées à leurs besoins spécifiques. Elle inclue également la recherche de systèmes mutualisables. Comme précédemment, ces dispositifs auront in fine une incidence **positive indirecte** sur la gestion des ressources via une diminution des consommations d'énergie fossiles, ainsi que sur les émissions associées (qualité de l'air). Elle permettra par ailleurs de renforcer les dynamiques interentreprises et la résilience globale du territoire.
  - **Action 3.3** : Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises  
L'action à encourager l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation des surfaces de toiture, de performance et de réduction de la facture énergétique via divers leviers d'action. Cette action aura une incidence **positive directe** sur la disponibilité de la ressource énergétique, ainsi qu'une incidence **positive indirecte** sur la qualité de l'air du fait de la diminution des consommations d'énergie fossiles et des émissions associées (qualité de l'air) et sur la résilience du territoire face au changement climatique

○ **Coordonner des actions collectives et créer des synergies au service d'un développement économique et durable :**

- **Action 3.4** : Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises. L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire (ateliers inter-entreprises, animation d'un groupe de travail, étude de faisabilité). Ces actions devront permettre in fine de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES associées (incidence **positive indirecte**). Elle permettra par ailleurs de renforcer les dynamiques interentreprises et la résilience globale du territoire.

- **Action 3.5** : Développer des services inter-entreprises

Toujours dans la recherche de mutualisation de système énergétique et équipements entre les entreprises, cette action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle de la communauté de commune via la réalisation d'un état des lieux de services présents dans les entreprises existante et l'animation de temps d'échanges entre les entreprises. Comme précédemment, ces actions devront permettre in fine de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES associées (incidence **positive indirecte**). Elle permettra par ailleurs de renforcer les dynamiques interentreprises et la résilience globale du territoire.

Les actions ciblées dans le cadre de l'orientation 3 permettent ainsi une meilleure gestion des ressources du territoire, avec une optimisation et une baisse de la consommation énergétique dans le secteur industriel, une baisse des émissions via une diminution des consommations des énergies fossiles, l'augmentation de la production locale d'énergie via des énergies renouvelables décarbonées, et la mise en œuvre de synergies pour la sensibilisation, la diffusion et la mise en place de bonnes pratiques, participant ainsi à améliorer la résilience du territoire face au changement climatique. Ces actions ont ainsi des incidences **positives et directes et indirectes** sur les ressources énergétiques, la santé humaine et la résilience du territoire face au changement climatique.

#### 4.2.3.2 Points de vigilance

Ces actions, consistant principalement en des actions de sensibilisation et communication, ou à l'amorce de réflexions territoriales, ne font pas l'objet de points de vigilance particuliers. Seule l'action 3.3, qui prône le déploiement du photovoltaïque, appelle à un point de vigilance, dans la préservation du patrimoine paysager et bâti existant.

Il convient par ailleurs de noter que les impacts environnementaux des projets d'aménagements pouvant émerger des réflexions engagées devront être étudiés de façon rigoureuse (insertion au sein du patrimoine paysager et bâti existant, nuisances sonores et gestion des déchets lors des travaux, etc.).

Tableau 20 : ORIENTATION 3 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique			
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux naturels urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques
ORIENTATION 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire	Informer et sensibiliser les entreprises de manière à promouvoir une gestion optimisée de l'énergie																		
	3.1	Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie																	
	Inciter et accompagner les entreprises permettant de faciliter la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables																		
	3.2	Conseiller les entreprises pour une gestion économique et optimisée de l'énergie																	
	3.3	Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises			⚠	⚠	⚠												
	Coordonner des actions collectives et créer des synergies au service d'un développement économique et durable																		
	3.4	Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités																	
	3.5	Développer des services inter-entreprises																	

## 4.2.4 Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique

### 4.2.4.1 Bilan de l'Orientation

Aménager tout en préservant ses ressources naturelles est devenu un enjeu majeur pour garantir un développement durable et harmonieux des territoires. Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations ou à contrario les sécheresses, les collectivités doivent se réinventer pour anticiper et limiter les impacts du dérèglement climatique.

Le Pays d'Héricourt doit ainsi adapter son territoire pour faire face aux défis et impacts du changement climatique : préservation des ressources et de son patrimoine naturel, intégration des enjeux écologiques dans l'urbanisme et la planification territoriale. Ceci dans le but non seulement de maintenir les fonctions écologiques vitales du territoire, mais aussi d'assurer une meilleure qualité de vie pour les populations locales.

L'orientation 4 comprend 11 actions organisées selon 5 groupes :

- **Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau :**
  - **Action 4.1** : Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence

La communauté de communes du Pays d'Héricourt n'exerce pas à ce jour la compétence eau, morcelée sur le territoire entre divers syndicats ou communes. Cette action consiste de fait à accompagner la réflexion intercommunale dans une recherche de meilleure articulation de la ressource en eau, pouvant donner lieu à un transfert de compétence. Elle pourrait permettre in fine d'améliorer et de sécuriser l'approvisionnement sur le territoire, de préserver les captages et forages existants la qualité de l'eau potable ainsi que d'assurer une gestion durable des ressources en eau associées (principalement souterraines). Des incidences **positives indirectes** sont ainsi attendues sur la ressource en eau ainsi que sur la résilience du territoire face au changement climatique.
  - **Action 4.2** : Villages fleuris : favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé

Suite aux canicules observées ces dernières années, le Pays d'Héricourt souhaite engager une réflexion avec les communes afin définir un plan de végétalisation et d'embellissement des coeurs de villages dans une logique de transition écologique et de préservation de la ressource. De cette réflexion doit découler la création d'îlot de fraîcheur en milieu urbanisé avec des essences vivaces et peu consommatrices en eau. L'action comprend également des mesures de réduction de l'usage de produits sanitaires afin d'éviter toute répercussion négative de l'entretien de ces espaces sur la qualité des ressources en eau. Ces mesures auront in fine des impacts **positifs indirects** sur la qualité de vie des habitants avec un aménagement du territoire plus adapté à faire face aux impacts du changement climatique. Elles concourent également pour la préservation de des ressources souterraines et la promotion de la biodiversité en ville.
- **Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau :**
  - **Action 4.3** : Généraliser la GEMAPI : gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation

Dans le but d'amenuiser le risque d'inondation sur le territoire, cette action consiste à identifier et mettre en œuvre divers leviers d'innovation en termes de GEMAPI comme l'élaboration d'un PAPI, ou l'engagement d'études de restauration hydromorphologique. Les incidences attendues, **positives et indirectes** au regard de la typologie de l'action (études et programmes), sont la diminution des risques naturels liés aux inondations, l'amélioration de l'état et de la qualité des eaux superficielles, ainsi que le renforcement de la résilience face au changement climatique. Des

impacts **positifs indirects** peuvent également être engendrés sur les milieux (dont zones humides) et la biodiversité associée, et plus généralement sur la Trame bleue.

- Action 4.4 :** Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides : actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot  
Le marais de Saulnot est un milieu naturel remarquable du Pays d'Héricourt (ZNIEFF de type I) qu'il convient de préserver. L'action se concentre ici sur l'actualisation de l'étude et du plan d'action relatif au marais, de sorte à identifier les enjeux de biodiversité, ainsi que les mesures de conservation et de restauration à mettre en œuvre pour assurer la préservation de ce site. Les incidences attendues, **positives et indirectes** au regard de la typologie de l'action (études et programmes), sont la préservation de ce patrimoine naturel remarquable et de la biodiversité associée. La préservation des zones humides, dont les fonctions sont multiples (réception d'eau, autoépuration, infiltration et recharge des nappes) contribue également à atténuer le risque d'inondation, et à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines. De même la résilience du territoire face au changement climatique s'en retrouve renforcée.
- Action 4.5 :** Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire  
L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces des communes. Les expérimentations d'ores et déjà engagées concernent par exemple le fauchage tardif ou l'installation de ruches. Ces mesures, en permettant la préservation de la biodiversité dans les villes, auront des incidences **positives directes** sur les milieux naturels urbains, ainsi que des impacts **positifs indirects** sur la qualité de vie des habitants via une meilleure adaptation de l'aménagement du territoire au changement climatique.

- Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire :**

- Action 4.6 :** Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique  
Dans le cadre du développement des énergies renouvelables et de l'optimisation de la ressource bois, une gestion durable des forêts est indispensable. L'action consiste ainsi à développer un plan de renouvellement des forêts, en particulier en remédiation de l'épidémie de scolytes qui fragilise la ressource du territoire. Elle aura de fait des incidences **positives directes** sur les espaces boisés du territoire. Des incidences **positives indirectes** sont également attendues sur le patrimoine paysager et la biodiversité et les milieux associés. La préservation de ces puits de carbone engendre également des impacts **positifs indirects** sur la qualité de l'air, la préservation des ressources naturelles du territoire ainsi que sur la résilience de ce dernier face au changement climatique.

- Action 4.7 :** Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a d'ores et déjà mis en place une politique ambitieuse de réduction des déchets, ayant donné lieu à la redevance incitative et un mode de collecte adapté. Elle souhaite désormais accompagner la valorisation des biodéchets, notamment à travers la mise en place de points de compostage partagés, dans une dynamique d'économie circulaire. Ces actions auront des incidences **positives directes** sur la gestion des déchets à l'échelle du territoire, ainsi que des incidences **positives indirectes** sur la gestion des ressources du territoire.

- Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique :**

- Action 4.8 :** Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

Cette action comprend diverses mesures pour prendre en compte les enjeux climatiques dans les outils de planification et d'aménagement du territoire, en intégrant, notamment les enjeux énergie-

climat dans le PLUi en cours d'élaboration. Cette action aura in fine des impacts **positifs indirects** sur de nombreux compartiments : occupation des sols et paysages, milieux naturels urbains et corridors écologiques associés, ressource et qualité de l'eau en favorisant les revêtements perméables et en encourageant la récupération de pluie. Elle vise à assurer un aménagement du territoire adapté et durable face aux enjeux du changement climatique, et permettra une amélioration du cadre de vie des habitants.

- **Action 4.9** : Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique L'action consiste à engager des opérations de renaturation en milieu urbain et de préservation d'espaces naturels sur certains sites du Pays d'Héricourt. L'élaboration d'un guide à l'attention des collectivités devra également permettre de faciliter l'innovation et d'intégrer les impératifs d'aménagement urbain liés au changement climatique, afin d'engager une véritable dynamique d'aménagements adaptés au changement climatique. Ces actions auront ainsi des impacts **positifs directs** pour la lutte face au changement climatique notamment au regard de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie des habitants. Des incidences **positives indirectes** sont également attendues sur la biodiversité associée à ces espaces.

○ **Promouvoir le développement de filières locales et plus respectueuses de l'environnement :**

- **Action 4.10** : Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux Les espaces agricoles, couvrant 35% du territoire, représentent une opportunité de productions locales permettant d'alimenter la consommation en filières courtes. La structuration d'une filière locale d'approvisionnement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de lieux de commercialisation de proximité, en favorisant les échanges directs producteurs-consommateurs. Cette action contribue à renforcer la résilience du territoire face au changement climatique (impact **positif indirect**).
- **Action 4.11** : Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain L'action consiste à établir des vergers écoles et des ruchers écoles dans le cadre de la promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement. Outre un rôle de support pédagogique pour les scolaires, ces initiatives contribuent à développer la végétalisation en ville et à promouvoir l'alimentation locale et durable. Des incidences **positives directes** sont ainsi attendues sur les milieux naturels urbain et sur la qualité de vie des habitants. Les actions de sensibilisation auprès des jeunes générations permettront également de renforcer la résilience écologique du territoire face au changement climatique (impact **positif indirect**).

#### 4.2.4.2 Points de vigilance

Un unique point de vigilance a été relevé, lié au développement de la végétation en ville : ce dernier ne doit pas s'accompagner d'une augmentation de l'utilisation de produits phytosanitaires, pouvant générer des perturbations importantes sur les écosystèmes et des pollutions au sein même des nappes phréatiques en cas de ruissellement. Une attention particulière y est portée dans le cadre de l'action 4.2, la bonne application de ce principe devra être vérifiée lors de la mise en œuvre des diverses actions.

Tableau 21 : ORIENTATION 4 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique				
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques	Aménagement du territoire
<b>Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau</b>																				
4.1	Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence																			
4.2	Villages fleuris : favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé													⚠						
<b>Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau</b>																				
4.3	Généraliser la GEMAPI : gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation																			
4.4	Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides : actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot																			
4.5	Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire																			
<b>Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire</b>																				
4.6	Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique																			
4.7	Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire																			
<b>Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique</b>																				
4.8	Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification																			
4.9	Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique																			
<b>Promouvoir le développement de filières locales et plus respectueuses de l'environnement</b>																				
4.10.	Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux																			
4.11	Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain																			

## 4.2.5 Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs

### 4.2.5.1 Bilan de l'Orientation

Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs est une étape essentielle pour réussir la transition écologique et relever les défis environnementaux. Face à l'urgence climatique, il est crucial de prendre conscience des impacts de nos modes de vie, de production et de consommation sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Lutter contre le réchauffement climatique implique de mobiliser l'ensemble des acteurs – citoyens, entreprises, collectivités et associations – autour d'une vision commune et de solutions concrètes pour transformer durablement nos territoires. Le Pays d'Héricourt souhaite développer un tel élan sur son territoire.

L'orientation 5 comprend 2 actions :

- **Action 5.1 - Accompagner les changements de comportement** : Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

Cette action comprend de multiples mesures de communication et de sensibilisation concernant particulièrement la sobriété énergétique, s'appuyant sur divers moyens de communications (articles, affiches, guides pratiques) ainsi que sur des temps d'animation et d'éducation. La médiathèque du Pays d'Héricourt, ayant valeur d'exemplarité suite à sa rénovation, servira notamment de support pédagogique à l'organisation de journées portes ouvertes. Ces mesures, en influant une dynamique territoriale autour des enjeux énergie-climat, permettront de renforcer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques (impact **positif direct**) ainsi qu'une réduction des consommation énergétiques et des émissions associées (impact **positifs indirects**).

- **Action 5.2 - Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique** : Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET

L'élaboration du PCAET a été l'occasion d'organiser de nombreux ateliers, séminaires et échanges entre les acteurs locaux. La structuration et la pérennisation de cette gouvernance est essentielle pour assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Cette action implique de fait un renforcement de la gouvernance et la résilience du territoire (action **positive directe**).

### 4.2.5.2 Points de vigilance

Un unique point de vigilance a été relevé, lié aux actions de communication : leur mise en œuvre nécessitera une vigilance sur les moyens de communication retenus (consommation de papier) et les éventuels déplacement associés (pollution de l'air).

Tableau 22 : ORIENTATION 5 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique			
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux naturels urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériels, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques
ORIENTATION 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs	Accompagner les changements de comportement																		
	5.1	Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement												⚠					
	Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique																		
	5.2	Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET																	

## 4.2.6 Orientation 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé

### 4.2.6.1 Bilan de l'Orientation

La réglementation en matière de qualité de l'air en France est principalement encadrée par des normes européennes et nationales visant à protéger la santé publique et l'environnement. La directive européenne 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant fixe des seuils pour divers polluants, tels que les particules fines (PM10, PM2.5) ou le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). La surveillance de la qualité de l'air s'est bâtie autour d'un réseau fixe de mesures permanentes et continues, pour la plupart automatisées. L'intérêt est de pouvoir disposer d'une mesure en temps réel 24h sur 24h, et le cas échéant d'alerter la population, les pouvoirs publics ou les industriels.

Sur le territoire du Pays d'Héricourt, c'est ATMO BFC qui a pour objet d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour son domaine d'intervention. Comme énoncé dans le diagnostic du PCAET, et rappelé dans l'état initial de l'environnement du présent rapport, Le territoire est principalement vulnérable aux émissions de dioxydes d'azote (NOx) ainsi qu'aux émissions de particules fines (PM10 et PM2.5). Il s'agit de polluants issus principalement des chauffage et des transports. En effet, en 2012, 73% des NOx présents sur le Pays d'Héricourt étaient émises par les transports routiers et 61% des particules fines étaient émises par le secteur résidentiel.

Les pics de pollution sont fonction des conditions météorologiques (inversion thermique, vague de chaleur en été) et des activités humaines (chauffage en hiver). Ces derniers peuvent affecter la qualité de l'air extérieure, mais également intérieure (chauffage mal maîtrisé, moisissures dans les bâtiments mal isolés ou humides), affectant la santé des occupants.

L'orientation 6 comprend une unique action, dans l'objectif général de **mobiliser et associer les différents acteurs autour de la qualité de l'air** :

- **Action 6.1** : Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure

Dans l'objectif de d'améliorer la qualité de l'air globale, et de sensibiliser la population aux effets de la pollution atmosphérique, cette action comprend des mesures permettant d'améliorer tant la surveillance de la qualité de l'air extérieure (renfort du système de mesure existant avec l'installation de mini-stations supplémentaires sur le territoire) qu'intérieure (cas des ERP en particulier), ainsi que de sensibiliser les citoyens, dont les particuliers, à la qualité de l'air en partenariat avec l'ATMO BFC. L'amélioration de la surveillance et du niveau de connaissance global de la population pourra renforcer l'attention portée par la population à ses propres émissions, et aura in fine des incidences **positives indirectes** sur la qualité de l'air, ainsi que sur la résilience générale du territoire.

### 4.2.6.2 Points de vigilance

Aucun point de vigilance particulier n'a été relevé concernant cette action.

Tableau 23 : ORIENTATION 6 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique			
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et meilleurs milieux naturels remarquables	Milieux naturels urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques
ORIENTATION 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé	6.1	Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure																	

## 4.2.7 Orientation 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité

### 4.2.7.1 Bilan de l'Orientation

Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité est un levier puissant pour impulser la transition écologique et sociétale sur un territoire. Les collectivités, en tant qu'acteurs publics de proximité, ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de politiques durables et innovantes. En adoptant des pratiques exemplaires, elles peuvent non seulement réduire leur propre empreinte écologique, mais aussi inspirer et entraîner l'ensemble des acteurs locaux – citoyens, entreprises et associations – à suivre cette dynamique vertueuse.

L'orientation 7 comprend une unique action, dans l'objectif général d'**intégrer les enjeux énergie-climat au cœur de l'action publique** :

- **Action 7.1** : Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

L'exemplarité du pays d'Héricourt se traduit par des actions concrètes dans divers domaines : efficacité énergétique des bâtiments publics (actions 1.4, 1.9, 1.10, 3.3), promotion des mobilités douces, développement d'énergies renouvelables (2.2, 2.3, 2.5), gestion durable des ressources naturelles (4.9, 4.10) ou encore sensibilisation aux enjeux énergie-climat (action 5.1) et préservation de la qualité de l'air et de la santé (action 6.1). En intégrant ces pratiques dans ses propres infrastructures, la collectivité montre qu'un changement est non seulement possible, mais qu'il est bénéfique à long terme, tant sur le plan économique qu'environnemental. Elle devient un modèle pour les habitants et les entreprises, incitant chacun à repenser ses habitudes et à adopter des comportements plus responsables. Au-delà des actions internes, son exemplarité repose aussi sur son rôle de fédérateur. Elle peut encourager et soutenir des initiatives locales, offrir des incitations pour la transition écologique, et créer des réseaux de coopération entre les différents acteurs du territoire. En mettant en place des actions ambitieuses et en communiquant sur leurs résultats, la collectivité crée une dynamique positive de changement qui inspire confiance et engagement chez ses partenaires et administrés. La portée de cette action peut ainsi occasionner des incidences **positives indirectes** sur l'ensemble des compartiments environnementaux impactées par les actions précédemment citées, et contribue ainsi à mieux armer le territoire dans la lutte et l'adaptation au changement climatique.

### 4.2.7.2 Points de vigilance

Aucun point de vigilance particulier n'a été relevé concernant cette action.

Tableau 24 : ORIENTATION 7 – Grille d'analyse des incidences

Orientation	N°	Axe opérationnel / Action	Contexte territorial				Biodiversité			Ressources			Santé humaine et population			Changement climatique			
			Occupation des sols	Qualité des sols	Paysages	Patrimoine (bâti et non bâti)	Biodiversité et milieux naturels remarquables	Milieux naturels urbains	Espaces boisés	Corridors écologiques	Rivières et canaux	Eau souterraine	Qualité de l'eau	Autres ressources (matériaux, énergie,...)	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels	Gestion des déchets	Risques technologiques
ORIENTATION 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité		Intégrer les enjeux énergie-climat au cœur de l'action publique																	
	7.1	Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt																	

## 4.3 Analyse des incidences Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels, des espèces sauvages, animales et/ou végétales, et de leurs habitats.

La France a une obligation de résultat vis-à-vis de la Commission européenne pour mettre en place ce réseau et le maintenir ou le rétablir dans un état de conservation favorable. **De ce fait, il est indispensable pour l'Etat de s'assurer que les projets, plans et programmes n'iront pas à l'encontre de ces objectifs.**

Ainsi, l'Etat français a introduit, par l'intermédiaire de l'Article R414-19 du Code de l'Environnement, l'obligation d'une évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 des projets, plans et programmes.

**Par conséquent, le PCAET, en tant que plan/programme soumis à évaluation environnementale, est soumis également à une évaluation spécifique des incidences sur le réseau Natura 2000.**

Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente ne peut donner son accord que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Cet intérêt n'étant pas évident dans le cadre d'un PCAET, il apparaît indispensable de démontrer que le projet ne nuira pas aux sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit :

- ▷ Déterminer si le plan/schéma/programme « *peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites* » ;
- ▷ Proposer les « *[...] mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables* » (article R. 414-23 du code de l'environnement) en cas d'atteintes aux objectifs de conservation ;
- ▷ Être conclusive quant au niveau d'incidence du plan/schéma/programme sur le réseau.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 du code de l'environnement. Il doit contenir :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation du programme ou du projet par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation ;
2. Une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. Une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. Les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.

Le recensement des sites Natura 2000 qui recoupent le périmètre du PCAET (correspondant au territoire de CA Val Parisis) a été traité au chapitre 3.2.3.1 page 40. Ce chapitre indique que **le périmètre du PCAET ne comporte aucun site Natura 2000**.

Ainsi, le **PCAET n'a aucune incidence sur des sites Natura 2000.**

## 5 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

Quatre scénarii ont été étudiés dans le cadre de l'élaboration du PCAET :

- Le **scénario tendanciel**, correspondant à l'évolution de l'environnement sans mise en place de PCAET ;
- Le **scénario volontariste** ambitieux, inspiré du scénario Négawatt ;
- Le **scénario intermédiaire**, se situant entre le scénario tendanciel et le scénario volontariste ;
- Le **scénario de transition**, à la fois réaliste et ambitieux, combinant des hypothèses du scénario intermédiaire et du scénario volontariste.

Le scénario retenu – le scénario de transition (cf. paragraphe 6.1) – est issu d'une réflexion consciente de l'importance des enjeux et défis environnementaux du territoire tout en cherchant à préserver une part de réalisme opérationnel. Il est comparé ici aux différents scénarii établis dans le rapport stratégique du PCAET.

Ces scénarii sont présentés en détail dans le rapport stratégique du PCAET. Les principales différences entre ces derniers sont :

- La vitesse de rénovation énergétique des bâtiments ;
- Le niveau de sobriété du chauffage dans les bâtiments ;
- La proportion de recours aux énergies renouvelables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- La vitesse de transition vers des mobilités douces ou alternatives (vélo, transports en commun, covoiturage) ;
- Les objectifs d'évolution du transport de marchandise sur le territoire (transition du routier vers le ferroviaire, motorisation alternative, baisse de tonnage transporté) ;
- Les perspectives d'évolution des secteurs agricoles et industriels.

### 5.1 Le scénario tendanciel

Ce scénario s'appuie sur les **trajectoires tendancielles** c'est-à-dire sans déploiement d'une politique locale énergie/climat mais en profitant uniquement de la tendance sociétale à ce sujet. Les hypothèses retenues dans cet exercice s'appuient sur les tendances observées ces dernières années, ainsi que sur les scénarios nationaux (ADEME).

Tableau 25 : Hypothèses tendancielles socio-économiques

Catégorie	Variation annuelle 2018 – 2030	Variation annuelle 2030 - 2050
Évolution de la population	0,36%	0,27%
Croissance des emplois agricoles	-1,1%	Entre -1,1% et +10% selon scénario
Croissance des emplois de l'industrie	1,8%	0,2%
Croissance des emplois du secteur tertiaire	1,1%	0,4%
Continuité des tendances observées		Scénarios nationaux (ADEME)

Ce scénario permet d'aboutir à une **diminution de 15% en 2050 des consommations énergétiques**, essentiellement du fait des gains d'efficacité énergétique des différents secteurs (moteurs plus performants, meilleure isolation des logements et autres bâtiments neufs, équipements industriels plus efficaces). Cette diminution des consommations est cependant très en-dessous des objectifs nationaux et régionaux (objectif du SRADDET de -54% en 2050).

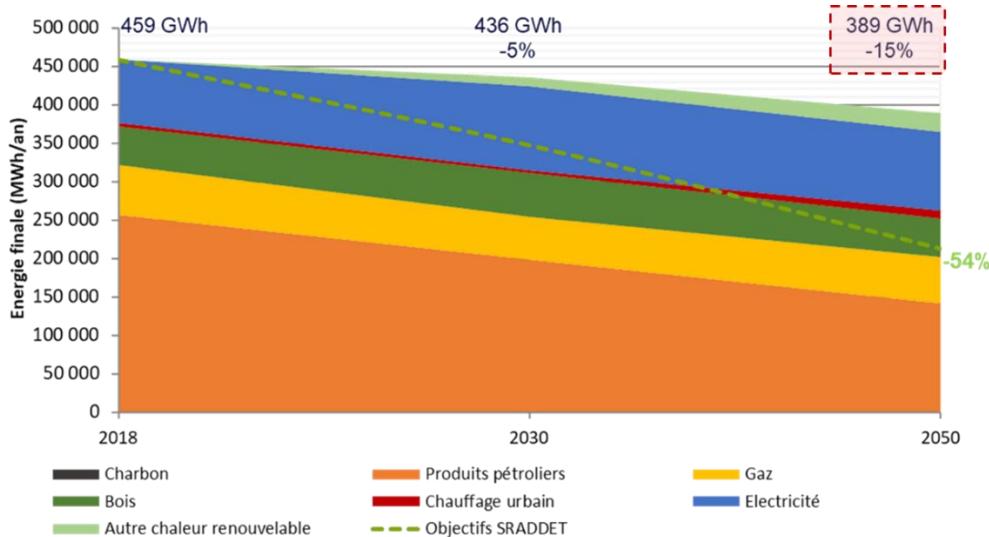


Figure 51 : évolution des consommations d'énergie finale selon le scénario tendanciel (GWh/an) (Traitement SUEZ Consulting)

Dans le scénario tendanciel, **les émissions de GES diminuent de 38% à horizon 2050**. Cette diminution s'explique par le fait que le mix énergétique du territoire est amené à se décarboner légèrement y compris selon les tendances actuelles. Par exemple, l'utilisation d'EnR dans le secteur des bâtiments permet d'utiliser moins de produits pétroliers et ainsi de diminuer légèrement les émissions de GES dues à ces usages. Cette diminution tendancielle est néanmoins de nouveau très en dessous des objectifs nationaux et régionaux (objectif du SRADDET de -79% en 2050).

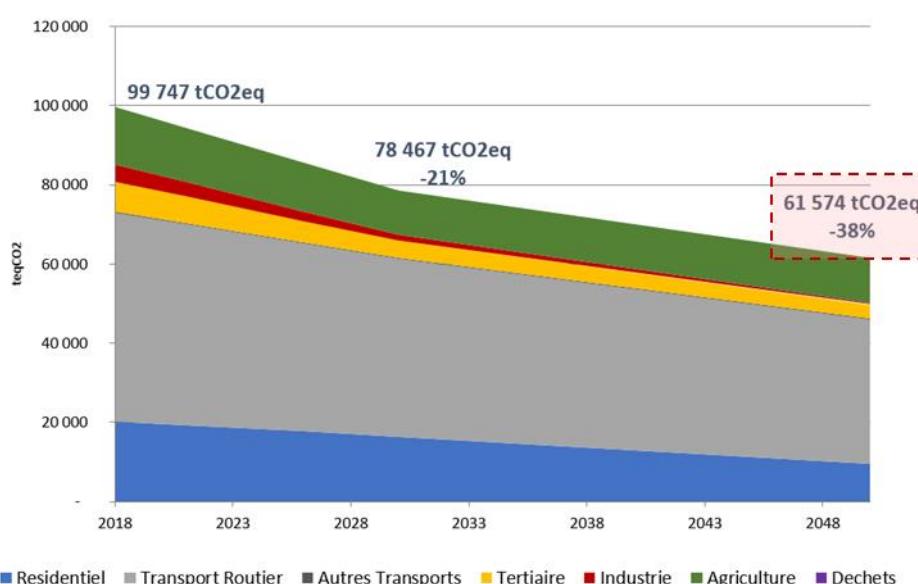


Figure 52 : Evolution des émissions de GES selon le scénario tendanciel (tCO<sub>2</sub>/an) (Traitement SUEZ Consulting)

Ce scénario tendanciel illustre une trajectoire passive du territoire au fil de l'eau, sans déploiement d'une politique locale énergie/climat. **Les conséquences de l'inaction sont multiples :**

- **Environnementales** : pressions sur la santé publique (qualité de l'air, risques naturels exacerbés), sur les espaces naturels (biodiversité, sylviculture), sur l'agriculture.
- **Économiques** : augmentation de la facture énergétique du territoire, des dommages causés, faibles retombées économiques, risque de décrochage du territoire par rapport aux autres territoires engagés dans des politiques actives (attractivité pour les entreprises, coût local de l'énergie, perte de compétitivité...). De plus, selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, les actions curatives sont financièrement plus importantes que celles préventives.
- **Sociales & sociétales** : peu d'amélioration du taux de précarité énergétique, des inégalités sociales exacerbées, un désengagement de la société civile et du monde économique.
- **Juridiques** : amendes en cas de non-renouvellement du Bilan carbone et de dépassement du seuil de concentration de polluants atmosphériques.

L'évaluation économique du cout de l'inaction en termes de politiques climat air et énergie est difficile à évaluer à l'échelle d'un territoire. Au niveau du climat et de l'énergie, le cout de l'inaction sera majoritairement lié à l'évolution de la facture énergétique du territoire et des impacts liés aux conséquences du changement climatique. Toutefois, ces impacts sont complexes, à la fois économiques et non économiques, et dépendent du niveau de réchauffement mondial donc in fine du niveau d'action au niveau mondial.

Ainsi, au-delà d'être en deçà des objectifs nationaux et régionaux, **le scénario tendanciel est susceptible d'entraîner des répercussions néfastes sur l'environnement et n'est donc pas souhaitable**. Des efforts doivent donc être fournis pour rétablir une courbe respectant les objectifs.

## 5.2 Les scénarii alternatifs : volontariste et intermédiaire

En complément du scénario de transition retenu, deux autres scénarii alternatifs ont été étudiés dans le cadre du PCAET. Les hypothèses de ces trois scénarios sont présentées dans le Tableau 26.

Le **scénario volontariste** s'appuie sur les hypothèses du scénario négawatt 2011 construit par l'association de même nom, dont les principes reposent sur :

- L'évitement de l'ensemble des consommations d'énergie possible, dans tous les secteurs, via des actions de sobriété et d'efficacité, et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Des solutions éprouvées et matures dont la faisabilité économique est démontrée, sans pari technologique ;
- La prise en compte et la réduction autant que possible de l'ensemble des risques et impacts liés au modèle énergétique.

Le **scénario intermédiaire** correspond à un niveau d'ambition intermédiaire entre le scénario volontariste et le scénario tendanciel.

Tableau 26 : Hypothèses clés des différents scénarios étudiés

Hypothèses	2018 – 2030	2030 – 2050	2018 – 2030	2030 – 2050	2018 – 2030	2030 – 2050
<b>Résidentiel</b>						
Taux de rénovation	1,2%	1,8%	1,4%	2,2%	1,4%	2,0%
Convertir chauffage électrique en PAC	25%	60%	30%	80%	30%	80%
Produit pétrolier → Bois	30%	52%	40%	100%	40%	100%
Part de maisons individuelles	70%	70%	65%	60%	65%	60%
Part d'immeubles collectifs	30%	30%	35%	40%	35%	40%
<b>Tertiaire</b>						
Taux de rénovation	1,4%	2%	2%	2%	1,8%	2%
Gain de l'opération sur le chauffage	-30%	-60%	-40%	-60%	-40%	-60%
Gain de l'opération sur l'ECS	-25%	-40%	-30%	-50%	-30%	-50%
Gain de l'opération sur l'électricité spé.	-30%	-50%	-45%	-60%	-45%	-60%
<b>Transport de personnes</b>						
Taux de motorisation alternative	35%	95%	50%	99%	50%	99%
Part modale voiture	44%	30%	40%	28%	38%	25%
Part modale transport en commun	11%	20%	15%	20%	15%	20%
Part modale marche à pied	39%	40%	39%	40%	39%	40%
Part modale vélo	2%	4%	2%	6%	4%	9%
Par modale 2 roues motorisée	4%	6%	4%	6%	4%	6%
Taux de remplissage des voitures	1.5 per./véhicule	2.0 per./véhicule	1.9 per./véhicule	2.4 per./véhicule	1.7 per./véhicule	2.2 per./véhicule
Taux de remplissage transport en commun	20 per./voyage	30 per./voyage	20 per./voyage	30 per./voyage	20 per./voyage	30 per./voyage
<b>Transport de marchandises</b>						
Evolution des tonnages transportés (t/hab)	0%	0%	-7%	-15%	-7%	-15%
Transport routier → ferroviaire	10%	30%	11%	32%	10%	30%
Taux de motorisation alternative (routier)	20%	75%	28%	90%	28%	90%
<b>Agriculture</b>						
Evolution du parc de véhicule (Essence à Bio-carburant)	5%	50%	23%	72%	23%	72%
Exploitations à faible consommation	30%	70%	40%	80%	40%	80%
Evolution du cheptel bovin	-23%	-40%	-23%	-46%	-23%	-46%
Diminution de consommation d'engrais azotés	-30%	-60%	-30%	-60%	-30%	-60%
<b>Industrie</b>						
Evolution annuelle du nombre d'emplois	1,8%	0,2%	0,9%	0,2%	1,8%	0,2%
Gain énergétique	0,8% / an	1,3% / an	1,0 % /an	1,5 % / an	1,0 % /an	1,5 % / an

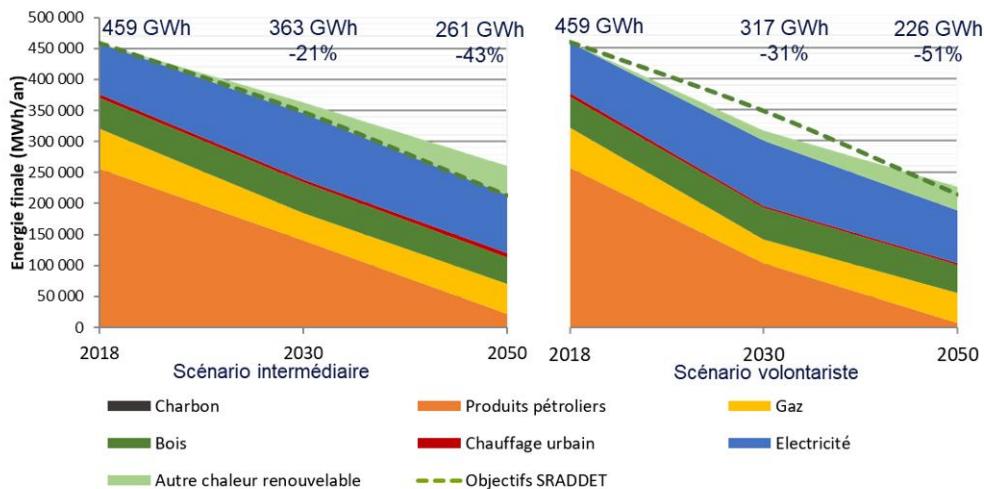


Figure 53: Scénarios de diminution des consommations du territoire du pays d'Héricourt

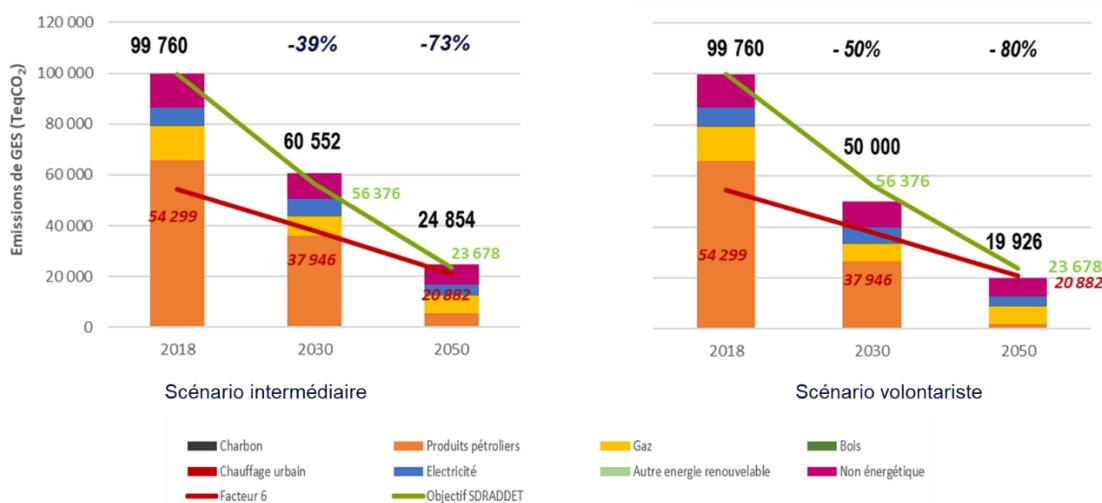


Figure 54 : Scénarios de diminution des émissions de gaz à effet de serre du pays d'Héricourt

Les efforts menés dans le **scénario intermédiaire** (dont rénovation dans le résidentiel) permettent de réduire les consommations d'énergie de 43%, un score insuffisant pour l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux. Ce scénario présente toutefois une meilleure perspective que le scénario tendanciel. Il permet notamment de se rapprocher de l'objectif régional de diminution des émissions de gaz à effet de serre (79% en 2050), avec une réduction de 73% des émissions de GES en 2050. Néanmoins, le taux de couverture des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire, qui atteint 55% en 2050 selon ce scénario, reste bien en-deçà de l'objectif régional (77% en 2050).

Le scénario volontariste permet quant à lui d'atteindre une réduction des consommations d'énergie de 51% entre 2018 et 2050 – il se rapproche ainsi de l'objectif régional (54% de réduction en 2050 par rapport à 2012), sans toutefois l'atteindre. Cet objectif n'apparaît en effet pas atteignable en l'état sur le territoire de la communauté de commune, du fait des nombreux déplacements extrarégionaux (pour rappel, le secteur des transports représente 45% des consommations énergétiques du territoire) sur laquelle la collectivité n'a que peu de prises. La baisse des émissions de gaz à effet de serre, atteignant 80% en 2050, est quant à elle compatible avec l'objectif régional, de même que la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qui atteint également 80% en 2050.

Néanmoins, les mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs dans le cadre de ce scénario apparaissent ambitieuses et peu réalistes pour une application sur le territoire.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus via les différents scénarios au regard des objectifs régionaux et nationaux.

**Tableau 27 : Réponse des scénarios alternatifs aux objectifs régionaux et nationaux**

Objectif	Scénario intermédiaire	Scénario volontariste	Scénario de transition
Réduction d'au moins 79% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2008			
Réduction d'au moins 54% pour la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.			
77% de taux d'énergie renouvelable locale dans la consommation finale brute à l'horizon 2050.			
Objectif national de réduction des consommations énergétiques de 50% en 2050			

Au regard des résultats obtenus, en deçà des objectifs régionaux et nationaux, le scénario intermédiaire a été écarté. De même, le scénario volontariste n'a pas été retenu, considéré non réalisable sur le territoire.

Un autre scénario a ainsi été étudié, permettant d'atteindre un compromis entre le respect des directives régionales et nationales, et sa faisabilité sur le territoire : le scénario de transition, présenté au chapitre suivant.

## 6 JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

Le PCAET est un plan/programme obligatoire pour la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. A ce titre, et dans ce cas précis, « *L'évaluation des solutions substituables au plan/programme et leurs avantages et inconvenients* » qui doit être abordée dans l'EES, n'a pas beaucoup de sens : la loi consacre le PCAET comme l'outil dédié aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

Il n'existe donc pas de solution substituable à ce plan/programme, si ce n'est de laisser chaque acteur œuvrer individuellement à sa propre réduction de consommation énergétique et à la limitation de ses émissions. Une telle solution n'apporte aucun avantage et souffre foncièrement d'un manque de coordination et donc d'efficacité des actions. En outre, elle ne permet aucune cohérence avec les autres politiques de territoire.

En revanche il convient d'analyser, dans le cadre de l'EES, les arguments qui ont conduit à retenir les actions composant le plan et programme.

### 6.1 Scénario retenu : le scénario de transition

Au regard des ambitions de la collectivité, un troisième scénario à la fois réaliste et ambitieux a été analysé et retenu : le scénario de transition. En effet, le pays d'Héricourt souhaite engager son territoire dans une stratégie volontariste pour l'élaboration du PCAET. Celle-ci prévoit de réduire fortement les consommations énergétiques et de développer les énergies renouvelables. L'objectif de la stratégie est d'identifier les leviers clés permettant de trouver un optimum (technique, économique, social, environnemental) entre réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables.

Ce scénario se traduit par une réduction des consommations énergétiques de 49% à l'horizon 2050. Les efforts de réduction concernent l'ensemble des secteurs, bien que selon une répartition inégale, et se concentrent majoritairement sur les produits pétroliers, au profit de sources d'énergie renouvelables (bois – énergie, méthanisation, solaire thermique, chaleur fatale et biogaz).

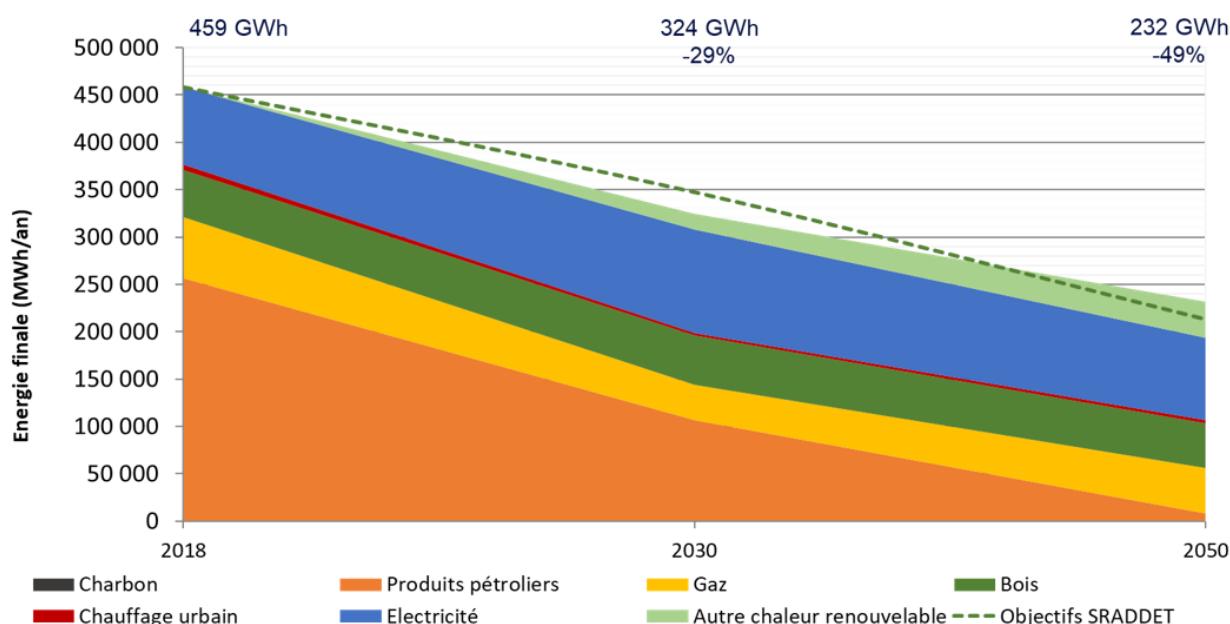


Figure 55 : Réduction des consommations par type d'énergie (en MWh) (SUEZ Consulting)

Les réductions des consommations entraînent une diminution de la facture énergétique (produits pétroliers, gaz, électricité et bois) du territoire, à hauteur de -68%. Cette dernière passe de **45.1 M€/an à 14.6 M€/an** en prenant en compte une évolution des prix du gaz et des produits pétroliers tels qu'ils sont décrits dans la vision 2030- 2050 de l'ADEME.

Les émissions de GES du scénario diminuent également de manière importante (80%), grâce aux efforts de réduction des consommations et à la réduction du contenu carbone de l'énergie consommée.

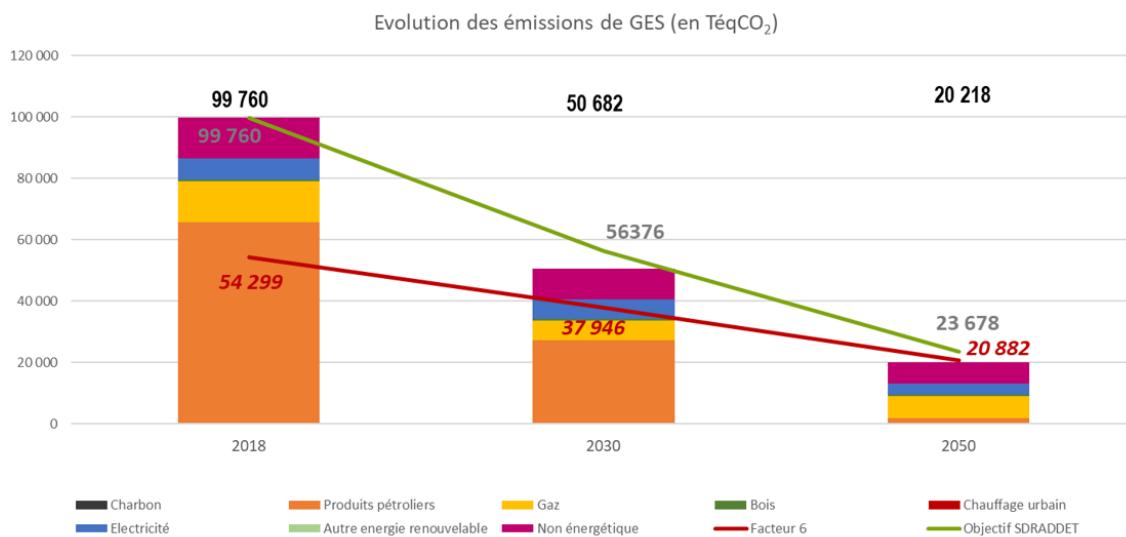


Figure 56 : Réductions des émissions par type d'énergie (TCO2eq/an) (SUEZ Consulting)

Enfin, suivant le scénario de transition, la production d'EnR sur le territoire est multipliée par 4 entre 2018 et 2050. Cette trajectoire permettrait d'atteindre un rapport entre la production d'énergie renouvelable et la consommation du territoire de 77%, permettant d'atteindre l'objectif régional.

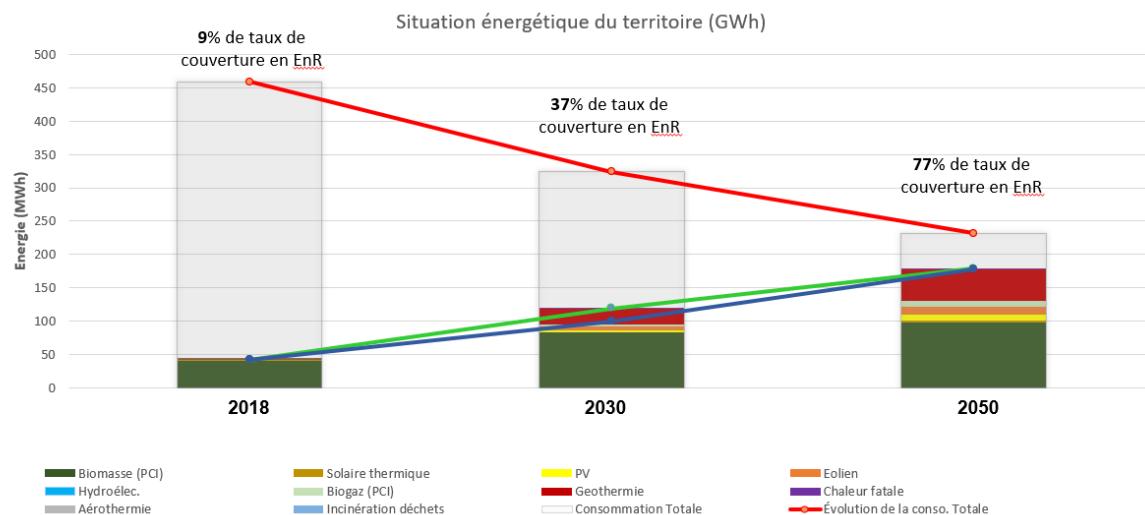


Figure 57 : Développement des EnR par filière pour atteindre l'objectif TEPOS 2050 (GWh/an) (SUEZ Consulting)

Ce scénario permet ainsi de répondre au mieux aux objectifs régionaux et nationaux, tout en assurant des ambitions claires mais réalisables à l'échelle du territoire.

## 6.2 Stratégie et objectifs retenus

Les principaux enjeux du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic du PCAET sont rappelés ci-dessous :

1. Des émissions de GES en baisse mais encore conséquentes
2. Une qualité de l'air globalement bonne, malgré un dépassement des seuils de qualité concernant l'ozone et les particules fines de type PM<sub>2,5</sub> associé majoritairement aux émissions des secteurs résidentiels et du transport
3. Un potentiel de séquestration carbone à préserver et renforcer
4. Une consommation énergétique toujours dépendante des énergies fossiles

### 5. Une production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) faible à développer.

Par ailleurs, la stratégie adoptée par le Pays d'Héricourt doit prendre en compte différents objectifs dont :

- Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des PCAET bourguignons et franc-comtois contribuent à l'objectif régional de réduction d'au moins 79% des émissions de GES en 2050 par rapport à 2008.
- Un objectif de réduction de la consommation énergétique finale permettant d'afficher la contribution du territoire, la plus forte possible, à l'objectif régional de réduction d'au moins 54% pour la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012.
- Un objectif de production d'énergie renouvelable global permettant d'afficher la contribution du territoire, la plus forte possible, à l'objectif régional d'atteindre 77% de taux d'énergie renouvelable locale dans la consommation finale brut à l'horizon 2050
- Une volonté de respecter l'objectif national de réduction des consommations énergétiques de 50% en 2050.

Au regard de ces éléments, et des potentiels de développement du territoire, le Pays d'Héricourt a établi des objectifs stratégiques permettant de répondre au défi de la transition énergétique, en accord avec les objectifs régionaux et nationaux.

Cette phase a impliqué un processus de concertation élargie pour maximiser les chances de réussite de la stratégie. Cette étape, et sa transparence, sont importantes dans une logique d'appropriation de la stratégie par l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, l'adhésion du plus grand nombre était un point clef de la démarche afin de :

- Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés,
- Participer à l'effort collectif de réduction des émissions de GES,
- Structurer des partenariats solides et innovants pour mettre en œuvre la transition énergétique sur le territoire.

Ainsi, le Pays d'Héricourt a souhaité associer un large panel de parties prenantes à son PCAET. En plus des élus et des services de la collectivité au cœur du projet de transition énergétique, des acteurs institutionnels et économiques jusqu'au grand public (incluant le monde associatif) ont été associés à la démarche du PCAET. Une attention particulière a été apportée à la représentativité des acteurs du territoire.

La concertation a été mise en œuvre à travers plusieurs démarches :

1. Un séminaire stratégique (14 décembre 2022) ;
2. Une enquête auprès des communes (avril et mai 2023) ;
3. Des entretiens sur les fiches d'actions (octobre et novembre 2024).

Au regard du contexte territorial, et suite aux échanges menés dans le cadre de la concertation, les actions du PCAET ont été réfléchies de manière à pouvoir traiter globalement et de manière réaliste les quatre grandes thématiques suivantes, structurant la stratégie énergie, climat et air du territoire :

- **Bâtiment** – Entre économies d'énergie et énergies renouvelables : préserver les capacités d'action du territoire et le pouvoir d'achat.
  - Communiquer à grande échelle sur ce qu'il est possible de faire
  - Faciliter les et simplifier les démarches notamment pour la rénovation
  - Promouvoir les nouvelles énergies de manière concrète
  - Outiller les habitants et les entreprises
- ➔ **Bénéfices attendus** : Diminution des consommations énergétiques, amélioration de la qualité de l'air, économies sur le long terme, engagement d'une dynamique territoriale et amélioration de la résilience du territoire.

- **Economie** – Promouvoir l'économie de proximité, permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire.
  - Mutualiser des solutions et promouvoir le partage d'information inter-entreprises
  - Développer de nouveaux services pour répondre aux besoins des entreprises
  - Promouvoir et accompagner les transitions énergétiques
  - Adapter dès à présent les filières de formations aux évolutions du marché de l'emploi
- ➔ **Bénéfices attendus** : Diminution des consommations énergétiques, amélioration de la qualité de l'air, économies sur le long terme, soutien auprès des acteurs économiques, développement d'un cadre de travail pérenne fondé sur la coopération et les économies d'échelle.
- **Mobilité** – Faciliter les déplacements à faible impact carbone : promouvoir une mobilité alternative et de déplacement doux.
  - Revoir certains modèles d'organisation du travail
  - Développer les infrastructures et services liées à la mobilité
  - Faciliter / promouvoir les déplacements vertueux (notamment via des outils)
- ➔ **Bénéfices attendus** : Diminution des consommations énergétiques et des émissions de polluants atmosphériques, amélioration de la qualité de l'air, diminution des nuisances sonores, amélioration du cadre de vie, promotion du sport et d'une meilleure hygiène de vie
- **Adaptation** – S'adapter au changement climatique, pour éveiller aux meilleures conditions de vie et atténuer les risques naturels.
  - Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau
  - Préserver le patrimoine naturel du territoire
  - Intégrer les problématiques d'adaptation aux politiques locales et aux constructions
  - Partager les expériences et accompagner le changement
- ➔ **Bénéfices attendus** : Préservation des ressources et du patrimoine naturel, meilleure qualité des milieux et des environs des habitants, amélioration de l'aménagement et de la résilience du territoire au regard des impacts du changement climatique, diminution de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels

## 7 LES MESURES DE SUIVI ET D'APPRECIATION DES INCIDENCES DU PLAN

Le PCAET est un plan en faveur de l'environnement. Ses dispositions participent à l'amélioration de nombreuses conditions environnementales. Ses objectifs et ses actions ne génèrent pas, *a priori*, d'effets négatifs notables sur le territoire et ses sites sensibles.

Il n'y a donc pas lieu de distinguer les mesures d'évitement ou de réduction d'incidences négatives sur l'environnement, et d'organiser le suivi de leur mise en œuvre.

En revanche, des **points de vigilance** ont été formulés sur la mise en œuvre de certaines actions. C'est particulièrement sur ces points qu'un suivi est intéressant à organiser. Il constitue alors un gage de sécurité quant à l'évitement complet d'incidences négatives.

Les modalités de suivi et d'appréciation des incidences ne doivent pas être confondues avec les indicateurs de réalisation du PCAET qui sont définis par ailleurs. Il ne s'agit pas de savoir si l'action a été mise en œuvre et dans quelle proportion, mais de vérifier que les incidences positives prévues ont lieu, et qu'aucune incidence négative n'est apparue.

Compte tenu de la nature du programme et de la typologie majoritaire des actions, il n'a pas été prévu de faire coïncider un indicateur pour chaque action. Nous proposons plutôt de regrouper certains indicateurs suivant l'objectif commun qui leur est assigné.

### 7.1 Indicateur de réussite globale du plan (incidences positives)

Ces indicateurs doivent mettre en évidence les incidences majeures positives recherchées à travers la mise en place du PCAET.

Il s'agit des indicateurs suivants évalués à l'échelle du territoire :

- Total des émissions de **GES** par an et % de réduction par rapport à la référence,
- Total de la **consommation d'énergie finale** par an et % de réduction par rapport à la référence,
- Total de la consommation **d'énergie fossile** par an et % de réduction par rapport à la référence,
- Part des **énergies renouvelables** dans la consommation totale et production annuelle,
- **Emissions totales annuelles de polluants** (SO<sub>2</sub>, NOx, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>, COVNM, NH<sub>3</sub>) et % de réduction par rapport à la référence.

Ces indicateurs peuvent, bien entendu, être déclinés par secteurs de consommation et d'émissions (rappelés dans l'état initial de l'environnement).

### 7.2 Indicateurs spécifiques aux différentes orientations

Ces indicateurs ont pour but d'évaluer l'amélioration recherchée dans chacune des axes. Au-delà des gains d'émissions de GES et de consommation de ressources fossiles, c'est également une appréciation de la diminution des nuisances et de la mise en œuvre de la doctrine ERC.

Tableau 28 : Indicateurs de suivi – Orientation 1

Orientation du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire	Action 1.1 : Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique	Moyens retenus de communication (consommation papier) et de déplacement (pollution air)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques du secteur résidentiel</li> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques et des polluants atmosphériques du parc de logements</li> <li>▶ Qualité de l'air intérieur des logements en rénovation</li> <li>▶ Résultats d'une analyse sommaire de cycle de vie montrant les gains énergétiques et d'émission de GES des projets liés aux développements des différents type d'énergie renouvelable</li> <li>▶ Evolution de l'occupation des sols (espaces naturels, boisés ou agricoles)</li> <li>▶ Résultats des études d'impacts des projets de rénovation énergétique ou de déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine naturel, paysager et bâti</li> <li>▶ Evolution des populations d'espèces dans la trame noire mise en place</li> </ul>
	Action 1.2 : Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtiments	Sans objet	
	Action 1.3 : Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés	Emissions de particules associées à la combustion du bois : veiller à utiliser des équipements adaptés. Production de bois : veiller à une gestion durable des forêts. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 1.4 : Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)	Implantation des projets : veiller à respecter le patrimoine naturel, paysager et bâti existant. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 1.5 : Créer les conditions d'une expérimentation de parc éolien : Identifier les opportunités à travers la compilation des données à l'échelle du territoire	Implantation des projets : veiller à respecter le patrimoine naturel et paysager existant. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 1.6 : Accompagner le développement d'unités de méthanisation	Implantation des projets : veiller à respecter le patrimoine naturel et paysager existant. Risques de pollutions engendrées par ce type d'installation. Limiter le développement de cultures dédiées, au détriment de cultures nourricières permettant un approvisionnement local. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 1.7 : Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt – identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité	Implantation des projets : veiller à respecter le patrimoine naturel, paysager et bâti existant. Préserver la qualité et la continuité écologique des cours d'eau concernés, et les milieux associés. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 1.8 : Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics	Préservation du patrimoine bâti existant. Attention aux nuisances sonores et à la gestion des déchets lors des travaux.	
	Action 1.9 : Développer un réseau de bâtiments exemplaires	Vigilance sur les matériaux de constructions retenus.	
	Action 1.10 : Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)	Préservation du patrimoine bâti existant.	
	Action 1.11 : Economiser l'énergie dans l'éclairage public	Sans objet	
	Action 1.12 : Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH	Sans objet	

Tableau 29 : Indicateurs de suivi – Orientation 2

Orientation du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux	Action 2.1 : Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Résultats d'une analyse sommaire de cycle de vie montrant les gains énergétiques et d'émission de GES des projets liés aux développements des transports en commun et modes doux</li> <li>▶ Evolution de la surface de sols imperméabilisés dans le cadre des projets d'aménagement (voie, aires)</li> <li>▶ Résultats d'une étude sur le déploiement de bornes de recharges électriques en matière de gains environnementaux (réel report modal, risque d'évolution des consommations, gain sur la qualité de l'air...)</li> <li>▶ Part des déplacements effectués en transports en commun dans le total des déplacements</li> <li>▶ Evolution de l'occupation des sols (espaces naturels, boisés ou agricoles)</li> <li>▶ Résultats des études d'impacts des projets d'aménagement sur le patrimoine naturel, paysager et bâti</li> </ul>
	Action 2.2 : Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)	Implantation des voies : veiller à respecter le patrimoine naturel et paysager existant. Limiter l'imperméabilisation des sols, prendre en compte la bonne gestion des eaux pluviales Attention aux nuisances sonores et à la gestion des déchets lors des travaux.	
	Action 2.3 : Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable (FMD)	Sans objet	
	Action 2.4 : Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo	Sans objet	
	Action 2.5 : Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoiturage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées	Implantation des aires : veiller à respecter le patrimoine naturel et paysager existant. Limiter l'imperméabilisation des sols, prendre en compte la bonne gestion des eaux pluviales Attention aux nuisances sonores et à la gestion des déchets lors des travaux.	
	Action 2.6 : Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt	Sans objet	
	Action 2.7 : Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt	Etudier les impacts environnementaux des éventuels d'aménagements définis dans le cadre de ces plans	
	Action 2.8 : Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes	Moyens retenus de communication (consommation papier) et de déplacement (pollution air)	
	Action 2.9 : Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité	Sans objet	
	Action 2.10 : Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre d'autopartage	Sans objet	
	Action 2.11 : Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables : accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »	Sans objet	
	Action 2.12 : Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire	Implantation des bornes : veiller à respecter le patrimoine naturel et paysager existant. Capacité des réseaux d'énergie locaux pour répondre à la demande en électricité.	
	Action 2.13 : S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire	Sans objet	

Tableau 30 : Indicateurs de suivi – Orientation 3

Orientation du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire	Action 3.1 : Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques du secteur tertiaire et industriel</li> <li>▶ Part des déplacements effectués via des moyens alternatifs dans le total des déplacements</li> <li>▶ Résultats des études d'impacts des projets d'aménagement sur le patrimoine naturel, paysager et bâti</li> </ul>
	Action 3.2 : Conseiller les entreprises pour une gestion économe et optimisée de l'énergie	Sans objet	
	Action 3.3 : Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises	Implantation des projets : veiller à respecter le patrimoine naturel, paysager et bâti existant. Attention à l'effet rebond (augmentation des consommations d'énergie).	
	Action 3.4 : Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités	Sans objet	
	Action 3.5 : Développer des services inter-entreprises	Sans objet	

Tableau 31 : Indicateurs de suivi – Orientation 4

Axe du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique	Action 4.1 : Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Résultats des suivis de qualité de l'eau</li> <li>▶ Suivi de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines</li> <li>▶ Linéaire de berges restaurées</li> <li>▶ Surface de zones humides identifiées / préservées / restaurées</li> <li>▶ Nombre d'essences d'arbres recensées, surfaces d'espaces boisés touchées par les scolytes</li> <li>▶ Nombre de synergies et démarches d'économie circulaire mises en place</li> <li>▶ Surface d'espaces verts</li> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques et émissions du secteur agricole</li> <li>▶ Résultats des études d'impacts des opérations d'urbanisme</li> </ul>
	Action 4.2 : Villages fleuris : favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé	Entretien des plantations : éviter l'utilisation de produits phytosanitaires	
	Action 4.3 : Généraliser la GEMAPI : gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation	Sans objet	
	Action 4.4 : Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides : actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot	Sans objet	
	Action 4.5 : Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire	Sans objet	
	Action 4.6 : Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique	Sans objet	
	Action 4.7 : Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire	Sans objet	
	Action 4.8 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification	Sans objet	
	Action 4.9 : Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique	Sans objet	
	Action 4.10 : Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux	Sans objet	
	Action 4.11 : Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain	Sans objet	

Tableau 32 : Indicateurs de suivi – Orientation 5

Axe du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs	Action 5.1 : Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement	Moyens retenus de communication (consommation papier) et de déplacement (pollution air)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques du territoire</li> <li>▶ Nombre d'acteurs intégrés dans le suivi et la mise en oeuvre du PCAET</li> <li>▶ Nombre de réunions réalisées pour le suivi du PCAET</li> </ul>
	Action 5.2 : Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET	Sans objet	

Tableau 33 : Indicateurs de suivi – Orientation 6

Axe du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé	Action 6.1 : Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre de stations de surveillance installées, nombre de campagnes réalisées</li> <li>▶ Résultats des suivis de qualité de l'air</li> </ul>

Tableau 34 : Indicateurs de suivi – Orientation 7

Axe du PCAET	Actions	Points de vigilance	Proposition d'indicateurs
ORIENTATION 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité	Action 7.1 : Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Evolution des consommations énergétiques de la CCPH</li> <li>▶ Nombre de bâtiments exemplaires, nombre de visites pédagogiques</li> <li>▶ Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique</li> <li>▶ Part des modes doux / alternatifs dans les déplacements des fonctionnaires</li> <li>▶ Surfaces d'espaces verts</li> </ul>

## 8 METHODES UTILISEES POUR L'EES

### 8.1 Déroulement de l'EES

L'EES a été réalisée par une équipe de l'**Agence Régionale Ile de France de Suez Consulting – Activité GEMAPI, Ressources et Environnement** – différente de celle de Conseil et Stratégie, mobilisée pour la réalisation du PCAET.

#### 8.1.1 Calendrier suivi

L'Evaluation Environnementale Stratégique a débuté en 2021, parallèlement à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PCAET.

Ce calendrier a permis :

- ▷ De disposer de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du diagnostic territorial,
- ▷ De travailler en parallèle de la conception du projet de territoire de la CCPH.
- ▷ De permettre une première phase de propositions d'actions, non contraintes, de façon à laisser une concertation totalement libre auprès des partenaires mais aussi du grand public
- ▷ D'analyser les propositions d'actions dans le cadre de la consolidation du plan d'action, et d'ainsi faire un retour sur leur incidence probable. Ceci pour permettre aux acteurs de corriger éventuellement les propositions (modification ou suppression de l'action).
- ▷ D'avoir une concordance entre l'achèvement de l'évaluation environnementale stratégique et la conception du PCAET.

#### 8.1.2 Principes suivis

L'EES a donc respecté les **6 fondamentaux** que nous appliquons systématiquement.



1. **Démarrage avec le plan-programme** : l'EES ne doit jamais être réalisé après l'adoption du plan programme. Dans un tel cas, elle ne correspond qu'à une justification douteuse du projet et n'est pas en mesure d'en faire « bouger les lignes ».
2. **Démarche itérative** : l'EES est alimentée par les travaux du PCAET et doit en retour influencer les réflexions stratégiques. Elle doit ainsi alerter à tout moment sur les incidences des orientations prises et permettre des corrections. Elle est donc réalisée « au fil de l'eau ».
3. **Adaptation au contexte et enjeux**. L'EES doit être proportionnée aux enjeux du territoire.
4. **Regard multithématisé**. L'EES doit aborder tous les compartiments de l'environnement : de l'humain aux espèces animal et végétal, des compartiments physiques (sol, air, eau) aux patrimoines naturels, paysagers et architecturaux.
5. **Regard extérieur**. L'EES doit être menée par des personnes qui ne réalisent pas le plan ou programme. L'équipe de l'EES doit pouvoir s'interroger sans parti pris, et soulever des questions et objections, même celles qui « fâchent ».
6. **Vision Macro**. L'évaluation environnementale du plan et programme ne remplace pas les études d'incidence environnementale de chaque action qui découlera du plan. Les études d'impact et dossier Loi sur l'Eau évalueront finement, projet par projet les impacts et les mesures nécessaires. L'EES à

pas les études d'incidence environnementale de chaque action qui découlera du plan. Les études d'impact et dossier Loi sur l'Eau évalueront finement, projet par projet les impacts et les mesures nécessaires. L'EES à

ce stade doit donc anticiper les grandes tendances du plan, émettre des recommandations et mettre en lumière des points de vigilance.

### 8.1.3 Supports pour la réalisation de l'état initial de l'environnement

Dans le cadre de l'état initial de l'environnement, nous avons valorisé les données regroupées dans les rapports suivants :

- Du diagnostic territorial du PCAET ;
- Les autres documents de planification (PPA, SRADDET, SDAGE, SAGE, SNBC, SRCE, PPBE, PRPGD, PGRI...),
- Les résultats d'études ou bilan sur le territoire, dont diagnostic du PLUi, ou rapports d'activités (eau potable, assainissement, ...),
- Les rapports de concertation et comptes-rendus des groupes de travail ;
- Des différents documents du PCAET : rapports de stratégie & plans d'action, fiches d'action....

Des données complémentaires ont pu être recherchées sur des sujets spécifiques en mobilisant les bases de données locales ou en consultant les données publiques en libre accès (INPN, Sigogne BFC, SISPEA, Géorisques, données des Agences de l'eau, ...) pour éviter la caducité de certains éléments présentés (par exemple les inventaires de milieux naturels).

## 8.2 Démarche d'élaboration du PCAET

L'élaboration du PCAET sur le territoire du Pays d'Héricourt a débuté en 2020, et s'est déroulée de la façon suivante :

Etape		Méthodologie / Outils	Calendrier
CADRAGE	<b>Initialisation de la démarche</b>	Réunion de lancement Commencement du diagnostic	Juin 2019
DIAGNOSTIC	<b>1<sup>ère</sup> Synthèse</b>	Rapport	Février 2020
	<b>Diagnostic de vulnérabilité</b>	Rapport	Octobre 2020
	<b>Finalisation du diagnostic</b>	Rapport	Novembre 2021 / Février 2022
	<b>Envoi diagnostic aux partenaires</b>	Rapport	Mars 2022
STRATEGIE	<b>Identification de scénarios</b>	Comité de Pilotage	Mai 2022
	<b>Elaboration et Finalisation de la stratégie</b>	Comité de Pilotage	Septembre 2022
		Séminaire & ateliers thématiques (1/2 journée)	Décembre 2022
	<b>Elaboration du Plan d'actions</b>	Proposition des axes du plan d'action	Avril 2023
	<b>Concertation pour les fiches d'actions</b>	Atelier thématique	Septembre à novembre 2024
CONSULTATION PUBLIQUE	<b>Avis « PPA » (Etat, Région...)</b>	Envoi rapport complet : diagnostic, stratégie, plan d'actions	2025
ADOPTION FINALE	<b>Ajustements éventuels</b> ou compléments suite aux retours – avis (PPA, entreprises, population...)	Rapport global	
	<b>Adoption</b> du Plan Climat	Rapport global	

L'équipe de Suez Consulting en charge de l'EES a été intégrée durant les différentes phases du projet, lui permettant d'avoir une vision plus précise des problématiques et autres points de vigilance portés dans les différentes thématiques.

---

## ANNEXES – FICHES ACTION

## Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.1

### Faciliter l'accès à l'information auprès du grand public

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Communiquer sur l'offre de conseil et d'accompagnement à l'amélioration énergétique

##### Contexte et enjeux

Au niveau national, la transition énergétique est au cœur des préoccupations, avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la rénovation énergétique des bâtiments constitue l'un des enjeux prioritaires.

Dans ce contexte, la communication joue un rôle crucial. Plusieurs lois et directives, telles que la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et le plan de rénovation énergétique des bâtiments, ont été mises en place pour encourager les collectivités à sensibiliser et informer les citoyens sur les enjeux de la rénovation énergétique. Par ailleurs, la diversité des technologies et des dispositifs d'aides nécessite un accompagnement spécifique, notamment via le réseau « France Rénov' » ou encore les « Accompagnateurs Rénov' ».

En informant sur les possibilités de financement, les incitations fiscales et les économies d'énergie potentielles, la communication contribue à lever les freins et à encourager l'engagement dans des projets de rénovation.

##### PAYS D'HERICOURT

Dans le cadre de la politique de l'habitat portée par la Communauté de Communes, les réseaux d'information et de conseil à l'énergie sont présents sur le territoire du Pays d'Héricourt, et donnent lieu à des permanences régulières de :

- **Gaïa Energies** : espace France Rénov' de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, à destination de l'ensemble des publics particuliers, copropriétés, entreprises...
- **SOLIHA Haute-Saône** : opérateur de l'ANAH certifié « Accompagnateur Rénov' », en particulier auprès des personnes confrontées à des fragilités dans l'habitat.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de GES d'ici 2050, et par 2 la consommation d'énergie d'ici à 2050** avec un **objectif intermédiaire de -30% d'ici à 2030**
- **Améliorer les conditions de vie** des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

###### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la rénovation énergétique et aux dispositifs d'aides disponibles
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous pour faciliter l'accès à l'information sur la rénovation énergétique (enjeux, bienfaits, dispositifs d'aide disponibles, etc)
- Informer les professionnels du bâtiment sur les évolutions des dispositifs et des nouvelles technologies en matière de rénovation énergétique
- S'appuyer sur les bâtiments exemplaires du territoire (Maison des Énergies, médiathèque, etc.) pour illustrer les bonnes pratiques en matière de rénovation énergétique
- Valoriser les permanences (Gaïa / SOLIHA) permettant de fournir un accompagnement personnalisé et des conseils en matière de rénovation énergétique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes Communauté de communes Gaïa / SOLIHA	Département 70 Région BFC Etat / ADEME Pôle Energie BFC (pros du bâtiment)

## Descriptif

L'opération consiste à mettre en place :

- **un programme complet d'actions d'information** en partenariat avec les réseaux publics de la rénovation :
  - réunions d'information sur les aides disponibles et les démarches à suivre. Des rencontres similaires seront également organisées pour les artisans, afin de les tenir informés des évolutions du secteur (nouvelles technologies par exemple) ;
  - visites de sites exemplaires : Maison des Énergies, médiathèque rénovée...
- **des supports de communication** permettant de promouvoir la rénovation énergétique auprès d'un large public, et informer sur les structures ressources (Gaïa, SOLIHA...) **et de sensibiliser sur les enjeux du confort d'été dans les projets de rénovation qui sera notamment pris en compte du futur plan national d'adaptation au changement climatique**

Ces différentes actions visent à sensibiliser, informer et accompagner les habitants dans leur transition vers une consommation énergétique plus responsable. Elles seront coordonnées sur le Pays d'Héricourt, en fonction des modalités définies à l'échelle départementales dans le cadre du PACTE TERRITORIAL élaboré en 2025 par le Département.

Le succès du programme de rénovation énergétique du Pays d'Héricourt dépendra de la mobilisation d'un large éventail de partenaires. En fédérant les compétences et les savoir-faire de ces différents acteurs, il sera possible de répondre aux besoins des habitants et de faire du Pays d'Héricourt un territoire exemplaire en matière d'amélioration énergétique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Département 70 ADEME GAÏA / SOLIHA Région BFC CCPH : approche transversale / Services pilotes : ○ Pôle Aménagement et Développement durable	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitants ayant été sensibilisés et informés</li> <li>• Nombre de professionnels ayant été sensibilisés et informés</li> <li>• Nombre de visites annuelles des bâtiments exemplaires</li> <li>• Nombre de supports de communication réalisés</li> <li>• Nombre d'heures de permanence GAÏA - SOLIHA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'habitants et de professionnels ayant été sensibilisés et informés</li> <li>• Nombre d'habitants ayant eu accès aux dispositifs d'aides à la suite des temps d'information</li> <li>• Nombre de bâtiments rénovés</li> </ul>



## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.2

### Faciliter et simplifier les démarches liées à la rénovation

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

### Structurer une offre de formations techniques et d'accompagnement des professionnels à la performance énergétique des bâtiments

#### Contexte et enjeux

La rénovation énergétique des bâtiments fait l'objet d'une attention particulière, qui donne lieu à différents dispositifs législatifs et réglementaires ambitieux, et notamment :

- la loi du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que la France doit disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes « Bâtiment Basse Consommation » à l'horizon 2050. Ce qui fixe un objectif de **500 000 logements à rénover par an**.
- la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050.

Dans cette perspective, la mission parlementaire d'information, dont les conclusions ont été présentées en octobre 2023, rappelle l'enjeu de la formation des professionnels, qui pose également la question des mécanismes de qualification.

#### PAYS D'HERICOURT

Face à ces enjeux de formation, essentiels à la qualité des rénovations et donc à la réussite de la transition énergétique, la Région a développé dès 2004 différents outils positionnés au cœur du Pays d'Héricourt :

- le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté apporte un service spécifique aux artisans et entreprises du bâtiment, ainsi qu'aux jeunes en formation, dans les domaines de la formation, de l'information et du conseil, l'accompagnement des projets, l'innovation
- la Maison des Energies, située à Héricourt et à rayonnement régional, qui constitue un bâtiment exemplaire offrant un cadre aux actions de formation professionnelle et de mise en réseau des acteurs du bâtiment.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Sécuriser le niveau de performance de la rénovation des bâtiments par la qualification des entreprises
- Promouvoir les métiers du bâtiment et de la transition énergétique

##### Objectifs opérationnels :

- Proposer et animer une offre de formation de proximité et qualifiante pour les professionnels du bâtiments et jeunes en formation
- Organiser des séquences d'information régulières, permettant d'anticiper les innovations techniques et technologiques et leur mise en œuvre sur chantier
- Mobiliser les acteurs du bâtiment, en lien avec les organisations professionnelles
- Promouvoir l'éco-conception / rénovation

Porteurs de l'action / Maître d'ouvrage	Partenaires
Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté Lycée Louis Aragon d'Héricourt	Région Bourgogne-Franche-Comté Organisations professionnelles du bâtiment Organismes de formation Education nationale et réseaux des acteurs de l'apprentissage <b>Chambre de commerce et d'industrie (CCI)</b> <b>Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)</b>

Descriptif																													
L'opération consiste à proposer et animer une offre locale d'actions de formation sur le Pays d'Héricourt et d'accompagnement à la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur même des métiers du bâtiment :																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Action</th><th>Objectifs (en nombre)</th><th>Echéance</th><th>Maître d'ouvrage</th><th>Remarques</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réunions d'information et conseils techniques</td><td>A définir</td><td>Annuelle</td><td>Pôle Energie BFC</td><td></td></tr> <tr> <td>Formations continues Qualification et compétences</td><td>A définir</td><td>Annuelle</td><td>Pôle Energie BFC</td><td>Formations EnR et performance énergétique (Qualit'EnR, FEEBAT, PRAXIBAT...)</td></tr> <tr> <td>Formations initiales – Métiers de l'énergie</td><td>Effectifs (toutes filières « Energie »)</td><td>Annuelle</td><td>Lycée Aragon</td><td>Bac Pro, apprentissage, BTS, ingénieurs...</td></tr> <tr> <td>Chantiers - école</td><td>Effectifs</td><td>2025</td><td>Lycée Aragon</td><td></td></tr> </tbody> </table>					Action	Objectifs (en nombre)	Echéance	Maître d'ouvrage	Remarques	Réunions d'information et conseils techniques	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC		Formations continues Qualification et compétences	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	Formations EnR et performance énergétique (Qualit'EnR, FEEBAT, PRAXIBAT...)	Formations initiales – Métiers de l'énergie	Effectifs (toutes filières « Energie »)	Annuelle	Lycée Aragon	Bac Pro, apprentissage, BTS, ingénieurs...	Chantiers - école	Effectifs	2025	Lycée Aragon	
Action	Objectifs (en nombre)	Echéance	Maître d'ouvrage	Remarques																									
Réunions d'information et conseils techniques	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC																										
Formations continues Qualification et compétences	A définir	Annuelle	Pôle Energie BFC	Formations EnR et performance énergétique (Qualit'EnR, FEEBAT, PRAXIBAT...)																									
Formations initiales – Métiers de l'énergie	Effectifs (toutes filières « Energie »)	Annuelle	Lycée Aragon	Bac Pro, apprentissage, BTS, ingénieurs...																									
Chantiers - école	Effectifs	2025	Lycée Aragon																										

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Néant	Pôle énergie BFC

Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Région Bourgogne-Franche-Comté ADEME Education nationale <b>Chambre de commerce et d'industrie (CCI)</b> <b>Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)</b>	Tout au long de la période du PCAET / En continu

Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
- Nombre d'actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations réalisées et effectifs</li> <li>- Effectifs en formation initiale, et évolution</li> <li>- Nombre de chantiers-école et effectifs</li> <li>- Nombre d'entreprises qualifiées (Qualibat, Qualit'EnR, FEEBAT...) sur le Pays d'Héricourt et évolution</li> </ul>

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.3

### Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Promouvoir le développement du bois-énergie à travers des équipements dédiés

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

##### PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Toutefois, le bois-énergie est la première énergie renouvelable utilisée sur le territoire et permet d'ores et déjà de produire 41,5 GWh (2018). En plus d'être considérée comme renouvelable et peu émissive, cette ressource est aussi locale puisque la Bourgogne-Franche-Comté est le 3<sup>e</sup> région la plus boisée de France (Agreste, 2013).

Le potentiel d'utilisation de la ressource bois-énergie du Pays d'Héricourt est estimé à 104 Gwh/an, ce qui ouvre de réelles perspectives de développement pouvant aller jusqu'à multiplier par 2,5 la consommation et sans peser sur la capacité de production locale. Le bois-énergie représente ainsi l'énergie renouvelable à plus fort potentiel sur le Pays d'Héricourt.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050
- Favoriser le déploiement du bois énergie sur le territoire, avec pour objectif de multiplier par 2 la production locale de bois- énergie jusqu'à représenter 83,2 Gwh/an d'ici à 2030

###### Objectifs opérationnels :

- Accélérer le déploiement de nouvelles installations utilisant le bois-énergie (chaudières, poêles, réseaux de chaleur...),
- Privilégier, dans la mesure du possible, des équipements permettant l'utilisation d'une production locale de bois
- Promouvoir le bois – énergie auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

##### Partenaires

Communes, communauté de communes

Etat, Région, Département, Europe

Syndicat d'Energie / SIED 70

ONF

Réseau des communes forestières (COFOR)

##### Descriptif

Le déploiement de la filière bois-énergie sur le territoire doit s'articuler de manière à intégrer les ressources et les acteurs locaux. Il est également indispensable de sensibiliser la population locale afin d'assurer leur adhésion au projet.

Son développement possède différents aspects. Lorsqu'il s'agit d'installer une chaudière dans un bâtiment, une seule étape est nécessaire : l'achat de l'unité de production. En revanche, lorsque le projet concerne la réalisation d'une

chaufferie et d'un réseau de chaleur des étapes plus importantes et plus couteuses doivent être réalisé puisqu'il s'agit de travaux plus conséquents.

L'action consiste à installer des équipements utilisant du bois énergie :

Equipement	Bâtiment	Puissance installée	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Pôle éducatif de Coisevaux	- Salle des fêtes - Groupe scolaire - Pôle périscolaire	160 kw	2025	SIED 70
Chaudière-bois granulés avec réseau de chaleur				Commune de Laire
Chaudière à granulés	- Mairie-école - salle polyvalente - Pôle périscolaire	70 kw	2022 / 2023	Commune de Chenebier
Chaufferie-bois avec réseau de chaleur				Champey
Chaufferie-bois plaquettes avec réseau de chaleur Quartier des Chenevières	- 600 logements « Habitat 70 » - Collège PM Curie - Groupe scolaire Ploye - Centre sportif intercommunal - Centre médico-social - Espace Jean Ferrat - Commerces		2025 à 2030	Commune d'Héricourt

#### Coût d'investissement (CAPEX)

#### Coût annuel de fonctionnement (OPEX)

#### INDICATEUR FINANCIERS (estimation)

- Chaudière bois (granulés, bûches, plaquettes ?) : 5 000 € à 20 000 € (avec livraison, hors pose) (ADEME, 2023)
  - Réseau de chaleur moyen (de plusieurs dizaines à quelques centaines d'équivalents-logements) (ADEME, 2009)
  - Etude, maîtrise d'œuvre et autres frais : puissance bois 1 MW à 650 €/kW + 500 m de réseau à 315 €/m + études/frais = environ 880k€
- A définir ultérieurement

#### Ressources mobilisées

#### Calendrier prévisionnel

SIED 70

ADEME

Aménageurs et bailleurs

Développement Durable

Région BFC

COFOR

CCPH : approche transversale / Services pilotes :

- Environnement / Marchés
- Services techniques
- Pôle Aménagement et Développement durable

Tout au long de la période du PCAET / En continu

#### Indicateurs d'avancement

#### Indicateurs de résultats

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - Etudes                     | - Nombre d'équivalents-logements chauffés avec du bois-énergie |
| - Nombre de projets réalisés | - Nombre d'installations en service                            |

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

**1.4**

### Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Promouvoir et généraliser le déploiement du solaire photovoltaïque et thermique (particuliers, bâtiments publics, entreprises...)

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR (APER) du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune. Cette loi impose notamment l'installation de panneaux solaires ou de toitures végétalisées sur certains bâtiments neufs et existants, ainsi que la couverture partielle des parkings extérieurs par des ombraries photovoltaïques.

##### PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. L'énergie solaire est d'ores et déjà exploitée sur le territoire. Par l'intermédiaire du solaire thermique, qui produit de la chaleur (jusqu'à 162 MWh/an en 2018 (OPTEER) et le solaire photovoltaïque, qui produit de l'électricité (jusqu'à 682 MWh/an en 2016 (SMAU). Toutefois, ce potentiel est aujourd'hui sous exploité à l'échelle du Pays de Héricourt. D'autant plus que le gisement solaire est plutôt bon et que le territoire enregistre très peu de contraintes patrimoniales quant à l'installation des panneaux solaires sur les toits de son territoire. Le potentiel de développement de cette énergie est évalué à 17 GWh dont 13 GWh pour le solaire photovoltaïque et 4 GWh pour le solaire thermique. Des études supplémentaires de faisabilité spécifiques sont nécessaires pour préciser ces estimations et d'exploiter au mieux le potentiel.



##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Développer la production d'énergie photovoltaïque et thermique sur le territoire

###### Objectifs opérationnels :

- Généraliser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation du patrimoine, de performance et de réduction de la facture énergétique
- Viser un objectif de :
  - o multiplier par 4 la production photovoltaïque, jusqu'à représenter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
  - o multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'à représenter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'énergie solaire auprès du grand public et des entreprises, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Région, Département, Europe</li> <li>- Syndicat d'énergie / SIED 70</li> <li>- EDF / Enedis</li> <li>- Conseil régional de l'ordre des architectes,</li> <li>- Chambres consulaires : CCI et CMA.</li> </ul>

## Descriptif

Le déploiement de l'énergie photovoltaïque et thermique doit être réalisé de manière à intégrer au maximum les infrastructures dans le paysage local. Afin de maximiser le potentiel, il est nécessaire de privilégier les toitures orientées au sud, sud-est et sud-ouest. L'électricité produite par le photovoltaïque pourra ainsi être autoconsommé ou revendu sur le réseau.

L'action consiste à **installer des équipements de production d'énergie décentralisée :**

### PHOTOVOLTAÏQUE

	Bâtiment	Puissance installée	Panneaux (surface)	Production (estimée – kwh.an)	Formule	Echéance (mise en service)	Maîtrise d'ouvrage
COLLECTIVITÉS	Médiathèque du Pays d'Héricourt	18 kwc	95 m <sup>2</sup>	20 000 kwh	Autoconsommation avec revente	2025	CCPH
	Pôle périscolaire de Ploye	36 kwc	170 m <sup>2</sup>		Revente	2021	SIED 70
	Mairie-école de Chenebier		51 m <sup>2</sup>		Autoconsommation avec revente	2021	Commune de Chenebier
	Ancienne mairie-école de Laire				Autoconsommation avec revente	2023	Commune de Laire
	Salle socioculturelle de Laire				Autoconsommation avec revente	2023	Commune de Laire
	Silo de la chaufferie-bois de Champey				Autoconsommation	2023	Commune de Champey
	Salle de convivialité de Verlans		20 m <sup>2</sup>		Revente	2011	Commune de Verlans

### Coût d'investissement (CAPEX)

### Coût annuel de fonctionnement (OPEX)

#### Estimations

- 30 000 € études potentiel
  - Installation sur les toits : entre 70 000 € et 120 000 €
  - Installations du champ PV 1000 m<sup>2</sup> : 230 000 €
- A définir ultérieurement

### Ressources mobilisées

### Calendrier prévisionnel

SIED 70

Enedis / EDF

ADEME

Aménageurs et bailleurs

CCPH : approche transversale / Services pilotes :

- Environnement / Marchés
- Services techniques
- Pôle Aménagement et Développement durable

Tout au long de la période du PCAET / En continu

### Indicateurs d'avancement

### Indicateurs de résultats

- Etudes
  - Nombre de projets réalisés
- MW d'énergie solaire installée (cible : 4 MW)

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.5

### Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Créer les conditions d'une expérimentation de parc éolien : Identifier les opportunités à travers la compilation des données à l'échelle du territoire

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'état Français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

##### PAYS D'HERICOURT

Sur le Pays d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Pour l'heure, le territoire ne dispose d'aucun parc éolien. Pourtant, le potentiel est réel, dans la mesure où la majorité du Pays d'Héricourt est classée comme zone favorable à l'implantation de parc éolien excepté l'Ouest du territoire qui comprend des zones d'exclusion. Ainsi, le potentiel est évalué à 20 Gwh/an, ce qui permettrait de couvrir plus de 4% de la consommation actuelle d'énergie du territoire.

Les objectifs stratégiques retenus par la Communauté de Communes à travers le scénario de transition – 2050 – fixe une orientation de 3 éoliennes sur le territoire. La commune de Brevilliers a manifesté un intérêt pour l'implantation d'un parc sur le ban communal.

Parallèlement, diverses études ont été menées sur le territoire, et dont les données mériteraient d'être compilées, de manière à préciser les conditions de faisabilité et les implantations les plus favorables.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Promouvoir le développement d'un parc éolien sur le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Identifier le potentiel et les opportunités de développement éolien sur le territoire
- Estimer les conditions technico-économiques de mise en œuvre d'un parc
- Identifier les sites d'implantation les plus favorables
- Mobiliser les acteurs locaux, et promouvoir l'énergie éolienne auprès du grand public
- Viser un objectif d'implantation de 3 éoliennes (2 Mw) sur le territoire jusqu'à représenter une production de 5,5 Gwh en 2030 et 11 Gwh en 2050.

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes

##### Partenaires

- EDF / Enedis
- Syndicat d'énergie / SIED 70

##### Descriptif

Afin de coordonner une véritable stratégie de déploiement à l'énergie éolienne sur le territoire, il apparaît nécessaire de dresser un état des lieux du potentiel et des conditions d'implantation d'un parc éolien.

L'action consiste à réinvestir les études déjà réalisées sur le territoire du Pays d'Héricourt, et de mettre en perspective les conclusions de manière à conforter la faisabilité des projets.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement.	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
SIED 70 Enedis / EDF OPALE Communes CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pôle Aménagement et Développement durable</li><li>○ Services techniques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Lancement étude potentiel : 2025/2026</li><li>● Conclusions et plan de déploiement : 2027</li><li>● Mise en œuvre des installations : 2028/2029</li></ul>
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>● Etudes</li><li>● Nombre de projets réalisés</li></ul>	MW d'énergie éolienne installée (cible : 6 MW)

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.6

### Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Accompagner le développement d'unités de méthanisation

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

##### PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. La méthanisation consiste à produire du méthane à partir de matériaux issus de la biomasse, comme la décomposition de déchets organiques. Le potentiel énergétique du territoire est évalué à partir du volume théorique de biogaz émis par l'agriculture (engrais), l'élevage (déjection animales), l'industrie agroalimentaire (IAA), la restauration et les collectivités (biodéchets). Sur le Pays d'Héricourt, le gisement total de biogaz est évalué à 11 GWh/an, ce qui correspond à 50% des consommations actuelles de gaz du secteur tertiaire. Ce potentiel se répartit entre 4,9 GWh/an issus des biodéchets des collectivités, 3,2 GWh/an de l'élevage, 1,7 GWh/an de l'agriculture, 0,7 GWh/an de l'industrie agro-alimentaire et 0,08 GWh/an des biodéchets de la restauration.

La valorisation du méthane s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, permettant de capter ce résidu de la fermentation, et de le valoriser comme source d'énergie renouvelable directement injectée dans le réseau (usage domestique et entreprises) ou pouvant alimenter des systèmes de cogénération.

Actuellement inexploité sur le Pays d'Héricourt, le développement du biogaz représente un axe de travail à expérimenter.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici à 2050.
- Favoriser le déploiement de la méthanisation sur le territoire, avec pour objectif une production représentant 3,2 Gwh/an d'ici à 2030.

###### Objectifs opérationnels :

- Développer des unités de méthanisation sur le territoire, notamment en milieu agricole
- Engager une réflexion spécifique quant à l'opportunité d'une valorisation des biodéchets

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes

##### Partenaires

- Etat, Région, Département, Europe
- Chambre d'agriculture
- GRDF / ENGIE
- SYTEVOM

##### Descriptif

Restant un sujet à investir, le développement de la méthanisation nécessite un premier travail de mobilisation des acteurs locaux, voire de sensibilisation. Le Plan Climat constitue donc une opportunité d'initier une réflexion avec les partenaires locaux, et selon les étapes suivantes identifiées par l'ADEME (2023) :

Etapes clés	Caractéristiques	Temporalité
<b>Initiation du projet</b>	Choix des partenaires, pré diagnostic des projets, détermination des emplacements	6 mois
<b>Concertation</b>	Echanges avec les acteurs, étude de faisabilité, détermination du site de l'installation	12 mois
<b>Demande d'autorisation et de financement</b>	Dépôts des dossiers de demande d'autorisation, dossiers de demandes d'aides	6 mois
<b>Financement et construction</b>	Construction de l'unité, raccordement au réseau de gaz si nécessaire	18 mois
<b>Exploitation</b>	Mise en service et maintenance continue	Environ 20 ans

L'action consiste donc en l'organisation de réunions et séquences de travail spécifiques, permettant d'identifier des porteurs de projets et créer une synergie entre les partenaires. Elle pourra donner lieu à des études technico-économiques et d'identification des gisements potentiels sur le Pays d'Héricourt.

#### Coût d'investissement (CAPEX)

#### Coût annuel de fonctionnement (OPEX)

#### INDICATEURS FINANCIERS

Une unité de méthanisation nécessite un investissement conséquent, directement lié à sa capacité de production :

- 240 000 euros pour 30 kW
  - 500 000 euros pour 100 kW
  - 2 000 000 euros pour 500 kW
  - 3 000 000 euros pour 1 mW
- A définir ultérieurement

Ce type d'équipements peut bénéficier d'un soutien financier de partenaires institutionnels.

#### Ressources mobilisées

ADEME  
Région BFC  
Développement Durable  
Chambre d'agriculture  
GRDF / ENGIE  
SYTEVOM  
CCPH : approche transversale / Services pilotes :  

- Environnement / Déchets
- Economie
- Pôle Aménagement et Développement durable

#### Calendrier prévisionnel

- 2025 :
  - Rencontre des acteurs de la filière biogaz
  - Organisation de réunions participatives
  - Identification de porteurs de projet potentiels
- 2026 /2027 : montage des projets par les porteurs de projets

#### Indicateurs d'avancement

- Réunions et séquences de travail spécifiques
- Formalisation de partenariats
- Début de production de biogaz

#### Indicateurs de résultats

- MWh produit grâce à la production de biogaz via les unités de méthanisation
- Tonnes de déchets valorisés
- Nombre de projets initiés

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.7

### Encourager le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Valoriser le patrimoine industriel du Pays d'Héricourt : identifier les opportunités de développement de la petite hydro-électricité

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité d'ici 2030. De plus, la loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine par l'Etat français en instaurant un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour chaque commune.

##### PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire d'Héricourt, la production d'EnR&R couvrait en 2018 moins de 8% des consommations énergétiques du territoire. Le potentiel hydro-électrique du Pays d'Héricourt est évalué à 214 Mwh/an. En effet, l'héritage du passé industriel et textile d'Héricourt permet d'envisager l'existence de droits d'eau fondés en titre, ouvrant des perspectives de réhabilitation et d'exploitation de micro-centrales hydro-électriques.

Un état des lieux est nécessaire pour préciser le potentiel hydro-électrique du territoire.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Promouvoir le développement d'équipements hydro-électriques auprès des communes du territoire

###### Objectifs opérationnels :

- Définir les conditions technico-économiques de mise en œuvre et d'exploitation de la petite hydro-électricité
- Identifier les sites potentiels et représentant une réelle opportunité de développement sur le Pays d'Héricourt
- Promouvoir la petite hydro-électricité auprès des entreprises et investisseurs privés, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité.

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes

##### Partenaires

EDF / Enedis  
Syndicat d'énergie / SIED 70  
ADEME

##### Descriptif

Dans une logique de valorisation des droits d'eau hérités du passé industriel et textile du Pays d'Héricourt, l'action consiste à identifier le potentiel de développement d'équipements de production électrique de nature micro-hydrauliques, à savoir :

- recensement des droits d'eau et des sites équipés dans le passé industriel du territoire
- identification du potentiel micro-hydraulique : équipements à réhabiliter, production attendue, coût prévisionnel...
- identification des modalités administratives et financière de réhabilitation de micro-centrales hydrauliques
- définition d'une stratégie de déploiement à l'échelle du Pays d'Héricourt, permettant de définir des priorités.

A cet effet, des partenariats sont à construire avec différents locaux, notamment dans le cadre de l'étude sur la Lizaine portée par la CCPH ou bien avec certaines associations bénéficiant d'une réelle expertise sur le sujet.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
-------------------------------	--------------------------------------

A définir ultérieurement.

A définir ultérieurement

Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
-----------------------	-------------------------

UTBM  
 SIED 70  
 Enedis / EDF  
 Communes  
 CCPH : approche transversale / Services pilotes :  
     ○ Services techniques  
     ○ Pôle Aménagement et Développement durable

- Lancement étude potentiel : 1<sup>er</sup> semestre 2025
- Conclusions et définition d'une stratégie de territoire : Décembre 2025

Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
--------------------------	--------------------------

- Etudes
- Nombre de réhabilitations en projet

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.8

### Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

### Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

#### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale* ».

#### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur résidentiel représente 6% des émissions du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

##### Objectifs opérationnels :

- Généraliser la rénovation énergétique des bâtiments publics, en recherchant un niveau de performance ambitieux
- Structurer un plan de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

#### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

#### Partenaires

Communes, communauté de communes

- Etat, Région, Département, Europe
- Syndicat d'énergie / SIED 70

#### Descriptif

La réalisation de travaux d'économies d'énergie constitue un axe d'intervention majeur engagé depuis plusieurs années par les communes et la Communauté de Communes. Divers audits ont d'ores et déjà été réalisés, permettant de prioriser certains bâtiments et les objectifs de performance à rechercher.

L'action consiste donc à poursuivre et accélérer la dynamique de rénovation :

Bâtiments	Travaux	Echéance (fin travaux)	Maître d'ouvrage
Médiathèque du Pays d'Héricourt	<b>Rénovation globale</b> BBC-EFFILOGIS Performance / -80%	2025	CCPH
-Mairie-école à Chenebier	<b>Rénovation globale</b> BBC-EFFILOGIS	2022	Commune de Chenebier
-Salle Polyvalente / Périscolaire			
Mairie à Laire	<b>Rénovation globale</b>	2022	Commune de Laire
Salle socioculturelle à Laire	<b>Rénovation globale</b>	2023	
Ancienne école à Aibre	<b>Rénovation globale</b> BBC - EFFILOGIS	2026	Aibre
Pôle périscolaire - Cadet Rousselle à Héricourt	<b>Rénovation globale</b> BBC	2026	CCPH
Bâtiment de l'ancienne Cure à Trémoins (logements)	<b>Rénovation globale</b> BBC	2024	Trémoins
Salle des fêtes à Chagey	<b>Rénovation globale</b> BBC	2025	Commune de Chagey
Mairie-école à Chagey	<b>Rénovation globale</b> BBC	2025	
Ancienne Epicerie à Brevilliers	<b>Rénovation globale</b>	2026	Brevilliers
Ecole à Châlonvillars	<b>Travaux ciblés</b> -Chauffage	2026	Commune de Châlonvillars
Logements locatifs à Champey	<b>Travaux ciblés</b> -Chauffage (raccordement réseau de chaleur)	2023	Commune de Champey
Ecole à Echenans	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2021	Commune d'Echenans
Maison du temps-libre à Luze	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes -Eclairage économie / LED	2022	Commune de Luze
Bâtiment « Distillerie » à Luze	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2022	
Mairie à Luze	<b>Travaux ciblés</b> -Eclairage économie / LED	2022	
Logement communal à Courmont	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2021	Commune de Courmont
Mairie à Belverne	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2021	Commune de Belverne
Logement communal à Belverne	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2021	
Salle des fêtes à Belverne	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation des murs	2022	
Ecole à Couthenans	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes -Isolation des murs	2026	Commune de Couthenans
Salle des fêtes à Couthenans	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2026	
Salle des arts et de loisirs à Coisevaux	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation	2026	Commune de Coisevaux
Mairie à Coisevaux	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation	2026	
Salle des fêtes à Brevilliers	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation	2026	Brevilliers
Chaufferie de Saulnot	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation des combles -Isolation des conduites	2022	Commune de Saulnot
Salle polyvalente à Saulnot	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation des combles	2025	
Ancienne mairie à Saulnot	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation	2025	
Logement locatif – Mairie à Etobon	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes -Isolation	2025	Commune d'Etobon
Mairie à Le Vernoy	<b>Travaux ciblés</b> -Menuiseries performantes	2025	Commune de Le Vernoy
Ecole – PARIS à Héricourt	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation	2026	Commune d'Héricourt
Salle des fêtes à Héricourt	<b>Travaux ciblés</b> -Isolation		Commune d'Héricourt

COLLECTIVITÉS

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
<b>A définir en fonction des projets</b>	Economies de fonctionnement – à suivre en fonction des projets
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC Département CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Environnement / Marchés</li> <li>o Services techniques</li> <li>o Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'audits énergétique réalisés</li> <li>- Nombre de rénovations engagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab)</li> <li>- Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros)</li> </ul>

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

1.9

### Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Développer un réseau de bâtiments exemplaires

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010).

La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique et l'État souhaite ainsi montrer l'exemple, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale* ».

##### PAYS D'HERICOURT

A l'initiative de la Région, le Pays d'Héricourt s'est révélé précurseur en accueillant, dès 2014, l'un des premiers bâtiments exemplaires et de rayonnement régional. En effet, bâtiment à énergie positive et biosourcé, la Maison des Energies a été conçue à valeur démonstrative auprès des professionnels du bâtiment ainsi que des élèves en formation issus des filières énergétiques et de la construction. Elle réunit l'ensemble des techniques innovantes de l'isolation et de la qualité constructive environnementale, et regroupe la diversité de l'offre en matière d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la règlementation thermique, dont les exigences environnementales se sont récemment renforcées avec la RE2020, permet d'accompagner le déploiement d'une véritable dynamique à travers la création d'un réseau de bâtiments exemplaires au cœur même du Pays d'Héricourt.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

###### Objectifs opérationnels :

- Engager la réalisation de bâtiments répondant aux plus hauts niveaux de performance, aussi bien en rénovation qu'en construction
- Affirmer la vocation pédagogique des bâtiments démonstrateurs, comme supports à la réalisation d'animations, de séquences d'information et de démonstration auprès du grand public
- Faciliter les retours d'expérience

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communes, communauté de communes

##### Partenaires

Etat, Région, Département, Europe  
Syndicat d'énergie / SIED 70  
Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté

## Descriptif

La création d'un réseau de bâtiments exemplaires vise à promouvoir des pratiques de construction durables, économies en énergie et respectueuses de l'environnement. C'est une façon de sensibiliser la population de manière pédagogique en permettant à la population de visiter réellement les bâtiments rénovés.

L'action consiste à engager à la réalisation de bâtiments exemplaires, et à coordonner leur mise en réseau. A cet effet, 3 bâtiments sont d'ores et déjà identifiés et reconnus comme prioritaires :

Bâtiment		Niveau de performance / Label	Echéance	Maître d'ouvrage
COLLECTIVITES	Médiathèque du Pays d'Héricourt	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2025	CCPH
	Pôle éducatif à énergie positive	RE 2020	2026	Echenans / Mandrevillars
	Siège de la CCPH	BBC-EFFILOGIS (Performance)	2026	CCPH
	-Mairie-école à Chenebier -Salle Polyvalente / Périscolaire	Rénovation globale  BBC-EFFILOGIS	2022	Commune de Chenebier

### Coût d'investissement (CAPEX)

A définir ultérieurement

### Coût annuel de fonctionnement (OPEX)

A suivre en fonction des projets

Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME</li> <li>- Région BFC</li> <li>- Département</li> <li>- Europe</li> <li>- CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Environnement / Marchés</li> <li>o Services techniques</li> <li>o Médiathèque</li> <li>o Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu

Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avancement des travaux de construction ou de rénovation (en %)</li> <li>- Nombre de bâtiments avec travaux engagés</li> </ul>	Nombre de bâtiments exemplaires terminés

## Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

**1.10**

### Engager et généraliser la rénovation des bâtiments publics

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Initier une mission d'accompagnement des communes à la rénovation (ingénierie, aide à la décision)

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. 40 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2050 : ce sont les différents objectifs de réduction de la consommation énergétique qui ont été fixés pour les bâtiments publics (par rapport aux consommations de 2010). La rénovation des bâtiments publics devient ainsi une priorité dans la lutte contre le changement climatique, comme le confirme l'article 8 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que « *Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale* ».

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur résidentiel représente 6% des émissions du Pays d'Héricourt, et constitue un axe d'intervention direct de la collectivité, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances publiques à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir des collectivités.

Faute de ressources humaines spécialisées, les communes peuvent être confrontées à des difficultés dans la définition des objectifs de rénovation énergétique du patrimoine communal et des moyens techniques à mettre en œuvre. La mise en place d'une mission d'expertise et de conseil de 1<sup>er</sup> niveau, de type « Conseiller en Energie Partagée », constitue une véritable plus-value au service de l'accélération des projets.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec un objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

###### Objectifs opérationnels :

- Apporter une expertise et un conseil circonstancié auprès des élus
- Accompagner la définition d'une stratégie de rénovation des bâtiments publics à l'échelle communale et intercommunale
- Faciliter la mise en œuvre des projets
- Promouvoir la rénovation, à travers le rôle d'exemplarité de la collectivité

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes

##### Partenaires

- Région BFC / ADEME
- Syndicat d'énergie / SIED 70
- GAÎA Energies

## Descriptif

L'action consiste à initier une mission d'accompagnement des communes, à travers la mise à disposition d'une ingénierie à vocation de « Conseiller en Energie Partagé » et visant à :

- Dresser un premier état des lieux énergétique du patrimoine communal, et prioriser les bâtiments à rénover
- Mettre en place des outils d'aide à la décision, permettant de définir un programme d'intervention spécifique par bâtiment
- Accompagner à l'élaboration et au suivi des procédures administratives et financières dans la mise en œuvre des projets
- Réaliser un suivi des consommations énergétiques des bâtiments, et mettre en place des mesures correctives de fonctionnement dans une recherche d'économies d'énergie.
- Définir des indicateurs de suivi techniques et financiers

Coordonnée à l'échelle de la Communauté de Communes, cette mission d'accompagnement peut donner lieu à différentes formules, qu'il s'agisse d'une mission internalisée au sein de la CCPH se traduisant par une mise à disposition auprès des communes, ou bien d'un accompagnement externalisé mobilisant les partenaires locaux, en particulier le syndicat d'énergie, l'Espace France Rénov' ou toute autre expertise publique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC SIED 70 GAÎA Energies CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"><li>o Pôle Aménagement et Développement durable</li><li>o Services techniques</li></ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
- Nombre de rénovations engagées - Rapports d'analyse et de fonctionnement énergétique des bâtiments	- Suivi de consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté au nb d'habitant, en kWh/hab) -Suivi des dépenses énergétiques de la collectivité (euros) - Economies réalisées

## 1 Orientation 1: Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

**1.11**

### Accélérer la rénovation énergétique des équipements publics

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Economiser l'énergie dans l'éclairage public

##### Contexte et enjeux

En France métropolitaine, l'éclairage public représente en moyenne 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Le plan de sobriété énergétique du 6 octobre 2022 prend en compte l'enjeu de la sobriété et de la réduction des consommations d'électricité liées à l'éclairage public. Il encourage notamment les collectivités à éteindre les lumières à certaines heures, à réduire l'intensité lumineuse, ou à passer aux éclairages LED avec l'installation de pilotage automatisé. Ces actions doivent permettre d'atteindre des économies d'énergie pouvant aller entre 40% et 80% (ADEME -2022).

##### PAYS D'HERICOURT

De compétence communale, une série de communes a d'ores et déjà engagé des actions permettant de réduire la consommation d'énergie dans l'éclairage public, qu'il s'agisse du renouvellement des équipements et jusqu'à l'extinction à certaines heures. Le partenariat avec le SIED 70 constitue un véritable atout et permet d'accentuer la dynamique.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à diviser par deux la consommation d'énergie d'ici à 2050.
- Sécuriser les collectivités face à l'augmentation des coûts de l'énergie

###### Objectifs opérationnels :

- Accélérer la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie dans l'éclairage public
- Promouvoir l'extinction de l'éclairage public et rechercher une meilleure coordination des horaires

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communes, communauté de communes

##### Partenaires

Etat, Région, Département  
Syndicat d'énergie / SIED 70  
ENEDIS / EDF

##### Descriptif

L'action consiste à mener des actions de réduction des consommations d'énergie liée à l'éclairage public, et suppose un partenariat étroit avec le SIED 70. Deux axes majeurs sont envisagés :

**-Rénovation des équipements :** éclairage LED, éclairage progressif, détecteur de mouvement, éclairage solaire, pilotage intelligent automatisé...

Mesures	Localisations
Abaissement de tension - Eclairage	Echenans, Chenebier, Verlans, Laire, Villers-sur-Saulnot, Le Vernoy, Saulnot, Trémoin, Chavanne,
Rénovation de l'éclairage public / Installation d'équipements LED	Châlonvillars, Echenans, Luze, Brevilliers, Chenebier, Verlans, Belverne, Laire, Chagey, Aibre, Le Vernoy, Saulnot, Trémoin, Chavanne, Champey

- **Actions de sobriété :**

Mesures	Localisations
Extinction de l'éclairage sur certaines tranches horaires	Châlonvillars, Echenans, Luze, Brevilliers, Couthenans, Laire (en réflexion), Chagey, Trémoins

L'élaboration d'une solution adaptée à chaque commune doit pouvoir s'appuyer sur la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public visant à :

- définir les types de voiries existantes
- recenser les points lumineux et les armoires
- relever les caractéristiques techniques des équipements d'éclairage (photométrie, efficacité lumineuse, type de source...)
- calculer des durées de fonctionnement et autres ratios de performance
- mesurer les données sur l'énergie (coût, optimisation des contrats d'abonnement, provenance de l'électricité)
- mesurer les impacts environnementaux (CO<sub>2</sub>, pollutions, nuisances lumineuses...)

**Coût d'investissement (CAPEX)**

**Coût annuel de fonctionnement (OPEX)**

**INDICATEUR FINANCIER (estimation)**

- Le coût de remplacement d'une ampoule LED est estimé à 600 € contre environ 350 € pour un maintien d'éclairage au Sodium devant être remplacé.
  - En revanche, l'usage de la technologie LED permet de faire deux types d'économies : dans la consommation énergétique puisqu'un équipement LED consomme de l'ordre de 28 à 30 % moins qu'une ampoule sodium.
  - Par point lumineux, l'économie estimée est de 51 € par an.
- A définir selon la méthode

**Ressources mobilisées**

**Calendrier prévisionnel**

- SIED 70
  - ADEME
  - CCPH : approche transversale / services pilotes :
    - o Services techniques
    - o Pole Aménagement et Développement Durable
- Tout au long de la période du PCAET / En continu

**Indicateurs d'avancement**

**Indicateurs de résultats**

- % de communes pratiquant l'extinction
- Puissance moyenne des points lumineux
- % des points lumineux remplacé en LED.
- Nombre de mats remplacés / rénovés
- Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)
- Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

## Orientation 1 : Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire



N° Axe opé.

**1.12**

### Lutter contre la précarité énergétique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

**Développer un programme spécifique s'appuyant sur la politique de soutien à l'amélioration de l'habitat portée par la CCPH (aides financières, OPAH-RU...)**

#### Contexte et enjeux

Dans le contexte plus global de transition énergétique, la réduction de la précarité énergétique est devenue une priorité majeure. La précarité énergétique se caractérise par la difficulté à payer les dépenses liées à toute source d'énergie à la fois au niveau du chauffage et du confort thermique qu'au niveau de la mobilité avec l'accès à un mode de transport. Avec l'évolution des prix de l'énergie, la précarité énergétique touche davantage de ménages, notamment les ménages des milieux ruraux (IFOP). En France, elle affecte environ 5,6 millions de foyers (ONPE), soulignant ainsi l'urgence d'actions locales pour atténuer cet enjeu, y compris au niveau local.

#### PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l'énergie expose le Pays d'Héricourt à une précarisation, en particulier pour des habitants confrontés à :

- **des bâtiments restant fortement consommateurs d'énergie**, dont la performance moyenne est évaluée à 211 kWh ep.m<sup>2</sup>.an (classe D), avec une forte dépendance aux énergies fossiles (41% de la consommation d'énergie résidentiel relevant du gaz ou des produits pétroliers)
- **une dépendance accrue à la voiture individuelle**, souvent nécessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

La politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat, qu'elle soit nationale ou locale, constitue donc l'un des leviers importants de protection des populations face à la précarité énergétique.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- Se prémunir contre :
  - l'augmentation des coûts de l'énergie → préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité d'investir des entreprises et des collectivités
  - les éventuelles pénuries énergétiques → préserver la qualité de vie des habitants et l'activité des entreprises et des collectivités
  - Améliorer les conditions de vie des habitants et en particulier des plus précaires, alliant efficacité énergétique, économies financières, accessibilité, confort et qualité d'habitat

##### Objectifs opérationnels :

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et notamment des passoires thermiques en accompagnant les foyers les plus modestes
- Diminuer le nombre de foyers du Pays d'Héricourt affectés par la précarité énergétique
- Faciliter l'obtention des aides pour les ménages les plus modestes, et poursuivre la politique financière initiée par la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Région, Département, Europe</li> <li>• ADEME</li> <li>• ANAH</li> <li>• SOLIHA, France Rénov'</li> </ul>

## Descriptif

D'une manière générale, l'élaboration d'un plan de réduction de la précarité énergétique peut être représenté à travers différentes étapes :

Mode	Caractéristiques
<b>Audit énergétique et identification des ménages vulnérables</b>	Identifier les besoins spécifiques de chaque foyer, en examinant l'efficacité énergétique de leurs habitations
<b>Amélioration de l'efficacité énergétique</b>	Mise en place de programmes de rénovation énergétique pour les foyers identifiés
<b>Sensibilisation et éducation</b>	Réaliser des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les pratiques économies en énergie, l'utilisation responsable des équipements électriques, les avantages des rénovations énergétiques et les programmes d'aide existants.
<b>Mise en place de dispositif d'aides financières ciblées</b>	Exemple : subventions, des prêts à taux réduit ou des crédits d'impôt

A l'échelle du Pays d'Héricourt, la lutte contre la précarité énergétique articule différents niveaux d'intervention :

- **Information, conseil et accompagnement** : dans le cadre d'un partenariat étroit avec les opérateurs locaux de la rénovation énergétique, des permanences spécifiques sont organisées sur le territoire (SOLIHA, GAÏA...)
- **Aides à l'habitat** : la Communauté de Communes poursuit le développement et l'animation d'une politique d'aides spécifiques, en appui de la politique départementale et de l'ANAH : rénovation énergétique, maintien à domicile / autonomie, locatifs conventionnés...
- **Programme global :**
  - dans le cadre du dispositif « Petite ville de demain », mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, permettant d'accélérer la rénovation des bâtiments, à travers la mobilisation de fonds spécifiques.
  - dans le cadre du programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) porté par le Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique) qui est destiné aux collectivités locales pour repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Département ANAH SOLIHA / GAÏA Energies <a href="#">Réseau CLER (Réseau pour la transition énergétique)</a> CCPH : approche transversale / Services pilotes : ○ Pôle Aménagement et Développement durable	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes conseillées / accompagnées</li> <li>• % de bâtiments sociaux rénovés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ménages en situation de précarité énergétique</li> <li>• Nombre de ménages ayant demandé un chèque énergie ou une prise en charge de facture / délai paiement ?</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

**2.1**

### Poursuivre le développement d'une offre de transports en commun intégrée à l'échelle de l'aire urbaine

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Contribuer aux travaux de structuration d'une AOM unique à l'échelle métropolitaine

##### Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est encouragé, visant à rationaliser les déplacements professionnels et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'articulation des solutions de transports en commun à l'échelle de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard, aujourd'hui très insuffisante au regard des dynamiques de mobilité, apparaît comme une priorité à mettre en place, dans une recherche d'efficacité et d'attractivité de l'offre. Face à cet enjeu, le Pôle Métropolitain a initié une réflexion, ayant donné lieu à une étude quant à la mise en place d'une AOM unique à l'échelle de l'Aire Urbaine.

A l'heure actuelle, l'offre « HERIVA », spécifique au Pays d'Héricourt, se structure autour des services suivants :

- Transports scolaires (+1 100 élèves transportés / an).
- Transport à la Demande : déplacements ponctuels (+200 usagers /an) au sein du territoire intercommunal permettant également certaines interconnexions vers Belfort / Montbéliard / Trévenans (hôpital / gare).

Il est également à noter que le territoire :

- bénéficie d'une gare à Héricourt, qui représente un atout majeur (X allers-retours Belfort / Montbéliard / Besançon).
- ne dispose d'aucune ligne de bus régulière vers Belfort / Montbéliard.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Structurer une offre intégrée à l'échelle de l'aire urbaine, permettant de calibrer un service de transport en commun élargi et efficace à l'échelle du bassin d'emploi.
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants

### Objectifs opérationnels :

- Analyser l'offre de transports en commun et son organisation à l'échelle métropolitaine
- Apporter une expertise sur les possibilités d'évolution de la gouvernance des mobilités et de l'évolution potentielle des coopérations entre les territoires
- Renforcer un dialogue ouvert et constructif entre les AOM

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
• Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté	• AOM

### Descriptif

L'action consiste en la réalisation d'une étude d'opportunité pour la constitution d'une AOM unique à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle de l'aire urbaine
- analyser le contexte juridique, et les incidences techniques et financières en fonction des modalités d'organisation du territoire, à savoir AOM unique ou Syndicat Mixte SRU
- Réaliser un benchmark et mutualiser les retours d'expérience nationaux
- Définir une feuille de route, en fonction des orientations politiques quant aux modalités de structuration de la coopération

Sur la base des conclusions de l'étude, l'animation du dialogue entre les AOM est réalisé de manière continue par le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 AOM</li> <li>• CAGB, PMA, CCPH</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	2022-2024 : réalisation de l'étude 2024-2026 : prolongation de la réflexion – Echanges AOM
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des réunions</li> <li>• Nombre de propositions de solutions d'organisation / structuration AOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude formalisée</li> <li>• Adoption d'une stratégie partagée par les 3 AOM</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.2**

### Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



#### Poursuivre le développement des voies cyclables pour tous les usages (domicile-travail, loisirs...)

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### **PAYS D'HERICOURT**

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communauté de Communes a élaboré son Schéma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en œuvre doit permettre, à terme, de mailler l'ensemble du territoire.

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien, alliant économies financières, écologie, santé
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Promouvoir un tourisme durable

###### **Objectifs opérationnels :**

- Augmenter le nombre de kilomètres de voies cyclables aménagées
- Connecter les villages, et faciliter l'accès à la ville centre d'Héricourt
- Faciliter la mobilité :
  - des plus jeunes, en particulier l'accès aux établissements scolaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels
  - des plus précaires, notamment dans leur recherche d'emploi et la sécurisation des déplacements domicile – travail
  - de l'ensemble des habitants, sur des trajets du quotidien
- Contribuer au rabattement vers les transports collectifs (gare, arrêts de bus, aires de covoiturage...)
- Sécuriser les déplacements cyclables
- Articuler la politique cyclable de la CCPH dans une logique de réseau avec les territoires voisins

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	Etat, ADEME, Région BFC, Département, Europe

Descriptif
------------

L'action consiste à mailler le territoire d'un réseau de pistes cyclables sécurisées, homogènes interconnectées, et adaptées à tous types de déplacement :

Voie cyclable	Desserte (Départ/ Arrivée)	Linéaire	Echéance	Maîtrise d'ouvrage
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Luze-Châlonvillars, dite "connexion à la coulée verte"				CCPH / Communes / SPL
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Couthenans-Champey-Saulnot, dite "voie du tram"				CCPH / Ville d'Héricourt / communes / PMA
Développement / aménagement de la voie cyclable - Héricourt - Bethoncourt - Montbéliard				CCPH / Héricourt
Installation d'une passerelle cycliste de franchissement de la Lizaine				CCPH / Communes / Etat / Département 70 / Département 90
Développement / Aménagement de la voie cyclable - Héricourt-Brevilliers-Argésans, dans le cadre du réaménagement de la RN19				CCPH / Communes
Développement / aménagement de la voie cyclable Châlonvillars - Frahier				Châlonvillars, Brevilliers,
Développement d'aménagements cyclables				Héricourt
Développement / Aménagement de voies cyclables - Plan vélo intramuros-Héricourt				Héricourt
Développement / Aménagement de pistes cyclables - Requalification urbaine de l'axe Jouhaux/Blum				CCPH / Communes
Définition d'un schéma des voies cyclables à vocation scolaire.				CCPH
Définition d'un Schéma des voies cyclables à vocation économique				CCPH
Intégrer l'aménagement de pistes cyclables dès l'élaboration des projets de zones d'activités et bâtiments économiques - notamment Za Luze + Tuilleries				CCPH
Développer un réseau de pistes cyclables permettant de desservir "Extension Guinnottes 3"				CCPH

Parallèlement au déploiement de pistes cyclables sécurisées, la collectivité peut également intervenir à différents niveaux complémentaires :

- Un plan de sensibilisation pour mettre en avant les avantages du vélo ;
- Des subventions spécifiques pour l'achat de vélos ;
- L'installation de stations de vélos libres services ;
- Des partenariats avec les entreprises pour qu'elles incitent leurs employés à prendre le vélo (subvention).

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir en fonction des projets	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel

<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEREMA</li> <li>• Etat / ADEME</li> <li>• SPL Territoires 70</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Services techniques</li> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>➢ Economie - Insertion</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaires de voies aménagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation pistes</li> <li>• Nombre véhicules journaliers remplacés par le vélo.</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.3**

### Accompagner l'accélération des pratiques de déplacement doux

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



#### Inciter à l'utilisation du vélo (domicile-travail) par la mise en place d'une aide financière – Forfait Mobilité Durable (FMD)

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire, et nécessite des mesures d'incitation notamment financières.

A cet effet, la Communauté de Communes a mis en place le Forfait de Mobilité Durable (FMD) au bénéfice de ses agents, selon les conditions définies par la loi.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir la mobilité durable, et initier une dynamique au sein des équipes de la collectivité
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Promouvoir le rôle d'exemplarité de la collectivité

###### Objectifs opérationnels :

- Inciter / encourager à la pratique des mobilités alternatives dans les déplacements « domicile – travail »
- Apporter un soutien financier aux agents de la collectivité

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

##### Partenaires

Communauté de communes

-

## Descriptif

L'action consiste à instituer le Forfait Mobilité Durable (FMD) au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, et selon les modalités encadrées par la loi.

Le FMD a été adopté par la CCPH dès 2021, puis renouvelé en 2023 selon mes modalités suivantes :

Km parcourus	Prise en charge
30 à 59 jours	100 €
60 à 99 jours	200 €
100 et +	300 €

La mise en place du Forfait Mobilités Durables est également éligible aux déplacements en covoiturage, mobilité partagée, trottinette, gyropode...

Par ailleurs, la collectivité pourra se doter d'une flotte de vélos mis à la disposition des agents dans leurs déplacements professionnels.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat / ADEME</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Ressources Humaines</li> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération de la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires du FMD, et évolution annuelle</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.4**

### Accompagner l'accélération des pratiques de déplacements doux

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



#### Développer un réseau de services permettant d'organiser, sécuriser et faciliter l'utilisation du vélo

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Au-delà du développement de modes de transports alternatifs et de la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, le développement d'un réseau de services permettant d'organiser, de sécuriser et de faciliter l'utilisation du vélo apparaît donc comme primordial pour décarboner le secteur des transports sur le territoire. En ce sens, la Communauté de communes a élaboré son Schéma des Voies Cyclables en 2018, et dont la mise en œuvre doit permettre, à terme, de mailler l'ensemble du territoire.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes
- Accompagner la politique de développement du réseau cyclable de la CCPH

###### Objectifs opérationnels :

- Encourager des partenariats avec des associations locales ou des entreprises spécialisées pour mettre en place des ateliers de réparation accessibles à tous
- Soutenir des projets situés dans des espaces appropriés en veillant à ce qu'ils soient facilement accessibles aux habitants et équipés des outils nécessaires
- Accompagner la mise en place d'un système de gestion efficace pour planifier les rendez-vous, suivre les demandes de réparation et assurer une rotation rapide des vélos dans les ateliers
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion pour informer les habitants de l'existence de ces services de réparation et encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport
- Évaluer régulièrement l'efficacité des ateliers vélo et services de réparation en recueillant les retours d'expérience des utilisateurs et en ajustant les activités en conséquence

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations spécialisées ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, Région BFC, Département, Europe</li> </ul>

### Descriptif

L'action consiste à soutenir le développement d'ateliers vélo et de services de réparation afin de développer un réseau de services autour du vélo nécessaire pour promouvoir son utilisation comme moyen de transport privilégié. Plus précisément, il s'agit de favoriser la mise à disposition d'outils et de pièces détachées ainsi que de conseils pour permettre aux cyclistes d'entretenir et de réparer leurs vélos. En soutenant des ateliers de réparation et des services de maintenance accessibles à tous, cette initiative encourage l'entretien régulier des vélos et favorise ainsi leur utilisation quotidienne. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large visant à accélérer l'adoption des pratiques de déplacement doux, en offrant aux citoyens des solutions pratiques, sécurisées et conviviales.

Dans cette perspective, des partenariats sont à développer avec les acteurs locaux présents sur le territoire de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

Par ailleurs et de manière complémentaire, la collectivité pourra systématiser l'installation de garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat / ADEME</li> <li>CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>➤ Economie - Insertion</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services de réparation / ateliers présents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vélos remis en service</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.5**

### Coordonner une stratégie de développement du covoiturage

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Doter le Pays d'Héricourt d'aires de covoiturage labellisées, identifiées, visibles et sécurisées

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce au sein des entreprises en encourageant et facilitant l'usage des transports en commun et le recours au covoiturage, au vélo et aux autres mobilités partagées, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports partagés pour les trajets domicile-travail comme le covoiturage apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

La pratique du covoiturage est d'ores et déjà constatée sur le Pays d'Héricourt, mais de manière non structurée en l'absence d'aires dédiées. C'est pourquoi la Communauté de Communes a d'ores et déjà initié l'aménagement de premières aires de covoiturage.

Par ailleurs, différents acteurs locaux sont investis de manière à faciliter le développement d'une réelle dynamique, et en particulier :

- le Conseil Départemental 70, à travers le déploiement du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage
- la Chambre de Métiers, en partenariat avec la plateforme KAROS, qui anime une démarche spécifique auprès des entreprises
- la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a développé un outil via la plateforme MOBIGO
- le Syndicat Mixte des Transports Nord Franche-Comté, qui cherche à engager des actions de coordination à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Promouvoir les déplacements alternatifs et la mobilité partagée
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la pratique du covoiturage à travers la création d'aires dédiées et sécurisées.
- Enrichir et mettre en réseau des aires de covoiturage à l'échelle de l'aire urbaine, de manière à proposer une offre locale structurée et articulée.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, Région, Département, Europe</li> <li>ADEME</li> </ul>

### Descriptif

L'action consiste à créer de **3 aires de covoiturage** inscrites aux Schémas Départemental et Régional, et identifiées sur les sites suivants :

- Héricourt : parking de l'**ancienne déchetterie**
- Brevilliers : parking du « **Croco** »
- Couthenans : parking – sur l'aire des « **Bois de Vaux** »

Les objectifs d'attractivité et de fonctionnalité de ces aires reposent sur quelques principes d'aménagement :

- Proposer un aménagement suffisamment **qualitatif et sécurisant** pour les usagers : **parking visible depuis l'axe routier, marquage au sol, cheminements piétons confortables, éclairage** ;
- Rendre **visible** l'aménagement par une **signalétique spécifique**, des **panneaux visibles depuis les axes routiers** principaux à proximité ;
- Prévoir des **aménagements « à taille humaine »** : inutile de construire dès le départ de très grandes aires vides qui enverront un mauvais signal aux usagers
- Permettre **aux usagers non motorisés** d'accéder à l'aire de covoiturage : **accès vélo, à pied ou transport en commun**
- Prévoir des **aménagements de confort** : **mobilier d'attente** (bancs, abri, ombrage,...)

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à coordonner le développement du covoiturage entre les entreprises, afin de réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels et de favoriser une mobilité durable.

Elle permettra également d'engager un travail auprès des salariés des entreprises du territoire, visant à animer une l'offre de covoiturage de manière ciblée en particulier sur les zones d'activité du territoire.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME</li> <li>CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Economie - Insertion</li> <li>Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>Service « Marchés »</li> <li>Services techniques</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2024 : concertation avec les partenaires et élaboration du programme de maîtrise d'œuvre</li> <li>2025 : consultation des entreprises et travaux</li> <li>2026 : communication et mise en service via les plateformes de covoiturage</li> </ul>
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions partenariales</li> <li>Réalisation des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en service des aires et suivi de la fréquentation</li> <li>Nombre de personnes faisant du covoiturage</li> <li>Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises engagées via une offre de covoiturage</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

**2.6**

### Reconquérir la place du train dans les déplacements

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Conforter le dialogue permanent avec la Région, afin de pérenniser l'offre ferroviaire depuis la gare d'Héricourt

##### Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les modes actifs et les transports en commun et tout particulièrement le train.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

Parmi les alternatives à la voiture individuelle, l'offre ferroviaire reste déterminante et constitue un atout majeur pour le territoire. Ainsi, la gare d'Héricourt bénéficie d'une desserte de X allers-retours quotidiens vers Belfort / Montbéliard/Besançon.

Cette situation favorable appelle à une vigilance constante dans une recherche d'amélioration continue du cadencement et nécessite un dialogue permanent avec la Région BFC, ainsi que la SNCF.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Sécuriser l'offre de déplacement en train, et promouvoir la mobilité ferroviaire
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Assurer une veille quant au cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon
- Entretenir le dialogue constant avec la Région BFC
- Développer une offre de service intégrée à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région BFC</li> <li>• AOM partenaires</li> </ul>

##### Descriptif

Consciente des enjeux et de la nécessité de promouvoir les déplacements ferroviaires, la Communauté de Communes participe activement aux discussions avec la Région à différents niveaux, et notamment :

- Contrat de Mobilité du Nord-Franche-Comté
- Comité des partenaires NFC
- Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté

Les discussions ainsi engagées doivent permettre de conforter et développer l'offre quotidienne, et de renforcer l'attractivité pouvant donner lieu à la mise en place de tarifications spécifiques à l'image du Pass'OK (*tarification intermodale Train + bus*).

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Sans objet	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région BFC</li> <li>• AOM</li> <li>• CAGB, PMA, CCPH</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	En continu tout au long du Plan Climat
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des réunions</li> <li>• Nombre de propositions quant à l'évolution de l'offre TER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadencement de la ligne Belfort-Héricourt-Montbéliard-Besançon</li> <li>• Evolution de la fréquentation</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

**2.7**

### Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

### Elaborer un Plan de Mobilité à l'échelle du Pays d'Héricourt

#### Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Mobilité est encouragé, visant à rationaliser les déplacements et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

#### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins de la population, le Pays d'Héricourt, en qualité d'AOM, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle du territoire donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- Définir une stratégie globale de la mobilité sur le territoire intercommunal
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

##### Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs socio-économiques pour identifier leurs besoins en matière de mobilité.
- Établir un plan d'actions détaillé, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les mobilités.
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises</li> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Département 70</li> <li>• Région BFC</li> <li>• Etat</li> <li>• Comité des partenaires - AOM</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité du Pays d'Héricourt visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle du territoire
- identifier les **nouvelles pratiques de mobilité** adaptées au périmètre: mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique...
- définir un **plan d'actions partagé** par les acteurs socio-économiques
- **identifier des aménagements spécifiques** à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir
- articuler l'offre de mobilité avec les AOM voisines

En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région BFC</li> <li>• ADEME</li> <li>• Syndicat mixte des Transports NFC</li> <li>• AOM voisines</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des réunions de concertation</li> <li>• Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation et adoption d'un PDM</li> <li>• Suivi et développement de l'offre de mobilité alternative</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

**2.8**

### Structurer une stratégie de mobilité globale et intermodale

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la zone d'activités des Guinnottes

##### Contexte et enjeux

La mobilité durable est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale, avec des lois et des directives incitant les entreprises à repenser leurs pratiques en matière de déplacements. Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en France encourage les entreprises à réduire leur empreinte carbone en favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et en promouvant le covoiturage, les transports en commun et les modes actifs comme le vélo. Parallèlement, le développement des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) est encouragé, visant à rationaliser les déplacements professionnels et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale. Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires.

C'est pourquoi et dans une recherche d'optimisation de l'offre de mobilité au regard des besoins des entreprises et de leurs salariés, le Pays d'Héricourt, gestionnaire des zones d'activités, en particulier *Les Guinnottes* dont il a piloté le développement, a toute légitimité dans la définition d'une stratégie de mobilité globale et intermodale à l'échelle de la zone donnant lieu à l'élaboration d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- **Anticiper les difficultés de déplacement** liées à l'augmentation du prix des carburants
- **Optimiser les déplacements des salariés** des entreprises de la zone d'activités des Guinnottes afin de réduire les coûts liés aux transports et d'améliorer la productivité
- Atteindre les **objectifs de qualité de l'air** fixés par le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Engager un dialogue ouvert et constructif avec les acteurs économiques de la zone d'activités pour identifier leurs besoins en matière de mobilités et leurs contraintes spécifiques
- Établir un plan d'actions détaillé, en collaboration avec les entreprises, pour optimiser les déplacements professionnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer les conditions d'accès des salariés
- Mettre en œuvre des mesures concrètes de mobilité durable
- Créer un poste de référent mobilité dans chaque entreprise afin d'améliorer les échanges inter-entreprises

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises</li> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Département 70</li> <li>• Région BFC</li> <li>• Etat</li> <li>• Comité des partenaires - AOM</li> </ul>

### Descriptif

L'action consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises visant à :

- dresser un **état des lieux des mobilités** à l'échelle de la zone d'activités
- identifier les **nouvelles pratiques de mobilité** adaptées au périmètre et aux entreprises : mobilités actives, covoiturage, organisation du travail, logistique...
- définir un **plan d'actions partagé** par les entreprises et la Communauté de Communes
- identifier des **aménagements spécifiques** à engager ainsi qu'une offre collective de transport à promouvoir
- animer une démarche spécifique auprès des entreprises

La mise en œuvre du PDIE relève d'une démarche de concertation avec les entreprises vise à impliquer activement les acteurs économiques de la zone d'activités. En favorisant le dialogue entre les entreprises et en identifiant les opportunités de mutualisation des déplacements, cette action contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et renforcer la compétitivité économique de la zone d'activités.

En structurant une stratégie de mobilité globale et intermodale, le Pays d'Héricourt aspire à créer un environnement propice à la mobilité durable, répondant ainsi aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de manière intégrée et efficace.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Entreprises</li> <li>• ADEME</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Economie - Insertion</li> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des réunions de concertation</li> <li>• Nombre de propositions de solutions de mobilités durables identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises engagées dans la démarche</li> <li>• Pourcentage de salariés venant et partant des entreprises via des solutions proposées par le PDIE</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de Déplacements doux



N° Axe opé.

**2.9**

### Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Informer et communiquer autour de l'offre de mobilité

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire du Pays d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation découle de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

En qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de Communes vise à coordonner l'offre de mobilités sur son territoire. A ce titre, la communication représente un véritable enjeu permettant d'apporter un conseil adapté aux besoins de déplacements alternatifs des habitants.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants, en particulier les plus modestes
- Faciliter l'adoption des mobilités alternatives par la population du Pays d'Héricourt
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

##### Objectifs opérationnels :

- Centraliser et faire connaître l'ensemble des solutions de déplacement sur le Pays d'Héricourt
- Renseigner et orienter les habitants vers l'offre adaptée à la diversité des besoins
- Développer et diffuser des supports de communication accessibles à tous permettant de faciliter l'accès à l'information
- Recruter et former des conseillers qualifiés pour fournir un accompagnement personnalisé
- Aménager un espace convivial et facilement accessible au sein de la gare afin de guider les usagers vers les différentes options de déplacement

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Département, Europe</li> <li>• Région BFC</li> <li>• AOM partenaires (SMTC 90, Pays de Montbéliard Agglomération)</li> <li>• Syndicat Mixte des Transports Nord Franche Comté</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste à mettre en œuvre 3 actions pour accompagner les changements de comportement liés à la mobilité dans le Pays d'Héricourt :

- le développement d'une mission de **Conseiller en Mobilités** en vue d'offrir un soutien personnalisé aux divers publics et notamment aux personnes en difficulté (salariés en insertion, personnes en formation et stage, ainés, etc), en fournissant des informations adaptées à leurs besoins spécifiques.
- le développement et la diffusion de **supports spécifiques** avec pour ambition d'informer la population aux différentes options de mobilités disponibles en fournissant des informations claires et accessibles sur les différents modes de transport, les horaires et les tarifs.
- l'aménagement d'un « **Point d'info Mobilités** » au cœur de la gare d'Héricourt constituant un espace central d'information dans un lieu stratégique et fréquenté, et facilitant l'accès aux renseignements sur les différents modes de transport disponibles.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à faciliter l'information, à encourager les changements de comportement et à accompagner l'ensemble des usagers vers une mobilité plus durable.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût de formation des conseillers en mobilités.	
Coût des campagnes de communication autour de l'offre de mobilité sur le territoire : par exemple, autour de 100 € pour une affiche publicitaire de 12m <sup>2</sup> en ville.	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• SMTC 90 / PMA</li> <li>• Syndicat Mixte des Transports Nord Franche Comté</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes conseillées et renseignées</li> <li>• Nombre de campagnes de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant changé de mode de transport</li> <li>• Nombre de personnes empruntant des transports collectifs (transports en commun, auto-partage, covoiturage, etc)</li> <li>• Supports de communication réalisés</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.10**

### Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### Mutualiser l'offre de déplacement automobile, à travers le déploiement d'une offre d'autopartage

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Parmi les solutions alternatives envisageables, les dispositifs d'autopartage, actuellement inexistant sur le Pays d'Héricourt, permettent un usage occasionnel de l'automobile, en complément des modes doux. A ce titre, une expérimentation mérite d'être engagée.

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage... Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.

###### **Objectifs opérationnels :**

- Encourager le déploiement d'une offre d'autopartage à l'échelle du territoire
- Développer des partenariats avec les AOM voisines, permettant de mutualiser le service d'ores et déjà proposé à proximité (Belfort, Montbéliard) et de l'étendre au Pays d'Héricourt.

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	Etat, ADEME, Région, Département, Europe SMTC 90

## Descriptif

L'autopartage peut être défini sous différents modes :

Les types d'autopartage	Caractéristiques
L'autopartage en boucle	Récupération et une restitution du véhicule au même point (dans une station par exemple).
L'autopartage « free-floating »	Emprunter un véhicule sans l'avoir réservé et sans s'engager au préalable sur une durée. L'usager peut mettre fin à son trajet en stationnant le véhicule sur n'importe quelle place libre située dans une zone prédéfinie.
L'autopartage combiné	Mix entre les deux modes précédents
L'autopartage entre particuliers	L'autopartage entre particuliers peut être mis en œuvre de deux façons distinctes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la sphère privée de manière plus ou moins informelle.</li> <li>• Par l'intermédiaire d'une plateforme qui joue le rôle de « tiers de confiance » et permet la rencontre de l'offre et de la demande via un site Internet et/ou une application.</li> </ul>

Pour le Pays d'Héricourt, l'autopartage doit être réalisé à une plus grande échelle afin d'augmenter l'offre (la disponibilité de véhicule) mais aussi la demande. C'est pourquoi, l'expérimentation à engager doit pouvoir se greffer à l'offre OPTYMO du SMTCA 90, qui propose d'ores et déjà des véhicules en autopartage accessibles grâce à une simple carte de circulation en transport en commun.

Un partenariat spécifique est donc à construire.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir en fonction du partenariat	
A titre d'exemple, le développement de l'autopartage sur le territoire de Belfort a coûté 3,3 millions d'euros, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat d'une large gamme de véhicules pour répondre à divers besoins (individus, famille, etc)</li> <li>• Installation des stations d'autopartage</li> <li>• Mise en place du système de réservation et de gestion</li> <li>• Marketing et communication</li> </ul>	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• SMTCA 90 / PMA</li> <li>• Opérateurs d'autopartage (ex: Citiz, Clem', Getaround)</li> <li>• Concessionnaires automobiles locaux</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> <li>➢ Economie - Insertion</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicules mis à disposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicules loués par an</li> <li>• Nombre d'usagers</li> </ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.11**

### Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



#### Sensibiliser les scolaires aux mobilités cyclables :

#### accompagner le déploiement du dispositif « Savoir rouler à vélo »

#### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Cette loi met notamment l'accent sur l'intégration de la mobilité douce dans l'aménagement du territoire, incitant les collectivités à développer des aménagements adaptés et sécurisées voir réservés, afin de réduire la dépendance aux véhicules thermiques individuels.

#### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Cette situation dénote de la dépendance accrue à la voiture individuelle, souvent nécessaire en l'absence d'une offre de transport en commun globale.

Les véhicules particuliers constituent près de la moitié des émissions du transport (48%) ce qui s'explique notamment par un nombre important de transports pendulaires. Le développement de modes de transports alternatifs, et la diversification de l'offre et des équipements / infrastructures de mobilité douce, apparaît donc comme axe d'intervention prioritaire.

A cet effet, la Communauté de Communes développe une politique ambitieuse visant à accompagner les mobilités actives, en particulier la pratique du vélo, et dont la mise en œuvre s'appuie sur le Schéma des Voies Cyclables adopté en 2018.

Ces futurs aménagements cyclables représentent également un atout majeur dans les déplacements du quotidien, en priorité pour les élèves des établissements scolaires. Afin de promouvoir ce type de déplacement et dans une recherche de sécurisation, il apparaît important de pouvoir proposer des séquences pédagogiques dédiées à la pratique du vélo.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 2,4 les déplacements alternatifs d'ici 2050** jusqu'à atteindre une part de **76%** des déplacements en transports en commun, marche, vélo, covoiturage...
- Anticiper les difficultés de déplacement liées à l'augmentation du prix des carburants, et proposer des solutions à l'ensemble des habitants en particulier les plus modestes.
- Promouvoir le vélo comme mode de déplacement du quotidien
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

##### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mobilité des plus jeunes, en particulier l'accès aux établissements scolaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels
- Généraliser et consolider les apprentissages liés à la pratique du vélo en toute sécurité

#### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

#### Partenaires

Communes, communauté de communes

Etat, ADEME, établissements scolaires, FUB

## Descriptif

L'action consiste à déployer le dispositif national « Savoir rouler à vélo » sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce programme vise à permettre aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée en collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Il se compose de 3 blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire. Les apprentissages recherchés sont les suivants :

- **Maîtriser les fondamentaux du vélo** : découverte de la conduite et des éléments de sécurité : acquisition de l'équilibre, pédaler, tourner, freiner, changer de vitesse, réglage du casque, éclairage, freins, sonnette...
- **Savoir circuler en sécurité** : acquisition des compétences pour rouler en tout autonomie et sécurité : rouler en groupe, communiquer avec les usagers, indiquer les changements de direction, arrêts...
- **Se déplacer en situation réelle** : déplacement en situation réelle sur la voie publique, se positionner sur la chaussée de façon sécurisée, respecter le code de la route et tenir compte de leur environnement et des autres usagers (piétons, voitures, motos, transports en commun...)

La mise en œuvre du dispositif bénéficie de financements via les Certificats d'Economies d'Energie.

Par ailleurs, des expérimentations de type « Vélo-bus », mobilisant notamment les parents d'élèves, pourront être relancées sur le territoire.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir ultérieurement	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"><li>• « Génération vélo »</li><li>• Etat / ADEME</li><li>• Education nationale / Etablissements scolaires</li><li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li></ul></li></ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu, avec une phase expérimentale en 2025.
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formations programmées</li><li>• Etablissements scolaires mobilisés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de formations</li><li>• Nombre d'élèves</li><li>• Nombre d'établissements</li></ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

**2.12**

### Accompagner le déploiement des nouvelles technologies de la mobilité

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air



#### Généraliser les bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Concrètement, cette loi fixe pour but d'atteindre la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050. Depuis le 1er juillet 2021, elle est complétée par la Loi Climat et Résilience. Cette dernière, tenant compte des grands enjeux gouvernementaux du XXI<sup>e</sup> siècle, s'articule autour de trois grands piliers : investir plus et mieux dans les transports du quotidien, faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer, et engager la transition vers une mobilité plus propre. Le texte favorise notamment le déploiement des véhicules électriques sur le territoire et pose l'objectif de multiplier par 5 les bornes de recharge publique d'ici 2030. Enfin, plus récemment encore, en 2023, le Parlement Européen a validé une loi concernant l'interdiction de ventes de voitures thermiques à compter de 2035. Une généralisation des voitures électriques semble alors se dessiner dans les années à venir.

##### PAYS D'HERICOURT

Cette loi trouve une pertinence particulière dans le territoire d'Héricourt, où le premier poste d'émissions de GES est le transport routier qui pèse pour plus de la moitié des émissions totales (55%). Outre l'absence d'une offre de transport en commun globale, cet impact environnemental des déplacements en véhicule thermique accentue l'enjeu du développement local de la mobilité électrique.

Le déploiement d'un réseau de bornes de recharges électriques apparaît donc indispensable, de manière à accompagner les évolutions du parc automobile et d'encourager la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire, en facilitant la substitution de véhicules thermiques par des véhicules électriques
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Augmenter le nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
SIED 70	Etat, ADEME, Communauté de Communes

##### Descriptif

Dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques piloté par le SIED 70, l'action consiste à développer le réseau du Pays d'Héricourt, à travers l'installation de bornes de recharge électrique.

Le déploiement du réseau pourra également s'appuyer sur des opérateurs privés spécialisés dans le domaine.

A cet effet, un schéma de déploiement des bornes de recharge pourra être établi de manière coordonnée sur le

Pays d'Héricourt.

Par ailleurs, le développement de bornes électriques intégré à l'échelle du Pays d'Héricourt permettra à la CCPH de s'équiper d'une flotte de véhicules électriques.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique : entre 500 et 4 800 euros selon la puissance de recharge et les caractéristiques de l'emplacement (maison, copropriété, entreprise, lieu public, etc)	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
SIED 70 Enedis / EDF Communes CCPH : approche transversale / Services pilotes : Pôle Aménagement et Développement Durable	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de bornes installées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de bornes installées</li><li>• Nombre de véhicules électriques sur le territoire</li></ul>

## Orientation 2 : Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux



N° Axe opé.

2.13

### Développer une offre de mobilité à vocation sociale

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

#### S'inscrire dans la démarche « garage solidaire » : création de partenariats avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 26 décembre 2019 vise à transformer les transports en les rendant plus durables, plus efficaces et plus inclusifs. Toutefois, les véhicules à motorisation alternatif, notamment électrique sont encore aujourd'hui relativement coûteux et ne peuvent être accessibles par les ménages les plus modestes. Le développement d'une filière solidaire, et plus particulièrement de garages solidaires visent ainsi à offrir des services de maintenance, de réparation et de recharge pour les véhicules électriques à des coûts réduits, favorisant ainsi l'accessibilité de cette technologie émergente.

##### PAYS D'HERICOURT

L'augmentation globale et continue des coûts de l'énergie, ainsi que des charges d'entretien des véhicules automobiles, expose le Pays d'Héricourt à une précarisation, en particulier pour des habitants confrontés à **une dépendance accrue à la voiture individuelle**, souvent nécessaire en l'absence d'une offre globale de transport en commun.

Afin de protéger les plus précaires, l'expérimentation d'une démarche de garage solidaire permet de maintenir des solutions de déplacement complémentaires aux modes alternatifs. Des initiatives sont en cours de formalisation à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Concilier la diversité des solutions de mobilité
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt

###### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'adoption de véhicules électriques via la mise en place et le déploiement de garages solidaires permettant aux ménages les plus modestes de s'affranchir d'une partie des contraintes financières de cette nouvelle technologie bas carbone
- Identification d'acteurs de l'ESS orientés et création de partenariats

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communauté de Communes	Etat, ADEME, Département Syndicat Mixte de Transport Nord-Franche-Comté MIFE La « roue de secours »

##### Descriptif

L'action consiste à définir un contexte partenarial et d'engager une réflexion dans la mise en œuvre d'un dispositif mutualisé à l'échelle de l'aire urbaine. Ainsi, la mise en place d'une telle initiative peut s'appuyer sur ce qui a d'ores et déjà été réalisé dans le territoire voisin, à Montbéliard, où le garage solidaire « La roue de Secours » est en activité depuis plusieurs années.

Les garages solidaires ont le statut d'association et bénéficient de subventions de l'État. Ils proposent divers services s'adressant aussi bien aux particuliers sans compétences en mécanique qu'aux personnes plus expérimentées. Ces garages ont plusieurs avantages :

- Faire réparer et/ou entretenir votre véhicule par un professionnel
- Profiter des équipements sur place pour réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule (avec, si besoin, l'aide d'un mécanicien sur place)
- Bénéficier d'une formation en réparation automobile pour apprendre à réparer et/ou entretenir vous-même votre véhicule

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Budget de démarrage estimé entre 60 000 et 180 000 euros (répartis entre des dépenses d'investissement et la constitution d'un fonds de roulement nécessaire pour couvrir les besoins en trésorerie) selon l'activité précédente de l'emplacement choisi	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Département</li> <li>• Syndicat Mixte de Transport NFC</li> <li>• La roue de secours</li> <li>• Associations</li> <li>• Garages automobiles</li> <li>• Concessionnaires automobiles</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services Pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Economie – Insertion</li> <li>➢ Pôle Aménagement et Développement Durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de garages solidaires installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de garages solidaires installés</li> <li>• Nombre de véhicules électriques sur le territoire</li> </ul>

## Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire



N° Axe opé.

3.1

### Informer et sensibiliser les entreprises de manière à promouvoir une gestion optimisée de l'énergie

Volet

Atténuation



Adaptation

Plan Air

#### Faciliter le partage de bonnes pratiques pour une gestion optimisée de l'énergie

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m<sup>2</sup> doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir. C'est pourquoi, il convient d'engager une communication spécifique auprès des entreprises : en informant sur les possibilités de financement, les incitations fiscales et les économies d'énergie potentielles, le partage de bonnes pratiques contribue à lever les freins et encourager l'engagement dans les projets d'optimisation énergétique à vocation économique.

##### Objectif

###### Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025 ????

###### Objectifs opérationnels :

- Informer les entreprises sur les leviers d'action pouvant être mis en œuvre localement en lien avec les évolutions du contexte réglementaire
- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de process, technologie ou organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises locales</li> <li>• Club affaires</li> <li>• CCI / CMA</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste à organiser des séquences de rencontres et de partage de bonnes pratiques destinés aux entreprises : réunions thématiques, visites de bâtiments, retours d'expérience...

Le partage des bonnes pratiques de la gestion optimisée de l'énergie peut s'organiser en plusieurs étapes :

- Il est important d'identifier et de documenter les pratiques efficaces à travers des audits et retours d'expérience présent sur le territoire.
- Standardisation et mise à disposition des bonnes pratiques via des outils numériques et plateformes collaboratives.
- Des ateliers de sensibilisation et d'échange peuvent permettre de faciliter l'échange de ces bonnes pratiques.
- Il est essentiel de suivre l'efficacité des actions mises en place à travers des indicateurs de performance.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Club affaires</li> <li>• ADEME</li> <li>• Région BFC</li> <li>• SIED70</li> <li>• Communauté de Communes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service « Economie »</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des bonnes pratiques recensées</li> <li>• Nombre de participants aux réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions réalisées</li> </ul>

## Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et entreprises du territoire



N° Axe opé.

3.2

### Accompagner la rénovation énergétique et la performance des bâtiments d'entreprise

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Conseiller les entreprises pour une gestion économique et optimisée de l'énergie

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a été consacrée par le gouvernement à la rénovation des bâtiments tertiaires des TPE et PME sur la période 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m<sup>2</sup> doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050** avec un **objectif d'économies d'énergie de -30% d'ici à 2030**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- **Sécuriser les entreprises** face à l'augmentation des coûts de l'énergie et les éventuelles pénuries énergétiques

###### Objectifs opérationnels :

- Réaliser un accompagnement personnalisé aux entreprises dans leur démarche d'optimisation énergétique et de recherche de solutions efficaces
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises
- Généraliser l'installation de panneaux solaires en toiture, dans une stratégie de diminution de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de réduction de la facture énergétique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
A identifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises</li> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Etat, Région, Département, Europe</li> <li>• Syndicat d'énergie / SIED 70</li> <li>• EDF / Enedis</li> </ul>

Descriptif
L'action se décline à travers plusieurs initiatives :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• développer une <b>mission de conseil énergétique</b> auprès des entreprises : via un accompagnement personnalisé aux entreprises, ces dernières pourront optimiser leur consommation énergétique et identifier des solutions d'efficacité énergétique adaptées à leurs besoins spécifiques.</li> <li>• Identifier les <b>systèmes mutualisables</b> dans une logique de cluster, notamment des réseaux de chaleur qui fournissent aux entreprises un levier d'action leur permettant d'être à la fois plus efficaces énergétiquement et de réduire leurs coûts énergétiques.</li> </ul>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
CCI / CMA SIED 70 Enedis / EDF ADEME CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Economie et insertion</li> <li>◦ Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'audits énergétiques réalisés</li> <li>• Nombre de projets d'installation de PV réalisés</li> <li>• Nombre de systèmes mutualisables identifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la consommation d'énergie finale des bâtiments des entreprises concernées</li> <li>• Suivi des dépenses énergétiques des entreprises concernées (euros)</li> <li>• MW d'énergie solaire installée</li> <li>• Pourcentage de toitures/parkings couverts</li> <li>• Nombre d'entreprises utilisant un système énergétique mutualisé</li> </ul>

## Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et entreprises du territoire



N° Axe opé.

3.3

### Inciter et accompagner les entreprises permettant de faciliter la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture de bâtiments d'entreprises

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » introduit la définition de la rénovation énergétique performante et de la rénovation énergétique performante globale dans le code de la construction. Des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Par exemple, une enveloppe de 200 millions d'euros a été consacrée par le gouvernement à la rénovation des bâtiments tertiaires des TPE et PME sur la période 2021-2022. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés. D'ailleurs, cette même loi est venue modifier l'article L111-18-1 du code de l'urbanisme : désormais, les bâtiments neufs de plus de 500 m<sup>2</sup> doivent disposer en toiture et/ou sur le parking d'un dispositif de production d'énergies renouvelables ou des éléments de végétalisation sur au moins 30% de la surface disponible.

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- Réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process,
- Modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables.

Outre l'enjeu environnemental, il s'agit de sécuriser les finances et la compétitivité des entreprises à travers une réduction de la facture énergétique, permettant ainsi de préserver la capacité d'investir.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050**
- Développer la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire

###### Objectifs opérationnels :

- Généraliser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments, dans une recherche d'optimisation des surfaces de toiture, de performance et de réduction de la facture énergétique
- Viser un objectif de :
  - multiplier par 4 la production photovoltaïque, jusqu'à représenter une production de 2,6 Gwh/an en 2030
  - multiplier par 5 la production solaire thermique, jusqu'à représenter une production de 1 Gwh/an en 2030
- Promouvoir l'énergie solaire auprès des entreprises

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

- Communauté de Communes

##### Partenaires

- Entreprises
- CCI / CMA
- Etat, Région, Département, Europe
- Syndicat d'énergie / SIED 70

## Descriptif

L'action consiste à promouvoir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques :

- sur les toits d'entreprise
- par la mise en place d'ombrières solaires sur espaces de stationnement

Pour généraliser le déploiement du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments d'entreprises, divers leviers d'action sont mobilisables :

- la modification de la règlementation locale (PLU) afin de favoriser la mise en place des installations photovoltaïques (exemple : imposer l'installation de panneaux solaires pour les bâtiments d'une certaine surface (comme le prévoit la législation pour les nouvelles constructions commerciales ou logistiques de plus de 500 m<sup>2</sup>).
- l'intégration de mesures spécifiques dans les règlements de zones d'activités
- création d'ombrières solaires sur les parkings
- création un cadre de coopération à travers des groupement d'achats par exemple
- mise en place d'actions de sensibilisation auprès des entreprises

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coûts moyens d'installation de panneaux solaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les toits : 1 260 € / kWc installé</li> <li>• En ombrières : environ 1 330 € / kWc installé</li> </ul>	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI / CMA</li> <li>• SIED 70</li> <li>• Enedis / EDF</li> <li>• ADEME</li> <li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Economie et insertion</li> <li>➤ Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets d'installation de PV réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MW d'énergie solaire installée</li> <li>• Pourcentage de toitures/parkings couverts</li> </ul>

## Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte, et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire



N° Axe opé.

3.4

### Coordonner des actions collectives et créer les synergies au service d'un développement économique et durable

Volet

Atténuation



Adaptation

Plan Air

#### Coordonner une réflexion permettant de créer les conditions d'une mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Ainsi, des mesures incitatives, telles que des subventions et des crédits d'impôt, ont été et sont toujours mises en place pour encourager les entreprises à rénover leurs bâtiments. Il existe aussi des mesures encourageant les entreprises à investir dans des solutions énergétiques durables, telles que les panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de chaleur mutualisés.

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises. Divers axes peuvent être envisagés, comme le groupement d'achat sur l'énergie. Cette pratique, encadrée par la législation nationale (Code de l'énergie), permet aux collectivités et parfois aux entreprises de mutualiser leurs besoins énergétiques pour accéder à des tarifs compétitifs tout en favorisant une consommation responsable.

##### Objectif

###### Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025.

###### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de process, technologie ou organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises et à l'échelle d'une zone d'activités
- Établir des partenariats entre les autorités publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales pour soutenir et promouvoir les initiatives de groupements d'achats d'énergie.

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

- Communauté de communes

##### Partenaires

- Entreprises locales
- Club affaires
- CCI / CMA

Description
L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation d'ateliers ou de séminaires impliquant les entreprises et les acteurs locaux intéressés par une expérimentation de mutualisation de systèmes énergétiques et équipements</li> <li>• l'animation d'un groupe de travail pour élaborer des plans d'action concrets, définir les modalités de fonctionnement des groupements d'achats d'énergie, et identifier les fournisseurs potentiels et les solutions technologiques les plus adaptées aux besoins des entreprises participantes.</li> <li>• une réflexion quant à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant d'évaluer le potentiel de regroupement des besoins en énergie des entreprises du territoire, ainsi que les économies potentielles et les modalités de mise en œuvre d'un tel projet.</li> </ul>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Club affaires</li> <li>• ADEME</li> <li>• Région BFC</li> <li>• SIED70</li> <li>• Communauté de Communes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service « Economie »</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>

## Orientation 3 : Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissance verte et permettant de rapprocher les emplois et les services au bénéfice des habitants et entreprises du territoire



N° Axe opé.

3.5

### Coordonner des actions collectives et créer des synergies au service d'un développement économique et durable

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Développer des services inter-entreprises

##### Contexte et enjeux

En France, la Loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » vise à promouvoir la gestion performante et optimisée de l'énergie, y compris pour les établissements à vocation économique. Parmi les solutions envisageables, le développement de services partagés peut contribuer à une organisation optimisée, au service des entreprises et de leurs salariés.

##### PAYS D'HERICOURT

Ainsi, le secteur industriel représente 8% des émissions du Pays d'Héricourt, pour lequel la consommation d'énergie relève à 66% d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz). Deux axes de travail sont donc à privilégier :

- réduction de la consommation d'énergie, notamment à travers l'amélioration énergétique des bâtiments et des process
- modification du mix énergétique, notamment en augmentant la part d'énergies renouvelables

Dans un contexte où la transition énergétique et la maîtrise des coûts constituent des enjeux majeurs, la mutualisation de systèmes énergétiques et équipements à l'échelle d'une zone d'activités telle que les « Les Guinnottes » peut représenter une solution pertinente et innovante au service de la compétitivité des entreprises.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Contribuer à la diminution des GES du territoire avec l'objectif de diviser par 5 ses émissions d'ici 2050.
- Atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par le Pays d'Héricourt.
- Diminuer d'environ 28% la consommation d'énergie du secteur industriel à horizon 2025.

###### Objectifs opérationnels :

###### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la mise en œuvre de solutions innovantes en matière d'organisation
- Étudier les possibilités de mutualisation des ressources énergétiques entre entreprises et à l'échelle d'une zone d'activités
- Etablir des partenariats entre les autorités publiques, les associations professionnelles et les entreprises locales

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises</li> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Club affaires</li> </ul>

Descriptif	
L'action consiste à coordonner une réflexion à l'échelle du territoire donnant lieu à :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La réalisation d'un état des lieux des services présents dans chaque entreprise de l'EPCI</li> <li>➤ L'animation d'un temps d'échanges entre les entreprises afin de connaître les besoins et les possibilités de mutualisation.</li> </ul>	
Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCI / CMA</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Club Affaires</li> <li>• Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service « Economie »</li> </ul> </li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de service interentreprise créé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises utilisant un service mutualisé</li> </ul>



## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique

N° Axe opé.

**4.1**

### Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Mutualiser la ressource en eau, en recherchant une coordination à l'échelle intercommunale : réalisation d'une étude globale de transfert de compétence

##### Contexte et enjeux

Avec le changement climatique, les territoires français sont confrontés à des défis croissants en matière de gestion de l'eau, qui se traduit notamment par des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères. En réponse à cette situation, le Plan national de gestion des ressources en eau, lancé en 2023, a pour objectif d'assurer la disponibilité et la durabilité de cette ressource. Ce plan se concentre sur le renforcement de la gouvernance locale, l'amélioration des pratiques d'ingénierie et l'intensification des efforts en matière de recherche et d'innovation.

Pour garantir une gestion responsable et partagée de l'eau, il est essentiel de préserver les écosystèmes, d'assurer la sécurité alimentaire et d'assurer un accès équitable à cette ressource pour tous. Cela nécessite non seulement une utilisation rationnelle et efficace de l'eau, mais également une collaboration étroite entre tous les acteurs concernés, y compris les collectivités locales, les entreprises et les citoyens.

##### **PAYS D'HERICOURT**

Au regard des enjeux déterminants pour la sécurité du territoire en matière d'approvisionnement en eau, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec les communes permettant d'envisager l'opportunité et les modalités potentielles d'un transfert de compétences « Eau et Assainissement ».

En effet, le périmètre de gestion est actuellement le suivant :

- les communes de Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Chenebier, Couthenans, Echenans, Laire, Luze, Mandrevillars et Tavey font partie du Syndicat Intercommunal de Champagney
- les communes de Chavanne, Le Vernoy, Trémoin, Verlans et Villers s/Saulnot font partie du SIVU du Vernoy
- les communes de Aibre et d'Héricourt sont chacune en délégation de service public jusqu'en décembre 2034
- les communes de Belverne, Champey, Coisevaux, Courmont, Etobon, Saulnot et Vyans-Le-Val sont en régie communale

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

- Anticiper les risques liés au changement climatique
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles

###### **Objectifs opérationnels :**

- Définir une organisation efficace et adaptée, permettant une gestion optimale et sécurisée de l'approvisionnement en eau du Pays d'Héricourt
- Mutualiser la gestion de la ressource en eau
- Rénover les réseaux, de manière à se prémunir des fuites et des déperditions liées à la vétusté des équipements
- Encourager la recherche de nouvelles ressources en eau et protéger les captages

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> <li>• Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicats des eaux</li> <li>• Etat</li> <li>• Agence de l'eau</li> </ul>

Descriptif
<p>L'action consiste à accompagner la réflexion intercommunale dans une recherche de meilleure articulation de la ressource en eau, pouvant donner lieu à un transfert de compétence. Parmi les modes envisageables dont l'opportunité fera l'objet d'un examen particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régie dotée de la seule autonomie financière</li> <li>• la concession de service public de type délégation</li> </ul> <p>A cet effet, la réalisation d'une étude globale de transfert de compétence « Eau-Assainissement » permettra d'accompagner la prise de décision et facilitera les échanges entre les communes et syndicats.</p>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC Département Communes et syndicats des eaux CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Environnement / Marchés</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes ayant transféré la compétence distribution à la CC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.2**

### Garantir une gestion responsable et partagée de la ressource en eau

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Villages fleuris : favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé

##### Contexte et enjeux

L'action visant à favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau dans les villages revêt une importance capitale dans un contexte national marqué par les défis du réchauffement climatique et de l'urbanisation croissante. En effet, selon des études de l'ADEME, les arbres peuvent jouer un rôle crucial dans la création d'îlots de fraîcheur en milieu urbanisé. Cette capacité dépend de l'essence des arbres, qui influence également d'autres aspects tels que la biodiversité locale, la captation des particules, le paysage, la gestion de l'eau, et la résilience aux changements climatiques. Des outils disponibles au public comme Sesame, fruit d'une collaboration entre les collectivités et le Cerema, permettent de se renseigner sur les services rendus par chacune des essences existantes. D'autres études comme EPICEA soulignent aussi l'importance de la végétalisation urbaine pour abaisser la température des villes et améliorer le confort thermique des habitats. Cette baisse de température est essentielle pour atténuer les effets néfastes des vagues de chaleur sur la santé et le bien-être des citoyens. Pour évaluer ce dernier point, il existe d'ailleurs des indices comme l'Indice de Confort Thermique (UTCI) qui reflète la température ressentie par les humains, en prenant en compte les taux d'humidité, réhaussés par le phénomène d'évapotranspiration.

##### PAYS D'HERICOURT

Au niveau du Pays d'Héricourt, cette action s'inscrit dans une volonté de répondre aux enjeux climatiques et environnementaux spécifiques du territoire où l'impact du dérèglement climatique a été particulièrement visible à l'été 2022. Par ailleurs, l'entretien de ces zones végétalisées devra être réalisé sans l'utilisation de produits phytosanitaires, dont le ruissellement engendre des perturbations importantes sur les écosystèmes et des pollutions au sein même des nappes phréatiques.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt le plus élevé possible, pouvant même aller jusqu'à l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- **Intégrer le nouveau PNACC** sur le territoire

###### Objectifs opérationnels :

- Favoriser les plantations adaptées à la chaleur et au manque d'eau, notamment les plantes vivaces, contribuant à créer des îlots de fraîcheur en milieu urbanisé
- Encourager les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire puis à complètement éliminer leur usage

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes	Label Villes et villages fleuris

Descriptif
L'action consiste à engager une réflexion avec les communes, permettant de définir un plan de végétalisation et d'embellissement des cœurs de villages dans une logique de transition, et de préservation de la ressource. Ainsi s'agit-il de rechercher une expertise, permettant d'identifier et privilégier des essences peu consommatrices d'eau et résistantes à des périodes de canicule plus intenses et régulières.
L'action donnera lieu également à différentes mesures de réduction de l'usage de produits phytosanitaires, pouvant aller jusqu'à la labellisation « zéro phyto ». La démarche s'organise de la manière suivante :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluation et sensibilisation</b> : évaluation du besoin en produits phytosanitaires, sensibilisation du personnel d'entretien ;</li> <li>• <b>Remplacement des produits</b> : utilisation de techniques alternatives (paillage, lutte biologique, désherbage manuel) ;</li> <li>• <b>Suivi des résultats</b> : évaluation de l'efficacité et promotion des résultats.</li> </ul>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût moyen pour la création d'un massif de plantes vivaces : autour de 14 €/m <sup>2</sup> planté ( <a href="http://www.debroussaillez.fr">www.debroussaillez.fr</a> )	Coût annuel d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrosage : 12 €/m<sup>2</sup></li> <li>• Jardinage : 20 €/heure</li> </ul>
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Office Français de la Biodiversité Région BFC Département Communes : services des espaces verts CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Environnement / Marchés</li> <li>◦ Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul> Particuliers	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice UTCI</li> <li>• Nombre de villages labellisés « villages fleuris »</li> <li>• Quantité de produits phytosanitaires utilisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice UTCI</li> <li>• Nombre de villages labellisés « villages fleuris »</li> <li>• Quantité de produits phytosanitaires utilisée</li> <li>• Nombre de communes ayant obtenu un label</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.3**

### Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

### Généraliser la GEMAPI : gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation

#### Contexte et enjeux

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur dans un contexte d'adaptation au changement climatique, en particulier en matière de gestion de l'eau. Parmi les impacts à anticiper, le risque inondation est le risque naturel le plus important en France métropolitaine. Les 2 grandes agglomérations du Pôle métropolitain que sont Belfort et Montbéliard sont particulièrement vulnérables à ce risque et ont à ce titre été identifiées territoire à risque important d'inondation (TRI).

#### PAYS D'HERICOURT

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt est moins impactée par ce risque cependant les différents cours d'eau du Pays d'Héricourt et plus particulièrement la LIZAINE font partie du bassin versant de la SAVOUREUSE et de l'ALLAN.

Depuis les années 1990, plusieurs démarches ont été entreprises afin de réduire la vulnérabilité du territoire, dont un premier plan d'action de prévention des inondations (PAPI), signé en 2004 entre le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'État.

Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montbéliard a par la suite été arrêtée. Cependant, des actions restent à mener.

C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, d'œuvrer à préparer l'ensemble de ce territoire à faire face à ce risque majeur.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Anticiper les risques liés au changement climatique
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles

##### Objectifs opérationnels :

- Participer à la démarche collective engagée à l'échelle du bassin versant

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> <li>• Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• EPTB Saône et Doubs</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la gestion de l'Eau, entretien des berges, rétention en cas d'inondation la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié.

Ce dispositif contractuel, proposé par l'État, permet de mettre en oeuvre des actions de prévention visant à réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques, en bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'État, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

La démarche s'effectue en deux temps :

- Un programme d'études préalables visant à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions (durée moyenne 2 à 3 ans) ;
- Le PAPI qui vise à mettre en oeuvre les différentes actions (durée maximale 6 ans).

En l'absence de structure locale compétente à cette échelle, l'animation de la démarche a été confiée à l'EPTB Saône et Doubs, qui :

- est la seule structure actuellement compétente à l'échelle de la SLGRI ;
- co-anime déjà la SLGRI.

Par ailleurs, la Communauté de Communes engage une étude pour la restauration hydromorphodynamique de la Lizaine et d'une partie de ses affluents.

Cette étude répondra aux objectifs suivants :

- Phase 1 - État des lieux et diagnostics du cours d'eau et de ses affluents :
  - Analyse et synthèse des données
  - État des lieux
  - Hydromorphologie des cours d'eau : tracés, profil en long, profondeur, érosions de berges, dépôts de matériaux, ...
  - Ouvrages hydrauliques
  - Composantes biologiques : piscicole, hydrobiologique, physico-chimique, qualité des milieux associés (ripisylve, zone humide, ...)
- Phase 2 - Programme de travaux :
  - Élaboration des fiches action
  - Priorisation et calendrier

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat</li><li>• EPTB Saône-Doubs</li><li>• Communes : services des espaces verts</li><li>• CCPH : approche transversale / Services pilotes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Environnement / Marchés</li><li>○ Pôle Aménagement et Développement durable</li></ul></li></ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'études réalisées</li></ul>	Nombre d'actions envisagées pour le bassin versant

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.4**

### Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Mener des actions de restauration des continuités écologiques aquatiques et de préservation des zones humides : actualisation de l'étude et plan d'action des marais de Saulnot

##### Contexte et enjeux

A l'échelle nationale et même mondiale, la biodiversité est aujourd'hui soumise à une forte pression anthropique, accentuée par le changement climatique. S'ajoutent à cela l'exploitation accrue des ressources, la prolifération d'espèces envahissantes et la pollution qui fragilisent les écosystèmes, modifiant ainsi les habitats et les aires de répartition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines méthodes agricoles engendrent une homogénéisation des espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces. En réponse à ces défis, l'Etat a promulgué un plan Biodiversité en 2018, visant à préserver la biodiversité et à enrayer son déclin. Ce plan, décliné en six axes et 24 objectifs, reconnaît l'agriculture comme une « alliée de la biodiversité pour accélérer la transition agroécologique ». L'objectif est de développer des pratiques qui préparent la biodiversité des sols et favorisent la pollinisation.

##### PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'Héricourt, doté d'une biodiversité variée avec des zones humides, des forêts et des prairies, n'échappe pas à ces problématiques. Face à ces défis, un état des lieux reste à mener quant à la situation actuelle et son évolution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà mis en place des actions concrètes.

Le Pays d'Héricourt dispose d'un milieu écologique unique à travers les marais de Saulnot, qui a donné lieu à une première étude réalisée il y a quelques années.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau élevé de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt
- Intégrer la **démarche ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale) de l'Office Français de la Biodiversité – mesure phare de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité – afin de réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité** présents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

###### Objectifs opérationnels :

- Actualisation de l'étude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> <li>• Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Office Français de la Biodiversité</li> </ul>

Descriptif
Pour l'actualisation de l'étude et du plan d'actions autour des marais de Saulnot, il est nécessaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• De réaliser un état des lieux et un diagnostic actualisé en rassemblant des données écologiques et hydrologiques tout en impliquant les parties prenantes locales.</li> <li>• Un inventaire de la biodiversité et une analyse hydrologique pour identifier les enjeux dois compléter l'état des lieux.</li> <li>• Un plan d'actions basé sur des objectifs de conservation et de restauration, incluant des mesures de gestion des niveaux d'eau et des actions de sensibilisation pourra alors être réalisé.</li> <li>• Des partenariats locaux peuvent aussi être réalisé pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions.</li> </ul>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Office Français de la Biodiversité Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC Région BFC Département CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Environnement / Marchés</li> <li>◦ Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'avancement de l'étude et du plan d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'action envisagé pour une meilleure gestion des marais</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.5**

### Préserver la biodiversité et l'équilibre naturel des cours d'eau

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

### Entretenir les espaces dans une recherche de préservation de la biodiversité & Favoriser la capacité de pollinisation du territoire

#### Contexte et enjeux

A l'échelle nationale et même mondiale, la biodiversité est aujourd'hui soumise à une forte pression anthropique, accentuée par le changement climatique. S'ajoutent à cela l'exploitation accrue des ressources, la prolifération d'espèces envahissantes et la pollution qui fragilisent les écosystèmes, modifiant ainsi les habitats et les aires de répartition de la faune et de la flore. Par ailleurs, certaines méthodes agricoles engendrent une homogénéisation des espèces végétales et animales au détriment d'autres espèces. En réponse à ces défis, l'État a promulgué un plan Biodiversité en 2018, visant à préserver la biodiversité et à enrayer son déclin. Ce plan, décliné en six axes et 24 objectifs, reconnaît l'agriculture comme une « alliée de la biodiversité pour accélérer la transition agroécologique ». L'objectif est de développer des pratiques qui préparent la biodiversité des sols et favorisent la pollinisation.

#### PAYS D'HERICOURT

Le territoire du Pays d'Héricourt, doté d'une biodiversité variée avec des zones humides, des forêts et des prairies, n'échappe pas à ces problématiques. Face à ces défis, un état des lieux reste à mener quant à la situation actuelle et son évolution dans un contexte de changement climatique. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà mis en place des actions concrètes.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Atteindre un niveau élevé de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles** sur le territoire du Pays d'Héricourt, pouvant même aller jusqu'à l'obtention de labels comme le « label Libellules »
- Intégrer la **démarche ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale) de l'Office Français de la Biodiversité – mesure phare de la nouvelle Stratégie Nationale de la Biodiversité – afin de réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité** présents sur le territoire afin de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme

##### Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic des **enjeux de biodiversité sur le territoire**
- Changer les pratiques de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité
- Intégrer biodiversité et urbanisme
- Renforcer la capacité de pollinisation du territoire

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Office National de la Biodiversité</li> </ul>

Descriptif	
<p>L'action consiste à identifier des leviers d'intervention de la collectivité en faveur de la biodiversité, en profitant des compétences d'aménagement et d'entretien des espaces des communes. Parmi les mesures envisagées, certaines communes ont d'ores et déjà engagé des expérimentations, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le fauchage tardif, qui consiste à différer la tonte des espaces verts, notamment des prairies jusqu'à une période plus avancée de la saison, en est un exemple. En effet, en laissant aux plantes sauvages le temps de fleurir, cela permet non seulement la reproduction des espèces végétales, mais aussi d'accroître la pollinisation et le développement des espèces pollinisateur. Cela implique une sensibilisation à l'échelle des communes, à la fois pour les particuliers et les agriculteurs. Un suivi du nombre d'espèces pollinisateur permettra d'évaluer l'efficacité de la mesure.</li> <li>• L'installation de ruches sur les parcelles communales permet également de préserver la biodiversité présente sur le territoire. Elles donnent la possibilité d'accroître la pollinisation des espèces végétales sur le territoire tout en sensibilisant le public à l'importance de ces insectes cruciaux pour l'agriculture et le développement des espèces végétales. Une gestion communautaire pourrait être mise en place afin d'accroître l'aspect éducatif du projet.</li> </ul>	
Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût total d'une ruche déjà peuplée : entre 300 et 500 €* *( <a href="https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/">https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/</a> )	Coût d'entretien annuel complet des colonies : environ 200 €*
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Office Français de la Biodiversité Conservatoire d'Espaces Naturels de BFC Région BFC Département Communes : services des espaces verts CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Évironnement / Marchés</li> <li>o Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jours avec des parcelles non fauchées</li> <li>• Nombre de ruches installées</li> <li>• Densité d'insectes polliniseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de parcelles fauchées tardivement</li> <li>• Nombre de colonies, quantité de miel produit</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.6**

### Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

## Préserver les forêts via une gestion durable et adaptée au réchauffement climatique

### Contexte et enjeux

De nombreuses conséquences du réchauffement climatique impactent et menacent les forêts françaises. On peut citer les sécheresses, feux de forêts, prolifération des parasites à cause de la diminution du nombre de gelées, etc. En 2018, tous ces facteurs ont impacté plus de 300 000 hectares de forêts. Pour faire face à ce défi, le gouvernement a lancé en 2023 le plan "1 milliard d'arbres" d'ici 2032. L'objectif : reboiser massivement et diversifier les essences pour accroître la résilience des forêts. Des outils comme ClimEssences et RENEssences sont aujourd'hui disponibles et permettent d'aider à choisir les essences les plus adaptées aux conditions futures.

### PAYS D'HERICOURT

Selon les données de l'INSEE, la Bourgogne-Franche-Comté représente le 4<sup>ème</sup> potentiel en bois-énergie de France métropolitaine. Ce qui représente un véritable atout pour le Pays d'Héricourt, avec une production de 41,5 Gwh liée au bois-énergie, soit 98% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire. Il apparaît également que 67% du bois-énergie récolté sur le Pays d'Héricourt est effectivement utilisé sur le territoire.

Au total, la récolte de bois énergie représente 64% de la récolte totale qui compte aussi le bois-œuvre et le bois industrie.

L'optimisation de la ressource bois nécessite une gestion durable des forêts, accrue par les conséquences d'ores et déjà visibles du changement climatique. Ainsi, le territoire du Pays d'Héricourt, au même titre que la région Bourgogne-Franche-Comté, n'a pas été épargné par les effets du changement climatique. En effet, une épidémie de scolytes s'est durement installée dans la région, fragilisant ainsi plusieurs hectares d'arbres. L'ONF s'est mobilisée en lançant un projet de "forêt mosaïque". Cette initiative vise à diversifier les essences et à créer une forêt plus résistante aux aléas climatiques.

### Objectifs

#### Objectifs stratégiques :

- Préserver la ressource forestière et optimiser le potentiel d'exploitation à travers une gestion durable des forêts
- Sécuriser les puits carbone du Pays d'Héricourt afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050
- Intégrer le nouveau PNACC sur le territoire et notamment le volet « forêts »

#### Objectifs opérationnels :

- Remplacer les surfaces scolytées par de nouvelles espèces plus adaptées au réchauffement climatique
- Renouveler les forêts par la plantation d'essences diversifiées et moins sensibles aux conséquences du changement climatique

### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communes

### Partenaires

- ONF
- COFOR

## Descriptif

L'action consiste à développer un plan de renouvellement des forêts, en particulier en remédiation de l'épidémie de scolytes qui fragilise la ressource du territoire.

Les scolytes, large famille d'insectes xylophages (c'est-à-dire qui se nourrissent de bois), voient leur prolifération stimulée un peu partout sur le territoire à cause des températures anormalement chaudes.

Les plans de lutte, élaborés avec l'ONF, se multiplient : ils nécessitent un état des lieux des arbres touchés, une détection précoce, un piégeage aux phéromones, ainsi que d'éventuelles coupes sanitaires. C'est sur ces parcelles dévastées qu'un reboisement est nécessaire. Pour se faire, il est primordial de choisir de nouvelles essences insensibles aux espèces de scolytes présentes (un scolyte ne pond que sur une essence d'arbre particulière).

Des projets de remplacement des essences sont en cours comme le projet RENEssences ou FuturForEst afin de choisir des essences plus résilientes au changement climatique et aux scolytes.

Sur le territoire du pays d'Héricourt, ce sont 2 Ha qui ont été touchés par l'épidémie de scolytes et qui nécessitent donc d'être replantés.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'un abattage d'arbre : de 300 à plus de 1800 € (selon la taille de l'arbre) (DRAAF) Coût d'une replantation : dépendant de l'essence choisie	Coût moyen annuel d'entretien d'une forêt en France : 120 €/hectare (DRAAF)
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME ONF Organisations internationales : FAO, CIFOR Région BFC Département CCPH	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>Nombres d'arbres replantés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Surfaces de forêts effectivement reboisées</li><li>Diminution du nombre d'infection au scolyte</li></ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.7**

### Préserver le patrimoine naturel et les ressources du territoire

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Préserver les ressources naturelles, à travers une gestion des déchets s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire

##### Contexte et enjeux

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'inscrit dans une approche globale visant à promouvoir l'économie circulaire qui a donné lieu à la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 Février 2020. Celle-ci vise à créer les conditions vers une économie sobre en ressources, parmi lesquelles une meilleure gestion et prévention des déchets.

Ainsi s'agit-il de réduire les impacts environnementaux et « carbone » liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières générant des déchets. Une manière également de faire face à la raréfaction des ressources naturelles et de préserver les finances des collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets.

C'est pourquoi, le plan national de prévention des déchets (PNPD), prévu à l'article L. 541-11 du code de l'environnement et piloté par le ministère chargé de l'environnement, contribue dans sa globalité à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas carbone, du Plan ressources pour la France, du Plan biodiversité, du Plan national santé environnement 4, du Programme national pour l'alimentation et de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

##### PAYS D'HERICOURT

En anticipation de ces orientations nationales, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été l'une des premières collectivités de Haute-Saône à mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets, ayant donné lieu à la redevance incitative et un mode de collecte adapté. Le développement en cours de la collecte des biodéchets viendra renforcer cette ambition.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Préserver les ressources naturelles
- Répondre aux objectifs de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire

###### Objectifs opérationnels :

- Développer une politique de gestion des déchets, favorisant le tri sélectif et la réduction des déchets à la source

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes

##### Partenaires

- ADEME
- Région
- Europe
- SYTEVOM

Descriptif
L'action consiste à mener des actions à trois niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre les mesures d'amélioration continue du tri des déchets</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets coordonnée à l'échelle du territoire</li> <li>• accompagner la valorisation des biodéchets, notamment à travers la mise en place de points de compostage partagés</li> </ul>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC SYTEVOM CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Ordure Ménagères</li> <li>◦ Environnement / Marchés</li> <li>◦ Pôle Aménagement et Développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et amélioration du tri des déchets : en continu</li> <li>• Mise en place de points de compostage partagés : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Etude : 2022 / 2023</li> <li>➢ Mise en œuvre : 2024 / 2025</li> </ul> </li> </ul>
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Points de compostage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de points de compostage</li> <li>• Matière compostée</li> <li>• Réduction du volume d'ordures ménagères</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.8**

### Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Intégrer les enjeux énergie-climat dans les outils de planification

##### Contexte et enjeux

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

##### **PAYS D'HERICOURT**

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.

A ce titre, le PLUI du Pays d'Héricourt en cours d'élaboration constitue l'un des outils essentiels à l'adaptation du territoire aux incidences du changement climatique.

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021

###### **Objectifs opérationnels :**

- Intégrer les enjeux liés au changement climatique dans le PLUI du Pays d'Héricourt

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat / ADEME</li> <li>• Région BFC</li> <li>• Agences d'urbanisme et bureaux d'études spécialisés</li> </ul>

## Descriptif

Les différents objectifs peuvent se traduire par les actions suivantes :

### 1. Coordonner une réflexion spécifique « énergie – climat » dans le cadre de l’élaboration du PLUI en cours

- Identifier les mesures à traduire dans le PLUI
- Impliquer des experts en climat, énergie, urbanisme et environnement dans les processus de planification.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des projets pour mesurer leur impact sur le climat et l'énergie et ajuster les stratégies en conséquence.

### 2. Assurer un équilibre urbanisation / préservation des espaces naturels et agricoles

- Créer des zones tampons autour des espaces naturels sensibles et des terres agricoles pour limiter l'urbanisation.
- Utiliser des plans d'urbanisme qui incluent des corridors écologiques et des espaces verts pour favoriser la faune et la flore locales.

### 3. Promouvoir les matériaux écologiques et des revêtements perméables

- Organiser des formations et des ateliers de sensibilisation sur les matériaux écologiques et les revêtements perméables pour les acteurs de l'aménagement dont les élus.
- Intégrer des revêtements perméables dans la conception des espaces publics, tels que les trottoirs, parkings, et voies cyclables, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

### 4. Généraliser la récupération d'eau de pluie

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur les avantages de la récupération d'eau de pluie et des techniques d'installation.
- Encourager l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie dans les bâtiments publics, privés, et les infrastructures publiques en proposant des subventions pour les propriétaires souhaitant installer des systèmes de récupération d'eau de pluie.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
A définir	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de mesures identifiées au titre du PLUI</li></ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.9**

### Promouvoir un urbanisme adapté au changement climatique

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Innover et développer des modes d'aménagement adaptés au changement climatique

##### Contexte et enjeux

L'innovation et le développement de modes d'aménagement adaptés au changement climatique constituent des enjeux majeurs à l'échelle nationale. En France, plusieurs textes de loi encadrent cette démarche, notamment la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Ces lois encouragent la prise en compte des enjeux climatiques dans l'aménagement du territoire, la promotion des énergies renouvelables, et la préservation des écosystèmes naturels.

##### **PAYS D'HERICOURT**

À l'échelle du Pays d'Héricourt, ces impératifs nationaux se traduisent par des actions concrètes visant à adapter les modes d'aménagement aux défis climatiques spécifiques du territoire. Parmi ces actions, on peut citer la promotion de la végétalisation urbaine pour lutter contre les îlots de chaleur, la mise en place de techniques d'urbanisme favorisant l'infiltration des eaux pluviales pour réduire les risques d'inondations, et l'intégration de critères de durabilité dans les projets d'urbanisme. Ces initiatives locales s'appuient sur les orientations nationales tout en prenant en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du Pays d'Héricourt en matière de changement climatique et d'aménagement du territoire.

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

- Anticiper les risques liés au changement climatique : fragilisation des constructions, sécheresses, canicules, inondations...
- Veiller à la préservation et à la bonne gestion des ressources naturelles
- Pérenniser la qualité de vie des habitants et préserver la santé
- Répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience de 2021
- Atteindre un niveau de **préservation de la biodiversité et des ressources naturelles**
- **Intégrer le nouveau PNACC** sur le territoire

###### **Objectifs opérationnels :**

- Mener des actions de renaturation et de préservation des espaces naturels
- Intégrer la question de la renaturation dans les PLU/PLUI en incitant à créer des espaces d'infiltrations, de biodiversité sur les parcelles des nouvelles constructions

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Europe</li> <li>• Région BFC</li> <li>• Agences d'urbanisme</li> </ul>

Descriptif				
L'action consiste à engager des opérations de renaturation en milieu urbain, et de préservation d'espaces naturels, parmi lesquels :				
Action	Commune	Descriptif	Echéance	Maîtrise d'ouvrage
<b>Renaturation dans le cadre de la requalification urbaine – place du marché + gare routière</b>	Héricourt		2025	Commune d'Héricourt
<b>Intégration des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique (zones d'activités...)</b>		En continu, en fonction du développement des projets		Communauté de Communes
<b>Développement du parc écologique de la Lizaine et aménagement des abords paysagers de la liaison douce de la Plaine de la Lizane</b>	Héricourt		2026	Communes d'Héricourt

A cet effet et afin d'engager une véritable dynamique d'aménagements adaptés au changement climatique, l'élaboration d'un guide à l'attention des collectivités pourra être réalisé permettant de faciliter l'innovation et d'intégrer les impératifs d'aménagement urbain liés au changement climatique.

Ce guide comprendrait une liste de critères à prendre en compte lors de la conception et de la réalisation d'espaces publics et de zones à vocation économique, en mettant l'accent sur la résilience face aux événements climatiques extrêmes, la préservation de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, la réduction des îlots de chaleur urbains, et la promotion de modes de déplacement doux et durables. Il fournirait également des recommandations pratiques et des exemples concrets d'aménagements innovants adaptés aux spécificités locales du territoire du Pays d'Héricourt, favorisant ainsi une approche intégrée et durable de l'urbanisme face aux défis climatiques actuels et futurs pour les différentes communes du Pays.

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	Coût de l'entretien, à définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Agences d'urbanisme Région BFC CCPH : approche transversale / Services pilotes : o Environnement / Marchés o Services techniques o Pôle Aménagement et Développement durable	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'aménagements dont l'aménagement a été reconçu afin d'être plus adapté au changement climatique</li> <li>Nombre d'innovations d'aménagement déployées sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de communes dont l'aménagement est adapté au changement climatique</li> <li>Nombre d'opérations exemplaires</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.10**

### Promouvoir le développement de filières locales et plus respectueuses de l'environnement

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux

##### Contexte et enjeux

Au-delà de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources constitue un enjeu majeur du Plan Climat. Au niveau national, cet enjeu s'accompagne d'un objectif de relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine. Il s'agit de rapprocher les producteurs et les consommateurs, notamment via le développement de circuits courts.

Diverses lois ont été mises en place en ce sens, en particulier les lois EGALIM I, II & III, ainsi que les programmes Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

##### **PAYS D'HERICOURT**

L'agriculture reste un secteur d'importance sur le Pays d'Héricourt : environ 35% du territoire est recouvert de terres agricoles. Ce qui en fait le troisième secteur le plus émetteur de CO<sub>2</sub>. Cela dit, il représente également une opportunité de productions locales permettant d'alimenter la consommation en filières courtes.

Il convient donc d'accompagner la structuration de ce qui relève d'une véritable économie de proximité.

##### Objectifs

###### **Objectifs stratégiques :**

- Réduire le bilan carbone lié à la production / consommation de produits agricoles, en limitant l'impact des émissions induites par les transports, la commercialisation délocalisée, la transformation...
- Répondre aux objectifs des lois EGALIM
- Soutenir une agriculture de proximité

###### **Objectifs opérationnels :**

- Encourager la dynamique de production locale, et organiser une offre de débouchés locaux
- Promouvoir les filières courtes

##### Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes, communes

##### Partenaires

- ADEME
- Région
- Europe
- Chambre d'agriculture

Descriptif		
<p>La structuration d'une filière locale d'approvisionnement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de lieux de commercialisation de proximité. A l'initiative des communes, divers espaces sont en projet, en particulier sur Héricourt et Trémoins. L'enjeu consiste à favoriser les échanges directs « producteurs-consommateurs », de manière à favoriser les débouchés commerciaux pour les producteurs et permettre aux consommateurs d'accéder à des produits de qualité et avec une empreinte carbone réduite.</p> <p>L'action consiste à mener des actions à trois niveaux :</p>		
	Niveau d'intervention	Maîtrise d'ouvrage
<b>Contribuer à structurer une filière d'approvisionnement de produits locaux dans la restauration collective</b>	Proposer des repas AB au périscolaire	CCPH
<b>Développer des espaces de vente en filières courtes et paysans</b>	Création d'une maison des circuits courts sur friche industrielle Point relais – Circuits courts Maison des circuits courts	Héricourt Héricourt Trémoins
Coût d'investissement (CAPEX)		Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir		A définir
Ressources mobilisées		Calendrier prévisionnel
ADEME Région BFC Chambre d'agriculture CCPH : approche transversale / Services pilotes : ○ Pôle Aménagement et Développement durable		
Indicateurs d'avancement		Indicateurs de résultats
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points de vente de produits locaux</li> </ul>

## Orientation 4 : Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique



N° Axe opé.

**4.11**

### Promouvoir le développement de filières locales et plus respectueuses de l'environnement

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

#### Favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, y compris en milieu urbain

##### Contexte et enjeux

La promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement est aujourd'hui devenue un enjeu majeur en France qui est encouragé par plusieurs directives et politiques publiques. Parmi celles-ci, on peut citer la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne, qui encourage la transition vers des pratiques agricoles durables et la préservation de la biodiversité ; ou bien encore la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, adoptée en France en 2014, qui promeut l'agroécologie et encourage les initiatives en faveur de l'implantation d'arbres fruitiers et de la protection des pollinisateurs.

##### PAYS D'HERICOURT

Le Pays d'Héricourt doit se distinguer par ses actions concrètes en faveur du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement. Pour cela, ce dernier doit encourager la mise en place de projets éducatifs directement intégrés dans les programmes scolaires pour permettre au Pays d'Héricourt de préparer ses citoyens de demain à devenir des acteurs engagés dans la transition alimentaire qui est l'un des piliers de la transition énergétique.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Encourager une **alimentation locale et durable** en favorisant la production et la consommation de fruits locaux et de miel provenant de ruchers locaux, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone liée aux transports alimentaires
- **Sensibiliser la population**, en particulier les jeunes, aux enjeux de la biodiversité et de l'agriculture durable à travers l'éducation et l'expérience pratique offerte par les vergers écoles et les ruchers écoles
- Renforcer la **résilience écologique** du territoire en favorisant la présence de vergers et de ruches qui sont des éléments essentiels de la biodiversité locale et contribuent à la pollinisation des cultures

###### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place et animer des vergers écoles et des ruchers écoles en fournissant des ressources pédagogiques et en organisant des activités éducatives sur la culture des arbres fruitiers et l'apiculture
- Impliquer les acteurs locaux, tels que les agriculteurs, les associations environnementales et les autorités locales, dans la gestion et l'entretien des vergers et des ruchers, en favorisant la participation citoyenne et la collaboration entre les différents acteurs
- Assurer la durabilité et la pérennité des vergers écoles et des ruchers écoles en assurant un suivi régulier de leur état

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Communautés de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME</li> <li>• Office Français de la Biodiversité</li> </ul>

Descriptif
<p>L'action consiste ici à établir des vergers écoles et des ruchers écoles dans le cadre de la promotion du développement de filières locales et respectueuses de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vergers écoles servent de support pédagogique à un public scolaire pour présenter les différents types de conduite (haute tige, demi-tige, basse tige, formes palissées...), les techniques d'arboriculture (taille, greffage...), etc. Plus largement, ils offrent aux élèves l'opportunité d'en apprendre plus sur la culture des arbres fruitiers, la biodiversité et la préservation de l'environnement.</li> <li>• Les ruchers écoles sensibilisent quant à eux à l'importance des abeilles et de la pollinisation. Ils sont un outil pédagogique indéniable pour la transmission des gestes et des bonnes pratiques nécessaires au bon suivi des colonies d'abeilles et à la bonne réussite de l'activité apicole.</li> </ul> <p>Cette initiative vise à sensibiliser les jeunes générations afin de favoriser l'implantation de vergers et d'arbres fruitiers, même en milieu urbain, pour encourager une alimentation locale et durable.</p>

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Coût d'un arbre fruitier : entre 15 et 30€* <small>* (<a href="https://miimosa.com/projects/un-verger-pedagogique-pour-les-ecoles-et-ses-enfants">https://miimosa.com/projects/un-verger-pedagogique-pour-les-ecoles-et-ses-enfants</a>)</small>	A définir ultérieurement
Coût total d'une ruche déjà peuplée : entre 300 et 500 €* <small>(*<a href="https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/">https://laplateformedumiel.fr/combien-coute-une-ruche/</a>)</small>	
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Office Français de la Biodiversité Région BFC Département Communes : services des espaces verts CCPH : approche transversale / Services pilotes : ○ Pôle Aménagement et Développement durable Écoles	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de vergers écoles mis en place</li> <li>• Nombre de ruchers écoles mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles sensibilisées</li> </ul>

## Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs



N° Axe opé.

5.1

### Accompagner les changements de comportement

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

### Promouvoir un usage sobre en énergie et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement

#### Contexte et enjeux

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

#### PAYS D'HERICOURT

Ces objectifs se déclinent même jusqu'à l'échelle du territoire, incitant ainsi les collectivités locales comme le Pays d'Héricourt - confronté à des défis spécifiques - à jouer un rôle actif. Dans cette perspective, la mobilisation des acteurs locaux est une condition indispensable à l'atteinte des objectifs fixés. Une des premières pistes d'action est la sensibilisation aux enjeux environnementaux. En effet, en mobilisant l'ensemble des habitants, il est possible de créer un élan collectif en faveur d'une transition énergétique réussie, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus durable et plus résilient pour tous.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

##### Objectifs opérationnels :

- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Partager des outils d'information et à vocation pédagogique

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Région, Département, Europe</li> <li>- ADEME</li> <li>- CPIE et autres acteurs de l'éducation à l'environnement</li> <li>- GAÏA Energies</li> <li>- Établissements scolaires</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste à décliner une stratégie de sensibilisation aux enjeux énergie – climat, à travers deux axes principaux :

- **Communiquer pour valoriser et susciter l'action** : articles récurrents dans les bulletins communautaires et communaux permettant de valoriser les réalisations des collectivités, diffusion de documents, affiches autour des éco-gestes, réalisation de guides pratiques à remettre aux salariés et usagers des bâtiments publics ...
- **Proposer des temps d'animation et d'éducation à l'environnement** – auprès du grand public, et en particulier des scolaires : expositions, animations dans les écoles sur l'énergie, actions autour du « savoir rouler à vélo »... Un travail avec les « Eco-délégués » pourra être initié en partenariat avec les établissements scolaires.

A cet effet, le territoire pourra également s'appuyer sur la médiathèque du Pays d'Héricourt, ayant valeur d'exemplarité suite à sa rénovation BBC – EFFILOGIS, qui servira de support pédagogique à l'organisation de journées portes ouvertes, accueil de classes autour des solutions techniques mises en œuvre sur le bâtiment en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, expositions...

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
ADEME Écoles Réseau associatif CCPH : approche transversale / Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pôle Aménagement et Développement durable</li> <li>○ Périscolaire</li> </ul>	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de campagnes de communication</li> <li>● Nombre d'animations programmées</li> <li>● Partenariats avec les acteurs de l'éducation avec l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'écoles sensibilisées à l'environnement</li> <li>● Supports de communication réalisés</li> </ul>

## Orientation 5 : Sensibiliser aux enjeux "énergie-climat" et fédérer les acteurs



N° Axe opé.

5.2

### Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition énergétique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

#### Structurer la gouvernance politique et technique du PCAET

##### Contexte et enjeux

Engagée en 2020, la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Héricourt a donné lieu à diverses séquences de recueil de données, d'analyses, d'orientations stratégiques, de mobilisation des acteurs locaux lors d'ateliers participatifs...

La méthodologie d'élaboration mise en œuvre s'est déclinée de la manière suivante :

Séquence	Enjeu	Calendrier de réalisation
Elaboration du diagnostic	-Etat des lieux des émissions et des consommations énergétiques -Analyses par secteurs (habitat, transports, industrie, agriculture, air) -Identification des potentiels de développement	2021-2022
Ateliers participatifs	-Mobilisation des acteurs locaux et concertation -Orientations stratégiques	Décembre 2022
Définition de la stratégie	-Objectifs de transition, scénarios comparés, orientations stratégiques	2022-2023
Enquête auprès des communes	-Identification des actions réalisées ou en projet	2023
Gouvernance / élus et partenaires	-Information, positionnements, orientations stratégiques	En continu – 2020 – 2024 Comités de Pilotage : 1/an Commission « Environnement et Développement durable » : 1/an Conseil Communautaire et Bureau :

Après adoption, le PCAET donnera lieu à un travail de suivi et de mise en œuvre, qui nécessite une gouvernance en continue.

##### Objectifs

###### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**

### Objectifs opérationnels :

- Assurer la mise en œuvre efficiente et le suivi du PCAET
- Entretenir la mobilisation des partenaires et des acteurs locaux, dans une logique participative et de concertation
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions développées sur le Pays d'Héricourt
- Réaliser un suivi des indicateurs de résultats et mener une évaluation continue du PCAET

### Descriptif

La gouvernance du PCAET s'organise autour des instances suivantes :

Instance	Composition	Objectifs	Fréquence
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCPH : élus désignés</li> <li>- Partenaires institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Etat : Préfet – ou son représentant, DDT, DREAL, ADEME</li> <li>➢ Région BFC</li> <li>➢ Département 70 + 25</li> <li>➢ Pôle Métropolitain</li> </ul> </li> <li>- Partenaires techniques et expertise : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Habitat 70</li> <li>➢ SIED 70</li> <li>➢ ATMO BFC</li> </ul> </li> </ul>	Orientations stratégiques du PCAET et mise en œuvre	1 / an
Commission Environnement et Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCPH : élus désignés</li> </ul>	Suivi opérationnel et concertation des communes	2 / an
Conseil participatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires du PCAET</li> <li>- Acteurs socio-économiques</li> </ul>	Information, propositions et concertation	1 / an
Equipe projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents CCPH dont les thématiques sont traitées dans le PCAET</li> </ul>	Information, propositions et concertation	En fonction des thématiques
Bureau et Conseil Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus</li> </ul>	Information et validation	En fonction du besoin

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs du PCAET</li> </ul>
Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
Néant	Chargé de mission
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Elus Partenaires CCPH : approche transversale	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation des différentes instances</li> <li>• Programmation de réunions et séquences de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions réalisées</li> <li>• Décisions formalisées</li> <li>• Rapports rédigés</li> </ul>

## Orientation 6 : Préserver la qualité de l'air et la santé



N° Axe opé.

**6.1**

### Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les habitants

Volet

Atténuation

✓

Adaptation

✓

Plan Air

✓

## Participer à la mise en place d'outils de surveillance et de sensibilisation à la qualité de l'air extérieure et intérieure

### Contexte et enjeux

La réglementation en matière de qualité de l'air en France est principalement encadrée par des normes européennes et nationales visant à protéger la santé publique et l'environnement. La directive européenne 2008/50/CE sur la qualité de l'air ambiant fixe des seuils pour divers polluants, tels que les particules fines (PM10, PM2.5) ou le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). La surveillance de la qualité de l'air s'est bâtie autour d'un réseau fixe de mesures permanentes et continues, pour la plupart automatisées. L'intérêt est de pouvoir disposer d'une mesure en temps réel 24h sur 24h, et le cas échéant d'alerter la population, les pouvoirs publics ou les industriels.

La pollution intérieure est également un enjeu majeur. En effet, depuis la pandémie de COVID-19, la surveillance de la pollution de l'air intérieur a gagné en importance, tant pour limiter la propagation des virus que pour réduire les impacts des polluants sur la santé. Les pratiques de ventilation améliorée, l'adoption de capteurs de qualité de l'air et les normes sanitaires renforcées (notamment dans les écoles) témoignent de l'évolution vers une gestion plus proactive de la qualité de l'air intérieur. Toutefois, il reste des défis, notamment la nécessité de trouver un équilibre entre désinfection et préservation d'un air intérieur sain, tout en veillant à utiliser des technologies de purification qui ne génèrent pas de nouveaux polluants.

### PAYS D'HERICOURT

Sur le territoire du Pays d'Héricourt, c'est ATMO BFC qui a pour objet d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication pour son domaine d'intervention. Le territoire est principalement vulnérable aux émissions de dioxydes d'azote (Nox) ainsi qu'aux émissions de particules fines (PM10 et PM2.5). Il s'agit de polluants issus principalement des chauffages et des transports. En effet, en 2012, 73% des NOx présents sur le Pays d'Héricourt étaient émises par les transports routiers et 61% des particules fines étaient émises par le secteur résidentiel.

Les pics de pollution en BFC, comme dans le reste de la France ont tendance à se produire à certaines périodes de l'année en fonction des conditions météorologiques et des activités humaines. Notamment en hiver lorsque le chauffage est le plus utilisé, ou lorsque des conditions météorologiques stables engendrent des inversions thermiques, qui piègent les polluants près du sol et en été lors des vagues de chaleur.

Les conditions météorologiques peuvent aussi influencer la pollution intérieure. En effet, les bâtiments soumis à des variations thermiques importantes peuvent être confrontés à des problèmes de la qualité de l'air intérieur. Un chauffage mal maîtrisé ou une mauvaise ventilation favorisent l'accumulation de polluants intérieurs. De plus, les phénomènes de moisissure, surtout dans les bâtiments mal isolés ou humides, sont un problème fréquent, affectant la santé des occupants, notamment les personnes vulnérables comme les enfants ou les personnes âgées.

### Objectifs

#### Objectifs stratégiques :

- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air tout en sensibilisant la population locale sur les effets de la pollution atmosphérique notamment lors des périodes de pics de pollution.

#### Objectifs opérationnels :

- Evaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique (extérieure et intérieure)
- Améliorer l'information et la sensibilisation des habitants face à la qualité de l'air.
- Favoriser l'utilisation de l'application Air To Go
- Réaliser des partenariats avec ATMO BFC pour l'organisation d'ateliers dans les écoles et/ou pour les Elus
- Créer des campagnes de mesure de la pollution de l'air localisé sur les communes de la communauté de communes

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>CCPH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ATMO BFC</li> <li>Communes</li> <li>Ecoles</li> <li>ADEME</li> </ul>

Descriptif	
<p>L'action concerne à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La pollution à l'extérieure sur les volets : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Surveillance</b> : Appuyer voire renforcer la surveillance de la qualité de l'air. En plus de l'exploitation actuelle des données déjà existantes, une campagne de mesure via des mini-stations pourra être envisagée sur le territoire, afin d'enrichir le dispositif de surveillance actuel. Cette initiative pourrait être mise en œuvre en s'appuyant sur l'expertise de l'ATMO BFC et son déploiement pourrait être envisagé à l'échelle de l'aire urbaine.</li> <li><b>Sensibilisation</b> : Développer la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la qualité de l'air au moyen de communications, d'ateliers de sensibilisation (par exemple, intervention de l'ATMO BFC dans les écoles primaires, conte pour les enfants à la médiathèque de la Communauté de Communes), d'ateliers participatifs (par exemple d'assemblage de micro-capteurs,), de l'usage d'outils et applications déjà existants (application Air To Go).</li> </ul> </li> <li>La pollution intérieure sur les volets <b>surveillance et sensibilisation</b>, dans les deux cas de figure suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la bonne application de la réglementation concernant les ERP. Une formation des élus pourra être organisée afin de faciliter la mise en œuvre de cette réglementation en leur prodiguant les outils adéquats. Il faut notamment veiller à l'identification et réduction des sources de polluants, l'entretien des systèmes de ventilation et d'aération, la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultants en particulier des travaux et des activités de nettoyage, la sensibilisation dans les écoles ou à la médiathèque avec des ateliers participatifs etc.</li> <li>Proposer une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur aux particuliers, notamment en partenariat avec l'ATMO BFC (ménag'air, etc.)</li> </ul> </li> </ul>	
<p>Une action spéciale pourra également concerner une potentielle future ZFE : En effet, il pourra être envisagé de réaliser une étude d'opportunité de création d'une zone à faible émission (ZFE) en partenariat avec ATMO BFC sur le territoire de la communauté de communes.</p>	

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>ATMO BFC</li> <li>Chargé de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Horizon 2030</li> </ul>
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visite sur l'application Air To Go</li> <li>Ecole sensibilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées</li> <li>Nombre de personnes formées</li> </ul>

## Orientation 7 : Promouvoir le changement à travers l'exemplarité de la collectivité



N° Axe opé.

7.1

### Intégrer les enjeux énergie-climat au cœur de l'action publique

Volet

Atténuation



Adaptation



Plan Air

### Promouvoir les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

#### Contexte et enjeux

Dans un contexte mondial marqué par l'urgence climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat revêt une importance capitale. À l'échelle internationale, des accords tels que ceux de Paris ont fixé des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique. Au niveau national, les gouvernements ont adopté des politiques et des réglementations visant à promouvoir l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Ces initiatives sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone et pour répondre aux exigences des engagements internationaux.

#### PAYS D'HERICOURT

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, en qualité de gestionnaire de service public et au regard de ses compétences, dispose de différents leviers d'intervention en interne et en direct : bâtiments, intégration d'énergies renouvelables sur les équipements communautaires, sensibilisation du public, incitation des agents (politique RH). Un enjeu d'exemplarité pour la collectivité.

#### Objectifs

##### Objectifs stratégiques :

- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050**
- Accompagner la stratégie de transition du Pays d'Héricourt, visant à **diviser par 5 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**
- Promouvoir l'innovation énergétique, à travers une **opération exemplaire**
- Favoriser l'**autonomie énergétique** du territoire, et se prémunir contre les risques liés à des tensions internationales pouvant impacter l'approvisionnement des énergies fossiles

##### Objectifs opérationnels :

- Afficher l'ambition de la CCPH, en faisant du Plan Climat une véritable vitrine de l'action énergétique de la Communauté de Communes
- Réaliser des économies d'énergie, et réduire la facture énergétique de la CCPH
- Communiquer autour des enjeux énergie-climat, et des solutions éco-responsables du quotidien.
- Créer les conditions d'une conscience collective et partagée entre les différents publics : citoyens, scolaires, habitants, acteurs de la société civile, entreprises...
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents
- Affirmer le rôle d'exemplarité de la collectivité

Porteurs de l'action / Maîtrise d'ouvrage	Partenaires
Communes, communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Région, Département, Europe</li> <li>- ADEME</li> <li>- Partenaires techniques de la collectivité</li> </ul>

## Descriptif

L'action consiste à mobiliser les compétences de la Communauté de Communes comme ressorts d'action interne et pour laquelle la collectivité a tout en autonomie. Les engagements de la CCPH peuvent ainsi se décliner ainsi de la manière suivante :

Orientations	Actions	Fiche-action
<b>Accélérer la performance des bâtiments, et la sobriété énergétique du territoire</b>	Rénovation énergétique globale de la médiathèque du Pays d'Héricourt / Label BBC-EFFILOGIS	1.8
	Rénovation globale – Pôle périscolaire Cadet Rousselle	1.8
	Développer un réseau de bâtiments exemplaires	1.9
	Réaliser une étude de potentiel PV – sur les bâtiments de la CCPH	1.4
<b>Garantir l'accès à une mobilité alternative et de déplacements doux</b>	Mise en place d'un Forfait de Mobilité Durable	2.3
	Mettre à disposition une flotte de vélos disponibles pour les déplacements professionnels des agents	2.3
	Systématiser des garages à vélos fonctionnels et sécurisés sur l'ensemble des bâtiments de la CCPH	2.4
	Développer un réseau de pistes cyclables dans les zones d'activité communautaires	2.2
	S'équiper de véhicules à motorisation électrique	2.12
<b>Soutenir une économie locale et résiliente engagée dans la croissante verte</b>	Coordonner le déploiement du PV sur les bâtiments économiques communautaires	3.3
<b>Aménager un territoire qui préserve ses ressources naturelles et atténue les risques liés au changement climatique</b>	Intégrer des espaces végétalisés dès la conception des espaces à vocation économique	4.9
	Proposer des repas AB – au périscolaire	4.10
<b>Sensibiliser aux enjeux « énergie-climat » et fédérer les acteurs</b>	Promotion des éco-gestes à travers les animations de la médiathèque	5.1

Coût d'investissement (CAPEX)	Coût annuel de fonctionnement (OPEX)
A définir	A définir ultérieurement
Ressources mobilisées	Calendrier prévisionnel
Etat / ADEME Région BFC Départements Europe Partenaires de la CCPH CCPH : approche transversale / Services pilotes : tous services	Tout au long de la période du PCAET / En continu
Indicateurs d'avancement	Indicateurs de résultats
• Projet de service de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions réalisées</li> <li>• Agents mobilisés</li> </ul>